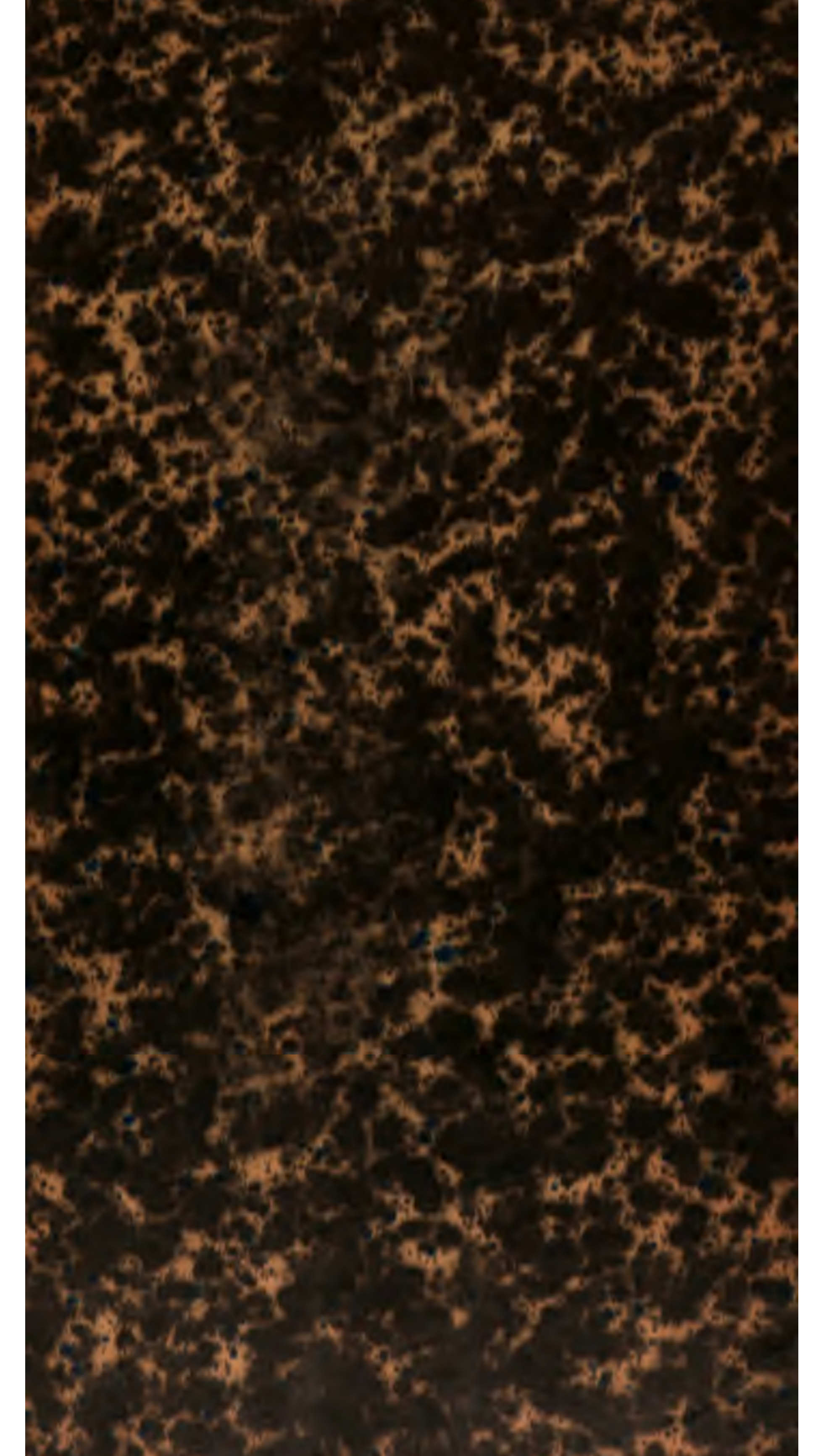
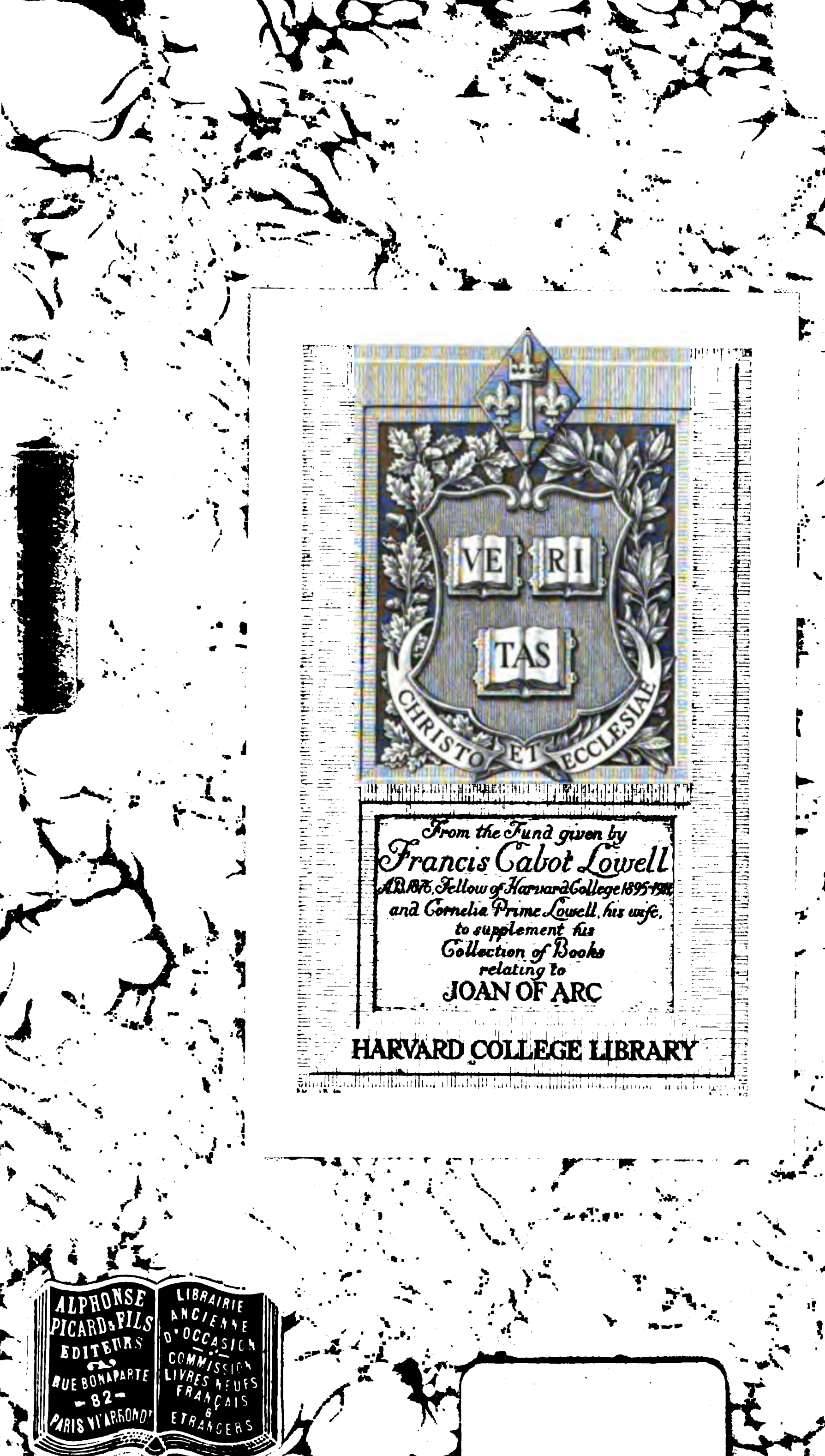



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Ier VOLUME



BAYEUX

TYPOGRAPHIE SAINT-ANGE DUVANT

Imprimeur de la Société

1891

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

ANNÉE 1891



BAYEUX

TYPOGRAPHIE SAINT-ANGE DUVANT

Imprimeur de la Société


HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

HISTORIQUE

DES ORIGINES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES DE BAYEUX

Le trois Novembre mil huit cent quarante-et-un, M. Pezet, Président du Tribunal civil de Bayeux, réunissait trente-huit de ses co-fondateurs de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres. Cette Assemblée se constitua en section de la Société naissante et, pour s'occuper plus spécialement de la culture des Lettres, des Sciences et des Arts, décida l'élection d'un Bureau particulier. — Les suffrages constituèrent le Bureau suivant: MM. Despalières, Président; Lanet de Limencey, Vice-Président; Théodore Labbey, Secrétaire, et Bertot, Vice-Secrétaire. — Le neuf Décembre mil huit cent quarante-et-un, la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, sous la direction des mêmes dignitaires, et d'après le vote de ses membres, fixa définitivement son Règlement particulier. Aux termes de ce Règlement, le Bureau de ladite Section a été renouvelé, de trois ans en trois ans, autant que l'ont permis les phases parcourues par cette Section et par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, dont elle est restée une branche. Les pouvoirs du dernier Bureau en fonctions expirèrent le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix. En conséquence, les anciens dignitaires: MM. Bertot, Président; Delmas, Vice-Président; l'abbé Le Lièvre, Secrétaire; Mabire, Vice-Secrétaire; à l'exception de M. Delmas, devenu Vice-Président général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tous rééligibles, furent appelés par le suffrage de leurs collègues dans la séance

d'élection du treize novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à l'honneur de reprendre leurs fonctions. Le Président d'âge, M. Lorillu, assisté de MM. Garnier (Charles) et de Manneville (Maurice), ainsi que du Secrétaire sortant, avaient constitué un Bureau provisoire chargé, aux termes des Statuts, de présider aux élections. Les dignitaires élus, MM. Bertot, Président; Pillet, professeur, Vice-Président; Le Lièvre, Secrétaire, et Mabire, Vice-Secrétaire, acceptèrent leurs fonctions. L'Assemblée générale trimestrielle, prévue à l'article dix-neuf des Statuts de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, fut convoquée pour le samedi six décembre, afin que la Section d'Agriculture comme la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres pussent: 1° rendre compte des travaux de la Société pendant le trimestre écoulé; 2° discuter les modifications demandées aux Statuts, et désirées dans la rédaction des Statuts fondamentaux. Depuis mil huit cent quarante-et-un, en effet, le développement de l'Agriculture et des Arts, l'extension des travaux de chaque Section, plus spécialement attachée à son but spécial, avaient rendu lettre-morte ou insuffisants plusieurs points du code constitutionnel de la Société : l'expérience de près de cinquante années d'une commune entente et d'une marche parallèle était venue apporter ses lumières et révéler des besoins nouveaux. Le Conseil d'Administration devait donc s'occuper de cet état de choses et tenir compte des revendications légitimes. La majorité de l'Assemblée générale trimestrielle du six décembre, favorable aux vues d'unification des deux Sections, exposées par trois Membres de la Section d'Agriculture, confia à une Commission le soin de modifier les Statuts dans le sens du vote qu'elle venait d'émettre. Avant que le travail de cette Commission eût été soumis à la délibération et au vote d'une

nouvelle Assemblée plénière de la Société, la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres crut devoir assurer, par une protestation régulière et officielle, son autonomie, sa dignité et ses droits. — Le dix-neuf décembre, l'Assemblée générale de ses Membres, par vote unanime, à mains levées, maintint, à son bureau, les pouvoirs conférés le treize novembre. Elle eut aussi à se prononcer sur la question suivante : la Section continuera-t-elle d'exister dans les conditions de ses Statuts fondamentaux datant de 1841 ? Une discussion amena le dépôt, sur le Bureau, des deux ordres du jour suivants :

PREMIER ORDRE DU JOUR :

Les Membres de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, considérant que la proposition de trois Membres de la Section d'Agriculture, adoptée par la majorité des Sociétaires, dans la séance du six Décembre, veut surtout l'absorption de la seconde Section et recevoir, en conséquence, dans les rangs de la Société nouvelle, le personnel, les collections et l'avoir de la Section des Lettres émet : 1° le vœu formel de revenir aux anciens Statuts en maintenant les deux Sections de l'ancienne Société ; 2° la volonté absolue de demander une dissolution avec ses conséquences, c'est-à-dire la liquidation et la répartition des fonds et de tout autre avoir social entre les deux Sections.

DEUXIÈME ORDRE DU JOUR :

« La deuxième Section de la Société d'Agriculture, « Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,

« Proteste contre la décision prise par l'Assem- « blée générale du six Décembre,

« Affirme sa volonté, bien arrêtée, de conserver « son existence en tant que Société des Sciences, « Arts et Belles-Lettres. »

La Section, par vote unanime, adopte cet ordre du jour, un seul Membre faisant ses réserves sur la forme qui lui a été donnée. Trois Membres, élus au scrutin, furent ensuite délégués pour se mettre en rapport avec la Commission nommée par l'Assemblée générale du six Décembre et défendre, auprès de cette Commission, la dignité et les intérêts de la Section, conformément à l'ordre du jour qu'elle venait de voter.

La transformation, si laborieusement préparée, fut enfin consommée dans l'Assemblée générale des Membres de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, par le vote des amendements suivants annexés au projet présenté par sa Commission. Nous mettons en regard le texte de la Commission et les décisions souveraines de l'Assemblée générale.

TEXTE DE LA COMMISSION:

ARTICLE PREMIER

« La Société d'Agriculture, Sciences, Arts « et Belles-Lettres de Bayeux, reconnue et « autorisée le vingt-deux Octobre mil huit « cent quarante-et-un portera, désormais, la « dénomination de: Société d'Agriculture de « Bayeux.

« Elle a pour objet d'encourager les progrès « et le développement de l'Agriculture et d'en « défendre les intérêts. »

AMENDEMENTS VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

« La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et « Belles-Lettres de Bayeux, reconnue et autorisée « le vingt-deux octobre mil huit cent quarante-et- « un, se divisera, à l'avenir, en deux Sociétés indé- « pendantes l'une de l'autre: l'une qui portera le « nom de Société d'Agriculture de Bayeux, l'autre « de Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

« Les deux Sociétés devant posséder, désormais,

« une existence indépendante, une répartition de « l'avoir social sera faite entre elles par une Commission composée de leurs deux bureaux. »

DISPOSITION TRANSITOIRE

Pendant un délai de trois mois, les Membres actuels de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, pourront, sur leur demande, être inscrits parmi les Membres de l'une ou l'autre des Sociétés divisées.

En conséquence des votes ci-dessus, héritière et continuatrice de ses devancières, le Collège des Médecins de Bayeux (1773-1792), la Société royale littéraire de Bayeux (1784-1791), la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux (1841-1891), la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux qui commence, par ce volume, la vulgarisation de ses travaux, s'est constituée et a pris date à partir du 17 janvier 1891, elle a tenu, le vendredi vingt février mil huit cent quatre-vingt-onze, sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux. — Ses Statuts ont reçu l'autorisation préfectorale et nous augurons bien des talents, de la concorde et du nombre de ses Membres.

Puisse, dans cinquante ans, cette Société nouvelle, étonner encore, par sa vitalité et ses succès et travailler utilement au développement des Sciences, des Arts et des Lettres et au bonheur de notre chère et bien-aimée Patrie. Cette ambition est assez noble pour qu'elle puisse accepter cette devise attachée à son berceau :

PRISCIS FULTA MONUMENTIS
NOVA REFULGET

Le Secrétaire,
A. LE LIÈVRE.

LISTE DES MEMBRES (*)

(1891)

BUREAU

MM.

BERTOT, officier d'Académie, *Président.*
PILLET, professeur, *Vice-Président.*
LE LIÈVRE (Abbé), curé de Subles, *Secrétaire.*
MABIRE (Maurice), avocat, *Vice-Secrétaire.*
MAYNIER, Officier de l'Instruction publique, *Archiviste.*
THIEULIN, receveur municipal, *Trésorier.*

COMITÉ D'IMPRESSION

MEMBRES DE DROIT

MM.

BERTOT.
PILLET.
LE LIÈVRE (Abbé).
MAYNIER.
THIEULIN.

MEMBRES ÉLUS

MM.

TAVIGNY.
DELMAS.
DE MANNEVILLE (père).
GARNIER (Charles).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AUBRÉE, ancien professeur, à Bayeux.
AUBRÉE, notaire, à Tour.

(*) Plusieurs noms ont été omis sur la liste des Membres. Ces Sociétaires n'ont point acquitté leur cotisation, peut-être parce qu'ils étaient absents quand on s'est présenté à leur domicile. Les noms de ces Membres seront réintégrés sur la liste dès qu'ils auront envoyé au Trésorier la rétribution statutaire.

MM.

AUVRAY, libraire, à Bayeux.

D'AUXAIS (Cte), à Bayeux, rue Quincangrogne.

D'AUXAIS (Cte), à Litteau.

BASLEY, docteur-médecin, Chevalier de la Légion d'Honneur, Bayeux.

BAZIRE, négociant, à Bayeux.

BERTOT (Jean), architecte, à Paris, 54, avenue de Breteuil.

BRIAND (Abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

CARESME, ancien notaire, à Bayeux.

CARON DE LA LANDE (Mlle), institutrice à Subles.

DU CHARMEL (Bon) à Vaux-sur-Seulles.

CHODOROWSKY, docteur-médecin, à Bayeux.

DE COURSON (Georges), propriétaire, à Bayeux.

DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.

DELMAS (Henri), ancien sous-préfet, à Bayeux.

DESNOIRESTERRES, homme de lettres, rue de Lancry, 17, Paris.

DESNOYERS, propriétaire, rue des Ursulines. à Bayeux.

DOULLYS, pharmacien, à Bayeux.

DE FARCY, propriétaire, à Château-Gontier.

FERMAL, avoué à Bayeux.

FIERVILLE (Abbé), vicaire de chœur, à la Cathédrale.

GARNIER (Charles), avocat, à Bayeux.

GAUTIER-FURNE, libraire-éditeur, Paris, 47, rue de Richelieu.

GÉRARD (Bon), député, conseiller général, à Barbeville.

GÉRARD (Maurice), conseiller général, à Maisons.

GUILLOT (Emile), sculpteur, à Bayeux.

GUESDON, à Ver.

GUIBERT, maire de Trévières.

HAMEL, entrepreneur de menuiserie, à Bayeux.

HUE, avoué, à Bayeux.

JAUME (Pierre-Louis), agriculteur, à la Cambe.

JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'Appel, Chevalier de la Légion d'honneur, 7, rue Garancière, à Paris.

JOURDAIN (Sylvain), professeur, à Portbail.

JOURDAIN (Eugène), à Tracy-sur-Mer.

MM.

DE JUVIGNY, propriétaire, à Bayeux.
LAMY, avocat, à Bayeux.
LEFÈVRE, notaire, à Bayeux.
LELU (Emile), propriétaire, à Bayeux, rue Montfiquet.
LENORMAND, avoué, à Bayeux.
LE PAULMIER (Stéphen) docteur-médecin, rue Taitbout, 48, à Paris.
LESIEUR, pharmacien, à Bayeux.
DE LIÉNARD, propriétaire, à Bayeux.
LONDET, professeur, à Bayeux (Collège).
LEVARD, capitaine de gendarmerie en retraite, à Bayeux.
DE MANNEVILLE (père), rue du Marché, à Bayeux.
DE MANNEVILLE (Maurice), rue du Marché, à Bayeux.
DU MANOIR (Paul, Vte), rue des Chanoines, à Bayeux.
MANOURY, pharmacien, à Bayeux.
MARESCOT (Abbé), curé de Formigny.
MÉRIEL, luthier, à Bayeux.
MÉTAIS, bijoutier, à Bayeux.
MORICE, avocat, à Caen.
MOUTIER, architecte, à Bayeux.
NIOBEY, maire de Bayeux.
NIQUET, chanoine honoraire, à Bayeux.
PAGNY, conseiller d'arrondissement, Chevalier du Mérite Agricole, à Cartigny.
PARIS, avocat, à Bayeux.
PAYAN, imprimeur, à Bayeux.
PFISTRE-DUVANT, imprimeur, à Bayeux.
PERDU, chef de la Musique municipale, à Bayeux.
PERRÉE, huissier, à Bayeux.
PILET DES JARDINS, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, Chevalier du Mérite Agricole, 70, rue Michel-Ange.
PIPEREL (Auguste), à Noron.
POITEVIN (Auguste), à Formigny.
DE PORTALIS (Vte), à Bayeux.
DE RAMPAN, à Ecrammeville.
RÉQUIER, Maître de Chapelle à la Cathédrale, Directeur de l'Orphéon de Bayeux.
SALLES-LEBOURQUE, carrossier, à Bayeux.
SALLES, conseiller de préfecture, Evreux.

MM.

SENOT DE LA LONDE, conseiller d'arrondissement, à Parfouru-l'Eclin.
SIMON, banquier, adjoint au maire de Bayeux.
TALLEVAST, propriétaire, à Bayeux.
TAVIGNY, propriétaire, à Bayeux.
VALETTE, professeur, au collège de Bayeux.
DE VAULOGÉ (Vte), conseiller d'arrondissement, maire, à Tour.
VENGEON, orfèvre, à Bayeux.
VIGOUREUX-D'ARVIEU, à Saint-Loup-Hors.
VILLERS (Georges), adjoint au maire de Bayeux.
YOUF (Pierre-Jacques), à Cormolain.
YVONNET (Abbé), curé d'Arganchy.
YVRAY (Charles), à Vaux-sur-Aure.

MEMBRE CORRESPONDANT HONORAIRE

ROLLET, conservateur des eaux et forêts, à Gap (Hautes-Alpes).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

Mgr HUGONIN, Evêque de Bayeux et Lisieux.
DE MARTHES, Sous-Préfet de l'arrondissement.
NIOBEY, Maire de Bayeux.

MEMBRES DÉCÉDÉS

BEAUFILS, propriétaire, rue Franche, à Bayeux.
MÉZAISE, président du Tribunal civil et de la Société d'Agriculture.

STATUTS RÈGLEMENTAIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

Article Premier

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a pour objet la culture et le développement des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres en général, et, plus particulièrement, dans leurs applications, à la contrée où elle est établie. Son siége est à l'Hôtel-de-Ville.

Article Deuxième

La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. — Le nombre des Membres est illimité.

Article Troisième

Toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, et tout mineur, dûment autorisé, peuvent seuls faire partie de la Société.

Pour être admis comme Membre titulaire ou Membre correspondant, le candidat doit être présenté par deux Membres titulaires et accepté par le Bureau. La Société prononcera l'admission au scrutin secret et à la majorité des Membres présents, dans la séance qui suivra la présentation.

Article Quatrième

Sont de droit Membres honoraires : Monseigneur l'Evêque de Bayeux, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement et M. le Maire de Bayeux.

Article cinquième

Peuvent être reçus Membres honoraires, sur vote conforme à l'article troisième, et sur la proposition du Bureau, ceux qui auront rendu des services exceptionnels à la Société.

Article Sixième

Les Membres titulaires acquittent, chaque année, une cotisation de CINQ FRANCS. — L'année, pour les cotisations, com-

mence le premier janvier. Quelle que soit la date de l'admission, la cotisation est due pour l'année entière.

Tout Membre qui sera deux ans sans acquitter sa cotisation, sera réputé démissionnaire.

Les Membres honoraires et les Membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation.

Article Septième

Les Membres honoraires et correspondants peuvent assister aux séances : ils ont aussi le droit de vote, excepté lorsqu'il est procédé à des élections ou pris décision sur des questions de finance.

Article Huitième

Les Sociétaires élisent, pour régir la Société et la représenter, un Bureau composé de :

Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire ;
Un Vice-Secrétaire ;
Un Archiviste ;
Un Trésorier.

Les Membres du Bureau sont élus pour trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.— L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents. Après deux scrutins sans résultat, la majorité relative suffit. — En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Article Neuvième

Il est élu, dans les mêmes conditions et pour le même temps, une Commission de quatre Membres qui, réunie au Bureau, au moins une fois chaque année, au mois de décembre, s'occupera de l'impression et de la publication régulière des mémoires. Cette Commission fera un choix parmi les travaux déjà lus ou les manuscrits inédits et conservés dans les archives.

Article Dixième

La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises dans leurs écrits. Toute controverse politique ou religieuse est formellement interdite.

Les manuscrits, lus en séance, deviennent la propriété de la Société qui se réserve le droit de les publier : l'auteur

pourra cependant en retirer copie et demander un tirage à part et à ses frais.

Les travaux, lus en séance, qui font partie d'un ouvrage d'ensemble ou qui n'auraient pas été insérés dans les mémoires, après un délai de deux ans, pourront être publiés par l'auteur.

Article Onzième

Le Président porte la parole au nom de la Société. Il règle l'ordre des séances et en a la direction. Il limite la durée des lectures, s'il le juge opportun.— Le Vice-Président le supplée. — Le Secrétaire, ou, à son défaut, le Vice-Secrétaire, adresse les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, surveille l'impression des mémoires, en assure la distribution régulière, tient la correspondance et signe tous les actes.

Le Président et le Secrétaire sont Membres de toutes les commissions.

Article Douzième

L'Archiviste a la garde des anciens registres, titres, imprimés et de tous objets appartenant à la Société. Il en tient note sur un registre spécial, avec numéro d'ordre, pour leur classement et la date du jour de la remise entre ses mains. Il en dresse un inventaire renouvelé tous les ans. Il ne peut se dessaisir d'aucun objet confié à sa garde, sans un visa écrit du Président.

Article Treizième

Le Trésorier reçoit les cotisations, les subventions et toutes les libéralités qui pourraient être faites à la Société.

Il acquitte les dépenses sur ordonnancement du Président. Il rend compte de sa gestion annuelle dans la dernière séance de l'année.

Après approbation de sa comptabilité, il lui est donné décharge.

Article Quatorzième

La Société correspondra avec les Sociétés françaises et étrangères, il pourra y avoir entre elles échange de publications.

Article Quinzième

La Société tiendra, au moins, quatre séances par an : en Février, Avril, Juin et Novembre.

Le Président pourra la convoquer extraordinairement.

La Société peut décider, exceptionnellement, qu'il sera tenu une ou plusieurs séances publiques. Elle organisera, si elle le juge opportun, des Solennités ou des Expositions.

Article Seizième

En cas de dissolution de la Société, tous les papiers, livres et objets qui seraient en sa possession, deviendraient la propriété de la ville de Bayeux. Les fonds sociaux, qui resteraient disponibles, seraient attribués au Bureau de Bienfaisance.

Article Dix-Septième

La Société délègue à son Bureau l'interprétation des Statuts et le soin de les faire respecter.

Article Dix-Huitième

Il ne pourra être fait de changement ou d'addition aux présents Statuts que sur une demande écrite et signée par cinq Membres titulaires.

Cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une Commission de cinq Membres, laquelle fera son rapport à la Société, qui votera après convocation spéciale.

Article Dix-Neuvième

Les présents Statuts, discutés et votés, article par article, par les Sociétaires, dans la séance du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, et les modifications ultérieures qui leur seraient apportées, seront soumis à l'autorisation de l'administration supérieure.

Disposition transitoire

Conformément à la décision de l'Assemblée générale de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tenue le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, les Membres de cette Société, à quelque Section qu'ils aient appartenu, pourront, pendant un délai de trois mois, à partir de la date précitée, être inscrits sur leur simple demande, parmi les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Les Statuts de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 avril 1891.

SÉANCES

TENUES PAR LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

PENDANT L'ANNÉE 1891

Séance du 20 Février 1891

(SOMMAIRE)

Le vendredi vingt février mil huit cent quatre-vingt-onze, l'ancienne section des *Sciences, Arts et Belles-Lettres* de la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, constituée conformément au vote de l'Assemblée générale du 17 Janvier, en Société distincte, a tenu sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, sous la présidence de M. Bertot.

Membres présents : MM. Bazire ; de Courson, Georges ; Delmas ; Doullys ; l'abbé Fierville ; Charles Garnier ; Guillot ; Lesieur ; Le Lièvre ; de Manneville, père ; de Manneville, fils ; Mabire, Maurice ; Maynier ; Moutier ; Payan ; Tallevast ; Tavigny ; l'abbé Yvonnet.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président Bertot fait passer devant ses collègues les objets offerts à la Société. Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance : 1° M. Gauthier, éditeur à Paris, demande à faire partie de la Société ; 2° M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce la date du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne dans le cas ou nous y déléguerions quelques-uns d'entre nous ; 3° le Vice-Président, M. Pillet, empèché d'assister aux débuts de la séance, demande qu'on observe l'ordre du jour.

Les lectures à l'ordre du jour : *Une légende de Noël*, par M. le chanoine Didiot ; une *Etude sur Pulcinello*, par M. Le Lièvre, doivent précéder la discussion des futurs Statuts de la Société. Monsieur le Président donne la parole au Secrétaire pour procéder à ces lectures. M. Rollet, ancien

conservateur des eaux et forêts à Bayeux, maintenant à Digne, fait déposer sur le bureau après ces lectures, un mémoire qui a pour titre : *Notice forestière sur le département du Calvados*. Il fait don de ce travail, qui a obtenu une Médaille d'Or du Ministre de l'Agriculture, à notre Société. Le Président, avec l'assentiment de l'assemblée, prie le Secrétaire de notifier à M. Rollet, la gratitude de la Société qui l'admet comme Membre honoraire.

L'assemblée procède à l'examen des statuts projetés pour répondre aux destinées nouvelles de la Société. M. Mabire, s'appuyant sur les précédents et les usages traditionnels des Sociétés littéraires semblables à la nôtre, demande qu'une commission prépare les nouveaux statuts, soit d'après le texte imprimé joint aux lettres de convocation, soit d'après un contre-projet dont il est l'auteur et qu'il dépose sur le bureau. La motion de M. Mabire mise aux voix est adoptée et une commission est constituée pour étudier les deux textes en présence et en faire rapport. MM. Tavigny, de Manneville, père, et Charles Garnier, sont élus commissaires à la majorité des suffrages.

Après échange d'observations sur la liquidation de l'ancienne *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres*, qui ne saurait être indéfiniment remise, et sur les dispositions transitoires de réception des membres de la dite Société dans nos rangs, il est décidé que le délai de 3 mois commencera au 17 janvier dernier, date officielle de la formation des deux Sociétés distinctes. La commission d'étude des statuts fixe sa séance au jeudi.

Séance du Jeudi 5 Mars 1891

(SOMMAIRE)

La *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* s'est réunie le Jeudi 5 Mars, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances, pour terminer par le vote de ses statuts, son organisation définitive.

Etaient présents : MM. Bazire ; Bertot ; de Courson, Georges; l'abbé Fierville ; Garnier, Charles ; Guillot, Emile ; l'abbé Le Lièvre ; Mabire, Maurice ; Maynier ; de Manneville, père ;

de Manneville, fils ; Moutier ; Payan ; Pillet ; Tallevast ; Thieulin ; Tavigny ; Villers. Ont pris place au bureau : MM. Bertot, président : Pillet, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire.

M. le président place sur le bureau de nouveaux présents faits à la Société par les héritiers Huguenet.

M. Villers propose ensuite de provoquer dès maintenant, pour les fêtes prochaines, les artistes et industriels de Bayeux à organiser une exposition des Beaux-Arts.

L'assemblée, vu l'importance de l'ordre du jour et la maturité qu'exigent les projets de l'honorable M. Villers, remet jusqu'à l'organisation définitive de la Société et son autorisation officielle, l'examen de la proposition de M. Villers.

L'organisation de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* que le vote des statuts va compléter, s'est accentuée depuis la dernière séance par la fixation définitive de son avoir social. M. le vice-président Pillet donne lecture du procès-verbal du partage de l'avoir-social. Il résulte de ce document, qu'à partir du 3 mars, notre Société a comme avoir social à sa disposition la somme de 590 fr. 24 c.; les livres, papiers et manuscrits, ainsi que les collections de l'ancienne société, moins cinq médailles provenant de divers concours agricoles qui sont attribués à la *Société d'Agriculture*, font retour à la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

M. Le Lièvre, secrétaire, donne lecture de son Rapport sur les travaux de la Commission des Statuts et sur la rédaction desdits Statuts. Chaque article est soumis à l'approbation de l'Assemblée qui vote sur chacun d'eux. Le texte de la Commission est généralement approuvé : une courte discussion y a produit les modifications suivantes : L'article sixième avait originairement ses deux premiers paragraphes ainsi conçus :

« Les Membres titulaires acquittent chaque année une coti-
« sation de cinq francs.

« Les Membres titulaires peuvent amortir leurs cotisations
« en versant une fois pour toutes la somme de soixante francs.»

L'Assemblée s'est divisée sur l'utilité et la quotité de cet amortissement ; après avis du trésorier et échange d'observations diverses, ce second paragraphe a été définitivement rejeté.

Sur l'observation d'un membre, le caractère de l'honorariat

a été nettement déterminé. Le travail du rapporteur a précisé de même les attributions du Comité d'impression visé par l'article neuvième. Un vote au scrutin secret a consacré par neuf suffrages contre cinq, un bulletin blanc et deux abstentions, la création de ce Comité. Ce vote avait été précédé de la proposition suivante de M. Mabire :

« Les sociétaires élisent, pour régir la Société, un Conseil « d'administration composé d'un président, d'un vice- « président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un archi- « viste et d'un trésorier, constituant le Bureau et de quatre « Membres assistants avec voix délibérative.

« Le Conseil d'administration est élu pour trois ans. Les « Membres qui le composent sont indéfiniment rééligibles. « L'élection a lieu au scrutin secret.... Le Conseil gère les « intérêts de la Société. Sur le rapport du secrétaire, il déter- « mine les travaux à imprimer dans les volumes. Il se réunit « au moins une fois chaque année dans le mois de décembre. « Le Président pourra le convoquer chaque fois qu'il le jugera « nécessaire. Il devra le réunir quand il en aura reçu la « demande de trois au moins des Membres qui le composent. »

L'Assemblée s'était arrêtée un instant à cette proposition, mais le vote a décidé la création du Comité d'impression.

Le Bureau, devant être constitué d'après les Statuts approuvés, a été complété par la nomination définitive d'un archiviste, M. Maynier, et d'un trésorier, M. Thieulin.

Les votes pour le Comité d'impression ont donné les résultats suivants : Tavigny, 14 voix, Delmas, 13 voix, de Manneville, père, et Garnier, Charles, chacun 12 voix.

La séance a été levée à dix heures et demie.

Seance du Jeudi 18 Juin 1891

(SOMMAIRE)

Le jeudi dix-huit juin, à huit heures précises du soir, la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* a tenu sa séance réglementaire à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bertot.

Sont présents à la séance : MM. Bertot, Pillet, Lelièvre, Mabire, membres du Bureau ; Auvray, Bazire, Dedouit,

Delmas, docteur Guernier, Le Sieur, Londet, Maynier, de Manneville, Tavigny, Thieulin, Valette, Yvonnet.

Après lecture et approbation du procès-verbal, M. le Président annonce la mort de deux sociétaires: MM. Beaufils et Luthereau. Il communique ensuite la liste des adhérents venus de la *Société d'Agriculture*, et propose l'admission de MM. le chanoine Niquet et le professeur Londet.

Le Secrétaire lit ensuite: l'*Historique de la constitution de la Société* qui doit accompagner l'impression des Statuts et la Liste des Membres. M. Dedouit donne connaissance d'un intéressant mémoire sur l'*Evacuation des malades du camp de Vaussieux dans les Hospices de Bayeux*. Un extrait du mémoire de M. Rollet, membre honoraire, sur les *Forêts du Calvados*, termine les lectures.

M. l'abbé Yvonnet présente à l'Assemblée une image sculptée du Dieu Boudha; il en rappelle l'origine et la venue à Bayeux; des médailles et autres dons offerts à la Société sont mis sous les yeux de l'Assemblée. Les brochures envoyées par le ministère de l'instruction publique sont déposées sur le bureau.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du Jeudi 19 Novembre 1891

(SOMMAIRE)

Assistaient à la séance du jeudi dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt onze, sous la présidence de M. Bertot, les membres de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* dont les noms suivent: MM. Delmas; Garnier Charles; Bazire; de Courson, Georges; de Manneville; de Manneville, Maurice; de Vaulogé; Maynier; Pillet; Le Lièvre; Mabire; Tallevast; Villers et Yvonnet.

Après lecture et approbation du procès-verbal, M. le président Bertot, dans son mémoire sur les *Ennemis du Pommier*, signale l'anthonome, le puceron lanigère, la chenille du bombyx neustria et celle de la phalène hiemale. Il décrit leur développement, leurs ravages et les moyens de les éloigner ou de les détruire.

M. Londet, professeur, entretient l'assemblée des progrès

récents de l'électricité et des moyens de l'utiliser pour l'industrie.

M. Villers donne la première partie d'un travail sur des coins de bronze et autres antiquités découvertes dans l'arrondissement de Bayeux.

Séance du Jeudi 17 Décembre 1891

(**SOMMAIRE**)

La séance du jeudi dix-sept décembre, étant la dernière de l'année, a été, aux termes du réglement, consacrée en partie à l'apurement des comptes de M. le Trésorier.

Après l'admission de M. Lefrançois, Sosthène, présenté par MM. Bertot et Pillet, et de M. Nicolaï, professeur d'anglais, ayant pour parrains MM. Maynier et Pillet, M. le Président a remis à ses collègues les comptes-rendus de la *Société des Etudes historiques* offerts par M. Desclosières.

M. Garnier, indisposé, n'a pu lire son travail sur *Mgr Eon de Cely.*

Dans son étude sur *Odon de Conteville* et la *Bataille d'Hastings*, M. Le Liévre a retracé, d'après les auteurs contemporains, le caractère d'Odon de Conteville ; à l'aide d'Orderic Vital, de Guillaume de Jumièges, de Wace et de Benoît de Sainte-More, et s'appuyant aussi sur la Tapisserie de la Reine-Mathilde, il a fixé à Bayeux le lieu du serment d'Harold, dont la violation servit de prétexte à la descente de Guillaume en Angleterre. En second lieu, la topographie de la Cathédrale, le témoignage de ses historiens, rapprochés des usages alors en vigueur, ont prouvé que les reliques qui servirent à la prestation du serment, appartenaient à notre grande église.

M. Villers continue son compte-rendu des découvertes de Longueville. Les objets tirés de la cachette d'un fondeur indigène et présentés par notre collègue, tels que bracelets, ardillons de ceinture, poignées et lames d'épée, fers de lance,hache d'armes, crêtes et ornements de casques, permettent de reconstituer l'armement du guerrier gaulois, avant que l'invasion romaine n'eût modifié les usages militaires de nos ancêtres.

La séance a été levée à 4 heures 1/2.

COMPTE-RENDU

DES LECTURES QUI ONT ÉTÉ FAITES AUX SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX PENDANT L'ANNÉE 1891

La première lecture faite en séance le 20 février avait pour titre la *Légende de Noël.* Cette légende a pour auteur M. le chanoine Jules Didiot, neveu de l'ancien évêque de Bayeux et l'un des professeurs les plus marquants des Universités catholiques de Lille.

Dans ce travail publié par *l'Almanach catholique de France de l'année 1891*, le docte abbé a condensé habilement les traditions populaires dans nos contrées sur le puits de la chapelle Saint-Pierre dans notre Cathédrale. Décrivant finement la personnalité originale de l'ancien bedeau du Chapitre, Yvory, conteur spirituel et sculpteur délicat, cicerone intéressant de notre vieille basilique, l'abbé Didiot nous le montre narrant, dans la tour du Nord, près de la chambre qui garde dans un coffret arabe en ivoire la chasuble de saint Regnobert, comment la chute de l'enfant de chœur Robert, fils de la dentellière Mathilde, dans ledit puits, devint l'occasion vers la Noël 1260, de la fête des Innocents. L'émotion du grand chantre, cause involontaire de l'accident, parce qu'il n'avait pas pris son aumusse pour la messe de minuit, la douleur de Mathilde qui n'avait que cet unique enfant, les espérances du Seigneur Evêque et du théologal, qui sentaient, malgré toutes les apparences, le jeune Robert protégé par la sainte Hostie qu'il venait de recevoir, par son cierge bénit et par l'acte d'obéissance, cause de sa chute dans le puits, les tentatives du sacristain Yvory, ancêtre du conteur, pour arracher l'enfant à l'abime, tout cela mis sur les lèvres de notre vieux bedeau et traduit par la plume chaude et colorée du parent de notre évêque, a rendu très intéressant le héros de la légende.

Ce qui a donné à ce récit la précision d'un fait historique, accompli pour ainsi dire sous nos yeux, c'est la connaissance profonde qu'a montrée l'auteur du mobilier artistique de la

Cathédrale, de son caractère architectural, du sous-sol qui la porte et de la géographie de notre Bessin, quand il a supposé l'enfant suivant une source souterraine pour aborder enfin au hâvre de Port où la population le reçoit en triomphe et le ramène processionnellement à la ville épiscopale.

Dans sa guette de la tour du Nord, le veilleur a averti le Chapitre du retour de Robert, et tous ceux qu'avait constristés sa disparition, le reçoivent avec joie : la foule qui se presse autour du gentil revenant, sa mère Mathilde, l'évêque qui l'a fait monter au jubé pour narrer son voyage souterrain, tous sont ébahis de son récit. Le grand chantre paiera les dépenses scolaires à Robert que sa conservation miraculeuse affermit dans sa résolution d'être homme d'Eglise, et puisqu'il est rendu à tous le jour des Innocents, l'évêque veut qu'il ait tous les honneurs de la fête. Il le fait siéger en sa chaire épiscopale, les autres enfants de chœur lui font cortège ; il devint le premier petit Evêque qu'on a vu officier à Bayeux ce jour-là.

Yvory conclut en montrant l'enfant de chœur, Robert, chanoine à la fin de ses jours, il souhaite le même honneur à l'abbé Didiot qu'il faut quitter : la sonnerie des Vèpres avertit notre Yvory de cesser d'être cicerone pour redevenir le bedeau de MM. du Chapitre et porte-clefs comme saint Pierre.

La seconde lecture est une étude inédite de M. Le Lièvre, sur *Pulcinello*.

Le mot de *Pulcinello* ou *Puccinello* signifie, mais avec une nuance narquoise comme celle de presque tous ces doubles diminutifs qui rendent si gracieuse la langue du Dante, *petit poulet, petit poussin,* et comme bec et ongles sont les premières armes du petit poussin, le nom de *Pulcinello* convient bien à ce personnage légendaire et satyrique qui, ayant de l'esprit comme un bossu, fait sentir dans ses boutades qu'il a bec et ongles, selon l'expression proverbiable.

Pulcinello ou ses sosies ont égayé plus d'une fois nos ancètres dans la salle du Jeu de Paume de l'antique châtel de Bayeux, mais si les Italiens ont de préférence gratifié de ce nom le personnage de leur théâtre, qui, de tout temps, réunit la joyeuseté, la verve badine et moqueuse, leur *Pulcinello* n'est après tout qu'un faux grand homme. Le type archéologique et historique semble être le maccus des osques et des volsques.

La venue de ces peuples qui ruina dans Coriolan le respect de tout ce que les Romains vénéraient le plus, hormis l'amour filial, était bien capable de rendre ce personnage populaire.

Le *Pulcinello* du moyen-âge semble ensuite au Secrétaire avoir été le bateleur sicilien *Paulo Cinello* et le défenseur des confrères de ce célèbre mime, le bossu Puccio d'Aniello devient après lui le type des Polichinelles. En Angleterre, il devient Pol-Nick ou Old-Nick : il n'est plus qu'un polisson fieffé sans foi ni loi : plus tard, dans un procès de sorcellerie, de 1593, il est un démon battant et battu, rossant et rossé, insupportable à ceux qui l'aiment et encore plus à ceux qu'il attaque. L'habit traditionnel de Polichinelle semble être une raillerie de la vantardise des grands seigneurs espagnols qui, sous Charles-Quint, n'avaient plus d'action par eux-mêmes. L'habit d'Arlequin, compère de Polichinelle, doit sa variété à la charité de pauvres enfants de tailleurs bergamesques qui couvrirent la nudité d'Arlequin des loques de la boutique paternelle.

Sous ce titre : *Souvenir inédit du Camp de Vaussieux,* M. Dedouit, ancien secrétaire des Hospices, nous a donné la primeur de quelques pages de ses études sur les Hospices de la ville de Bayeux.

Il montre d'abord l'organisation défectueuse des ambulances militaires à l'époque du camp de Vaussieux et tous les embarras que la concentration inattendue de 35,000 hommes de troupes amène dans les villages d'Esquay et de Vaussieux. L'état sanitaire de telles masses ne tarda pas à inquiéter, et les hôpitaux de Bayeux durent recevoir les malades : l'Hôpital Général et la vieille église de la Madeleine furent encombrés de vénériens, le bon ordre intérieur des hospices aussi troublé que leurs finances, et la santé et la morale publiques gravement compromises. Les démarches des échevins et des administrateurs pour remédier à cet état de choses terminent la communication de M. Dedouit.

L'*Extrait de la Notice Forestière du Calvados,* par M. Rollet, membre correspondant, fait suite à l'étude de M. Dedouit. Nous apprenons, par cet extrait, lu par le Secrétaire, que notre département renferme 38,075 hectares de bois que surveillaient autrefois les maîtres enquêteurs et reformateurs, les verdiers, les passageurs, les regardeurs, les parquiers et les sergents, afin d'assurer la conservation et le croissement des essences

et l'équitable usage des droits de l'Etat, des seigneurs et des particuliers en matière forestière.

Ces deux lectures, avec celle de l'*Historique de la Société*, imprimé en tête du présent volume, ont occupé la séance du dix-huit juin.

M. Bertot, président de la Société, a commencé la séance du dix-neuf novembre, par la lecture de son travail sur *les Ennemis du Pommier,* dont voici l'analyse :

Trois parties du pommier manifestent surtout la présence de parasites nuisibles à sa conservation, à son développement et à sa fécondité : l'anthonome, de la famille des charançons, s'attaque à la fleur et la stérilise ; il lui donne l'apparence du clou de girofle. Le puceron, lanigère, en entroduisant sous l'écorce un liquide spécial, amasse la sève en certaines parties du tronc et des branches, et détermine, par cet afflux, des nodosités et des chancres, qui, en se durcissant, multiplient le bois mort et arrêtent le développement normal de l'arbre. La livrée ou bombyx neustria s'attaque aux feuilles, les enroule dans les toiles qu'elle a tissées : la végétation des feuilles devient inutile ou incomplète. A côté des ennemis du pommier, M. Bertot indique les moyens de les diminuer ou de les détruire.

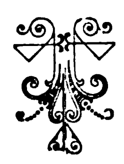
M. Villers expose ensuite une découverte récente de coins de bronze et d'autres objets antiques faite dans l'arrondissement de Bayeux. Il essaie de démontrer l'origine et l'usage desdits coins, questions fort controversées dans lesquelles notre docte collègue ne se prononce pas.

Les Progrès récents de l'Electricité, tel a été le titre de la troisième lecture.

M. le professeur Londet nous a exposé d'abord la prudence qui doit régner en fait d'affirmations scientifiques : des faits nombreux, constants, sagacement observés, peuvent seuls amener à la connaissance des lois générales qui régissent les sciences expérimentales.

On peut ensuite, tant ces lois sont bien coordonnées, les reconnaître et les appliquer dans des cas particuliers. Une telle méthode a permis de constater les rapports existants entre l'astronomie, le magnétisme, l'électricité et la dynamique ; on a pu d'abord simplifié la terminologie scientifique

et reconnaître comme fondé, cet axiome que Lavoisier appliquait seulement à la chimie: « Rien ne se perd dans la nature.» Cet axiome est devenu la loi des applications pratiques de la science moderne, chaleur, force et électricité se soutiennent, transforment et transportent mutuellement, de là l'application de la chaleur et de l'électricité à la fonte des métaux et celle des forces hydrauliques à l'emmagasinement et à la transmission de l'électricité pour l'éclairage électrique. Un éloge de l'électricien Gaugain, notre compatriote, rattache cette étude à notre pays.



NOTE

SUR LES PAPIERS ET DOCUMENTS

PROVENANT DU MARÉCHAL DE BEZONS

ET RELATIFS A LA DÉFENSE DE L'ALSACE DE 1710 A 1714 (*)

Le château de Maisons, près Bayeux, a possédé, pendant 145 ans, de 1733 à 1878, une volumineuse collection de pièces et docûments d'un intérêt de premier ordre, permettant de se rendre compte des moyens de défense mis en action, de 1710 à 1714, pour conserver l'Alsace à la France.

Nous ne croyons pas nous tromper en exprimant le sentiment que ces docûments étaient peu connus, même de ceux de nos collègues instruits des ressources historiques offertes dans notre arrondissement aux recherches de nos érudits.

Cette collection, comprenant *neuf cent quatre-vingt-onze pièces* manuscrites, est aujourd'hui transportée à Poitiers, résidence de l'arrière-petit-fils du maréchal de Besons, M. Constantin de Nettancourt, possesseur de ces archives.

Quel est l'avenir réservé à ces correspondances, à ces ordres, à ces rapports qui portent la signature du roi Louis XIV, des maréchaux Villars, d'Harcourt et d'hommes notables dans la haute administration des finances et de la guerre au commencement du dix-huitième siècle ?

Ces papiers passeront-ils dans la vaste et riche collection des manuscrits de la Bibliothèque Nationale ou dans la non moins précieuse réserve des archives du Ministère de la Guerre ? L'imprévu et le

(*) Cette note, rédigée déjà depuis plusieurs années, était restée dans le portefeuille de rédaction de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*. En reprenant le cours de ses publications, la Société en a décidé l'insertion, dans la pensée qu'elle serait lue avec intérêt.

hasard des partages de succession les menacent-ils d'être divisés ou répartis entre différentes personnes qui, à la longue, perdant le souvenir de l'intérêt qu'ils offrent et du lien commun qui le rattache, en disposeront comme de manuscrits sans grande valeur? Le chapitre complet d'histoire que ces docùments retracent aujourd'hui, se dispersera-t-il en feuillets éparpillés dans des mains qui les diviseraient sans en connaître l'importance?

On doit souhaiter qu'il n'en soit pas ainsi et qu'une première intention manifestée par le Comité des archives du Ministère de la Guerre se réalise. Quoi qu'il en soit, Messieurs et chers Collègues, nous avons pensé que vous apprendriez avec intérêt qu'elle était la nature des renseignements historiques contenus dans ces manuscrits qui ont été pendant si longtemps possédés et conservés dans notre voisinage.

L'Alsace, acquise à la France par le traité de Westphalie, 1648; Allemande de mœurs et de langage, constamment occupée et traversée par les armées de Louis XIV, resta pendant soixante ans une conquête des plus incertaines. Les défaites des armées du Roi subies à Hochstedt, 1704, à Ramillies, 1706, à Malplaquet, 1709, avaient eu pour conséquences de compromettre les frontières du Nord et de faire perdre à la France: Lille, Douai, Béthune, le Quesnoy, etc. Le cercle d'investissement, solidement fixé au profit de l'ennemi du côté des Flandres, tendait à se développer à l'est et à s'infléchir par l'Alsace, vers la Franche-Comté et la Bourgogne; tactique de guerre que plus d'un esprit savant et rêveur médite encore de nos jours dans le grand état-major allemand instruit à la puissante école du maréchal de Moltke.

Après les trois défaites que nous venons de rappeler, la conservation de l'Alsace était donc pour la France d'une importance décisive. Nos places du

Nord perdues ou compromises, la ligne des Vosges, puis Besançon et Dijon se trouvaient en péril.

Louis XIV, que les derniers revers avaient affaibli, mais non abattu, puisa dans ses malheurs même une hauteur de résolution qui rétablit les affaires de la France. Ecartant les influences de Cour, qui avaient été funestes, il revint à cette juste appréciation des hommes, une des causes premières de la grandeur de son règne, qui lui avait acquis le dévouement et les services des Colbert et des Vauban. Le Roi reprenant, disons-nous, les inspirations des premières années de son gouvernement, prépara la défense de l'Alsace, en organisant trois grands commandements confiés à Villars, à d'Harcourt et à Besons.

Ces trois généraux commencèrent leurs opérations combinées, en 1710, et nous les retrouvons reproduites, pour ainsi dire, jour par jour, dans la collection, objet de cette notice.

On voit, dans les 991 pièces dont nous vous avons déjà signalé le nombre, avec quelle précaution minutieuse ces généraux faisaient étudier le terrain sur lequel leurs troupes devaient camper et se battre, comment les approvisionnements en vivres, munitions, effets de campement et d'habillement étaient réunis à l'avance sur les points assignés aux détachements.

Nous y trouvons encore le détail des précautions prises pour défendre les passages des fleuves et rivières, les défilés des montagnes et des bois ; nous y lisons les ordres de marches et contre-marches ; le récit des tentatives faites pour surprendre les projets de l'ennemi, pour connaître l'état de ses troupes et les rapports d'espions. On y voit, enfin, relevés exactement, les plans des fortifications et des places sur lesquelles l'armée française devait s'appuyer.

Dans le portefeuille contenant les pièces relatives aux opérations de l'année 1711, nous trouvons l'ordre

de bataille de la cavalerie de l'armée du Rhin, aux premiers jours du mois de juin; l'ordre de bataille de l'armée des alliés; l'ordre de bataille de l'infanterie française; l'ordre de marche de l'armée du maréchal d'Harcourt appuyant celle de Besons dans la journée du 3 août 1711. — Nous y voyons aussi le plan du fameux camp retranché établi depuis Haguenau jusqu'à Bischwiller passant par Mariendal et exécuté vers octobre 1711. De ce camp, l'armée surveillait Rastadt et les lignes de Wissembourg.

Ces énergiques et prudentes dispositions continuées en 1712, immobilisèrent les forces ennemies et dégagèrent l'armée du Nord. Villars, vainqueur du prince Eugène à Denain, vint rejoindre Besons en Alsace, et trouvant là une base solide d'opérations préparées depuis deux années, il combina avec son compagnon d'armes, une nouvelle attaque de l'armée allemande. Villars, par une marche habile, conduisit ses troupes sous les murs de Spire, tandis que Besons assiégeait et reprenait Landau, 22 août 1713. Ce succès, à peine obtenu, Villars appuyait rapidement vers le sud et s'emparait de Fribourg pendant que Besons, observant et couvrant les lisières de la Forêt-Noire, empêchait le prince Eugène de déborder sur la rive droite du Rhin.

Ces succès militaires, récompense d'efforts bien préparés et bien conduits, furent consacrés politiquement par les conférences de Rastadt, janvier 1714, qui aboutirent au traité de Bade et à la paix. — La ville de Landau et toute la rive gauche du Rhin restèrent à la France, garantissant ainsi la possession de l'Alsace.

Tel est l'ensemble des évènements dont le détail se trouve analysé par les papiers, rapports et correspondances dont nous désirions vous signaler l'existence et qui auraient pu figurer honorablement dans un inventaire des manuscrits précieux conservés

dans notre arrondissement avant 1878. Ils avaient été apportés au château de Maisons, à la mort du maréchal, 1733, par son fils, Louis-Gabriel-Alexandre de Besons, maréchal de camp, gouverneur de la ville de Cambrai. Leur origine est positive ; leur transmission par succession aux mains du possesseur actuel n'est pas moins certaine. Ils offrent donc la garantie essentielle exigée des témoignages historiques : l'*authenticité*. Aussi, pensons-nous ne nous être pas trompé en espérant que la lecture de cette notice vous paraîtrait intéressante.

Indiquons les principales lettres de Louis XIV attestant qu'il conservait la direction générale des opérations de la guerre.

1710. 18 avril, ordre à M. de Besons d'aller commander l'armée en Alsace.

30 avril, routes que suivront les troupes de M. de Besons.

30 octobre, instructions à suivre pour l'installation des quartiers d'hiver de l'armée du Rhin.

1711. 26 avril, contrôle général des troupes qui devront composer l'armée du Rhin.

2 juin, 21 juin, 4 octobre, ordres pour les maréchaux de camp.

1712. 30 avril, 12 et 15 mai, 12 septembre, 8 octobre, Lettres du roi donnant des ordres et annonçant les succès de l'armée du Nord, la prise de Douai, la victoire de Denain, le traité avec la reine d'Angleterre, la reprise du Quesnoy.

1713. 8 mai et 31 mai, 2 juin, 21 novembre, Ordres de concentration sur le Rhin des armées de Flandres et du Dauphiné, nouveau contrôle des troupes pour l'année 1713. Dispositions pour la défense de la Moselle et de la généralité de Metz.

Les lettres de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, et de Desmaretz, contrôleur des finances, ne sont pas moins intéressantes au point de vue de l'historique de l'administration de la guerre à cette époque.

Les deux mémoires relatifs aux sièges de Landau et de Fribourg entrent dans des détails très circonstanciés et indiquent le nombre et le nom des soldats blessés évacués sur les hôpitaux de Wissembourg. Nous y trouvons aussi le nom des officiers tués ou blessés, et ils furent nombreux, à l'attaque du chemin couvert de Fribourg.

Lorsqu'on assiste de nos jours aux généreux efforts que la France a réalisés, pour refermer sa frontière de l'Est, si imprudemment laissée ouverte, en 1870, à la veille d'une guerre offensive; lorsqu'on a visité le nouveau camp retranché de Verdun, les redoutes de la ligne de la Meuse, par Saint-Mihiel et Toul, les places de Langres et de Besançon avec les forts détachés qui les relient, on retrouve avec un sentiment d'espérance cette sage et prudente tradition militaire, si éminemment pratiquée par le grand ingénieur Vauban et reprise en Alsace, de 1710 à 1714; tradition qui enseigne à se rendre, tout d'abord et autant que possible, « *invulnérable chez soi* », en attendant, sans les provoquer, les évènements que la Providence réserve à nos destinées.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.



DEUX CINQUANTAINES A BAYEUX

AU XVIIIe SIÈCLE

PAR M. G. VILLERS

Cinquante ans : c'est une grande période de temps dans la vie humaine. C'est le double de ce nombre d'années que l'historien romain, Tacite, appelait : *Magni ævi grande spatium !* aussi cinquante ans pèsent-ils lourdement dans la balance de l'existence ; et un petit nombre de mortels, seulement, peuvent inscrire dans la durée de leur carrière, ce laps considérable de temps.

C'est cette rareté qui fait que quelquefois on fête, ceux auxquels la Providence a accordé la faveur d'avoir pu vivre durant un demi-siècle dans l'exercice ou la jouissance non interrompue de la fonction ou de la position sociale qui fut leur apanage, notamment le mariage et le sacerdoce.

Depuis plusieurs années, la presse, ce grand organe de la publicité, a enregistré les solennités ayant pour but, comme au temps des mœurs patriarchales, de fêter la cinquantaine d'époux que la mort a respectés, ou de prêtres qu'elle n'a point séparés de leur troupeau. En 1884, notre arrondissement a été le théâtre de deux de ces cérémonies touchantes.

A Livry, un vieux soldat, alsacien d'origine, que les vicissitudes de sa vie agitée ont fixé dans notre pays, entouré de ses enfants et petits-enfants, célébrait au pied des autels ses noces d'or avec une épouse vertueuse, dont le temps a blanchi la tête. A peu près à la même époque, un enfant de notre ville, le respectable abbé Charlotte, aujourd'hui chanoine prébendé de notre Cathédrale, célébrait à Saint-Exupère, sur

la tombe de l'apôtre du Bessin, le saint Sacrifice, qu'il y a cinquante ans il avait offert pour la première fois à l'autel de l'église à l'ombre de laquelle s'était écoulée son enfance. Les solennités de ce genre, trop rares, hélas! ont un caractère touchant qui doit attirer l'attention sur elles. C'est donc une œuvre pie que de les constater, de même que c'est un travail intéressant de rechercher celles qui ont eu lieu au temps de nos pères.

Nous évoquerons, pour ce motif, le souvenir de deux de ces fêtes de famille, totalement oubliées de nos jours.

I

L'évêque François de Nesmond avait été appelé au siège épiscopal de Bayeux en 1659; et, lorsqu'arriva l'année 1712, il comptait cinquante-trois années d'épiscopat. Cette prélature, de si longue durée, n'avait été qu'une longue suite d'actes méritoires et qu'une pratique non interrompue de vertus. Ministre du Seigneur, il avait organisé et assuré, par la fondation des Séminaires, le recrutement régulier et l'instruction du clergé ; citoyen français, au jour des revers de la France, il avait vendu son argenterie, et avec le prix, il avait levé un régiment qu'il avait offert à Louis XIV, le lendemain de la défaite de Malplaquet; habitant de Bayeux, il avait bâti l'Hôpital-Général, soulagé constamment les pauvres, et dans le cours de son long ministère sacerdotal, avait été un modèle vivant de charité. François de Nesmond pliait sous le poids des années; avant qu'il s'acheminât vers la tombe, la ville de Bayeux toute entière tint à lui donner un éclatant témoignage de sa respectueuse estime et de sa légitime reconnaissance. Les manifestations de ce genre sont douces au cœur des vieillards.

Le 17 mai 1712, on mit en branle, le soir, dans la ville

épiscopale, les cloches de toutes les églises, et le lendemain matin, à neuf heures, le nombreux clergé de la Cathédrale, revêtu de chapes, se rendit à l'Evêché, où la procession prit dans ses rangs le digne évêque, habillé de son rochet. Dans la vaste chapelle du palais épiscopal, on chanta le *Veni Creator*, et l'on célébra solennellement la messe. L'après-midi on dit les vêpres et, pendant complies, on sonna la *Trémonde* pour assembler tout le clergé séculier et régulier ainsi que les élèves du Séminaire. Une longue procession se forma alors et se rendit à Saint-Exupère, faisant entendre des chants religieux.

Cédant à l'émotion et à bout de forces, le vieil évêque ne put aller jusqu'au sanctuaire, établi sur l'emplacement du Mont Phaunus. Il entra dans l'église des Capucins pour attendre le retour du cortège. La milice bourgeoise, drapeau en tête, l'y attendait, rangée sur deux haies pour l'escorter.

Le cortège ramenant le saint prélat revint à la Cathédrale. Sous le portail de la basilique, M. Suhard, chancelier de l'Eglise, adressa au prélat un discours comme au jour de sa première entrée, puis le premier pasteur du diocèse, toujours escorté par la milice bourgeoise, fut admis à entrer dans l'édifice sacré.

Immédiatement après la cérémonie, les bourgeois, tambours et fifres en tête, reconduisirent à son palais celui qui le lendemain de la perte d'une bataille, n'avait pas désespéré du salut de la France et le saluèrent en défilant devant lui. Le personnel des diverses juridictions et de l'Hôtel-de-Ville imitèrent cet exemple et se rendirent en corps près de celui que le grand roi avait appelé son *ami*, pour le féliciter de sa longue carrière et lui souhaiter encore de nombreux jours.

Malheureusement Dieu n'exauça pas leurs vœux ; et le 16 juin 1715, François de Nesmond, âgé de 85 ans 9 mois 6 jours, quitta ce monde, laissant après lui une réputation méritée de bienfaisance et de sainteté.

II

La première partie du XVIIIe siècle avait été témoin d'une *cinquantaine* fêtée, à Bayeux, dans la grande famille sacerdotale; la deuxième partie vit aussi une fête de ce genre, dont nos grands parents furent les acteurs.

La paroisse St-Patrice avait, en 1788, pour curé, l'abbé Gabriel Hébert, qui, depuis cinquante ans, présidait à l'administration religieuse de ses ouailles avec une piété et une affection qui lui avaient concilié leurs sympathies. Ses longs services et ses vertus leur inspirèrent le projet de fêter solennellement le cinquantième anniversaire de son sacerdoce. Nous empruntons à une relation manuscrite du temps le compte-rendu de cette fête :

« Le premier jour de l'année 1788, l'abbé Hébert « célébra la grande messe, en grande cérémonie, « conduit à l'église par les notables habitants de la « paroisse, qui étaient M. de la Rivière, M. Larcher « de la Londe, maire de Bayeux, M. de Marigny, M. de « Grandval, lieutenant du baillage, et plusieurs autres « gentils-hommes. — La Musique du régiment de « Lorraine, alors en garnison à Bayeux, se rendit à « l'église où elle joua pendant l'office. Deux compagnies « de la garde bourgeoise avaient pris les armes et « formaient escorte avec le drapeau de la ville. »

« L'abbé Hébert fut harangué par M. Philippe de la « Brecque, alors vicaire, qui fit un très bel éloge de « la vie dudit cher curé, ce qui lui fit verser des larmes « et toucha tous les auditeurs.

« Il y avait deux couleuvrines dans la tour de ladite « paroisse, qui tiraient par les deux lucarnes.

« Les garçons de ladite paroisse firent présent au « curé d'un beau bouquet, au moment où on allait le « chercher pour le conduire à la messe.

« Le soir, on fit un très beau feu de joie auquel se

« rendit processionnellement le curé avec son cortège, « accompagnés de la noblesse de la paroisse, qui « mirent le feu avec des flambeaux.

« On tira sur les six heures et demie un feu d'artifice, « qui charma tous les spectateurs. Il y avait plus de « dix mille personnes sur la place du Marché. »

Cette fête de famille, dont un témoin oculaire a consigné le récit, eut lieu deux ans avant la mort de l'abbé Hébert, qui descendit dans la tombe en 1790, à l'âge de 78 ans.

La poésie locale tint à payer aussi son tribut à cette manifestation de la gratitude populaire ; et son interprète accrédité fut un des collaborateurs habituels de l'*Almanach des Muses*, M. de Conjon, de Bayeux, qui était un des fondateurs et un des membres les plus actifs et les plus distingués de la société littéraire, notre sœur aînée, créée dans notre ville en 1788.

Beaumarchais, dans une œuvre célèbre, avait dit qu'en France tout finit par des chansons. Ce fut donc par une chanson que le poëte bayeusain exprima, en vers, les sentiments de reconnaissance des paroissiens de Saint-Patrice ; et ce furent les élèves de l'abbé Héroult, directeur d'un pensionnat situé dans la rue du Goulet, qui chantèrent, sur l'air du *Nid de Fauvettes*, le compliment dû au talent poétique de M. de Conjon.

Cette œuvre légère nous a paru assez agréablement tournée pour mériter une audition de votre part.

O toi! qu'on révère et qu'on aime,
Chacun s'empresse à te fêter ;
Partage l'allégresse extrême,
Qu'en nos fronts tu vois éclater.
Ces feux, cette réjouissance,
Charment les regards satisfaits ;
Mais un jour de reconnaissance,
Vaut-il cinquante ans de bienfaits ?

Pasteur actif et plein de zèle,
Ton âme est toute à ton troupeau.
Ton troupeau, soumis et fidèle,
Ne s'éclaire qu'à ton flambeau.
Ta voix ne condamna personne ;
Contre aucun tu n'es prévenu ;
Tu sais que notre Dieu pardonne ;
Et la clémence est ta vertu.

Doué d'un cœur tendre et sensible,
Tu viens partager nos douleurs;
Aux infortunés, accessible,
Tu te plais à sécher leurs pleurs.
Nous osons, nous venons ensemble
Te faire l'aveu solennel
Que tout Pasteur qui te ressemble
Est un bienfait de l'Eternel.

Mortel chéri! Par ton exemple
Le riche devient généreux;
Plein de tes vertus qu'il contemple,
Il est bon, il est vertueux;
Et celui qu'un destin contraire
Fait languir dans la pauvreté,
Chez toi trouve l'âme d'un Père,
Et doit sa vie à ta bonté.

O Dieu! Maître des destinées,
Remplis les vœux de notre cœur :
Oui ; retranche de nos années,
Et les donne à notre Pasteur !
Eh ! Puissions-nous à sa centaine,
Par un bonheur inespéré,
Chanter, comme à sa cinquantaine,
Vive ! Vive notre curé !

L'ère de l'Empire et de la Restauration ne donna point lieu à des manifestations du genre de celles que nous venons de raconter. La Révolution, en dispersant le Clergé et le Concordat en faisant un Clergé nouveau, avaient effacé les souvenirs et brisé les anciens liens qui unissaient le troupeau et le Pasteur.

Ce ne fut qu'après la Révolution de Juillet qu'une fête de cette nature se reproduisit; et ce fut aux portes de Bayeux, dans la paroisse de Saint-Martin-des-Entrées.

Le desservant de cette paroisse, l'abbé Le Soudain, blanchi dans le sacerdoce, venait d'atteindre la 50e année de son ministère. Il était l'objet du respect de tous ses paroissiens. Ceux-ci organisèrent une fête pour célébrer cet anniversaire.

La Garde Nationale, une des puissances du régime d'alors, s'y associa avec enthousiasme, et, comme à sa première messe, l'abbé Le Soudain fut l'objet de tous les honneurs.

Le soir, il y eut feu d'artifice, et, auparavant, banquet, auquel prirent part de nombreux convives. Puis, pour que la tradition fût observée, et afin que la vieille gaieté française ne perdît pas ses droits, il y eut chanson aussi, comme en 1788, à Saint-Patrice.

Son auteur fut M. Desramé-Dubois, l'un des actifs promoteurs de la fête, et le père de notre honorable collègue, M. le Juge de Paix de Bayeux. Celui qui la chanta, sur un air connu, accompagné des refrains chaleureux de tous, fut M. l'abbé Yvon, alors vicaire de la Cathédrale, depuis curé aimé de Saint-Patrice, à qui une mort prématurée ne permit pas d'être un jour, comme l'abbé Hébert, un de ses prédécesseurs, l'objet d'une manifestation de la part de ses paroissiens.

Aujourd'hui, Messieurs, le temps qui efface tout, a fait oublier les deux fêtes dont je viens d'évoquer le souvenir.

Puisse cette évocation ne pas avoir trop fatigué votre bienveillante attention.



RECHERCHES
SUR LES CHANGEMENTS TOPOGRAPHIQUES
DE BAYEUX
VERS LE PONT DE LA MADELAINE

Il y a environ trente ans, je fus chargé de faire exécuter des travaux d'étanchement à la cave de la maison, rue Saint-Jean, n° 14; en creusant à cinquante centimètres au-dessous de l'aire actuelle, on mit à découvert une ancienne voie se dirigeant de l'Est à l'Ouest. Elle était garnie de fascines ou bourrées remplies de glaise; quoique noircies par le temps, elles étaient assez bien conservées, elles portaient l'empreinte de roues de voitures et d'un radier central. Latéralement vers le sud de cette cave et à la même profondeur, il existe un ancien appartement dans lequel il y avait un fourneau de teinturier.

Les recherches auxquelles je me suis livré, m'ont rappelé les longues conversations que j'ai eues avec feu M. Charlemagne Jean Delamare, qui aimait beaucoup à parler du quartier qui l'avait vu naître (1). De ces souvenirs, de la disposition actuelle des terrains et de l'examen des anciens plans, il résulte ceci :

Au moyen-âge et même au XVIIe siècle, la rivière l'Aure, dans son parcours à travers notre ville, était loin de ressembler à ce quelle est de nos jours. En effet, en ces temps anciens elle était divisée en quatre bras dont l'un longeait les murs de la ville depuis la porte Saint-Vigor-le-Petit jusque devant la porte Saint-Martin et rejoignait le lit principal vers le nord de la Poissonnerie actuelle au moyen d'une espèce d'Odon appelé gouffre qui se voyait encore il

(1) Il est né dans une maison que remplace celle du n° 14

y a une vingtaine d'années à l'entrée de la rue du Louvre.

Ce cours d'eau mettait en mouvement un petit moulin situé près la porte Saint-Vigor-le-Petit, connu sous le nom du Moulin-sous-l'Etang ; ce petit moulin appartenait à une famille Accard et, d'après M. Delamare, voici qu'elle aurait été l'origine d'un dicton populaire bien connu : lors d'une crétine, l'écurie où était le baudet, fut envahie par les eaux et l'animal, refusant de sortir, se mit à braire, alors le bonhomme Accard de s'écrier : « Ris donc de ta bêtise, animal. » De là le dicton populaire : « Il est comme l'âne à Accard, il rit de sa bêtise. »

Ce cours d'eau faisait aussi mouvoir un moulin plus important qui existait près la porte Saint-Martin, occupait une partie de la rue Larcher et l'emplacement des maisons nos 1 et 3 de la rue Saint-Martin, il était appelé « le Moulin devant la Porte Saint-Martin, le « revenu (20 livres) appartenait à l'Evêque, qui l'avait « abandonné au chapelain chargé de desservir la « chapelle dite de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (1). »

Le lit du deuxième bras ou la principale rivière était à peu près le même que de nos jours, sauf qu'il était beaucoup plus profond ; je me rappelle parfaitement, que lors des fondations de la Poissonnerie, j'ai vu des restes de murs d'habitation dont les ouvertures étaient englouties dans le sol de la rivière. Sur ce bras pas plus que sur le précédent il n'existait de pont devant la porte Saint-Martin ; mais en amont, à environ 20 m. du pont actuel il en existait un dont, lorsque les eaux sont basses, on aperçoit encore les solides enrochements.

On ne peut mettre en doute que la voie dont j'ai parlé, se dirigeait vers ce pont qui servait aux voitures et aux piétons ; lorsqu'il tomba en vétusté il fut rem-

---

(1) Laffetay.— Séances 1852, pages 225.

placé par une passerelle à l'usage exclusif des piétons jusqu'en 1775, année de la construction du pont actuel sous la mairie de M. Larcher de la Londe.

Quant aux deux autres bras, l'un existe encore en partie, l'autre est complètement supprimé. Il traversait le jardin actuel de l'Hôtel-Dieu et celui de la maison nº 16, passait au bas de la rue Saint-Jean, pour rejoindre par la rue de la Teinture, le cours principal, vers le pont Bécot, qui existait au nord de la Poissonnerie actuelle; ce cours d'eau, presque toujours à sec dans les beaux jours, à cause du barrage de l'hôpital, n'en n'était pas moins dangereux lors des grandes pluies; l'inondation de 1852 en a donné la preuve : en effet, la masse de l'eau se trouvait poussée vers cet ancien bras et si le mur séparatif des jardins, construit en 1794, n'eût pas existé, la rivière se fut évidemment creusé un nouveau lit à l'endroit où il en existait un dans les temps plus reculés.

M. Delamare m'a souvent répété que le cimetière et l'église de la Madelaine étaient sur un monticule assez élevé et que, malgré cette élévation, les crues d'eau ont considérablement détérioré le cimetière, des terres ont été emportées et des ossements mis à découvert.

Lorsqu'on planta les mâts qui servirent à élever le magnifique et élégant arc de triomphe que tout le monde a admiré en 1858, on mit à découvert une bière assez bien conservée à peu de profondeur sous le trottoir du côté du Nord.

Une preuve bien convaincante de l'exhaussement considérable du sol, se trouve dans l'examen des constructions anciennes existant encore aux environs, et dont la base se trouve bien au-dessous du sol actuel.

LORILLU.

Note sur Bayeux oppidum

GALLO ROMAIN

Il y a une quinzaine d'années, Messieurs, un congrès scientifique se tenait à Cherbourg. Le regretté M. Noget-Lacoudre, ce digne émule d'Arcisse de Caumont dans l'amour des monuments antiques, frappé du renom de l'église de Montebourg, tant à cause de sa crypte qu'à cause de son patron, voulut étudier à fond les traditions diverses sur Saint-Floxel.

Je n'entrerai pas, Messieurs, dans l'analyse complète du travail de l'éminent fondateur de Sommervieu ; je rappellerai seulement qu'il établit solidement la confusion des hagiographes entre *Augustodurum* (Bayeux) et *Augustodunum* (Autun), erreur qui en amenait une seconde, puisqu'elle faisait du contentinais Floxel martyrisé à Bayeux un seul et même individu avec le soldat Floxel honoré à Autun.

Les bornes milliaires trouvées dans les voies romaines de notre région, les sépultures antiques de la voie de Bière et du Champ des Hauts Jours, la distance de notre ville à la mer, tout indiquait claire. ment qu'*Augustodurum* et Bayeux étaient une seule et même localité.

Un autre fait, Messieurs, m'a semblé corroborer ces conclusions et jeter un jour nouveau sur l'importance de notre ville à l'époque gallo-romaine : la topographie et les noms de quelques communes voisines en parfait rapport avec le rôle militaire et civil attribué par les traditions et les vieux écrits à la capitale du Bessin.

Pour ces incomplets aperçus (sur un passé glorieux) qui me semblent être quelque chose de plus

que de simples conjectures, je réclame toute votre bienveillance et le secours de vos lumières.

I

Pour la défense de leur pays, nos ancêtres, sans posséder la science stratégique des généraux romains, avaient multiplié les obstacles autour des principales localités.

L'une d'elles, généralement centrale, devenait, à l'heure du danger, *oppidum* ou cité de refuge et de défense.

Une enceinte de terrassements formés de bois et de pierre assez vaste pour contenir les réfugiés des environs, assez habilement disposée pour empêcher de diviser en postes nombreux et trop écartés les uns des autres les guerriers de la tribu que le chef y réunissait, en dehors de ces défenses quelques abris utiles à ces corps de métiers nécessaires à la suite des armées ; le voisinage d'une rivière et des bois (l'eau est indispensable dans une ville assiégée et les bois sont d'un grand secours pour les machines et constructions demandées par la défense), tout cela constituait habituellement le site et la force de l'*oppidum* gaulois.

Jetons maintenant, si vous le voulez bien, un regard sur les plans de l'ancien Bayeux, et rappelons-nous que les géographes le désigne comme capitale des Bajocasses. L'Aure lui sert de première défense ; au midi, ce bois qui a donné son nom à la Porte Arborée, masque une de ces entrées et les autres côtés de son territoire, sont enclos de cette enceinte de murs et de terrassements dont la trace est encore visible en plusieurs endroits.

Voilà donc notre ville offrant dans un pourtour assez vaste un lieu d'asile et de défense aux populations qui l'entourent.

Est-elle véritablement un centre stratégique à cette époque reculée? En m'appuyant uniquement sur les traditions, je pourrais l'affirmer. Mais les hypothèses de Robert Le Roquez sur Bayeux suffisent-elles? Charon et Juigné méritent-ils plus de créance?

Je crois que les géographes et le poëte ci-dessus se sont souvenus de ces audaces, qu'Horace, au début de son *Art poétique,* pardonne aux amis des Muses et aux émules d'Appelles. Il faut donc mettre de côté Belus et Samothès, fondateurs de la ville et du château de Bayeux.

Les oppidum ne tiraient pas leur seule force de leurs retranchements, autour d'eux, comme ceinture et comme avant-garde, s'étendaient cent postes défensifs de moindre importance: j'ai nommé les *Dunum,* les *Mænor* et *Mansus,* les *Plessiès* et les *Meis.*

J'allais oublier les *specula* ou *blokaus* isolés et semblant peu se rallier aux autres points de résistance; or, Messieurs, ces différents postes stratégiques, je les retrouve en partie sur la carte du Bessin et à peu de distance de notre ville.

II

Nos aïeux les Gaulois aimaient, avec la guerre, les travaux et les plaisirs de la vie champêtre, aussi, la richesse des chefs, leur splendeur, n'étaient autre, Messieurs, que celle de nos collègues de la première section: les plantureuses fermes et les gras troupeaux.

Mais ces richesses, il fallait les défendre; aussi, le chef faisait de sa demeure rurale une vraie forteresse plus ou moins bien défendue.

Sur une colline, auprès des bois, dans le voisinage des eaux, il plaçait son *dunum,* lieu de refuge des villani, des coloni de son voisinage; si sa fortune était moins grande et ses possessions plus restreintes,

l'édificium où il faisait sa demeure était simplement assis sur une motte ou meiz, séparé par un fossé des terrains voisins ; en pays plat un abattis d'arbres ou des pieux fichés en terre formaient autour de sa demeure un Plessiès défensif.

Enfin, s'il lui plaisait de séjourner dans l'oppidum indépendamment de l'enceinte commune, il entourait d'un fossé le lieu de son campement et formait ainsi pour lui et les siens un courtilz ou une court retranché.

Ces notions posées, revenons à nos plans et cartes de la capitale du Bessin et de ses environs.

Autour de l'emplacement réservé au chef suprême et à l'élite des troupes, autour du castrum devenu, au moyen-âge, la citadelle et le château, voici les courtils ou enceintes rétranchées secondaires : deux auprès et à l'abri des terrassements du château, le courtilz de Blâgny ou les réformés s'amusèrent en 1562 à torturer les prêtres de Bayeux, et tout auprès de ce dernier le courtilz qui fit donner à la Collégiale de Saint-Nicolas le nom de Saint-Nicolas-des-Courtilz.

Plus près de l'*Aure* et cette fois à l'abri des murs extérieurs de l'oppidum, un troisième courtilz, le courtilz ou la *Cour d'Arthenay*, servait de campement urbain au possesseur du dunum le plus voisin, au possesseur du dunum de Noron, au chef Regnobert qui le donna plus tard à l'église de Bayeux.

Entre ce dunum et ce courtilz, en dehors des murs de l'oppidum, trois quartiers servent de refuge aux gens de métier que les besoins de la garnison et des populations réfugiées à Bayeux, obligent à fixer leur demeure dans ces parages : le quartier des Teinturiers, la rue des Fèvres et le quartier de la Poterie. Le premier est défendu par l'*Aure* et les remparts, le second a devant lui la chenaie druidique du Mont Faunus et entre ces deux quartiers s'étend par le champ des Hauts-Jours et la rue de la Cavée une voie stratégique de Bayeux à Bac-du-Port.

Or, au troisième mille sur cette route, là où plus tard campèrent les légions romaines, d'anciens retranchements enserrent une partie de la paroisse du Manoir, et voilà selon nous un premier poste défensif champêtre : un mœnor gaulois a pu donner son nom à cette localité.

Ainsi le Mont Phaunus, sa chenaie druidique et les retranchements du Manoir couvraient de ce côté les ouvriers en ferronnerie et charpente et les teinturiers et tanneurs de Augustodurum et cet oppidum lui-même.

Mais vers les autres abords de l'oppidum, j'ai signalé une autre industrie, celle des potiers ; ils sont à la vérité plus rapprochés des terrassements du castrum et de l'oppidum que leurs confrères les tanneurs teinturiers et autres artisans que je citais tout à l'heure, mais eux aussi sont voisins d'une route stratégique, celle qui d'Augustodurum se rend dans le pays des Unelles jusqu'au Vieux Saint-Lo, aujourd'hui Sémilly.

Les bois qui ont donné leur nom à la Porte Arborée, les couvrent en partie, mais entre eux et le dunum de Noron, la distance est assez grande ; or, Messieurs, dans cette haute maison du quartier Saint-Loup, qui a donné son nom à la voie antique qui se rend à Semilly, qui nous empêche de voir la guette, le speculum ou blockaus isolé, le fort détaché de l'époque concourant à la défense d'Augustodurum ?

Nous sommes peu éloignés de la côte, et notre rivage doit être aussi à l'abri de toute surprise ; or, Messieurs, aux deux extrémités de notre Bessin, deux points semblent avoir été aussi comme des avant-postes fortifiés de notre oppidum : au pied des retranchements de la butte d'Escures, au milieu des méandres capricieux de l'Aure et de la Drôme, la commune de Maisons ne doit-elle pas à sa position son nom dérivé du mot *Mansus*, *Mansio*, terme de basse latinité

désignant à la fois un poste militaire et la demeure fortifiée d'un chef.

N'est-ce pas aussi à quelque motte couverte de retranchements et défendant le rivage, à quelque meis ou meiz que Maisy ou Maizy doit aussi son nom, et faut-il être surpris qu'au Moyen-Age les Seigneurs de Creully et de Thorigny aient fait de leur demeure de Maisy un vrai poste de défense.

Je citerais encore, si je ne craignais d'être prolixe, le dunum de Noron, le meiz castrum ou castellum de Castillon, je donnerais un souvenir à ces hameaux, châteaux ou familles désignés encore sous le nom de Plessis ; mais ces quelques points suffisent pour rappeler l'importance stratégique de Bayeux sous les Gallo-Romains.

Bayeux, ainsi couvert de toutes parts, devait être un bon lieu de refuge, et nous comprenons bien que les habitants de Saint-Vigor, Monceaux, Blary, Juaye, Couvert, Chouain, Audrieu-Hervieu, Condé-sur-Seulles, Ducy, Carcagny-Saint-Léger et Nonant, se soient glorifiés d'habiter Bakaï, ville fabuleuse qu'on identifie avec Bayeux.

Dans leurs parages, pas un oppidum ne leur semblait aussi sûr que le nôtre et plus à leur portée. Ainsi s'explique, selon nous, la légende de l'immense métropole de Bakaï qui rivaliserait en étendue avec les villes antiques et modernes les plus vastes et les plus peuplées, mais dont l'existence nous paraît impossible; quelque dense qu'on supposât l'ancienne population de nos contrées, elles étaient si peu habitées qu'elles ne devaient pas fournir dans les communes ci-dessus une population supérieure à celle qu'elles possèdent aujourd'hui, 4,162 habitants.

Cette importance militaire de notre vieille cité a donné à maints guerriers fameux l'occasion de montrer leur bravoure. Le comte Berenger, sous Charles le simple, nous est montré par le vieux rimeur Wace

comme un valeureux sire gardien du château pour le roi de France et résistant à l'armée de Rollon.

Plus tard, Roger ou Gauthier d'Aunay, gouverneur de la ville et du château, soutient aussi les armes à la main, contre Henri II d'Angleterre, les droits de Robert, duc de Normandie, et quand Jean sans Terre vit le duché de Normandie passer au roi de France, nul doute qu'un gouverneur fut chargé de veiller à la conservation de la forteresse gallo-romaine dont je vous ai entretenu. Elle devait rester le chastel du roy nostre sire jusque sous M. de Couvert, son dernier gouverneur.

Louis XVI autorisa la destruction de ses murailles et la rue des Terres fut en partie construite avec les déblais de ses fossés.

Que de grands noms avaient retenti dans son enceinte et de combien d'évènements glorieux pour notre ville il avait été contemporain ou témoin.

Je termine, Messieurs, en vous priant de me pardonner l'audace d'avoir abordé devant vous un sujet, dont je n'ai pu, à mon grand regret, voiler l'aridité et la longueur sous ces formes élégantes et gracieuses auxquelles mes devanciers vous ont heureusement habitués : ouvrier de la dernière heure, archéologue novice, je ne puis surpasser des maîtres.

A. Le Lièvre.

Listes historiques concernant l'Histoire de Bayeux [1]

PAR LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Ducs souverains de Normandie.

Hrolf ou Rollon.
Guillaume Ier Longue Epée.
Richard Ier Sans Peur.
Richard II.
Richard III.
Robert Ier le Magnifique.
Guillaume II le Batard.
Robert II Courte-Heuse.
Guillaume III le Roux.
Henri Ier.
Etienne de Blois.
Geoffroy comte d'Anjou.
Henri II.
Richard Cœur de Lion.
Jean sans Terre.

Vicomtes de Bayeux.

Ansquetil.
Renouf Ier de Briquesart.
Renouf II de Briquesart-Meschin.
Renouf III Guernon.
Hugues de Chester.
Renouf IV Blundeville.
Richard Ier le Sénécal.
Adam du Moustier.
Gieffrey Liebart.
Richard II le Feivre.
Guillaume Ier le Neuf.
Laurent Ier Nicolle.
Robert de Gaany.
Raoul Ier Monelin.
Richard II de Bitot.
Geoffroy de Harecourt.
Thomas Coupe-Verge.
Guillaume II de Bosc-Renoul
Aubery de Crépon.
Réné Ier le Coustillier.
Guy Chrestien.
Guillaume III de Bouleignie.
Laurent le Halle.
Simon de Cully.
Nicolas Ier Potier.
Jean Ier de Manneville.
Jacques Ier le Renvoisie.
Guillaume IV Gombault.
Nicolas II Potier.
Jean II Héroult.
Jean III Burnel.
Guillaume V Bosquet.
Pierre Ier Bosquet.
Nicolas III Lespicier.
Ysart le Sens.
Jean IV Le Moigne.
Gonsalle Dare.
Guillaume VI le Rat.
Jacques II Courtois.
Raoul II Pélerin.

(1) Cette liste, extraite d'ouvrages imprimés ou manuscrits sur Bayeux, aura son supplément dans les volumes ultérieurs.

Jean V Duplessis.	Charles Arthur.
Antoine Ier des Obiez.	Antoine II de Siresmes.
Réné II de Cossé.	Jacques III Lebedey.
Austremoine Faure.	Michel d'Hermerel.
Hervé Daneau.	Clément Lequeus.
Pierre II Paysant.	Jean-Baptiste Paysant.
Raphael Descrametot.	François Genas-Duhomme.

Baillis et Sénéchaux de Bayeux.

Hamon le Bouteiller, sénéchal (1188).
Guillaume le Bouteiller, sénéchal (1190).
Jean de Maisons, bailli (1246).
Odon de Gisors, bailli (1251).
Robert de Pontoise, bailli (1252).
Jean Assheton, sénéchal (1417).

Capitaines de la dite ville de Bayeux.

Roger ou Gaultier d'Aunay (1104).
Robert de Caen baron de Creully (1107-1147).
Ses descendants par droit héréditaire.
Pierre de Mornay (1416).
Mautrevast d'Arondel.
Jean d'Asheton (1417).
Jean Gray (1418).
Richard Sthroter (1419).
Guillaume Breton (1424).
Amenyon le Bret seigneur d'Orval (1450).
D'Orval de Lesparre (1461).
Jean le Huey } pour Coligny (1562).
Rouillé } pour Coligny (1563).
Lamoricière de Vicques (1589).

Gouverneurs titulaires du château de Bayeux.

Le comte Béranger, sous Charles le Simple.
Le comte Bothon, sous Rollon.
Gaultier D'Aunay, sous Robert Courte-Heuse.
Rodolphe, sire de Raineval et de Pierrepont (1356).

Jehan du Bois (1370).
Guiot de Bretteville-sur-Bordel (1400).
Yves de Vieuxpont, sire de Courville.
Gauvain de Dreux (1410).
Jean de Tilly, sire de Saint-Germain-le-Vicomte (1416).
Jehan Popham.
Mathieu Got.
Pierre de Beauveau, baron de Saint-Gatien (1453).
Bertrand Campion (1480).
Louis de Maunoury.
Guillaume Maunoury du Tremblay (1493).
Adrien Tiercelin, seigneur des Brosses (1495).
Julio Ravilio Ruffo (1562).
J. d'Escajeul, sire de la Bretonnière (1589).
M. de Fresnel (1590).
Gab. Eudes, seigneur de Beauregard et Monceaux (1615)
Jacques de Saint-Gilles (1641).
Jean-Antoine de Couvert de Coulons (1656).
Raoul de Couvert de Coulons (1660).
Daniel-Raoul de Couvert de Coulons (1709).
Guy-Augustin-Henri de Couvert de Coulons (1723).
Henri-Augustin de Couvert de Coulons (1743).
Alexandre de Couvert de Coulons (1748).
Charlemagne de Couvert de Coulons.

Châteaux forts ou lieux de défense entourant la ville de Bayeux en 1371

Aignerville.
Asnières.
Banville.
Bazenville.
Bernesq.
Bretteville-l'Orgueilleuse.
Cerisy (l'abbaye).
Cheux.
Christot.
Colleville.
Colombières.
Cottun.
Coulombiers-sur-Seulles.
Courseulles.
Crépon.
Creully.
Cricqueville.
Cussy.
Damigny.
Ducy-Sainte-Marguerite.
Ecrammeville.
Ellon.
Etreham.
Fontenay-sur-le-Vey.

Fourmigny.
Houteville.
Isigny.
Lingèvres.
Loucelles.
La Cambe.
Le Manoir.
Le Mesnil-Patry.
Maisons.
Maisy.
Mandeville.
Meuvaines.
Neuilly.
Norrey.
Osmanville.
Rie.
Russy.
Sainte-Honorine-de-Ducy.
Sainte-Honorine-d-Perthes.
Sommervieu.
Thorigny.
Tilly.
Trévières.
Tour.
Vaucelles.
Vaux-sur-Seulles.
Ver.
Vienne.
Vierville.
Villiers-le-Sec.
Villiers-sur-Port.

Maires de Bayeux

(Les Vicomtes jusqu'en 1710 présidèrent avec les Echevins et Notables)

Michel d'Hermerel (1710).
Le chanoine du Manoir(1710)
J.-B. Paysant des Mesnils (1724).
F. Genas-Duhomme (1724-1746).
Les Echevins.
Larcher de la Londe (1776-1789).
J.-M.-D. de Cheylus (1790).
Dubois de Littry.
Duhamel de Vailly.
Feuguerolles de Boisdelle.
Le Tual.
Guerin de la Houssaye.
Bunouf-Bunouville.
Jehanne.
Genas-Duhomme.
Conseil.
Le Tellier.
Faucon de La Londe.
Despallières.
Marc.
Niobey.

Liste des notables habitants de Bayeux en 1309 d'après un cartulaire du Chapître

Paroisse de la Madeleine

Robert le Puterel.
Philippe Le Queux.
Richard Rossignol.
Jacques Dariot.
Michel Le Batour.

Thomas Tirel.
Robert Bequot (1).
Thomas le Capet.
Johan Raignon.
Robert Colombel.

Saint-Loup.

Johan Hamon.
Radulphe Duhamel.
Johan Geoffroy.
Philippe Bellissent.
Contest Boulart.
Guillaume Chillart.
Richard Dorenlin.
Pierre Le Febvre.
Pierre Le Tassu.
Johan Ponchier.
Marguerite La Barbée.

Sainte-Marie-des-Fossés.

Thomas Aubert.
Johan Dariol.
Nicolas Dubosq.
Supire de Brucourt.

Saint-André.

Johannes Carnifex.
Robert Crespin.
Ives Le Breton.
Odes Le Chatonier.
Thomas Le Villain.
Colin Le Verrinier.
Guillaume Pluquet.
Gui de Periers.
Johan Ouesne.

Saint-Malo.

Johan Cortel.
Guillaume Dupont.
Arnulphe Ernoul.
Thomas Gaultier.
Pierre Johan.
Etienne La Grelle.
Johan Loharenc.
Johan de Mondeville.
Raoul Payen.
Johan Pinardel.
Thomas de Tilli.

Saint-Martin.

Guillaume Dovin.
Guillaume Gambelin.
Guill-Lavallée.
Pierre Radouil.
Philippe de Caumont.
Pierre de Florence.

Saint-Laurent.

Guillaume Dacre.
Colin Dubois, Guillaume Lefouacier.
Johan Meslier.
Pierre de l'Espinés.
Raymond de Lisle.
Pierre de Magni.
Johan de Marigny.

Saint-Jean.

Theobald Baudry.
Michel Bavastre.
Richard Druerie.
Richard Dujardin.
Colin Gudifer.
Johanne Lenjallei.
Richard Macelos.
Florian Maquerel.
Colin Ricoulet.
Richard Taillefer.
Raoul Tientemps.
Johan Tranchefou.
Richard de Constantin.
Johan de Couvert.

(1) A peut être donné son nom au Pont Becquot.

Geoffroi de Monceaux.
Guillaume de Trungi.
Martin du Croq.
Drocon Le Fournier.
Johan Le Tassu.
Pierre Le Quibondei.

La Poterie.

Germain Guernon.
Johan Pucel.
Richard Tessart.
Pierre Le Couturier.
Pierre de Nihault.
Guillaume Le Foulon.

Saint-Vigoret.

Guillaume Boutequeri.
Johan Vauchy.
Colin de Montdesert.
Geffroy le Meslier.

Saint-Georges.

Johan Delafontaine.
Pierre Bequet.
Vincent Couillebaut.
Richard Vivian.
Robert Le Canu.
Pierre Le Clavier.
Robert Ferei.

Saint-Floxel

Martin de Bayeux.
Pierre de Couvert.
Johan d'Esquai.
Colin Viel.
Pohan de Genias.
Philippe Le Mestre.

Saint-Exupère

Hue Aze.
Robert Beloche.
Supire Boiscervoise.
Johan Couillebaut.
Gilles Dubourg.
Johan Gosset.
Robert Frigau.
Colin Le Cotentinois.
Contest Le Manissier.
Johan Le Sesne
Pierre Le Terrier.
Pierre de Belmont
Richar de Sulli.

Saint-Patrice

Richard Adelée.
Pierre Alis.
Julian Coupe-pie.
Gui Duval.
Richard Lenterin.
Guillaume le Carretier.
Pierre Morice.
Johan Novel.
Colin Trenchie.

Autres notables de la Madeleine

Colin de la Roque.
Martin de l'Espiney.
Rogier de Fauguelle.

Liste des Bayeusains qui demandèrent à quitter la ville après sa prise par Henri V en 1417

Jean Montjoie, *chevalier*.
Le Sens, id.
Nicolas Potier, *vicomte de Bayeux*,
Jean Anne.
Jean Burnel.
Girot Davy.
Jean Erfault.

Laurent de Karen.
Jean Faudemer.
Jean Le Landais.
Guillaume Le Porchier.
Guillaume Le Sens.
Thomas Marie.
Guillaume Patrice.
Pierre Pelly.
Jean Piquet.
Michel Renouf de Locheur.
Guillaume de Champsdivers
Gervais de Larchamps.
Jean de Larchamps.
Jean de Lescluse.
Jean de Jussy.
Jean de Magneville.
Pierre de la Pierre.

Evêques de Bayeux.

Saint Exupère.
Saint Regnobert.
Saint Ruffinien.
Saint Loup.
Saint Patrice.
Saint Manvieu.
Saint Contest.
Saint Vigor.
Leucade.
Lauscius.
Leudovald.
Saint Ragnebert.
Belton.
Saint Gerbold.
Saint Frambold.
Saint Geretrand.
Saint Hugues.
Saint Robert.
Leodeningue.
Thidrus.
Erimbert.
Carevilt.
Saint Sulpice.
Saint Baltefride.
Tortold.
Erchambert.
Erlebaud.
Henri Ier.
Richard Ier.
Hugues Ier.
Radulphe.
Hugues II.
Odon Ier, de Conteville.
Turold de Brumoy.
Richard II.
Richard III.
Philippe de Harcourt.
Henri II.
Pierre Ier.
Guill. de Semilly, *élu du Chapître, élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux.*
Robert II des Abléges.
Thomas de Freauville.
Guido ou Guy.
Odon II de Lorris.
Arn. de Capoue, *élu du Chapître.*
Grégoire de Naples.
Pierre II de Benais.
Jacques de Samois.
Guillaume Ier Bonnet ou Bovet.
Geof. du Plessis, *élu par le Roi.*
Guillaume II de Trie.
Pierre III de Levis.

Guillaume III de Beaujeu.
Guillaume IV Bertrand.
Pierre IV de Venoix.
Pierre V de Villeynes.
Louis Ier Thesart.
Milon de Dormans.
Nicolas Ier du Bosc.
Jean Ier de Boissey.
Jean II de Bouquetot.
Jean III Langret.
Nicolas II Habard.
Pierre Cauchon, *élu par l'Université, nommé par le Pape à Lisieux.* } compétiteurs
Richard de Courcy, *élu du Chapitre.* } compétiteurs
Jean d'Esquais, *élu du Chapître.* } compétiteurs
Zanon de Castiglione.
Louis II patriarche de Harcourt.
Charles Ier de Neufchâtel.
Cardinal René de Prie.
Louis III de Canossa.
Etienne Poncher.
Pierre VI de Martigny.
Cardinal Augustin Trivulce.
Charles II de Humières.
Renaud de Beaune.
Bernardin de St-François.
Mathurin de Savonnières.
Charles III de Bourbon.
René de Daillon du Sade.
Cardinal Arnault d'Ossat.
Jacques d'Angennes.
Edouard Molé.
Charles IV Molé, *élu du Roi.*
François Ier Servien.
François II de Nesmond.
Joseph de la Trémoille.
François III de Lorraine.
Paul d'Albert de Luynes.
Pierre-Jules César de Rochechouart.
Joseph II de Cheylus.
Charles V Brault.
L'abbé de Pradelles, *préconisé.*
Charles-François Duperrier.
Jean-Charles-Richard Dancel.
Louis-François Robin.
Charles VI Didiot.
Flavien Hugonin.

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS

Gervais de la Prise, *élu le 14 mars 1791, démissionnaire le 4 avril 1791.*
Claude Fauchet, *élu le 18 avril 1791, décapité le 4 octobre 1793.*
Hurault, archiprêtre de Touques, *élu le 24 juin 1797, démissionnaire le même jour*
Julien-Jean-Baptiste Duchemin, *mort le 31 mars 1799*
Louis-Charles Bisson, *nommé en 1799.*

—

Entre Charles V Brault et l'abbé de Pradelles, Louis XVIII avait nommé Jérôme-César de Couasnon, évêque de Bayeux.

Chapelles de la Cathédrale

SOUS LA TOUR DU MIDI

Chapelle du Saint Sépulcre.

1re Chapelle, côté du Midi

Saint Cyr et Sainte Juliette.

Saint Martin.

Saint Jean l'Evangéliste.

2e Chapelle, côté du Midi.

Saint Contest.

Saint Hilaire.

Saint Honorine.

3e Chapelle, côté du Midi

Saint Maur.

Sainte Marguerite.

4e Chapelle, côté du Midi

Saint Julien.

Saint Exupère.

5e Chapelle au Midi Saint Sébastien

Saint Paul.

Sainte Radegonde.

Saint Gerbold.

—

DANS LE TRANSEPT MÉRIDIONAL

6e Chapelle

Saint Nicolas.

S. Thomas de Cantorbery.

7e Sacristie paroissiale

Ancienne Chapelle de la Conception ou Chapelle des Heuriers.

8e Chapelle, au Midi

Saint André.

Saint Léon.

9e Chapelle, au Midi

Les Saints Innocents.

10e Chapelle, au Midi

S. Michel et S. Blaise.

11e Chapelle, au Midi

Chapelle Saint-Eloi.

SOUS LE CHŒUR

Chapelle Saint Mamert.

—

SOUS LA TOUR DU NORD

Chapelle S. Contest, SS. Come et Damien. S. Gilles.

1re Chapelle, côté Nord

S. Pierre devant le Chapître.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.

2e Chapelle

S. Martin des Vicaires de Chœur.

3e Chapelle

S. Jean l'Evangéliste devant la Bibliothèque.

4e Chapelle

L'Annonciation.

5e Chapelle, sur la porte d'Artenay

Nouvelle chapelle de Saint-Antonin, replacée où elle était autrefois.

6e Chapelle, côté Nord, sur le passage d'Artenay

Nouvelle Chapelle de la Croix.

—

DANS LE TRANSEPT SEPTENTRIONAL

7e Chapelle, côté Nord dite de Saint-Pierre

Saint Pierre *ad fontes.*

Saint Pierre *in pontificalibus.*

Sainte Trinité et Saint Jérôme, Saint Léonard.

S. Regnobert *in pontificalibus.*

Saint Exupère *ad fontes.*

On transféra, dans cette Chapelle, le titre de Saint Michel du Marché.

Sacristie.

8e Chapelle, côté Nord

Saint Vincent.

9e Chapelle, côté Nord

Sainte Catherine, Tous les Saints.

10e Chapelle. Nord

Saint Jean Baptiste.

11e Chapelle, au Nord

Saint Pantaléon, ensuite Saint Antonin.

—

DERRIÈRE LE CHŒUR

Chapelle Notre-Dame et Saint Manvieu.

Vocable de l'autel des Féries

Autel de la Croix et des SS. Raven et Rasiph.

QUATRE AUTELS, TITRES D'AUTANT DE CHAPELLES, ONT DISPARU AVEC LE JUBÉ

A droite

1° Sainte Madeleine.

2° Saint Denis.

A gauche

3° S. Jean l'Evangéliste *in introitu chori.*

4° Saint Denis.

Nobles du Bailliage de Bayeux qui nommèrent des Députés aux États-Généraux de 1789

Le comte d'Houdetot.
Le comte d'Albignac.
Le comte de Faudoas.
Edouard de Marguerie de Vierville.
de Cornet seigneur d'Aignerville.
de Baudre de Bavent.
de Venois, seigneur d'Anctoville.
de Courseulles.
de Grimouville de Bazenville.
de Girardin.
du Fayel, seigneur de Blaÿs.
de la Cour de Balleroy.
de la Fargue.
Foucquet, seigneur de Bucéels.
d'Augé.
de Saffray.
Godard de Bouteville.
Subtil de Saint-Louet.
Bauquet de Surville.
de Bruny.
de Chivré.
de Croisilles.
de Moras.
de Viel-Maisons.
Senot, seigneur de Cahagnolles.
de Longueville.
du Chatel.
de Sermentot.
de Canteil de Condé.
de Guiberville.
d'Ellon, seigneur d'Ellon.
de Cussy de Vouilly.
de Croisilles de Monbosq.
de Hotot.
de Rotz.
de Bazins de Bezons.
Agier de Rufosse.

Morin de Litteau.
du Bois, marquis de Littry.
d'Héricy.
de la Mare de Longueville.
de Garcelles.
Léonard des Isles.
de Sainte-Marie d'Agneaux.
de Royville.
de Touchet d'Orbois.
Le Cordier de Parfouru.
Le baron de Wimpfen.
Hue de Sully.
Hue de Mathan.
Salen de la Quaize.
de la Vacquerie.
de Cornet de Saint-Martin-le-Vieux.
Plot, seigneur de Trévières.
Lecoq d'Houtteville.
Le Tellier, seigneur de Vaubadon.
Le Coustellier, seigneur de Ver.
Patry, seigneur de Banville.
d'Egland de Caugy.
de Scelle de Saint-Pierre.
de Baudre de Littry.
de Beaupte d'Ecrammeville.
Le Sueur des Fresnes.
Le chevalier de Vallois.
Léonard des Isles.
de Touvois.
Gueroult de Launay.
Le baron de la Tour du Pin.
Le chevalier Pelletier de Molandé.
Le Duc.
Godard de Donville.
Guilbert de Govain.
Le Bachelet.
Le chevalier de la Cour de Betteville.
Léonard de Rampan.
de Canivet de la Rougefosse.
de Malherbe.
Labbey de Druval.
Canteil de Saint-Laurent.
Grosourdy de Longlande.
Potier de la Conseillére.
Pierre-Antoine de Montfiquet.
Potier de Saint-Remy.
Vautier des Lagues.
de Groult de la Bigne.
Du Breuil-Dumarchais.
de Bréville.
Fréard du Castel.
Chevalier Fréard.
Moisson de Vaux.
Le Duc l'aîné.
Chevalier de Saint-Malo.
Chevalier de la Picquerie.
d'Argouges de Bernesq.
d'Argouges de Vaubadon.
de Crevecœur de Beaussey.
de Toulouse-Lautrec.
Chevalier de Gasteblé.

Envoyèrent leur délégué.

Le Berceur de Fontenay, de Sallen.
Suard, de Verrières d'Houdienville.
de Chiffrevast, de Sallen de Guillouard.
de Beaumont, de Saint-Ouen.
de Radulphe, marquis de Bricqueville.
de Tuffin, Crespin du Neufbourg.
de la Heuze, Couette d'Aubonne.
de Pierrepont, Méhérent de la Conseillère.

du Fayel de Bernay, Vautier d'Amfréville.

Godard de Bussy, d'Aigneaux.

de Chivré.

de Savignac.

de Subtil.

Philippe de Marigny.

du Bois de Vaulaville.

d'Arclais de Beaupigny.

de Pierre.

Le Coulteulx du Molay.

Liste des bénéfices ecclésiastiques du Bailliage de Bayeux qui élirent des Commissaires pour les Cahiers de 1789 et qui nommèrent des Députés aux Etats-Généraux.

Chapitre et Communauté du Bailliage de Bayeux

MM.

l'Evêque de Bayeux.

Chapitre de Bayeux.

Chapelains de la Cathédrale.

Chapelains de St-Nicolas-des-Courtils.

Communauté de St-Vigor.

Bénédictines de Bayeux.

Ursulines.

Charité.

L'Hôtel-Dieu.

Ecclésiastiques de St-Patrice.

Ecclésiastiques de St-Malo.

Ecclésiastiques de Saint-Sauveur.

Ecclésiastiques de St-Vigor-le-Petit.

MM.

Ecclésiastiques de la Poterie.

Prieur de St-Nicolas-de-la-Chenée.

Communauté de la Chenée.

Communauté de Cerisy.

Communauté de Cordillon.

L'abbé de Mondée.

Religieux de Mondée.

Prieur de Pierre-Solin.

Chapelle St-Michel.

Chapelle Ste-Suzanne.

Prieur de St-Gourgon.

Prieur de Saint-Léonard-d'Agy.

Prieur de Deux-Jumeaux.

L'Évêque de Lisieux, pour la baronnie de Nonant.

Paroisses de Ville

Saint-Sauveur, Saint-Malo, Saint-André, Saint-Patrice, Saint-Ouen-du-Château, Saint-Ouen-des-Fauxbourgs, Saint-Vigor-le-Petit, Saint-Jean, Sainte-Madeleine, Notre-Dame-de-la-Poterie, Saint-Loup, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Exupère.

Paroisses de Campagne

A. Agnerville, Agy, Anctoville, Argouges-sous-Bayeux,

Argouges-sous-Mosles, Arguenchy, Arromanches, Asnelles, Asnières.

B. Balleroy, Banville, Barbeville, Baisnes, Bazanville (deux portions), Bernesq (2 portions), Bernières, Blays, Bricqueville, Bucés.

C. Cahagnolles, Campigny, Canchy, Cardonville, Cartigny, Castillon, Castilly, Cerisy-l'Abbaye, Chouain, Colleville, Commes, Condé-sur-Seulles, Cottun, Colombiers-sur-Seules, Colombières, Couvert, Crépon, Cricqueville, Crouay, Cussy.

D. Deux-Jumeaux.

E. Ecrammeville, Ellon, Englesqueville, Engranville, Esquay, Estreham.

F. Feuguerolles, Fontenailles, Fontenay, Formigny, Foulongnes, Fresné-sur-Mer.

G. Geffosses, Grancamp, Grays, Guéron.

H. Herils (chapelle), Hotot, Houtteville, Hupin.

I. Isigny.

J. Juaye.

L. La Bazoque, La Cambe, La Folie, La Haye-Picquenot, Le Breuil, Le Manoir, Le Molay, l'Epinay-Tesson, Le Quesnay, l'Étanville, Les Oubeaux, Lingèvres, Littry, Livry, Lizon, Longuerais, Longues, Longueville, Louvières.

M. Magny, Maisons, Maistry, Mandeville, Manvieux, Marigny, Meuvaines, Monceaux, Monfiquet, Monfréville, Mosles.

N. Neuville, Neuilly-l'Évêque, Nonant (2 portions), Noron, Notre-Dame-de-Blagny.

O. Orbois, Osmanville.

P. Parfouru, Planquery, Port-en-Bessin.

R. Ranchy, Rubercy, Rie.

S. Saint-Amator, Saint-Clément-les-Veys, Sainte-Croix-sur-Mer, Sainte-Honorine-de-Ducy, Sainte-Honorine-des-Pertes, Saint-Germain-d'Ectot, Saint-Germain-du-Pair, Saint-Germain-de-la-Lieue, Saint-Jacques-du-Tronquay, Saint-Laurent-de-Rieu, Saint-Laurent-sur-la-Mer, Saint-Marcoulf, Saint-Martin-de-Blagny, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Paul-du-Vernay, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Sulpice, St-Vigor-le-Grand, Saon, Saonnet, Sermentot, Sommervieu, Subles, Sully, Surrain.

T. Tessy, Tierceville, Torteval, Tournières, Tracy-sur-Mer, Trévières, Trungy.

V. Vaubadon, Vaucelles, Vaux-sur-Aure, Ver, Veret, Vienne, Vierville, Villiers-le-Sec, Villiers-sur-Port. — *Seigle*, prêtre de Fréney-sur-Mer.

Officiers Municipaux, Notables, et Elus en 1788-1789 par la ville de Bayeux pour la rédaction des Cahiers du Tiers-Etat et le choix des Députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux.

Municipalité

Larcher de la Londe, *écuier maire*

Bunouf-Bunouville, Dulongbuisson, Le Boucher-Deslongsparcs

Le Bret, *échevins*

Delaunay, *procureur-syndic*; Seigle, *avocat-secrétaire*

Guérin, *curé de St-Loup*.

Le Marchand, *président du grenier à sel*.

Deshameaux.

Le Rouge, *avocat*.

Boisdelle de Feuguerolle, *écuier*.

Blasne, *chanoine*.

Sallen, Vimont, Frestel, *anciens marchands*.

Pillet-Desjardins, *notable des artisans*.

Hardouin, *procureur*.

Paisant, *lieutenant particulier au bailliage*.

ELUS POUR LE SIÈGE DE L'AMIRAUTÉ

Philippes de Delleville, *lieutenant-général*.

J.-A.-N. Delarue, *avocat*.

POUR LE SIÈGE DE L'ÉLECTION

Lubin sieur Desvallées, *président*.

Michel Delaunay de Varennes, *procureur du Roi*.

POUR LE COLLÈGE DES AVOCATS DU BAILLIAGE

Jean Tanqueray, *syndic*.

Hipolite-Edouard Guérin.

POUR LES PROCUREURS EN ÉLECTION

J.-J.-G. Hallot, *doyen*.

Pierre Basley.

POUR LE COLLEGE DE CHIRURGIE

François-Humbert-Marc Le Tual, *lieutenant*.

Michel Planchon.

POUR LE SIÈGE DU GRENIER A SEL

L.-F.-G. Le Marchand, *président*.

L.-F. Le Coq, *conseiller*.

POUR LE PROCUREUR DU BAILLIAGE

P.-R.-O. Poitevin, *doyen*.

Gabriel Mutel,

POUR LE COLLÈGE DES MÉDECINS

J.-J.-Adrien Pluquet, *doyen*.

Jean-Jacques-Hervé-Tostain Dudouet.

POUR LE CORPS DES APOTHICAIRES

Laurent-Pierre Le Boucher, *doyen*.

François-Joseph Fleury et Jean-Gilles Basley pour les bourgeois et habitants de la ville ne tenant à aucuns corps, communautés ou corporations. Suppléans des deux dits élus en cas de mort ou d'absence, Nicolas Le Bas et Jacques-François Trolong.

Michel Mutel pour les tanneurs.

J.-B. Philippes pour les tapissiers.

J. Jourdain pour les boulangers.

N. Daigremont pour les vitriers.

Louis Chuquet pour les selliers.

Louis Bazire pour les chapeliers.

J. Magloire pour les toiliers.

René Desmonts pour les menuisiers.

J.-F. Marguet pour les tailleurs.

J.-B. Le Monnier pour les cordonniers.

François Vimard pour les horlogers.

Nicolas Quesnel id.

J.-B. Le Paulmier pour les peintres.

Pierre Lehoussaye id.

Marc Lecorché pour les libraires.

Charles Le François id.

Nicolas Vincent pour les marchands merciers-négociants.

Michel Blaize id. id.

François Le Pley pour les traiteurs et aubergistes.

Jean Simon pour les fripiers.

G. Taillepied pour les chamoiseurs.

F. Le Rouge de Prefontaine pour les perruquiers.

J.-P. Le Gras pour les cafetiers et vinaigriers.

Nicolas Mesnil pour les couteliers et armuriers.

Michel-François Lefort pour les potiers d'étain.

Charles Joret pour les bouchers.

Charles Lainé pour les fruitiers regrattiers.

Jacques Loyer pour les chaudronniers.

Joachim Thorel pour les fabricants d'étoffes et peigneurs de laine.

Jean-Baptiste Bourgeois pour les maçons.

Pierre Levesque pour les charpentiers.

Jean Fremanger pour les couvreurs.

Léonor-Antoine Engerrant-Dutaillis pour les ferblantiers, serruriers.

Commissaires pour la rédaction des cahiers du Tiers-Etat

Philippes Delleville.
Le Marchand.
Tanqueray, *avocat.*
Guérin.
Fleury.
Basley, *procureur en élection.*
Pluquet.
Le Tual.
Philippes.
Le Boucher.
Lefort.
Vimont.
Blaize.
Jean Delamare, *épicier.*
Lentrin.

Porteurs des Cahiers du Tiers à l'Assemblée du Bailliage de Bayeux

M. Bernardin Eudes, sieur de la Jumelière, *lieutenant-général du Bailliage, président de l'Assemblée.*

de La Londe, *maire.*

Philippes de Delleville, *lieutenant-général d'Amirauté.*

Laurent Le Boucher, *ancien échevin et apothicaire.*

Michel-François Lefort, sieur de Saint-Ouen, *lieutenant de la Bourgeoisie.*

DÉPUTÉS SUPPLÉANS : Guérin, l'aîné, *avocat.*
Michel Planchon, *chirurgien de l'Amirauté.*

Les listes ci-dessus, qui ont été tirées de documents imprimés ou manuscrits dispersés dans les archives et bibliothèques privées des amis de l'Histoire locale ont pour but de retracer rapidement le passé de la ville de Bayeux et de relier les Mémoires de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, aux Mémoires et ouvrages historiques publiés par l'ancienne Société et par les premiers annalistes de notre pays. Nous espérons que malgré leur sécheresse et leurs lacunes, elles attireront la bienveillante attention de nos collègues et les recherches complémentaires des érudits.

L'ABBÉ LE LIÈVRE,
Curé de Subles.

LA DERNIÈRE CLAMEUR DE HARO A BAYEUX

M. DE LA LONDE et la MARQUISE DE CAMPIGNY

ÉPISODE DE LA DESTRUCTION DES REMPARTS DE BAYEUX

PAR M. G. VILLERS

Messieurs,

Le 14 septembre 1087, l'abbaye de Saint-Etienne de Caen était le théâtre d'un spectacle à la fois lugubre et imposant. Quelques jours auparavant, le roi Guillaume était mort. Tombé de cheval au moment où il saccageait Mantes à la tête de ses troupes victorieuses, le fils de Robert le Magnifique était venu s'aliter à Rouen, où ses derniers moments avaient été attristés par les discussions de sa famille et les remords qui venaient l'assaillir, juste retour de la Providence, « dont les hommes, dit Augustin Thierry, « accusent quelquefois le sommeil apparent, mais « qui, un jour, se manifeste terrible et sans pitié, « pour donner à ceux qui la méconnaissent de grands « et salutaires enseignements. »

Abandonné de tous et ramené par eau à Caen, par la charité d'un simple gentilhomme de campagne, le corps du vainqueur d'Hastings, reçu pompeusement dans l'église par un nombreux clergé, allait être déposé dans la fosse creusée dans le chœur de l'église bâtie par ses libéralités. Déjà le cercueil était descendu, lorsqu'un homme, perçant la foule, s'écrie à haute voix : « Clercs et Evêques, ce terrain est à « moi, c'était l'emplacement de la maison de mon « père ; l'homme pour lequel vous priez, me l'a pris « de force pour y bâtir son église ; je n'ai point vendu « ma terre ; je la réclame au nom de Dieu. Haro ! « haro ! haro ! »

Cet homme se nommait Asselin. En présence de ce cri juridique qui déniait au conquérant de l'Angleterre une sépulture, les Evêques s'arrêtèrent; ils payèrent au bourgeois de Caen soixante sous pour le lieu seul de la fosse, et lui promirent de l'indemniser pour le reste. A ce prix seul, les restes de l'homme qui avait fait trembler le roi de France, et dont la lourde épée avait tracé les circonscriptions administratives de l'Angleterre, put trouver un asile pour dormir de son dernier sommeil.

Quelle était donc l'origine de cette terrible clameur qui arrêtait jusque dans le sanctuaire la puissance de l'Eglise à une époque où tout se courbait devant elle?

Ecoutons ce que dit à ce sujet Houard, un savant jurisconsulte normand:

« Le haro est une voie introduite pour arrêter « l'accomplissement de tout ce qui porte atteinte à la « liberté de nos personnes, ou cause dommage à nos « biens lorsqu'il y a péril dans le délai.

« Lorsqu'à la fin du IXe siècle, Raoul, c'est-à-dire « Rollon, fut institué duc de Normandie, pendant « sa retraite en Angleterre, il y avait vu les sujets « constitués comme ils l'avaient été sous leurs pre- « miers monarques, c'est-à-dire soumis aux usages « que ces souverains avaient dû substituer aux lois « romaines.

« Raoul emprunta donc des Anglais les formalités « auxquelles les Neustriens donnèrent le nom de « Haro, après ses victoires contre Charles le Simple.

« Guillaume, un de ses successeurs au duché de « Normandie, ayant conquis l'Angleterre, y retrouva « ces mêmes formalités en vigueur; et comme Raoul, « c'est-à-dire Rollon, en les prescrivant aux Normands, « avait eu soin de les plier aux lois féodales qu'ils « suivaient, de même Guillaume, en donnant aux « anglais les lois féodales normandes, écarta des

« clameurs usitées de tout temps parmi eux, pour la « poursuite des larçins, ce qui ne pouvait se concilier « avec les maximes de la féodalité, à laquelle il les « assujettissait le premier. »

La coutume de Normandie réformée avait consacré un chapitre à tout ce qui concernait les clameurs de Haro !

Quant à sa matière, toujours suivant Houard, il pouvait être interjeté, non-seulement pour maléfice de corps, et pour chose où il y a éminemment péril, suivant l'expression de la coutume, mais encore, pour toute introduction de procès possessoire, et aussi bien pour meuble et héritage, suivant les dispositions des articles 5 et 6.

A l'égard de la forme, chaque partie devait donner caution, et ensuite l'objet du Haro devait être sequestré par le sergent en main-tierce, jusqu'à ce que le juge eût ordonné la provision ; et le juge ne pouvait vider le haro sans amende, seulement la coutume avait bien soin d'insister sur ce point : que le recours ouvert par la clameur de haro, ne pouvait et ne devait avoir lieu que dans les circonstances où la célérité est indispensable.

Dans notre pays, où du temps de Robert Wace, la chicane avait déjà établi son empire, la clameur de haro dut nécessairement trouver faveur. Cette procédure, d'un caractère tout primitif, fonctionna donc de temps à autre à Bayeux.

La dernière fois qu'on y eut recours, ce fut en 1788, et les circonstances dans lesquelles cette clameur fut poussée, eurent un caractère si particulier que nous pensons devoir les raconter ici.

Entre les habitations appartenant aujourd'hui à M. Bertot et à M. Sebire, notaire, s'élevait autrefois, flanquée de deux tours, la *Porte Arborée*, dénomination qui, suivant Béziers, lui venait de ce que du côté de la ville, il avait existé jadis une

forêt (1). Cette porte, quoique attenant aux murailles romaines, dont il existe encore des vestiges sur un des côtés, ne datait que du moyen-âge; elle portait au-dessus du cintre l'écusson des Hamon, seigneurs de Campigny, qui prenaient dans leurs titres la qualité de maréchal héréditel de la ville de Bayeux.

Sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la place au Bois, existait une demi-lune qui protégeait cette entrée de la ville.

La *Porte Arborée,* que le seigneur de Campigny était tenu de garder avec ses vassaux en temps de guerre, comme étant sa propriété, était fort étroite et dès lors fort incommode pour la circulation des voitures. De plus, le temps ayant lourdement pesé sur elle, son défaut de solidité constituait un danger permanent.

Le maire de cette époque, M. Larcher de la Londe, auquel la ville doit presque tous ses embellissements, et notamment l'ouverture de la rue qui porte son nom, désirant faire cesser cet état de choses, obtint du Gouvernement la démolition de cette porte à la fois incommode et dangereuse.

Mais, par un sentiment d'égards facile à comprendre, il ne voulut point mettre brusquement à exécution l'autorisation royale qu'il avait obtenue, avant d'avoir sollicité de la vieille marquise de Campigny, dame suzeraine de la porte, son autorisation gracieuse. En gentilhomme courtois, il réclama donc cette faveur; mais jamais gouverneur de ville, retranché derrière ses remparts, ne répondit à une demande de capitulation avec autant de fierté que le fit la vieille marquise, née Duhamel de Saint-Denis.

M. Larcher de la Londe ne passa pas outre et la

---

(1) D'autres auteurs l'appellent pour la même raison *Porte aux Branches;* d'autres la nomment *Porte d'Avranches* comme étant tournée vers cette ville.

fière douairière s'endormit dans la quiétude de son triomphe. Cependant, la porte, quoique prudemment étançonnée, menaçait ruine, et il fallut un jour prendre un parti.

Ce parti fut pris, et le 5 décembre de l'année 1788, quand le jour commença à paraitre, les habitants du quartier Saint-Loup furent très étonnés de ne plus voir debout que les piliers de la porte; une nuée d'ouvriers était venue, conduite par M. Lanjalley, receveur de la ville, démolir silencieusement, aux flambeaux, la porte dont les matériaux gisaient dans les fossés.

Avertie de cet évènement, la marquise de Campigny, qui demeurait à Saint-Malo, dans son hôtel, dont l'un des pavillons est aujourd'hui une dépendance du café Chasles, furieuse et désolée, accourut sur le lieu où des mains profanes avaient eu l'audace de jeter à terre la tour féodale, sur laquelle elle faisait reposer les droits qu'elle tenait de ses illustres aïeux.

Lorsqu'elle arriva, toute haletante, appuyée sur sa longue canne et revêtue de vêtements d'une autre époque, quelle ne fut pas sa désolation de voir que la pioche des ouvriers attaquait les dernières assises !

Elle était normande, et « Bon sang ne peut faillir; » elle ne faillit donc pas à ces traditions.

S'avançant bravement au milieu des décombres, et élevant la voix pour être entendue: « Haro ! cria-t-elle, hâro ! haro ! »

Sur un signe de M. Larcher de la Londe, les ouvriers, un moment indécis, donnèrent vite les derniers coups de pioche; puis l'affaire fut sur le champ portée au bailliage qui, d'urgence, se rassembla. Car il y avait eu clameur de Haro !

Une foule des plus nombreuses remplissait la salle d'audience et se pressait dans la rue, attendant l'issue du procès.

La vieille marquise n'eut garde de manquer à la

défense de ses prétentions; elle était assise à la barre à côté de Mᵉ Tanqueray, son avocat.

Maître Tanqueray, qui était alors à la tête du barreau, avait eu l'honneur, vingt-cinq jours auparavant, de prononcer, à Rouen, au nom des avocats de Bayeux, un éloquent discours devant le Parlement de Normandie. Il plaida chaleureusement les intérêts de sa cliente et insista surtout sur ce fait qu'en présence de la clameur du haro! poussé par la marquise, les ouvriers devaient immédiatement cesser tout travail.

Cet argument avait une grande force, car il mettait en avant l'oubli du respect dû à la justice.

M. Bunouf-Bunouville, qui, plus tard, porta avec tant de dignité la toge du magistrat, défendait M. Larcher de la Londe, comme syndic de l'ordre des avocats et aussi comme échevin. Profond jurisconsulte, il sentit la portée de l'argument de son adversaire.

« Messieurs du Bailliage, dit-il, on nous adresse « deux reproches; on prétend : 1° que nous n'avions « pas le droit de faire abattre la porte; 2° que nous « avons commis un outrage à la justice, en ne sur- « soyant pas aux travaux, à l'audition de la clameur « de Haro. »

« Pour répondre à la première accusation, nous « mettons sous les yeux de Messieurs du Bailliage, « l'édit du roi qui autorise la démolition d'une des « portes de la ville fortifiée, ressortissant dès lors « directement du pouvoir royal. Quant au second « reproche, celui de ne pas avoir obéi à l'injonction « judiciaire de Madame la Marquise, eh! bien! nous « confessons, en toute sincérité, qu'il y a eu là une « regrettable erreur.

« En voyant opérer la démolition, depuis si long- « temps réclamée, de cette vieille porte qui obstruait

« le passage, tous les habitants étaient dans la jubi-
« lation et manifestaient hautement ce sentiment.

« Nous avons cru que Madame la Marquise s'asso-
« ciait à la joie générale, et nous avons pensé qu'au
« lieu de crier Haro! comme tout le monde, elle
« disait: « Bravo! bravo! bravo! »

A cette explication, un rire homérique remplit la salle; l'auditoire riait, les Membres du Bailliage riaient aussi. Suivant l'axiome, ils avaient ri, ils étaient donc désarmés. Aussi le Tribunal rendit-il un arrêt qui, se basant sur l'Edit Royal, renvoya M. Larcher de la Londe, écuyer, maire de la ville de Bayeux, des fins de la plainte portée contre lui par Haute et puissante dame la Marquise de Campigny, en l'engageant toutefois, par respect dû à la clameur de Haro, à avoir dans l'avenir des oreilles plus claires.

Cette clameur de Haro qui finit par une plaisanterie, fut la dernière interjetée dans le bailliage de Bayeux.

Quelques années après, les évènements entraînaient dans le même gouffre les juridictions et les privilèges des anciens temps. Mais comme les besoins sont toujours les mêmes, le Haro surnagea cependant au cataclysme et reprit sa place dans nos lois sous le nom de *référé*.

Cependant, cette vieille institution, introduite dans ce pays par les Anglo-Normands, n'a pas disparu partout de la terre occupée par les compagnons de Rollon; et dans le petit archipel, que la main puissante de Philippe-Auguste ne put réunir à la France lors de la confiscation de la Normandie sur Jean sans Terre, la clameur de Haro a conservé son caractère primitif.

C'est que la coutume de Normandie n'a pas cessé d'être la loi dominante dans les îles de Jersey, de Guernesey, d'Aurigny et de Serk.

En 1872, cette clameur a eu lieu dans la première de ces îles. Voici le récit que nous en fait un témoin oculaire :

Dans le cours de cette année, un tenancier d'une des paroisses de l'île de Jersey, se croyant blessé dans ses intérêts par l'établissement d'un chemin qu'il prétendait que l'on ouvrait indûment sur sa propriété, annonça que le lendemain il pousserait la clameur de Haro.

Avertie de l'éventualité de ce fait fort rare, une foule considérable s'assembla dans le champ objet du litige.

A midi, le tenancier arriva dans cette pièce de terre, accompagné de toute sa famille; puis, se mettant à genoux, il éleva les bras en croix et prononça les paroles suivantes :

« Ah! Rollon, mon Duc et mon Prince! on me fait violence; je demande justice. Haro! haro! haro! »

A ce cri redouté, les ouvriers occupés au chemin, déposèrent leurs outils et cessèrent tout travail.

A ce moment, le connétable de la paroisse, c'est-à-dire l'officier de police judiciaire, qui avait été prévenu, s'avança et donna acte au tenancier de sa clameur de haro, puis il se retira immédiatement pour aller prévenir les magistrats.

Deux heures après, des voitures amenèrent de Saint-Hélier les membres de la Cour; les seize magistrats étaient en robe rouge, ayant à leur tête le bailli, accompagné du procureur général; ils entrèrent dans le champ.

Au milieu de la foule, qui les entourait dans un respectueux silence, ils écoutèrent les arguments des deux adversaires, puis ils rendirent un verdict donnant gain de cause au plaignant qui avait poussé le cri de haro, et qui, s'il eût succombé, eût encouru des peines d'une sévérité excessive, pour avoir

recouru sans raison légitime à un mode de juridiction qu'on ne doit employer que dans le cas d'une extrême nécessité.

Comme on voit, ce fut à Bayeux que, très probablement, fut poussé en Normandie, pour la dernière fois, dans une circonstance plaisante, la clameur de haro! Et c'est sur une terre toujours normande, que cette vieille institution normande vit encore, et vraisemblablement subsistera longtemps.



L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

(MARS 1884)

Des recherches auxquelles M. Lalouel s'est livré, tant dans les registres du Conseil général de Bayeux que dans les travaux de tous ceux qui ont traité ce sujet, il résulte qu'aucun document ne fixe l'époque précise de la plantation, dans la cour de l'ancien Evêché, du magnifique platane qui porte aujourd'hui le nom d'*Arbre de la Liberté.*

Plusieurs plantations de ces arbres symboliques eurent lieu à Bayeux.

La première plantation est du vendredi 29 juin 1792 : conformément aux délibérations du Conseil général de la commune en date des 8 et 24 juin 1792.

Le procès-verbal inscrit sur les registres de ce Conseil constate : 1° que l'arbre fut planté sur la place de l'Hôtel de la Commune (aujourd'hui place du Château, l'Hôtel de la Commune était alors les bâtiments occupés maintenant par la Bibliothèque) et 2° que le maire, M. Duhamel, prononça un discours dont l'impression à trois cents exemplaires fut ordonnée.

A la fin de 1793, on décida que trois autres arbres seraient plantés en trois endroits différents; ces arbres devaient être pris dans la forêt de Cerisy, mais comme on craignait que des arbres élevés en haute futaie ne reprissent pas bien en plein air libre, le Conseil, dans sa séance du 1er Ventôse an 2 (19 février 1794), décida que les trois nouveaux arbres seraient pris sur les terres des émigrés. Trois commissaires, MM. Lamarre (Philippe), Lenkin et Cerrès, furent nommés pour exécuter cette décision.

Ces arbres furent plantés le 10 Ventôse an 2 (28 février 1794, l'un place de la Liberté (place du Château),

l'autre place de l'Egalité (place du Marché), et le troisième section de la République (petite place en haut de la rue Saint-Floxel).

Le compte-rendu de la fête se trouve dans les registres du Conseil.

Ces trois arbres moururent comme le premier, qui devait être mort puisqu'on en plantait un à sa place (place de la Liberté), aussi le 29 Pluviôse an 3 (17 février 1795), le citoyen Philippe jeune fut-il chargé d'en acheter trois autres et de les faire planter avec tous les soins nécessaires pour qu'ils n'éprouvassent pas le sort de leurs devanciers.

La nouvelle plantation eut lieu aux mêmes endroits, mais l'arbre planté sur la place de l'Egalité (place du Marché), ayant été abattu, un arrêté du maire du 4 Prairial an 3 fixa la cérémonie du remplacement de cet arbre au 6 du même mois.

Le récit de la cérémonie est au registre du Conseil.

L'arbre avait été offert par le citoyen Vernet, chirurgien-major de l'armée des côtes de Brest à Cherbourg. Le Conseil lui vota des remerciements.

De ces trois nouveaux arbres, celui de la place Saint-Floxel fut scié dans la nuit du 25 Messidor an 3 (13 juillet 1795), et celui de la place du Marché fut coupé dans la nuit du 16 brumaire an 5 (6 novembre 1796), un chêne planté à sa place le surlendemain 18 fut rompu par une voiture le 5 Pluviôse an VI (24 janvier 1798).

Le Conseil chargea alors le citoyen Fouquet d'acheter un jeune chêne et de faire construire un encaissement sur la place d'Armes (la place devant le Château sur les glacis, aujourd'hui partie la plus rapprochée de la Bibliothèque).

Un procès-verbal dressé le 30 Pluviôse an VI (18 février 1798, prouve que cet arbre, au lieu d'être planté au lieu indiqué place d'Armes, le fut place de l'Egalité (Marché). (*Registres du Conseil*).

Là s'arrêtent les procès-verbaux relatifs à ces diffé-

rents arbres et à leurs plantations. A noter que le dernier procès-verbal cité contient cette phrase : « qu'il « existait des arbres de la Liberté sur cette commune « et qu'ils sont tous morts. »

En 1798, la Municipalité décida que la rue du Boulevard (rue Tardif depuis le 5 mai 1813), qui était trop étroite, serait élargie, et que les arbres qui la bordaient seraient plantés ailleurs ; ces arbres étaient des platanes, essence encore rare en France et dont ceux du boulevard avaient été donnés par M. Moisson de Vaux, l'un des conseillers ; ce fut probablement l'un d'eux qui fut planté dans la cour de l'ancien évêché, alors fermée de tous côtés ; et que l'on intitula *Arbre de la Liberté*, mais ceci n'est qu'une hypothèse, qu'aucun document n'appuie.

Quoiqu'il en soit, cet arbre fut planté en grande pompe, mon père, François Doucet (1), m'a dit avoir dansé autour et avoir vu enterrer dans le trou où on le planta trente bouteilles de vin de Bordeaux.

A la Restauration, on fit arracher tous les arbres de Liberté, celui de Bayeux eut la chance d'échapper à la destruction.

Les chasseurs de la Somme, à leur passage à Bayeux après Waterloo, voulurent y chasser des clous pour attacher leurs chevaux, le maire, M. Conseil, s'y opposa et réussit à sauver l'arbre.

Mon père m'a dit que lors du passage des alliés (Russes et Prussiens), de gros clous à crochet furent chassés par eux dans le tronc pour attacher les chevaux : ces crochets n'ont pas été arrachés, l'écorce les a recouverts depuis longtemps.

En 1830, le sous-préfet, M. de Moras, fit couper quelques branches qui touchaient presque les fenêtres de la Sous-Préfecture alors établie dans les appar-

---

(1) Cette indication précise nous fait connaître l'auteur de cette note sur l'*Arbre de la Liberté*. X Y Z, son signataire, est donc M. L. DOUCET, mort secrétaire de la Société académique de Bayeux.

tements aujourd'hui occupés par le Tribunal de Commerce ; une émeute s'ensuivit et M. de Moras fut forcé de quitter la ville.

La même année, les gendarmes des chasses qui escortaient Charles X, alors qu'il allait s'embarquer à Cherbourg, passèrent par Bayeux et bivaquèrent sous l'arbre, je me rappelle les y avoir vu et avoir fort admiré les voitures de la Cour qu'ils emmenaient avec eux.

En 1848, on bénit l'*Arbre de la Liberté*; l'évêque, Mgr Robin, présidait la cérémonie, l'abbé Lefaucheux, curé de la Cathédrale, et le délégué du gouvernement, M. Lécuyer, prononcèrent des discours. On s'amusa beaucoup d'une phrase de celui de M. Lefaucheux : « Tombez du ciel, bénédictions, « sur cet arbre fortuné.....» Il plut à flots toute la journée (12 juin 1848).

En 1851, le ministre Léon Faucher ordonna de faire disparaître tous les arbres de la Liberté qui n'auraient pas un caractère historique ; grâce à l'énergie de M. Despallières, maire de la ville, de M. G. Villers, adjoint, et de M. Desclosières (Adolphe), conseiller général qui, sous l'arbre même, plaidèrent sa cause le jour de la révision, en 1852, devant le préfet Pierre Le Roy et le général Chatrix de La Fosse, il fut décidé que ce magnifique végétal serait épargné.

Quelque temps après, on l'entoura d'un terre-plein en maçonnerie qui existe encore aujourd'hui.

Théophile Gautier disait, en 1858, à Bayeux, qu'à Constantinople seulement il avait vu un aussi bel arbre.

Lors de la plantation du premier arbre de la Liberté, le 29 juin 1792, on l'avait surmonté d'un bonnet et d'une pique. Les vers suivants parurent à cette époque:

Passant, regarde en haut et vois à mon sommet
Comment la liberté par ce signe s'explique ;
Ou les tyrans soumis porteront mon bonnet,
Ou les tyrans punis tomberont sous ma pique.

Dans une chanson on lisait ce passage :

Que sa racine profonde
Descende jusqu'aux enfers,
Et que son ombre féconde
S'étende sur l'univers.

Le 1er janvier 1831, on répandit dans Bayeux la chanson suivante faite à l'occasion de l'élaguage intempestif ordonné par M. de Moras.

L'auteur était Frédéric Pluquet, l'historien de Bayeux.

Au retour du champ des lauriers,
Mars reposant sur son tonnerre,
Va donner l'ordre à ses guerriers
De se délasser sur la terre.

C'est l'Arbre de la Liberté,
Survivant à tous les orages,
Qui pourrait seul dans la cité
Les protéger de son ombrage.

Arbre chéri de nos amours,
L'Echo nous a redit ta plainte,
Toi qui fut respecté toujours,
On ose te porter atteinte.

Ta dryade est la liberté,
Vivant sous ton écorce sainte,
Dis-nous donc quel est l'insensé
Qui t'attaque dans ton enceinte (1).

On dit que c'est un porte-croix
De quelque petit séminaire
Qui n'ayant ni fàgot ni bois
Croyait trouver là son affaire.

A quoi l'arbre répondait :

Mes amis qu'il soit pardonné
De m'avoir fait quelques coupures,
Les couleurs dont il m'a paré
On déjà guéri mes blessures (2).

---

(1) A cette époque, on avait formé au pied de l'arbre un petit jardin carré circonscrit par un grillage en bois.

(2) M. de Moras avait fait placer, pour appaiser l'irritation des habitants, un drapeau sur l'arbre ébranché.

Un instituteur d'Agy, M. Suzanne, publia le sonnet ci-après, lorsqu'en 1848 on bénit *L'Arbre de la Liberté :*

Tronc sacré, glorieux souvenir de nos pères,
Surgi d'entre leurs mains fécondé de leur sang
Salut ! que tes rameaux n'ombragent que des frères
Et mon pays sera toujours noble et puissant.

Qu'il est beau l'avenir ! Si ce n'est pas un rêve,
Si d'imprudents nochers succombant sous l'effort,
Ne nous engravent point aux sables de la grève,
Ne nous font pas sombrer en entrant dans le port.

Arrière doute impie !... auguste et saint emblême,
Arbre de Liberté ! pardonne le blasphème....
Le sol qui te reçut saura te conserver ;

S'il se dessèche au vent d'une folle tempête
Et qu'alors, épuisé, tu fléchisses la tête :
Nos veines s'ouvriront encor pour l'abreuver !

Un huitain parut aussi :

Arbre sacré reçois le gage
De notre amour et de nos vœux,
Puisses-tu grandir d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux.
Que sous ton ombre hospitalière
Le guerrier rencontre un abri
Que le pauvre y trouve un appui,
Que tout français y trouve un frère (1).

X. Y. Z.

---

(1) Par une ironie qui n'a rien de poétique, l'unique guerrier qui rencontre un abri sous l'ombre hospitalière, n'est, hélas ! le plus souvent, qu'un sergent de ville mettant à la salle de police quelque disciple de Bacchus trop tapageur, plus fréquemment encore c'est un gendarme enfermant dans la maison d'arrêt quelques égarés ou criminels que nous ne pouvons favoriser de *notre appui* et saluer du nom de *frère*.

A. L.

La Tapisserie de la reine Mathilde

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN PROSE

par M. BERTOT, Président de la Société

Le samedi 14 janvier 1804, — 28 nivôse an XII, — on représentait pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, une pièce dont voici exactement le titre :

LA TAPISSERIE DE LA REINE MATHILDE

Comédie en un acte et en prose

Mêlée de vaudevilles

PAR MM. BARRÉ, RADET ET DESFONTAINES

La pièce eut un succès très-accentué, car Madame Masson, libraire-éditeur de pièces de théâtre, rue de l'Echelle, n° 558, vit promptement s'épuiser la 1re édition qu'elle avait mise en vente au prix de 1 fr. 20, prix qui correspondrait au moins à 3 fr. 50 de nos jours, et en offrit au public une 2e édition la même année.

C'est un exemplaire de cette seconde édition que je peux mettre dans notre réunion de ce jour sous vos yeux. Cet exemplaire vient de Londres et il n'y a rien d'étonnant à cela, car les anglais recherchent avec un soin extrême tout ce qui a rapport à la Tapisserie de Bayeux. C'est un véritable miracle que cet exemplaire ait pu s'échapper de leurs mains, traverser le détroit et venir à Bayeux où j'ai été assez heureux pour me le procurer.

Comme il arrive, surtout aux pièces de théâtre qui sont écrites en vue et pour exalter des faits contemporains ou pour y faire de transparentes allusions, la vogue du moment les accueille, puis quand le temps a marché, quand l'intérêt a disparu faisant place à

d'autres soucis, elles sont reléguées dans un profond oubli, leur existence est même presque ignorée : elles ont vécu.

La comédie en prose, mêlée de vaudevilles, n'a pas été mentionnée par les auteurs qui se sont occupés de la Tapisserie et de ses destinées ; au moins à ma connaissance ; les graves historiens, ou ne l'ont pas connue, ou l'ont dédaignée. C'est à un autre point de vue qu'elle a mérité d'attirer l'attention des littérateurs qui s'occupent de l'histoire du Théâtre et en particulier de celui du Vaudeville : elle a été citée dans la nomenclature des pièces représentées au théâtre du Vaudeville au commencement de notre siècle.

Personne dans notre ville, intéressée cependant à recueillir avec soin tout ce qui se rattache de près ou de loin à la Tapisserie de la reine Mathilde, n'en avait connaissance : c'est une véritable surprise littéraire, une véritable trouvaille que je mets aujourd'hui sous vos yeux.

En 1804, Napoléon préparait la fameuse descente en Angleterre qui devait rester à l'état de projet. Il entrait dans ses vues d'y préparer l'opinion et de démontrer que la conquête de l'Angleterre pouvait de nouveau se réaliser comme elle avait eu lieu sous la conduite de Guillaume-le-Bâtard. Ordre fut donné d'envoyer à Paris la Tapisserie de Bayeux. J'ai sous les yeux une intéressante lettre de MM. Delauney et Brisoys-Surmont, membres de la Commission des Sciences et Arts de l'arrondissement de Bayeux, datée du 10 Frimaire AN XII, qui fut adressée aux citoyens maire et adjoints de la commune de Bayeux. Ceux-ci se résignent à s'en dessaisir parce qu'elle est

« Réclamée par le grand intérêt national qui l'ap-
« pelle momentanément au Musée Napoléon. »

Ils ajoutent :

« Il nous a été douloureusement flatteur de la
« remettre intacte aux mains du commissaire

« expédié ad hoc par le sous-préfet de l'arrondis-
« sement qui en a personnellement fait l'envoi. »

La Tapisserie est donc arrivée à Paris, exposée aux yeux d'un public qui se presse pour la voir, c'est l'évènement du jour. La Comédie y fait allusion par un couplet d'annonce qui précède l'action et qui n'est plus dans les usages de notre scène. Voici ce couplet qui était chanté sur l'air de *Daignez m'épargner :*

En mil soixante six, dit-on,
La fameuse tapisserie
Que l'on voit encore au salon,
Fut commencée et finie.
Elle a donc plus de sept cents ans.
Puisse la même compagnie
Pendant même espace de temps
Voir tous nos acteurs bien portants
Représenter cette copie.

La même allusion se retrouve dans l'un des couplets du Vaudeville final que viennent chanter chacun à à leur tour devant la rampe, les acteurs qui ont eu un rôle dans la pièce :

Il est des siècles éclatants
Où l'on voit un grand homme
Que sur tous on renomme
Tel fut Guillaume dans son temps,
A l'Angleterre il fit la guerre
C'était en mil soixante et tant,
Nous pourrions bien en voir autant :
Oui, sur les pas de notre Conquérant
Nos braves militaires
Feront comme nos pères.

Ces vers se chantaient sur l'air très connu à cette époque : *Comme faisaient nos pères*, phrase qui revient au final de chaque couplet ; peut-être si cela pouvait vous être chanté, y prendriez-vous, comme Lafontaine au *Conte de Peau d'Ane*, un *plaisir extrême.*

La littérature de chaque époque reflète le goût dominant du moment. Aujourd'hui, c'est vers le réa-

lisme que nous sommes orientés; ce goût nous a parfois valu des œuvres malsaines, témoin le succès des livres de M. Zola.

A une époque qui n'est pas encore bien éloignée, on s'était infatué du pittoresque. L'histoire universelle se publiait sous le nom d'*Univers Pittoresque*. Quel n'a pas été le succès du *Magasin Pittoresque* qui vit encore.

En 1804, au commencement du siècle, c'étaient les histoires à mystères qui plaisaient, on lisait avec avidité les *Mystères d'Udolphe*. Les romans les plus en vogue étaient ceux où il était question d'enfants à naissance mystérieuse. *Cœlina* ou *l'Enfant du Mystère* se rencontrait aussi bien sur la table des salons que dans la loge de la portière. Les vaudevillistes qui ont créé Madame Gibou et Madame Pochet prétendaient que celles-ci avaient burlesquement dénaturé le titre du livre et l'appelaient *Co-Elina* ou *l'Enfant du Ministère*.

Il y avait aussi dans la poëtique de ce temps un type qu'on acceptait volontiers et qui nous paraîtrait aujourd'hui bien démodé, c'était *l'Hermite*, le *Bon Hermite*. M. de Jouy, qui fut de l'Académie, ne devait-il pas donner, pour complaire à son époque, les *Hermites de la Chaussée-d'Antin*.

Dans la comédie qui nous occupe, tout l'intérêt de l'action se concentre sur un enfant dont la naissance est mystérieuse et sur l'hermite qui l'a élevé et qui en garde le secret.

On invite l'hermite à déjeuner en lui chantant :

Ce déjeuner plaira je croi
Au bon hermite que l'on aime
. . . .
On doit bien faire vivre ceux
Qui nous apprennent à bien vivre.

Mathilde et toute sa Cour est fort intriguée: elle serait très curieuse de découvrir l'origine de cet enfant

qui déjà ressemble fort à Guillaume, mais l'hermite est impénétrable et ne laisse rien deviner. On nous apprendra par la suite que Guillaume, avant d'épouser Mathilde, avait connu une certaine Irène dont l'histoire n'a jamais parlé et qui n'a eu d'autre existence que celle que lui ont prêtée l'imagination des vaudevillistes, que cette Irène était morte en lui laissant un fils. Guillaume avait eu la singulière idée qu'on n'explique pas de le faire élever par un hermite jusqu'à l'âge de quinze ans. A ce moment, son origine aurait été dévoilée et il aurait eu à choisir pour sa carrière ou le métier des armes ou la compagnie de l'hermite avec la perspective de devenir hermite à son tour.

Quant au jeune Raymond, l'enfant mystérieux qui traverse l'action avec les allures d'un jeune page, ayant son franc parler sur tout, distribuant le blâme ou l'éloge aux suivantes de Mathilde qui brodent la Tapisserie, son choix est fait: il ne forme qu'un vœu, rejoindre les combattants descendus en Angleterre, s'illustrer par une action d'éclat qui sera reproduite sur la Tapisserie. L'aimable Claire qui se sent pour lui une tendre prédilection, le lui promet en lui chantant ce couplet :

S'il me fallait, par aventure,
Travailler à votre portrait,
Je crois, que de votre figure,
Je pourrais saisir chaque trait.
Puis, ajoutant à mon esquisse,
Avec un regard assez doux...
Certain petit air de malice...
Je crois que ce serait bien vous.

Les charmes de la vie d'hermite n'ont pour Raymond aucun attrait. Il n'y incline en aucune façon. L'hermite en fait cependant dans la pièce un très joli tableau :

« Chaque matin, dit-il, je suis frais et dispos, je « me lève avant le jour et ma besace sur l'épaule,

« mon chapelet à ma ceinture, ma petite sonnette à la « main, je commence gaiement ma tournée.

Alors il chante :

Quand je vais à la quête
Sur mon chemin, je voi
Les gens, d'un air honnête,
S'incliner devant moi ;
Parfois dans le bocage,
Je rencontre un chasseur,
Déjeunant sous l'ombrage,
Qui me dit de bon cœur :
Hermite, bon hermite,
Quoi ! vous passez ainsi
Hermite, bon hermite,
Venez bien vite,
Déjeunez ici.

Ma quête me tourmente,
Quand viennent les grands froids ;
Il gèle, il neige, il vente ;
Je souffle dans mes doigts,
Je vois un toit qui fume,
J'y suis en un moment
Et selon la coutume,
On me dit poliment :
Hermite, bon hermite,
Vous paraissez transi,
Hermite, bon hermite,
Approchez vite
Chauffez-vous ici.

Loin de mon hermitage,
Au moment de la nuit,
Survient-il un orage ?
Je découvre un réduit ;
J'en approche, je tousse,
Sans me voir, on m'entend ;
Et puis, une voix douce,
Me dit au même instant :
Hermite, bon hermite,
Vous êtes en souci,

Hermite, bon hermite,
Entrez bien vite
Et couchez ici.

Dans une des scènes de la pièce, Raymond est resté seul à contempler la Tapisserie, on peut croire que les auteurs ont traduit dans le monologue qu'ils lui prêtent l'impression qu'avait produite sur la foule et sur le public du temps l'exposition de la Tapisserie.

« Que d'ouvrage il y a là-dedans... que de figures ! « des soldats, des matelots, des ouvriers !... En « voilà un qui est drôle sur son cheval, l'oiseau « sur le poing; les chiens qui courent devant, et « l'autre avec son cor.... tron, tron, tron.... c'est « bien fait tout ça... Ça pourrait être mieux... C'est « égal, j'ai dans l'idée que ça durera longtemps. »

Toute la pièce est bien écrite, d'un ton vif et aisé, ne faisant naître ni la fatigue ni l'ennui. On voit bien vite qu'elle est l'œuvre d'auteurs familiers avec l'agencement des scènes et experts dans les choses du théâtre : les couplets sont nombreux, spirituels pour la plupart : En voici un pris au hasard qui rappelle l'épisode bien connu de Guillaume faisant une chute au moment de son débarquement sur le rivage anglais:

Guillaume devance les rangs
Il s'élance et tombant à terre
Vive Dieu ! nous dit-il, je prends
Possession de l'Angleterre.

De nos jours, avec une musique moderne, la pièce s'appellerait une opérette. Voilà un sujet de composition musicale tout trouvé qui pourrait tenter quelques-uns des membres de notre compagnie.

Le décor de la pièce qui n'avait rien de banal, suppose un certain talent d'exécution dont le public pouvait être charmé : « Au lever du rideau, dit le « préambule, on voit Mathilde entourée de ses femmes, « occupées à broder; une partie de la Tapisserie est « tendue autour du théâtre. »

La pièce se dénoue par la révélation de la naissance de Raymond et par son départ pour rejoindre les compagnons de Guillaume en Angleterre.

Il me reste à vous faire connaître, pour terminer, les trois auteurs qui s'étaient réunis en collaboration pour écrire la comédie sur laquelle j'ai essayé d'appeler votre intérêt.

RADET

Radet, Jean-Baptiste, l'un des doyens du Vaudeville, était membre de l'Académie de Dijon, sa patrie. Il était né en cette ville en 1752.

Il débuta avec un certain succès par la peinture, quoique privé de la main droite, parce que sa nourrice l'avait laissé tomber dans le feu. Il abandonna la peinture pour se consacrer à la littérature dramatique. Il devint le bibliothécaire de la duchesse de Villeroy. Il a donné à lui seul vingt-six pièces et un grand nombre en collaboration avec Barré et Desfontaines.

Radet, devenu aveugle, mourut à Paris en 1830.

DESFONTAINES

(Guillaume, François, Fouques Deshayes, connu sous le nom de Desfontaines), était né à Caen en 1733. Il fut secrétaire du duc de Deux-Pont et devint bibliothécaire de Monsieur, depuis Louis XVIII. Il est mort à Paris le 21 décembre 1825.

Pendant le procès de Louis XVI, Desfontaines et Radet firent représenter une pièce intitulée la *Chaste Suzanne*. On y remarqua ces mots, dont l'application était évidente :

Vous êtes ses accusateurs....
Vous ne pouvez être ses juges.

Desfontaines et Radet furent emprisonnés. Ils composèrent, pour recouvrer leur liberté, une chanson qu'ils adressèrent à la commune de Paris. A la suite de cette requête, ils furent remis en liberté.

En voici un échantillon :

Des mesures de sureté
Nous ont ravi la liberté,
C'est ce qui nous désole.

Mais dans nos fers nous l'adorons,
Dans nos chants nous la célébrons,
C'est ce qui nous console.

BARRÉ

Barré (Yves), né à Paris le 17 avril 1749, avocat, greffier-commis au Parlement de Paris en 1775, ne tarda pas à entrer dans la carrière dramatique et composa pour la scène des pièces qui eurent un très vif succès.

Barré fonda le Vaudeville et devint directeur de ce théâtre en 1792. Il s'associa avec Radet et Desfontaines, ils écrivirent ensemble une multitude de pièces qui réussirent pour ainsi dire sans exception.

Il paraît que Radet était le plus habile des trois collaborateurs, mais Barré avait une entente supérieure de la mise en scène ; on a néanmoins constaté qu'il n'a jamais donné seul un ouvrage au Théâtre.

Il dirigea pendant vingt-trois ans le Vaudeville et fut remplacé en 1815 par Désaugiers.

Barré mourut le 3 mai 1832, emporté par le choléra.

—

Les curieux recherchent la gravure très spirituelle qui représente, avec une naïve ressemblance, le vénérable trio vaudevilliste : BARRÉ, RADET et DESFONTAINES.



LE CHARBON DE TERRE

EN NORMANDIE

DU XIIIe AU XVIIIe SIÈCLE

Dans sa précieuse *Etude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age* (1), M. Léopold Delisle indique qu'il se consommait « d'assez notables quantités de charbon de terre » dans quelques villes de Normandie au XIVe et au XVe siècles.

Cette assertion est confirmée par M. Ern. de Fréville, dans son intéressant *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVIe *siècle* (2). Des nombreux documents accumulés dans cet ouvrage, il ressort, en effet, que dès les premières années du XIVe siècle, et très probablement dès le milieu du XIIIe, ce charbon de terre était en Normandie l'objet d'une importation considérable.

Un tarif des *droits de pontage*, c'est-à-dire des droits à payer au passage du pont de Rouen par les navires qui remontaient la Seine, taxe à quatre de- « niers la poize de charbon de terre ; » le cent de sacs de charbon de bois devait six deniers de pontage. Ce tarif fut dressé en 1309 et se conserve aux Archives Municipales de Rouen, fonds précieux, souvent exploré, mais qui contient encore néanmoins bien des richesses historiques inconnues.

Six ans plus tard, Louis X mentionnait le charbon de terre dans une ordonnance relative à ce même droit de pontage qu'il élevait jusqu'à « quatorze deniers la poize ». Cette ordonnance nous est connue par un « *vidimus* faict en la cours de Parlement de Paris, »

le 8 juillet 1315; elle fut longtemps considérée comme le plus ancien document relatif à l'usage du charbon de terre en France (3).

Il importe de remarquer qu'il ne saurait s'agir ici de quelque tentative particulière pour introduire une denrée nouvelle; ce commerce du charbon de terre n'était pas une entreprise commerciale isolée; mais un commerce régulier et même considérable. Car, comme l'a fait observer judicieusement M. E. de Fréville: « Les impôts alors étaient toujours en raison « directe du développement commercial; en sorte « que, quand vous voyez au XIIe et au XIIIe siècles « un impôt s'établir pour une denrée, vous devez en « conclure qu'elle arrive assez abondamment pour « donner l'idée d'en tirer un revenu (4). »

L'ordonnance de Louis X prouve donc que le charbon de terre arrivait à Paris en quantités notables au commencement du XIVe siècle; mais nous avons d'autres preuves pour affirmer qu'au XIIIe déjà il était en Normandie l'objet d'un commerce important.

Le « carbon de terre ou à brusler » est en effet mentionné dans le vieux recueil des *Coustumes de la Visconté de Rouen*, publié en 1856 par l'érudit archiviste de la Seine-Inférieure, M. Ch. de Beaurepaire, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, certainement antérieur à 1292 et de peu postérieur à 1269.

Le charbon de terre, il est vrai, ne payait aucuns droits à la Vicomté de l'Eau, mais cela ne prouve rien, parce que le droit de pontage, dont il était grevé, nous le savons, était perçu, non par la Vicomté, mais par la commune de Rouen, comme dépendant de la « ferme des menus courtages appartenant à icelle (5). »

Si, au milieu du XIVe siècle (1359), « la poize de carbon de terre paie trois sols quatre deniers, ce n'est qu'en vertu d'une surtaxe, toute spéciale et temporaire, imposée par Charles V, pour fournir à la

commune les moyens de s'acquitter envers le sire du Vivier, qui, « par nos amez et feaulz le maire, « bourgois et habitans de nostre bonne ville de « Rouen, par voies illicites et indues avoit esté injurié, « domagié et son manoir ars et destruit sanz cause « deue et raisonnable (6). »

Rouen n'était pas la seule voie par laquelle pénétrait le charbon dans la province: il arrivait également par Dieppe et par ce fameux port de Leure, dont la splendeur, aussi courte que brillante (7), marque la transition entre la déchéance d'Honfleur et l'avènement du Hâvre.

« Le muy de carbon de terre » payait sept deniers de droits à la Vicomté de Dieppe (1362); et le prévôt de Leure percevait quatre deniers sur « chacun chariot « à quatre roes partant hors les dictes mectes (limites « de la prévôté), chargé de blé, sel, charbon [de] terre, « ou autres choses en bennes ou en sacz (8); » de « plus, nul ne devait « mesurer sel, blé, charbon de « terre, ne autres choses quelconques, sans avoir « lettres et congié du dit prévost, sur paine d'amende « (1387). »

Dès la fin du xv[e] siècle, l'usage de plus en plus répandu du charbon de terre força le Parlement de Normandie à établir des règlements de police spéciaux. C'est ainsi qu'il dût prononcer, en 1482, sur une requête du Chapître de Rouen, « au sujet de certains « marchands qui en brûlaient au préjudice des maisons « de l'Eglise; » et qu'il fut obligé, le 29 mars 1510, d'ordonner aux serruriers qui en voulaient faire usage d'exhausser leurs cheminées au-dessus du faîte des maisons voisines (9).

En 1544, les porteurs de charbon de terre formaient à Rouen une corporation assez nombreuse pour motiver une ordonnance du roi François I[er] sur leurs droits et obligations (10); et les archives municipales de Rouen fournissent la preuve que ce charbon

venait, au moins en partie « du Neuf-Châstel, côste d'Angleterre, c'est-à-dire de New-castle, qui en fournissait à Paris dès l'année 1315.

Nous devons noter néanmoins que le catalogue des archives de la Chambre de commerce de Rouen semble insinuer que le premier charbon de terre apporté en cette ville provenait de Littry, dans l'arrondissement de Bayeux (11); mais l'auteur du catalogue pouvait ignorer les faits que nous venons d'énumérer.

Quoiqu'il en soit, les charbons de Littry, considérés alors comme inférieurs (12), parce qu'ils brûlaient avec peu d'activité et corrodaient les chaudières, ne purent soutenir la concurrence contre les charbons anglais malgré les droits protecteurs de « douze livres « par tonneau » imposés sur ces derniers. Ceux-ci prévalurent quand même et, en 1638, il y avait à Rouen, une charge privilégiée d'inspecteur des charbons anglais : il s'y formait des compagnies pour monopoliser le commerce de charbon et les Etats de la province durent protester contre ce monopole (13).

L'usage du charbon de terre était si répandu déjà au commencement du XVIIIe siècle que, le 3 mars 1723, ce même Parlement, qui, en 1510, en entourait l'usage de mesures restrictives, défendit au contraire à tous les manufacturiers faisant usage de chaudières, d'employer d'autre combustible à cause de la rigueur exceptionnelle de l'hiver et de la disette de bois (14).

En 1776, une maison de commerce de Rouen en vendait à elle seule quatorze mille tonnes par an : aussi se préoccupait-on de la recherche de la houille. On crut en voir des traces aux environs de Rouen, à Oissel et à Darnétal (15), mais les fouilles de Scanégatti restèrent infructueuses.

L'ABBÉ SAUVAGE.

NOTES

(1) P. 368. — Cet excellent ouvrage, publié à Evreux en 1851, est dès maintenant si rare qu'il atteint en librairie les prix les plus arbitraires. L'auteur rendrait au public un service signalé s'il voulait bien en donner une seconde édition.

(2) Tom. II, p. 197.

(3) *Magasin Pittoresque*. 1855, p. 239; Ef. Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, +. I, p. 317 et suiv.

(4) *Mém. sur le commerce maritime de Rouen*, +, 1, p. 188.

(5) Ch. de Beaurepaire, *De la Vicomté de l'Eau de Rouen*, p. 418.

(6) de Fréville, op. cit. +. II, pp. 128, 169, 172.

(7) Alp. Martin, *Les Origines du Hâvre*, tom. I, *Histoire de Leure.*

(8) de Fréville, op. cit. +. II, pp. 128, 169, 172.

(9) N. Périaux, *Histoire de la ville de Rouen*, p. 215.

(10) Ouin-Lacroix, *Hist. des Corporations d'arts et Métiers*, p. 365.

(11) id. p. 291.

(12) M. Rolland-Banès, dans son importante *Notice sur les recherches de la Houille dans le département de la Seine-Inférieure*, constate que les charbons qu'on tire aujourd'hui de Littry par les puits de Fumichon, sont d'excellente qualité et même recherchés à Paris, spécialement en vue de la production du gaz; *Recueil des Publications de la Société Nationale Hâvraise d'Etudes diverses*, 1872, p. 292.

(13) Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous Louis XIII et Louis XIV*, +., III, pp. 236 et 242.

(14) N. Périaux, op. cit. p. 533.

(15) Noël de la Morinière, *Essais sur le département de la Seine-Inférieure*, IIe partie, pp. 185 et 201.

LA TRAVERSÉE DU PAS DE CALAIS

Dans les journaux du mois d'octobre de l'année 1887, on pouvait lire la nouvelle suivante :

L'amiral Cloué, ancien ministre de la marine, a soumis à l'approbation du ministre des travaux publics, un projet élaboré par le Comité d'études, qui se propose de relier la France à l'Angleterre au moyen d'un immense pont sur la Manche. M. le Ministre de Hérédia a écouté avec intérêt les explications de l'Amiral.

Et encore ceci :

A la dernière séance de la *British Association* pour l'avancement des Sciences, à Manchester, il a été lu une remarquable étude sur le projet d'un Tunnel sous la Manche.

Au point de vue technique, l'œuvre est relativement aisée ; l'exécution de la moitié anglaise du tunnel coûterait 1,527,000 livres sterling.

Au point de vue militaire, le Tunnel peut être immergé en cinq ou six minutes, au moyen de l'ouverture d'une écluse en communication avec les fortifications de Douvres, d'où sortiraient par minute 100,000 pieds cubes d'eau.

Au point de vue commercial, le tunnel est nécessaire parce que le commerce britannique se trouve dans des conditions critiques.

En rapprochant l'une de l'autre ces deux informations, on serait tenté de croire que les Français désirent traverser la Manche sur un pont pour aller rendre visite à leurs bons voisins d'Angleterre, sans avoir à redouter quoique ce soit de ce terrible mal de mer, rebelle à tous les spécifiques, et qui laisse, paraît-il, à ceux qu'il a une fois éprouvés, le plus durable souvenir.

D'autre part, pour venir comparer les brouillards de la Seine à ceux de la Tamise, et se délasser de la monotonie de la vie anglaise au milieu de l'agitation parisienne, les fils d'Albion préfèreraient la voie sou-

terraine, un tunnel sous le Pas de Calais, qui leur rappellerait sans doute l'œuvre hardie de Brunnel.

Pour rétablir la vérité historique, il est bon d'affirmer, dès maintenant, que l'idée de franchir le détroit anglo-français, en se passant du secours de la navigation, est absolument française. Elle nous appartient sans réserve.

C'est en 1751 qu'elle fut émise pour la première fois, par l'ingénieur Desmarets; plus d'un siècle après avoir été formulée, elle reçut un commencement d'exécution; aujourd'hui seulement, elle est remise en lumière.

C'est que, de nos jours, le génie scientifique de l'homme aborde les problèmes les plus ardus; il sait dégager les inconnues des questions les plus complexes. La traversée de la Manche n'est vraisemblablement pas une de ces entreprises devant lesquelles l'audace humaine se recueille, comme hésitante, et se prenant à douter de sa propre puissance.

Quand on perce des isthmes, quand on traverse les entrailles des montagnes, ou que l'on jette des ponts sur les fleuves les plus larges et les plus insconstants dans leurs débordements, ne saurait-on construire un viaduc aux allures un peu plus grandioses encore que ceux du Nouveau-Monde, creuser un tunnel plus allongé que ceux du Mont-Cenis et de l'Arlberg?

Non, la difficulté n'est pas là; elle ne réside ni dans la nature de l'ouvrage à mener à bonne fin, ni dans l'insuffisance de l'art de l'ingénieur; elle provient de susceptibilités internationales qui se sont déjà manifestées jadis et peuvent ressusciter un jour ou l'autre, sous une forme nouvelle.

Aussi, sans nous attarder à discuter quelles chances de succès l'avenir réserve à ce projet de communications, au-dessus ou au-dessous de l'eau, entre deux grandes nations, nous préférons l'étudier en lui-même, le prenant dès ses origines pour le suivre

dans ses diverses phases, jusqu'au jour où l'Angleterre, agitée d'une folle peur simulée ou non, a fait suspendre les travaux préliminaires, sans égards pour les résultats encourageants déjà obtenus par l'Association anglo-française chargée de l'entreprise.

I

Il est aujourd'hui avéré que, si l'on prend pour terme de comparaison la durée de certaines périodes géologiques, l'origine du Pas de Calais n'est pas fort ancienne.

Au début de l'époque éocène, la Manche n'existait pas. La Bretagne, reliée à la presqu'île de Cornouailles, fermait, de ce côté, le golfe anglo-parisien, lequel, largement ouvert à l'Ouest, passait au-dessus des Ardennes et se prolongeait jusqu'en Belgique.

Vers la fin de la période, la mer se retira graduellement en Europe de toutes les positions qu'elle occupait antérieurement; mais, par un retour soudain, elle vint, pendant le miocène, couvrir le bassin de Paris, contournant la Normandie et entamant un peu le Sud de l'Angleterre.

Survint le grand cataclysme quaternaire. L'Europe septentrionale s'affaissa: des blocs erratiques allèrent s'éparpiller jusque sur le sol allemand et russe, vers le 38° de latitude.

Sous son océan de glaces, le bassin de Paris reçut d'immenses dépôts de diluvium rouge avec silex anguleux et les poches des falaises de la Manche s'emplirent d'argiles rubéfiées.

Si le sol acquérait des reliefs, ces modifications avaient pour conséquences forcées de puissantes fractures de l'écorce terrestre. C'est d'elles que naquirent, presque à une même époque, l'ouverture de la Vallée du Rhin et celle du canal de la Manche.

Une fois le canal creusé, deux agents intervinrent

qui se chargèrent d'en augmenter la section, l'action des flots et le jeu irrégulier des marées.

A défaut de données géologiques, l'œil le moins exercé reconnaît, par le modelé du terrain et l'aspect semblable des hautes falaises de craie de chaque rive du canal, qu'il y a eu autrefois un isthme anglo-normand.

Parti de Calais, le voyageur qui aborde à Douvres, retrouve les murailles gigantesques qu'il a admirées au cap Gris-Nez.

L'action des eaux de la mer sur les roches même les plus dures est bien connue; les éboulements réunis de toute la côte de la Haute-Normandie équivaudraient, d'après les calculs de l'ingénieur de Lamblardie, à l'érosion d'une tranche de 30 centimètres par an. Citons un exemple de ce pouvoir destructeur :

Dans la matinée du 30 juin 1866, au cap de la Hève, l'un des points de la côte le plus attaqué, une partie considérable de la basse falaise, c'est-à-dire une masse énorme de galets, de rochers et de terre, s'ébranla, puis glissa sur une largeur de cinq cents mètres. Il en résulta une projection sur la plage de 4,000 mètres cubes de décombres et une sorte de promontoire s'avançant dans l'eau d'une quarantaine de mètres.

Quant au jeu irrégulier des marées, il résulte de ce que, dans la Manche, il y a conflit entre deux grandes ondes liquides, la mer du Nord montant avec un courant de flux de Nord-Ouest et l'Océan avec un courant provenant du Sud.

Toutes les vingt-quatre heures, au moment de cette collision quelquefois gigantesque, les assises des falaises de craie sont plus ou moins sapées, émiettées et les matériaux entraînés se déposent jusque sur les côtes de la Hollandé.

Toutefois les causes toujours actives de destruction n'ont pas rendu très profond le Pas de Calais; il

demeure une sorte de fossé creusé par un simple accident géologique dans le sol crétacé qui s'étend entre la Seine et la Tamise.

Si, pour employer une comparaison souvent invoquée, les tours de Notre-Dame de Paris étaient transportées verticalement au milieu du « Silver stream », comme nos voisins appellent le Pas, elles émergeraient suffisamment pour permettre à quelque naufragé de chercher un refuge sur leur plateforme.

Large de 33 kilomètres, le Pas n'a guère plus de 50 mètres de profondeur ; c'est presque un ruisseau d'eau salée.

Pourtant ce ruisseau est le passage le plus fréquenté qui existe à la surface des océans.

Paquebots pour marchandises et passagers entre France et Angleterre ; navires de commerce allant de l'Atlantique dans la mer du Nord ; bâtiments à voile ou à vapeur charriant les productions du monde entier, de l'ancien et du nouveau, tous viennent faire connaître leurs pavillons dans les eaux du détroit.

Il n'est donc nullement surprenant que l'on ait songé à rétablir l'ancien isthme pour faciliter l'échange des produits de l'industrie entre les deux peuples voisins. Dans un siècle où la simplicité et la rapidité des transports sont les seuls éléments de la fortune commerciale, on ne se contente que, faute de mieux, de la marche, pourtant déjà bien accélérée, des bateaux à vapeur.

Après les intérêts du négoce, il convient d'envisager ceux des voyageurs. La terre ferme ou même le tablier solide d'un pont feraient bien mieux l'affaire des gens timorés ou sujets au mal de mer, que le bateau, instable et agité, sur lequel il faut prendre passage en toute saison, par tous les temps, lorsque les nécessités de la vie commerciale ou civile l'exigent impérieusement.

D'ailleurs, si l'on veut bien considérer que des

marins, méritant à tous égards le titre de *Loups de mer,* des hommes qui ont été ballottés sur les océans sous toutes les latitudes, ont été malades, à leur grand étonnement, dans la simple traversée de la Manche, on accordera bien quelque indulgence pour les hésitations légitimes devant l'embarquement, de paisibles bourgeois, d'honorables commerçants patentés et même de ces rigides insulaires, drapés dans leur plaid, le « guide à la main » qui, suivi de leurs dignes épouses étroitement serrées dans leur long fourreau gris, touchent à Calais et à Dieppe, pour se précipiter sur Paris « la Ville Lumière » peut-être, mais assurément la ville de plaisir par excellence pour tout ce qui est étranger.

Les projets proposés pour la traversée du Pas de Calais se rattachent à quatre types principaux:

1° Rétablissement de l'isthme anglo-français ;
2° Etablissement d'un pont sur le canal ;
3° Percement d'un tunnel sous-marin ;
4° Installation de bacs pour le transbordement des trains.

Les adeptes du premier système sont représentés par MM. Vérard, de Sainte-Anne et Burel. Point de tunnel pour eux, par la raison que l'entretien en serait onéreux et que les tarifs qui devraient être abaissés de façon à lutter victorieusement contre ceux de la navigation, seraient fort peu rémunérateurs. Les infiltrations nécessiteraient des pompes d'épuisement capables d'enlever 30 mètres cubes d'eau par minute. Le traitement des agents et employés s'ajouterait à toutes les charges. Il y avait, en effet, des précédents.

Lorsque le gouvernement italien fut interpellé sur le déficit constaté dans l'exploitation internationale du tunnel du Saint-Gothard, il ressortit de la discussion que le total général des travaux du tracé avait été évalué par les ingénieurs allemands à 187.000.000 de

francs ; or, le déficit fut de 102.000.000 ; d'où un total de 152.000.000 pour un parcours de 14.900 mètres, ce qui donne, pour un kilomètre de tunnel, le chiffre respectable de plus de 10.000.000 de francs. A ce taux là, le tunnel anglo-français aurait dépassé 500.000.000 de francs.

Les hygiénistes eux-mêmes exprimèrent leurs inquiétudes sur l'efficacité de la ventilation dans un long boyau sillonné sans cesse par des locomotives productives forcées de gaz irrespirables. Après les 12 kilomètres du tunnel du Mont-Cenis, on éprouve une sorte de malaise.

Point de ces inconvénients sur une digue. Les voyageurs ont la santé garantie, sans parler de l'avantage non négligeable de la vue d'un spectacle grandiose, celui des fureurs du Pas. Le marin a aussi cette bonne fortune, mais, malheureusement, en même temps que spectateur il est acteur, et la pièce a parfois de tragiques dénouements.

Comment, cependant, jeter dans la mer assez de matériaux pour asseoir une digue inébranlable?

On objectera que la rade de Cherbourg est close par une muraille artificielle, où les moëllons sont remplacés par des blocs de pierre superposés. A Suez, à Port-Saïd, on n'a pas procédé autrement.

Ici, ce n'est pas la profondeur de la mer qui est un obstacle, les profils entre le cap Gris-Nez et Folkstone, accusant une moyenne de 33 mètres, avec un seul maximum de 55 à 60 mètres.

C'est la longueur de la digue qui fait réfléchir les plus téméraires. A Cherbourg, il ne s'agissait que de quelques kilomètres. Il nous en faut ici dix fois plus.

M. Burel a trouvé une solution ingénieuse qui est digne d'intérêt, parce que, sur un autre champ d'expériences, elle a été couronnée de succès.

Entre Rouen et Quillebeuf, un ingénieur, M. Le Mire, chargé d'endiguer la Basse-Seine, confia au fleuve

lui-même le soin d'exécuter la plus grande partie d'un ouvrage que l'homme n'aurait achevé qu'à grands frais.

On sait que, comme tous les cours d'eaux soumis au flux et au reflux des marées, la Seine tient en suspension beaucoup de sables et de limons. Que l'on fasse passer ces eaux boueuses à travers un filtre, celui-ci retiendra le dépôt solide et le résidu, en se desséchant, acquerra une grande consistance.

M. Le Mire jeta donc dans la Seine des amas de pierres, à une distance telle des rives, que le chenal ainsi formé conservât la largeur voulue pour le service de la navigation.

Lorsque la marée faisait rétrograder le fleuve, les monticules de cailloux étaient submergés ; mais, les eaux se retirant, le filtre formé par les interstices des pierres, arrêtait la vase, si bien qu'au bout de plusieurs années, deux quais étaient créés d'une consistance parfaite.

Appliquer ce système au Pas de Calais, telle fut l'idée de M. Burel. Il voulait, de plus, souder sa digue à deux écueils sous-marins, les bancs de Varne et du Colbart. Une passe énorme de plus de 800 mètres d'ouverture aurait suffi pour le passage des navires.

Voici les deux principales objections qui se présentent. Pour franchir la large passe, un pont ne pouvait être proposé à cause des besoins de la navigation ; un bac s'imposait donc. Or, si l'on considère que M. Dupuy de Lôme a fourni les plans d'un bac assez solide et assez puissant, pour transborder des trains entiers de France en Angleterre, il n'y a plus qu'une question de moins ou de plus.

On s'est demandé, en second lieu, où trouver des matériaux suffisants pour installer en pleine mer les deux murailles formant filtre. Peut-être les arracherait-on aux colossales falaises de craie qui bordent le détroit.

Telle est, en abrégé, l'économie du projet dont le but serait de rétablir ce que la nature a jadis défait dans une de ces crises d'où sont sortis les reliefs de notre sol.

Arrivons maintenant à l'étude du « Pont » dont les plans ont été dressés par M. Boutet, et, après lui, par M. Hersent.

II

M. Boutet avait obtenu, dès 1867, un avis favorable de l'empereur Napoléon III. L'année terrible entrava la réalisation du projet.

Comme un modèle réduit de ce Pont international existe encore, un journal émettait l'avis qu'à l'occasion de la prochaine Exposition, M. l'ingénieur Boutet fut sollicité de jeter sur le grand lac du bois de Boulogne, à titre d'essai définitif, une passerelle de mille mètres de portée. A côté de la tour Eiffel, cette autre exagération d'une utilité moins constestable, d'un avenir plus certain, ne constituerait pas une attraction de moindre valeur.

Construire un pont n'est pas un art nouveau; le pont de bois des Gaulois, les ponts Gallo-Romains, ceux des Frères Pontifes, ceux des Italiens appelés en France sous François Ier, de Vauban plus tard et de tous les ingénieurs qui ont depuis perfectionné les anciennes théories, forment une suite non interrompue qui revèle la progression croissante de l'audace des constructeurs à travers les âges.

En Angleterre, il y a des ponts immenses, mais, en Amérique, on franchit le Potomac sur de modestes passerelles de 2,000 mètres !

Sur la Tay, en Ecosse, les piles de pont sont plus hautes que les flèches de la Cathédrale de Strasbourg.

Cependant, on n'a opéré, jusqu'à présent, que sur des fleuves, et sur des fleuves qui n'ont pas en largeur

les trente kilomètres du Pas de Calais. Des scaphandriers mettraient un certain temps à implanter dans le sol sous-marin les très nombreuses piles de maçonnerie qui devraient recevoir le tablier.

Aussi M. Boutet a supprimé les piles. Le pont serait d'un seul jet.

A 16 mètres au-dessus des flots, des bouées en tôle auraient supporté une sorte d'enchevêtrement de câbles en fer formant plancher par leurs entrecroisements. A cet effet, soixante câbles eussent été d'abord tendus d'une rive à l'autre.

Sur le plancher on aurait établi des piles provisoires en fonte, à large base, pour servir de soutien à un tablier auxiliaire destiné aux ouvriers chargés de construire le tablier définitif.

Quant à celui-ci, on l'eût formé de câbles superposés de manière à donner onze tresses verticales et situées dans des plans parallèles les uns à côté des autres. Sur ces supports verticaux, se serait assis le pont proprement dit, vaste charpente de 100 mètres de largeur, qui se serait maintenue rigide sur tout le détroit. Enfin, on aurait démonté les piles et le tablier provisoire que des chalands auraient ramené à terre pièce par pièce.

Ce projet, pour le moins original, réunit contre lui, dès son apparition, l'unanimité des ingénieurs officiels et de l'infaillible corps des ponts et chaussées.

Force fut donc à M. Boutet de refaire son travail qui perdit immédiatement son cachet primitif et aboutit à une vulgaire étude de pont, un pont avec des arches et des piles directement fondées dans le sol, un pont banal, comme on le voit.

La commission officielle de 1867 sanctionna le devis se montant à 150.000.000 seulement.

Le Pas devait être coupé en trente sections pour réduire les portées à un kilomètre. Soixante mètres d'élévation semblaient suffisantes. Tout un matériel

de sauvetage pour la marine entourait chaque arche: escaliers intérieurs et extérieurs, anneaux, crampons, etc.

L'année 1870 ne pouvait être favorable à des entreprises pacifiques. Elle fit oublier le pont sans piles et à tablier d'un seul jet.

Un mot maintenant du projet Hersent.

Ici les piles sont multipliées et la portée est ramenée à 350 mètres. Pour garantir les fondations, on les entoure d'enrochements en béton. Sur chaque pile un poutrage métallique repose et se prolonge en porte-à-faux d'un côté et de l'autre. Rien de vraiment neuf dans cette conception; des objections particulières surgissent néanmoins.

Supposons, si l'on veut, que le régime des courants ne soit pas modifié par la construction nouvelle; il faudra toutefois que les navires ne rencontrent pas sur leur chemin autant d'écueils que de piles. Le vapeur se dirigera peut être, grâce à sa machine, au milieu de cette forêt de colonnes, mais le pauvre voilier sera-t-il assez maître de sa route dans le brouillard, au sein des vagues furieuses, pour ne se jamais heurter contre elles? Il est vrai qu'elles pourront être garnies d'appareils de sauvetage; ce serait alors chercher le mal pour avoir occasion d'apprécier l'efficacité des remèdes.

M. Hersent répond à cela que les feux du phare Gris-Nez et ceux de la côte anglaise qui éclairent actuellement le Pas, sont souvent des causes de naufrages par temps sombre, tandis qu'en illuminant le pont, on offrira aux navires, non-seulement le moyen de se guider, mais même de déterminer la direction d'un bâtiment, soit qu'il vienne de la mer du Nord, soit qu'il ait quitté l'Océan; partant, point d'abordage.

L'avenir seul permettrait de se faire une opinion sur la valeur du « Pont » comme moyen de commu-

nication anglo-française. Il est à craindre que cette perspective ne nous soit pas offerte, car, le 8 janvier dernier, on lisait l'entrefilet suivant dans le *Daily Telegrah :*

Le projet (de pont) est évidemment superbe, mais il est bien inutile de se demander s'il sera rémunérateur, attendu que l'Angleterre ne permettra jamais qu'il soit mis à exécution. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels pour unir notre île à un continent couvert de soldats, à un pays surtout (la France) dont la race irritable et aventureuse a été notre ennemie acharnée pendant des siècles et qui, maintenant encore, n'est guère notre amie.

La feuille anglaise paraît désirer qu'il soit bien entendu, de ce côté du détroit, que si les ingénieurs consacrent leurs veilles à la préparation d'intéressants projets, leurs plans sont destinés au long sommeil des cartons administratifs, l'ombrageuse Albion n'étant nullement décidée à sortir de son entêtement invétéré et utilitaire.

III

Le troisième moyen de traverser le Pas de Calais autrement qu'en bateau, fut indiqué à l'Académie d'Amiens, en 1751, par l'ingénieur Desmarets. Il consiste à creuser un tunnel sous-marin, opération qui devient de plus en plus possible, à mesure que l'on connaît mieux la géologie du sous-sol marin.

Thomé de Gamond est le premier ingénieur qui ait véritablement compris l'utilité d'étudier la résistance et la nature des terrains à perforer.

On a voulu comparer Thomé de Gamond à M. de Lesseps ; le parallèle est séduisant peut être, mais il ne se poursuit pas jusqu'au bout.

M. de Lesseps, en effet, aura eu la bonne fortune de vivre assez longtemps pour voir prospérer son œuvre et, ici, nous ne pouvons malheureusement

parler que du percement de l'isthme de Suez ; Thomé de Gamond, lui, subit le sort de la plupart des novateurs et inventeurs au pays de France, depuis Bernard de Palissy jusqu'à nos jours.

Mais n'anticipons pas sur ce qui va suivre.

Après Desmarets, Henry, adjudant du génie (1810), Mathieu, ingénieur des Mines (1812), Franchot et Tessier (1846), avaient conçu, chacun, leur projet de tunnel. Pour supprimer le côté géologique de la question, il avait même été proposé de faire circuler dans le sol sous-marin un tube de fonte assez solide pour ne pas s'effondrer sous la pression de l'eau.

En 1840, Thomé de Gamond savait déjà que le tunnel rencontrerait la craie blanche perméable, la craie grise imperméable, l'argile et les sables verts sur lesquels celle-ci repose.

Comment avait-il acquis ces notions ? lui-même va nous l'apprendre :

Pressé de reconnaître le terrain avec précision, je me fis descendre au fond du chenal avec un appareil de plongeurs Siébe, qui n'avait pas encore reçu les perfectionnements qui lui furent apportés plus tard. Aussi, à peine eus-je atteint le fond de la mer que je me sentis suffoqué dans ce linceul imperméable et tirai violemment le filin de détresse.....

Après cet échec, peu soucieux de m'exposer encore à être enseveli vivant dans un scaphandre, mais obstiné dans mon ardeur pour détacher un lambeau de cette terre sous-marine, je me décidai à plonger nu.

Je préparai un lest pour la descente de quatre sacs de galets silicieux noirs de 30 kilog. chacun, dont deux devaient être amarrés par des cordes aux jambes, aux chevilles, et deux autres tenus dans la main.

En outre, pour faciliter la remonte, je confectionnais un chapelet de dix vessies de porc, divisées chacune en deux petits compartiments unis par une ligature. J'enveloppai ce chapelet dans une bande de toile adaptée en ceinture autour de la taille, en guise de vessie natatoire.

Pour préserver la tête, un bonnet de coton bourré de linge

et maintenu par une serviette en mentonnière. Deux filins parallèles étaient attachés à ma personne : l'un gris, fixé derrière ma ceinture, était le cordon de sûreté destiné à me ramener mort ou vif. Le filin rouge était fixé à mon bras gauche. C'était le cordon de détresse pour donner à mes hommes, en le tirant moi-même, le signal de me ramener au plus vite.

Un couteau de précaution pendait à mon poignet gauche, pour couper le lest de mes pieds. Une spatule était suspendue à mon poignet droit pour détacher un échantillon du sol. Une pochette devant l'abdomen était préparée pour recevoir cet échantillon.

J'introduisis dans mes narines une mèche de coton beurrée et je remplissais la bouche, à l'instant même de l'immersion, d'une petite cuillerée d'huile d'olive. Ce fut dans ce grotesque accoutrement que je me lançai dans l'abîme sur des points dont la profondeur sondée variait de 30 à 33 mètres.

Je descendis ainsi trois fois consécutives dans la même journée, la deuxième fois à 500 mètres environ dans le nord de ma première expérience, et la troisième fois à 500 mètres encore plus loin.

Je fus bien vite indemnisé de mes mésaventures en constatant que les extraits cueillis au fond de la mer étaient de l'argile Wealdienne, identique à celle que j'avais reconnue en Angleterre, dans les plaines basses avoisinant le détroit. La lacune existant à mon diagnostic géologique se trouvait ainsi comblée.

Par une de ces coïncidences qu'il vaut mieux peut-être ne pas trop approfondir, les Anglais, sans pouvoir revendiquer pour aucun de leurs ingénieurs une pareille intrépidité qui confine à l'héroïsme, proclamèrent comme leurs les résultats des études de Thomé de Gamond. Sir John Hawkshaw, en 1865, voulut établir un tunnel dans le banc de craie qui s'étend au travers du détroit. Ses plans ne différaient des nôtres qu'en ce que, au lieu de deux puits qui auraient servi de gares d'arrivée et de départ, des rampes fortement inclinées auraient raccordé la ligne sous-marine, en

France avec le chemin de fer du Nord, en Angleterre avec le Chatam and Dover Railway. Les Anglais supprimaient également une grande halte que voulait Thomé de Gamond sur le banc de Varne, au fond d'une tour.

L'association anglo-française fut constituée en 1868. La guerre de 1870 paralysa toute entreprise et ce n'est qu'en 1875, que le maréchal de Mac-Mahon provoqua une résurrection de cette grande idée.

Le Comité français avait à sa tête Michel Chevalier. Celui-ci, ami de Thomé de Gamond, sachant ses sacrifices d'argent, de temps et de santé pour la réalisation du projet, eut néanmoins le triste courage de l'éliminer du Conseil, et, naturellement, conquit du coup toutes les sympathies des ingénieurs anglais.

Cependant l'opinion publique a encore quelquefois une certaine puissance. Sir John Hawkshaw fut généreux et offrit à Thomé de Gamond une place honorable dans la direction des travaux.

C'était trop tard : Thomé de Gamond mourut le 4 février 1876, ayant dépensé 175,000 francs pour ses études personnelles, sans en avoir jamais réclamé le moindre remboursement aux pouvoirs publics. Une pension insuffisante fut accordée à sa famille.

En 1880, deux puits étaient creusés sur la côte de Douvres ; une galerie de 1200 mètres se déroulait, sous les flots, dans la craie.

En 1883, chez nous, devant Sangatte, une galerie de 2 m. 10 de diamètre, allait à la rencontre de la précédente.

Tout marchait donc à souhait et il ne serait venu à la pensée de qui que ce soit, au moins en France, que l'œuvre eût autre chose à redouter que les difficultés naturelles.

Erreur ! Le gouvernement anglais se rappela subitement que sa situation de royaume insulaire pourrait

être ébranlée par la réalisation d'une grande conception scientifique. Albion fit semblant d'avoir peur. Une armée ne pourrait-elle pas s'engager quelque jour dans le tunnel, et sortant à l'improviste comme des entrailles de la terre, couvrir le sol anglais de ruines et de sang.

La presse française fit prompte justice de cet affolement simulé : il coula beaucoup d'encre, nos voisins furent de plus en plus qualifiés de « perfides » et la véritable raison de leur frayeur fut clairement indiquée.

La voici :

Les armateurs britanniques craignent de voir immobilisés dans leurs bassins les trop nombreux bâtiments à voiles et à vapeur que, depuis plusieurs années, ils ont mis en chantier avec trop de précipitation. Le tunnel offrant plus de rapidité pour les communications, supprimant le mal de mer, inspirant à quelques-uns moins d'appréhension, le tunnel deviendrait l'itinéraire de prédilection des voyageurs et du commerce. La marine serait délaissée.

On a voulu également découvrir, dans ce revirement de l'opinion anglaise, des motifs philosophiques : à savoir la répulsion de nos voisins pour les principes démocratiques de plus en plus développés en France. L'aristocratie anglaise les redoute surtout à titre d'articles d'exportation. Elle manifeste une horreur de convention pour le côté mondain et frivole de la vie bruyante de nos grandes cités. On ne saurait l'en blâmer, si elle ne venait souvent chercher parmi nous ce qu'elle répudie chez elle de la manière la plus formelle.

Une conclusion s'impose. Si le tunnel n'est pas creusé, ce n'est ni le talent de nos ingénieurs, ni l'outillage industriel qui doit être mis en cause, mais seulement l'égoïsme un peu trop traditionnel des Anglais, désireux d'isolement et trop peu sincères pour l'avouer hautement.

IV

Un dernier paragraphe nous permettra de terminer cette brève étude sur la *Traversée de la Manche.*

Nous arrivons à la quatrième solution, qui n'est pas la plus heureuse, mais qui aurait pour elle le mérite de la simplicité pratique.

Le convoi du chemin de fer est arrivé au bord du Pas de Calais ; les rails sur lesquels il glisse jusqu'au quai se raccordent avec une autre voie supportée par un bac. Ce bac est amarré solidement ; quelques tours de roues et le train tout entier a quitté la terre ferme pour s'engager sur le pont flottant. Celui-ci, pourvu de roues ou d'hélices, navigue comme un steamer et vogue vers la côte anglaise.

Le voyageur, pendant cette partie de son trajet, peut quitter son compartiment, circuler à travers les salons de lecture, de conversation, de concerts, s'asseoir aux tables d'un restaurant, retrouver, en un mot, tout le confortable des paquebots américains sur les rivières de l'Union. Le bac, en effet, contiendra tout cela.

En 1873, M. Dupuy de Lôme, qui a régénéré notre marine militaire, se fit fort de construire un bac calant 3 mètres 50, long de 135 mètres, large de 11, à roues, pouvant recevoir tout un train de vingt wagons, l'embarquant en dix minutes, pour le conduire en Angleterre en un peu plus d'une heure.

Des bassins spéciaux eussent été creusés aux points de départ et d'arrivée.

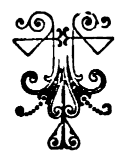
Les Anglais ont mis à l'étude de semblables projets ; mais il ne semble pas que chez eux, plus que chez nous, on ait été convaincu de l'efficacité et de la stabilité de ce mode de transport. Aucune société n'a encore osé se constituer en vue de recueillir les capitaux nécessaires.

Cependant, il est bon de noter que l'idée d'un bac

n'a encore provoqué, dans la Grande-Bretagne, aucun mouvement de frayeur. Les partisans de ce quatrième moyen de franchir le Pas de Calais doivent-ils interpréter à leur avantage et à celui de leur projet cette réserve de l'Angleterre? Nous n'oserions nous prononcer en quelque manière.

17 février 1883.

J.-E. PILLET.



L'Astronome LE MONNIER et sa Famille

PAR CHARLES GARNIER

L'une des routes les plus fréquentées des environs de Bayeux traverse le territoire d'un modeste village, dont le nom ne se rencontre plus guère que dans les actes des officiers ministériels : Hérils, réuni à Maisons depuis 1830, formait autrefois une commune du canton de Magny, et une paroisse dépendant, avant la Révolution, du doyenné de Campigny et de l'archidiaconé des Veys. Quelques maisons sur le bord de la route de Port-en-Bessin à Falaise, quelques fermes isolées, dont la plus importante, indiquée sur les cartes sous le nom de CHATEAU DE LA FERRIÈRE, possédait naguère de belles avenues dont il ne reste plus rien, tout cela n'est guère fait pour attirer l'attention ; et les nombreux promeneurs, qui se rendent chaque été au bord de la mer, ne songent pas à quitter la belle avenue de peupliers qui conduit de Bayeux à Port, pour s'engager dans les chemins tortueux et mal entretenus de Hérils.

Lorsque je m'y aventurai pour la première fois, il y a une quinzaine d'années, je n'avais d'autre intention que de lever, aussi exactement que possible, le plan de ce petit coin de terre, afin de le faire figurer sur une carte des environs de Bayeux. Je n'avais alors que de très-vagues notions d'histoire locale, et je ne fus pas peu surpris de rencontrer tout à coup, près d'un groupe de misérables chaumières, au coin d'un petit enclos entouré de murs en ruines, une croix de fer sans aucun ornement, supportée par une colonne du style le plus simple ; au pied de cette croix, deux pierres tombales disparaissaient sous l'herbe et les ronces ; mon père, à qui je fis part de ma découverte, me dit que c'était l'ancien cimetière de Hérils, et que

l'une des tombes devait être celle de l'astronome Le Monnier. Je dois avouer, à ma grande confusion, que, plus occupé de poursuivre mes travaux de topographie que de rechercher les dernières traces d'un savant dont le nom m'était alors à peu près inconnu, je continuai ma carte sans songer à retourner à Hérils; et il est plus que probable que j'aurais persévéré dans cette indifférence, si une circonstance toute fortuite n'était venue, il y a quelques semaines, attirer de nouveau mon attention sur la tombe de Le Monnier.

Un de mes amis (1), qui sait intéresser ses promenades par des études scientifiques et archéologiques, me dit avoir réussi à débarrasser la pierre de la terre et des broussailles qui la recouvraient, et à déchiffrer entièrement l'épitaphe. Il me demandait en même temps d'en parler à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, me faisant remarquer combien il est regrettable de voir ainsi abandonnée la dernière demeure d'un savant, qui occupa un rang distingué parmi les astronomes de la fin du siècle dernier, et qui se rattache, par des relations d'alliance et de parenté, à plusieurs familles des plus considérables de notre pays.

Le Monnier était fils de PIERRE LE MONNIER, né à Saint-Sever, près Vire, en 1675, professeur de philosophie en 1725, au collège d'Harcourt, et auteur d'un cours, publié à Paris en 1750, qui fut longtemps suivi comme classique; Le Monnier père s'occupa aussi d'astronomie, observa à Paris, le 1er août 1736, l'immersion d'Aldébaran, qui lui servit à déterminer la longitude de Tornéo; il enseigna les mathématiques à l'Université de Paris, et l'on a publié après sa mort, en 1758, un traité élémentaire qui était le résumé de ses leçons. Elu membre de l'Académie des Sciences

(1) M. Maurice de Maneville.

en 1757, il mourut le 27 novembre de la même année, laissant deux fils, dont le second *Louis-Guillaume Le Monnier*, né à Paris le 27 juin 1717, fut attaché comme médecin, en 1738, à l'infirmerie de Saint-Germain-en-Laye; l'année suivante, il travailla, avec Cassini de Thury et Lacaille, à prolonger dans le midi de la France le méridien de l'Observatoire de Paris; peu après, il s'occupa à classer d'après le système de Linné une collection remarquable de plantes étrangères recueillies par Richard, au jardin du Roi à Auteuil; le duc d'Ayen l'y ayant rencontré, s'entretint souvent avec lui, et communiqua au Roi le goût de la botanique que lui avait inspiré le jeune savant. Le Monnier fut présenté à Louis XV, et nommé, en 1758, à la chaire de botanique du jardin du Roi, vacante par la mort d'Antoine de Jussieu.

Le nouveau professeur n'oublia pas la famille de son prédécesseur; il présenta pour lui servir de suppléant, avec future succession, Laurent de Jussieu, neveu d'Antoine, et fit désigner l'un des frères d'Antoine, Bernard de Jussieu, pour diriger la plantation d'un jardin botanique à Trianon.

Le Monnier obtint bientôt la survivance de la charge de premier médecin du Roi, dont il devint titulaire à la mort de Quesnay, en 1774; sa riche et nombreuse clientèle ne l'empêcha pas de se consacrer avec un égal dévouement aux malades moins favorisés de la fortune; il n'acceptait d'eux aucun honoraire, et ce fut à sa réputation d'humanité qu'il dut la vie dans la fatale nuit du 10 août 1792.

Un ancien militaire, qu'il avait soigné, le fit sortir du château des Tuileries par des issues secrètes, et le conduisit, en le protégeant contre la foule, jusqu'à son logement du Luxembourg. Le Monnier réussit à sortir de Paris, et se réfugia à Montreuil où il établit une boutique d'herboriste; il y mena une vie simple et retirée, avec deux de ses nièces, dont la plus jeune

l'épousa et le soigna avec le plus grand dévouement pendant une longue et douloureuse maladie.

Lors de la fondation de l'Institut, 25 octobre 1795, Louis Le Monnier, ne résidant pas à Paris, fut nommé membre correspondant, ce qui prouve la haute estime que l'on avait conservée pour sa science et pour son caractère. Il mourut à Montreuil le 7 septembre 1799.

Revenons maintenant à notre astronome, qui était frère du médecin et fils aîné de Pierre Le Monnier. Il naquit à Paris, rue du faubourg Saint-Jacques, le 23 novembre 1715; les dictionnaires biographiques lui donnent les prénoms de *Pierre-Charles*, qui figurent aussi dans l'acte de décès de Mme de Sully, sa fille; mais l'épitaphe de Le Monnier, son acte de décès, et l'acte de décès de sa femme, le désignent sous ceux de *Pierre-Claude*, qui sont sans doute ses véritables prénoms.

Elevé sous la direction de son père, il hérita de son goût pour l'astronomie et ne tarda pas à le dépasser dans cette science; en 1731, à l'âge de 16 ans, il faisait déjà des observations remarquables sur *l'opposition de Saturne;* en 1735, il présenta à l'Académie des Sciences, une nouvelle *carte de la lune* avec description de ses taches; ce travail lui valut d'être reçu Membre de cette Académie, le 21 avril 1736; il n'avait pas encore 21 ans. Il accompagna Maupertuis et Clairaut dans une *expédition au cercle polaire*, et les aida à mesurer, sous cette latitude, un *degré du méridien*. De retour en France, il entreprit de modifier les *tables du soleil*, et remit en honneur, en 1738, l'ingénieuse *Méthode de Flamstead*, qui lui permit d'arriver à une telle précision dans la détermination des éléments du soleil, que soixante ans de travaux n'ont pu faire découvrir dans son œuvre qu'une erreur de 37°. La même année, Le Monnier calcula *l'obliquité de l'écliptique* et la *Hauteur du pôle* de Paris, et rédigea le *Mémoire de l'Académie*.

En 1740, il fit de savantes *Observations sur les étoiles*, dans la tour de Pascal, au Nord du collège d'Harcourt; le résultat de ce travail fut la lecture, à la séance publique de rentrée de 1741, du projet d'un nouveau *Catalogue d'Etoiles*, et la présentation à l'Académie d'une *Carte du zodiaque*; 565 étoiles *seulement* figurent dans les ouvrages publiés par Le Monnier, mais ses manuscrits en désignent un nombre beaucoup plus considérable. Cette même année 1741, il introduisit en France l'*Instrument des passages*, exécuté avec une précision admirable par un célèbre horloger de Londres, Graham; c'est encore de 1741 que date la publication de l'*Histoire Céleste.*

Le Monnier était en grande estime à la Cour; le roi Louis XV l'avait choisi pour un de ses lecteurs; il avait beaucoup d'affection pour lui, et le faisait souvent appeler; il lui donna, en 1742, au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, un logement que notre savant occupa jusqu'à la Révolution. En 1743, Le Monnier construisit, à Saint-Sulpice, une *lunette méridienne*, dont l'objectif avait quatre-vingts pieds de foyer: la même année, il publia sa *Théorie des Comètes*, où il traitait des progrès de cette partie de l'astronomie, et s'efforçait de dissiper les préjugés populaires, en enseignant que la comète, que l'on observait alors, avait un mouvement rétrograde, et ne pouvait par suite nuire à notre planète; la constitution gazeuse de ces astres errants n'était pas encore positivement établie.

On doit à Le Monnier plusieurs découvertes importantes; ce fut lui qui détermina les *changements des refractions* en hiver et en été; il construisit le premier des *boussoles indiquant exactement la déclinaison*, au moyen d'une lunette, et expliqua la *Théorie analytique de l'attraction*, inconnue avant lui. Professeur au collège de France, il fut le maître du célèbre Lalande, avec lequel il eut plus tard de vives discussions, et qui a,

cependant, reconnu son mérite dans sa *Biographie Astronomique.*

Le Monnier traduisit, en les corrigeant, les ouvrages de l'astronome écossais Keill, et composa ainsi les *Institutions Astronomiques*, excellent ouvrage élémentaire, qui parut en 1746 ; il fit aussi de nouvelles *Observations sur Saturne*, et détermina, avec un soin et une habileté rares, les *inégalités causées par l'attraction de Jupiter ;* ces inégalités ayant été proposées par l'Académie pour sujet de concours en 1748, Euler, qui remporta le prix, arrivait exactement aux mêmes résultats que Le Monnier ; celui-ci, étant membre de l'Académie, ne pouvait concourir, et d'ailleurs il était occupé d'autres travaux : nous le trouvons, le 25 juillet 1748, en Ecosse, où il observe, avec lord Macclesfield, une éclipse presque annulaire qui lui permet de *mesurer le diamètre de la lune sur le disque du soleil*, observation qui n'avait pu encore être faite ; à partir de cette époque, il semble que la lune devient le principal objet de ses études ; toutes les nuits, quelque temps qu'il fasse, il se lève à l'heure précise pour observer *le Passage de la lune au méridien ;* il est le premier qui ait déterminé l'*Influence de la lune sur l'atmosphère.*

Les Observations sur la lune et les Etoiles fixes furent publiés en 1754, 1759 et 1775 En 1753, il avait construit à Bellevue une nouvelle *méridienne*, tellement remarquable, qu'elle lui valut une gratification de quinze mille livres ; le zélé savant employa cette somme à acheter de nouveaux instruments qui lui permirent de continuer ses études ; il publia, en 1754, une *Lettre sur la Théorie des Vents ;* en 1755, un *Nouveau Zodiaque ;* en 1757, il fut désigné par le Roi pour faire des *Observations entre Paris et Amiens pour la mesure du degré*, et publia le résultat de ses travaux ; ses autres ouvrages remarquables sont l'*Astronomie Nautique lunaire,* qui parut en 1771 ;

l'*Exposition des moyens les plus faciles pour résoudre plusieurs questions dans l'art de la Navigation*, 1772; un *Essai sur les marées aux grèves du Mont-Saint-Michel*, et une *Description des principaux Instruments d'Astronomie*, 1774; les *Lois du Magnétisme*, 1776 et 1778; une traduction du traité du suédois Chapmann sur la *Construction des vaisseaux*, 1779; des *Mémoires d'Astronomie*, 1780 et 1784; une *Note sur la correction de la ligne du loch*, 1790; enfin une lettre écrite en 1791 au sujet d'une *Eclipse observée en Chine le 14 novembre 1789, par M. de Guignes;* cette lettre fut le dernier travail scientifique de Le Monnier, qu'une attaque de paralysie arracha, le 10 novembre 1791, à ses utiles occupations; il fut néanmoins nommé membre de l'Institut, comme son frère, lors de la formation de ce corps savant, le 25 octobre 1795, et devint doyen de l'Académie des Sciences; il était déjà membre de celles de Londres et de Berlin.

Tous ces honneurs ne lui faisaient pas oublier sa province natale, et il se fit agréger à l'Académie de Caen; il séjournait même fréquemment en Basse-Normandie; et quand la maladie le condamna à l'inaction, il vint s'établir à Hérils, où il succomba à une seconde attaque de paralysie, le 30 mars 1799; cette date correspond, d'après les tableaux de concordance, à celle du 10 germinal an VII que porte son acte de décès (1); on trouve, au contraire, la date du

(1) Voici la copie de l'acte de décès de Le Monnier, relevée dans les registres de l'Etat Civil de la Commune de Hérils, conservés au Greffe du Tribunal de Bayeux :

Aujourd'hui onze germinal, l'an sept de la République française une et indivisible, sur la deuxième heure décimale, devant moi agent municipal de la commune de Hérils, canton de Magny, département du Calvados, sont comparus en mon domicile les citoyens Pierre Piprel, domestique du citoyen Pierre-Claude Le Monnier, âgé de quatre-vingt-quatre ans, né à Paris, fauxbourg Saint-Jacques, le citoyen Jacques

30 avril dans l'épitaphe gravée sur sa tombe, et dont voici la copie :

A LA MÉMOIRE DE P. C^{de} LEMONNIER CONSEILLER D'ÉTAT
LECTEUR DU ROY, DOYEN DE L'ACADEMIE ROYALE DES
SCIENCES DE PARIS, MEMBRE DE CELLES DE LONDRES
DE BERLIN ET DE CAEN DÉCÉDÉ A HÉRILS LE 30
AVRIL 1799 AGÉ DE 84 ANS
DU CIEL DEVENU SON EMPIRE
SON GENIE A PERCÉ LES VASTES PROFONDEURS
MAIS IL RÈGNE ENCORE SUR NOS CŒURS
ET NOUS L'AIMONS AUTANT QUE L'UNIVERS L'ADMIRE
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS
DE SON AME.

Cette différence de dates est facile à expliquer; l'épitaphe a été certainement composée longtemps après la mort de Le Monnier; en effet, en 1799, les idées révolutionnaires étaient encore assez en vigueur à Hérils pour que l'acte de décès soit daté, non-seulement du *onze Germinal, l'an sept de la République Française une et indivisible*, mais encore de la *deuxième heure décimale*, mode de compter les heures supprimé par le décret du 7 avril 1795 ; on ne pouvait donc, à cette époque, parler du titre de *Lecteur du Roy*, ni appeler l'Academie des Sciences, *Académie Royale;* l'épitaphe date évidemment d'un temps où les idées avaient changé et où le calendrier grégorien, officiellement rétabli, avait fait oublier le mécanisme

---

Fouque, journalier, ayant l'âge requis par la loi, demeurant en cette commune, lesquels dits Piprel et Fouque m'ont déclaré que le dit Pierre-Claude Le Monnier est mort dans sa maison située dans cette commune, sur environ la septième heure décimale du dix du courant; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au domicile du dit Le Monnier, je me suis assuré de son décès, et j'en ai dressé le présent acte, que lesdits Fouque et Piprel ont signés avec moi. Fait comme dit est, ledit jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

du calendrier républicain; et alors, se rappelant seulement que *Germinal* correspondait à *Avril*, on n'a pas réfléchi que les premiers jours de Germinal étaient les derniers jours de Mars, et on a inscrit 30 Avril au lieu de 30 mars. Des erreurs analogues ont fait indiquer la date du 2 avril dans la *Biographie Universelle* de Michaud, et celle du 31 mai dans la *Biographie Générale* de Firmin-Didot.

Le Monnier fut remplacé à l'Académie des Sciences par Cassini, et son éloge, prononcé par Lefèvre-Gineau, est inséré dans le tome III des *Mémoires de l'Institut* (Sciences Physiques et Mathématiques.)

Nous avons dit que de nombreuses relations de famille rattachaient Le Monnier à notre pays; en effet, il avait épousé *Renée-Anne-Michelle de Cussy*, née à Moyon, diocèse de Coutances, en 1731, fille de Michel II de Cussy et de Louise-Anne Le Valois, et petite-fille, du côté paternel, de Michel Ier de Cussy, écuyer, sieur de Verquereul, et de Géneviève de Pierres, et du côté maternel de Jean-Joseph Le Valois, écuyer, sieur du Manoir, et de Françoise Le Vaillant. Renée de Cussy fit son éducation à Saint-Cyr, et dut, pour entrer dans cette maison, obtenir un certificat d'ancienne noblesse dont l'original existe dans les papiers de la famille et qui lui fut délivré par d'Hozier, en même temps qu'un certificat semblable à son cousin Jacques-Louis de Cussy de Belleval, qui voulait entrer aux Pages de la petite écurie du Roi; d'Hozier dressa à cette occasion une généalogie établissant que les deux cousins descendaient d'un aïeul commun, Roger de Cussy, marié en 1515 à Françoise Guillebert. Renée de Cussy survécut à son mari et continua d'habiter Hérils, où elle est décédée le 3 octobre 1802 (1).

---

(1) Voici la copie de son acte de décès, relevée au Greffe de Bayeux :

Du onzième jour du mois de vendemiaire l'an onze de la République française ;

Le Monnier eut trois filles de son mariage avec Renée de Cussy ; nous avons vu que la plus jeune épousa son oncle Louis Le Monnier ; la seconde, *Renée-Françoise-Adélaïde,* née à Saint-Sever comme son grand-père, le 27 juin 1767, épousa en premières noces le célèbre mathématicien *Joseph-Louis Lagrange*, qui était né à Turin de parents français, en 1736 ; à 18 ans, Lagrange surprenait tout le monde savant en envoyant à Euler la solution de questions restées jusqu'alors insolubles malgré de longs travaux ; l'année suivante, 1755, Lagrange fut professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Turin, y fonda une société savante, et remporta cinq fois de suite le prix proposé par l'Académie des Sciences de Paris. En 1766, Frédéric II l'appela à Berlin pour succéder à Euler ; à la mort de Frédéric, en 1786, Lagrange fut rappelé en France pour Louis XVI, et s'y fixa définitivement ; ses remarquables travaux sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'astronomie et la mécanique, lui attirèrent la faveur successive de tous les gouvernements ; il fut professeur à l'école normale et à l'école polytechnique, et Napoléon Ier le nomma sénateur, et le combla de dignités.

Acte de décès de Marie-Anne-Michelle de Cussi, décédée le onze vendémiaire, à huit heures du matin, profession de vivante de son bien, âgée de soixante et onze ans, née à Moyon, département de la Manche, demeurant à Hérils, veuve de feu Pierre-Claude Le Monnier, décédé en cette commune le dix germinal en sept ;

Sur la déclaration à moi faite par le citoyen Pierre Le Fauconnier, demeurant à Commes, profession de laboureur, qui a dit être ami de la défunte, et par le citoyen Robert Anne, profession de cultivateur, qui a dit être aussi ami de la défunte, et ont signé au présent avec nous ;

Constaté par moi Baptiste Héroult, maire de la commune de Hérils, faisant fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

(Suivent les signatures).

Lagrange mourut à Paris en 1813. Sa veuve épousa en secondes noces *Jacques-Louis-César Hue, Comte de Sully*, né en 1754, et entré au service dès 1765 ; il avait été page de Louis XV, capitaine de dragons sous Louis XVI, major de hussards à l'armée de Condé, et colonel de cavalerie sous l'Empire; il s'était retiré au château de Sully ; il fut nommé chevalier de Saint-Louis sous la Restauration, commanda les gardes nationales de l'arrondissement de Bayeux, et administra comme maire la commune de Sully, où il décéda le 3 novembre 1824. Mme de Sully vint alors habiter son domaine de Sainte-Croix, à Saint-Vigor-le-Grand, près le Pont-Trubert ; elle y est décédée le 12 février 1833, et a été inhumée derrière l'église de Saint-Vigor (1) ; sur sa tombe on lit l'épitaphe suivante :

A LA MEMOIRE DE
Mme RENEE FRANÇOISE
ADELAIDE LEMONNIER
Ve EN PREMIERE NOCE
DE Mr DE LA GRANGE
SENATEUR ET EN SECONDE
DE Mr LE COMTE HUE
DE SULLY NEE LE 27
JUIN 1767 DECEDEE
LE 12 FEVRIER 1833.

L'aînée des filles de Le Monnier, sœur de Mme de Sully et de Mme Louis Le Monnier, se maria à *M. de*

(1) Voici la copie de son acte de décès, relevée sur les registres de l'Etat civil conservés à la mairie de Saint-Vigor-le-Grand :

Du mardi douze février l'an mil huit-cent-trente-trois ;

Acte de décès de dame Renée-François-Adélaïde Le Monnier, veuve en première noce du sénateur Joseph-Louis Lagrange, et en seconde noce de Jacques-Louis-César Hue, de Sully, décédée à Saint-Vigor le douze février, à quatre heures du matin, âgée de soixante-cinq ans huit mois, née à

Parfouru, et fut la mère d'*Aglaé-Renée-Perrette de Parfouru*, qui épousa *Alexandre-François André du Homme;* Mme de Sully légua, en mourant, le domaine de Sainte-Croix à sa nièce, Mme du Homme, qui y est décédée elle-même il y a peu d'années, le 17 décembre 1881.

La terre de Sainte-Croix rentrait ainsi dans la famille à laquelle elle avait longtemps appartenu, car les André du Homme, seigneurs de Ryes, étaient aussi seigneurs de Sainte-Croix. Tous les Bayeusains connaissent les deux remarquables effigies tombales qui ont été données au Musée de Bayeux, en 1840, par M. Alexandre du Homme, grand-père du chef actuel de la famille; ces monuments, œuvre d'un habile artiste caennais, Jacques Lefoye, recouvraient jadis la sépulture de Jacques André, écuyer, sieur de Sainte-Croix, et de Marie Davot, sa femme; ils avaient été érigés dans la chapelle méridionale du transept de l'église de Ryes, que Jacques André avait fait bâtir avec la permission de l'abbé de Longues, et dont il avait obtenu le patronage; lors de la Révolution, ces tombes furent profanées et jetées hors de l'Eglise, et M. du Homme a voulu les mettre à l'abri de nouveaux outrages en en faisant don à la ville de Bayeux.

Tel est, Messieurs, le résumé des recherches que j'ai faites sur Le Monnier et sa famille; je ne pouvais

---

Saint-Sever, canton de Saint-Sever, arrondissement de Vire, département du Calvados, fille de feu Pierre-Charles Le Monnier et de feue Renée-Anne-Michelle de Cussy ;

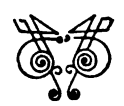
Le présent rédigé sur la demande à nous faite par les sieurs Victor Bobier et Victor Porée, domestiques, demeurant à Saint-Vigor, témoins, qui ont signé avec nous après lecture ;

Constaté suivant la loi par moi Duhamel Rougemont, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil, maire de la commune de Saint-Vigor-le-Grand, soussigné.

(Suivent les signatures).

avoir la prétention de vous présenter une série de biographies détaillées, et encore moins une analyse approfondie des savants ouvrages dont je me suis contenté de vous donner une idée sommaire, et qui sortent entièrement du cadre de mes études ; j'ai voulu seulement mettre en lumière les points qui m'ont paru les plus intéressants pour la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, pensant qu'il est de notre devoir, si nous ne pouvons tirer d'un oubli regrettable la tombe abandonnée de Le Monnier, de conserver du moins la mémoire d'un savant qui peut être considéré à juste titre comme une des gloires de notre contrée.

9-17 Janvier 1889.



MESSIRE JEAN PATYE

CHANOINE DE CAMBREMER

CHANTRE DU ROY, CURÉ DE RONPORT ET DE LONGDEMIÈRES

Je veux vous conserver l'histoire
D'un miracle autrefois notoire
Qu'un cuivre avec art buriné
Avait aux passants dessiné
Dans notre antique Cathédrale
Pour vous et pour moi sans rivale...
Le jour baisse, à grands pas la nuit
S'avance, et, pour chasser l'ennui
Je laisse de côté la prose
Pour vous narrer l'étrange chose.
Messieurs, il est question d'un mort
Qui vivant, curé de Ronport
Décimateur de Longdemière,
Fut personne hautaine et fière
Comme il convient à bon chanteur
Digne d'avoir sa place au Chœur ;
Pour la prébende étant idoine
De Cambremer il fut chanoine.
Jean Paty, Messieurs, est son nom
Oyez d'où lui vient son renom.
Clerc de savoir et de prudence
De son grimoire avec aisance
Jean Paty tirait bon profit
Satanas en fut déconfit.
Par acte avéré, le Chapitre
Avait contre lui graisseux titre
(S'il fut vrai, point n'ayez souci,
L'histoire se tait sur ceci
Pour ne point allonger l'affaire
Comme elle aussi moi je vais faire)
Le condamnant à députer
Pour épitre ou leçon chanter
A tour de rôle un dignitaire

Auprès du tombeau de saint Pierre.
Que le flot fut ou non soumis
L'horizon bleu, le ciel tout gris
Le Bessin couvert de verdure
Ou l'univers pris de froidure
C'était, Messieurs, vers le minuit
A l'instant où Jésus naquit
Qu'il fallait délaisser l'aumusse
Stalle ou maison, bréviaire ou Muse.
De Jean Paty tel fut le sort
Prés de deux ans avant sa mort
L'an mil cinq cent trente-huitième (*)
Sous le pape Clément septième.

De son grimoire, Jean Patye, dit la légende, avait retenu l'art d'évoquer, non pas un démon vulgaire, mais un prince des enfers, messire Satanas lui-même. Ce livre aida notre bon normand à se tirer d'affaire, car, bien que rudoyé par ses confrères, il ne se hâtait guère de quitter sa stalle, de laisser les Hauts ou Petits Vicaires rivaliser avec les enfants du candélabre, et il aimait mieux contempler les angelots du sanctuaire, les candélabres des janues ou portes latérales du chœur et même les torchets ou cierges de cire illuminant la Poutre, la Petite Couronne et les Hautes Galeries, que de prendre une leçon d'astronomie au clair des constellations visibles dans le reste de la France et sur la Méditerranée. Or, Satanas répondit au chanoine :

Présent... à Rome, tu veux aller ?
Sur l'aile des Zéphirs, tu penses t'envoler...
— Le vent, répondit le saint homme,
Trop tard me conduirait à Rome.
De Rome est si long le chemin
Je n'arriverais que demain.
Tu sais... ma besogne est pressée
Conduis-moi comme la pensée
Non celle d'un homme savant

(*) En faisant commencer comme à Rome l'année à Noël.

Qui craint trop d'aller en avant :
Imite plutôt dans ta course
L'argent qui tombe de la bourse
De femme qui vingt fois varie
Et vingt fois cède à son envie.
— Soit, répond le roi des enfers
Et Jean s'élève dans les airs.

Quand sur la Méditerranée
Avec sa charge fortunée
Satan se vit de haut planer
Au chanoine il voulut donner
(Grand Dieu, la condamnable audace
Lui qui ne sait rien que grimace)
Des leçons de dévotion.
Et par bonne précaution
Pour l'heureux succès du voyage,
Lui faire signer son visage :
« Signa te, signa, me tangis et angis
Roma tibi subito motibus ibit amor. »
C'était du fort mauvais latin
Pour un aussi rusé mâtin
Mais le chanoine de se taire
Et de songer à son affaire
Or, donc le démon le portant
Il arriva fort bien portant
En la célèbre basilique
Et dit d'un ton mélancolique
A temps l'épitre ou la leçon
Qui lui fit quitter sa maison.
Ainsi par sa grande prudence
Jean Patye fit sa pénitence
Et pour que nul à l'avenir
A Rome ne dut revenir
Il se fit présenter le titre
Qui condamnait notre Chapitre
Et fuyant vite le saint lieu
Il le jeta dans un grand feu
Puis remontant sur sa monture
Revint chez nous sans aventure,
Ainsi n'en fut pas de Satan

Qui maugréant et mécontent
En sa logette dans l'enfer
Fit son rapport à Lucifer
Quand on sut que l'homme à l'aumusse
L'avait traité comme une buse
Son prince frémit de courroux
Et lui fit donner mille coups
« Cela te donnera courage
Pour ne plus gâter ton ouvrage ».

Tel est, Messieurs, le conte de Jean Patye, tel que l'auteur de la Normandie Romanesque, M. Pluquet, l'abbé Laffetay, Béziers et Hermant, l'ont cité en tout ou en partie. Ces divers auteurs n'y ont vu qu'une fable; Georges Panel, curé de Saint-Amator et vicaire de la paroisse Saint-Malo de Bayeux, dans un manuscrit ayant pour titre: *La cronologie des Evêques de Bayeux*, ajoute encore quelques détails : « le Chapître, pour expier les rapports du chanoine avec le diable, aurait ordonné le matin du jour *Saint-Etienne 1537*, une procession *avec Miserere*, en signe de *Pénitence*, et le soir *une procession de tout le clergé* de la ville avec *Te Deum* comme *action de grâces* pour *l'anéantissement de la charte fatale et honteuse pour Messieurs les chanoines*. De plus, Jean Patye, comme pénitence personnelle, aurait fondé à ses frais et demandé pour le *6 janvier 1538*, quatorze jours après son retour de Rome, *une procession générale du Saint-Sacrement* qu'il suivit *pieds nus et la corde au cou*. » Panel a pu rapprocher les contes populaires sur Jean Patye de cette procession et nous abandonnons ses rêveries aux esprits judicieux et critiques qui, de nos jours comme de son temps, auraient ses notes en mince estime.

Quant aux relations diaboliques du bon chanoine, elles ne sont que la réédition de fabuleux et antiques récits. F. Pierre Elgaste, dominicain de la maison de Cologne et originaire de Dantzig, d'où lui vient son nom de Pierre de Prusse, protestait dès 1486, dans sa

Vita B Alberti doctoris Magni ou *Vie d'Albert le Grand*, contre des récits pareils, qu'on a retrouvés dans le *Speculum historiale de Vincent de Beauvais*, livre xx, ch. III, et dans Chifflet, dans son *Vesuntio sacra*, par rapport à *Saint-Antide*. Enfin les légendes allemandes sur *Faust* sont similaires. Les propagateurs des fables sur Jean Patye ne recevront donc ni de vous ni d'autres auditeurs sérieux un brevet d'invention. Nous ne le refuserons pas pour le bref de Nicolas Ier obligeant les chanoines à aller à Rome à l'office de nuit de Noël pour expier le meurtre de l'évêque Baltfroy ou Baltfride, puisqu'il est constant que cet évêque, l'un des signataires des actes du Concile de Paris en 849, périt comme Immon de Noyon, sous le fer des Normands : ainsi était mort Saint-Sulpice-à Livry, ainsi devait mourir Saint-Algeronde de Coutances à Saint-Lo quelques années plus tard.

A. LE LIÈVRE.



NOTE SUR UNE FOUGÈRE ANORMALE

DU GENRE SCOLOPENDRE

PAR M. BERTOT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La Fougère que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société était, il y a environ quatre ans, une toute petite plante de chétive apparence ; cependant elle me parut singulière à cause de la terminaison de ses petites feuilles.

Je l'emportai et la plantai dans mon jardin, me proposant de ne pas perdre de vue le développement qu'elle pourrait acquérir. Chaque année, à mesure que sa croissance s'avançait, elle m'a offert la singulière et bizarre végétation que je mets sous vos yeux.

Cette fougère appartient au genre Scolopendre ; malgré l'anomalie qu'elle présente, elle a une parenté très-étroite avec la Scolopendre vulgaire, qui abonde sur tous les fossés des environs de Bayeux et qu'on connaît généralement sous le nom de *Langue de Bœuf* ou *Langue de Cerf*.

La Scolopendre est, comme vous pouvez le voir, car j'en ai apporté ici de nombreux échantillons, une longue feuille, luisante, rubannée, d'un vert gai, portant à son revers des bandes brunâtres et parallèles, dirigées obliquement sur la nervure médiane de la feuille, renfermant les corps reproducteurs de la plante. La forme sous laquelle se présente cette fougère est celle d'une feuille allongée terminée en pointe, c'est celle qui est la plus commune. C'est à peine si les auteurs qui se sont occupés de la description des fougères, en signalent deux variétés différentes.

« On trouve, disent-ils, une forme à bords ondulés

« crispés, c'est le *Scolopendrium crispum* qui cons-
« titue une variété, mais non une espèce (1). »

« Une autre forme est élargie au sommet en éven-
« tail, à lobes incisés et crépus. C'est le *Scolopen-*
« *drium dedaleum*. Cette variété élégante, dit un
« autre auteur (M. Lloyd) (2), m'a été montrée dans
« la Loire-Inférieure, elle a été indiquée par un no-
« taire à Carquefou (3) et un autre botaniste l'a vue
« dans un puits à Rennes (4). »

Je cite ces indications à peu près textuellement, pour faire voir combien est rare cette terminaison en éventail de la feuille de la Scolopendre et quel soin minutieux on a pris de constater les quelques localités où elle a été vue.

La Scolopendre elle-même, si abondante dans nos environs, n'est pas commune ailleurs, à Paris ou plutôt dans les environs, si attentivement explorés par une pléiade de botanistes et dans le centre de la France, cette espèce est citée comme une rareté (5).
« Elle croit rarement à terre, on la rencontre sur les
« vieux murs humides et à l'intérieur des puits. »

Quant aux Fougères en général, je peux vous dire en passant qu'on en connaît actuellement plus de 3,000 espèces dont un tiers environ est cultivé comme plantes d'ornement. Leur taille varie de quelques centimètres comme l'*Asplenium septentrionale*, petite fougère du nord de l'Europe que vous pouvez voir ici, jusqu'à la hauteur de 15 ou 20 mètres que les fougères arborescentes acquièrent sous les tropiques.

Les restes des fougères devenues fossiles sont encore très-reconnaissables par les détails de la

(1) Brébisson, 5e éd. p. 467.
(2) Lloyd, 4e éd., p. 436.
(3) M. Boussineau, id.
(4) M. G. de L'Isle, id.
(5) Cosson et Germain, 2e éd., p. 862.

structure qui les caractérise. Elles ont contribué pour une bonne part à la formation de la houille et les empreintes qu'elles ont laissées dans les schistes houilliers de Littry, nous permettent d'affirmer que notre pays, à certaines époques, qui doivent remonter aux périodes géologiques, a dû jouir de la température des tropiques puisque des fougères arborescentes ont pu y être constatées.

Toutes les fougères sont des plantes bienfaisantes, amies de l'homme; aucune espèce de cette famille n'est douée de propriétés nuisibles. L'art de guérir lui emprunte le capillaire qui n'a jamais perdu sa bonne réputation, soit comme tisane, soit comme sirop. La Scolopendre qui nous occupe, a joui longtemps d'une excellente renommée comme pectorale pour soulager de la toux, mais nous devons convenir qu'elle est de nos jours un peu oubliée; c'est un dédain injuste qu'elle ne mérite cependant pas.

Un caractère commun de toutes les plantes de la famille des fougères, c'est que dans leur jeunesse elles sont roulées en crosse avant leur entier développement. C'est à cette particularité que fait allusion le nom de Scolopendre donné à cette espèce.

Il est dans le midi un animal qui infeste les habitations et les lieux humides, dans les pays à température torride. Cet animal que nous avons l'heureux privilège de ne pas connaître ici, c'est le Scorpion.

Le Scorpion, quand il s'élance pour attaquer l'homme ou une proie quelconque, relève la queue armée d'un dard qui termine son corps et cette queue s'enroule en crosse à peu près à la manière des Fougères.

Le Scorpion est très-redouté dans les pays chauds; car sa piqure cause des accidents graves; elle est même quelquefois mortelle :

« Méfiez-vous, disait-on dans la Grèce ancienne:
« il a un dard dans la queue Σκολοπη εν Εδρα. »

Or tout ce qui ressemblait à la queue enroulée en crosse du terrible animal, en évoquait l'image et le souvenir : quoique notre innocente fougère n'eût aucun dard ni aucun poison caché dans l'extrémité de ses feuilles en crosse, elle ne fut pas moins désignée par l'appellation scolopé-en-edra : Scolopendre.

Si cette étymologie est légitime, et je la crois vraisemblable, il n'est pas besoin de dire que la Scolopendre a été connue de toute l'antiquité et qu'elle a conservé son nom à travers les âges pour venir jusqu'à nous.

Avant de m'expliquer sur la cause de l'anomalie de structure de la plante que je mets sous vos yeux, permettez-moi de vous dire quelques mots sur la manière dont les fougères se reproduisent.

C'est une étude qui n'a été bien élucidée que dans ces dernières années. La connaissance en est encore peu répandue ; elle a révélé des faits très curieux et très-merveilleux dont vous comprendrez tout l'intérêt.

Les fougères semblent porter des graines sans avoir porté des fleurs. Ce n'est qu'une apparence. Les petits corps arrondis qu'on observe à la surface inférieure des feuilles, ne sont pas des graines, ce sont des capsules contenant des petits corps de diverses formes qu'on désigne généralement sous le nom de spores.

Ces spores sont incapables de reproduire la plante et cependant ils peuvent germer et vivre d'une vie particulière pendant quelque temps, ce sont, à proprement parler, des germes de fleurs, car, en germant, il se produira à leur surface des organes mâles et des organes femelles.

Ainsi la fougère mère ne produit pas de graines, elle produit des spores ; ces spores tombent sur la terre humide et ces spores germent, se développent et vivent d'une vie transitoire jusqu'à ce que la fécon-

dation s'étant produite, leur rôle est terminé, leur éphémère végétation disparaît.

En effet, les spores, placés dans des conditions favorables d'humidité, donnent naissance à une petite radicelle qui les fixe au sol; en même temps, naît une petite feuille arrondie avec deux échancrures. A la surface inférieure de cette petite feuille, apparaissent deux sortes de saillies ou de protubérances auxquelles il a bien fallu donner des noms particuliers pour les distinguer, car les unes produisent les organes mâles et les autres les organes femelles. Les premières qui seront les organes mâles se nomment: *les Anthéridies*, les seconds qui abriteront les organes femelles, ont reçu le nom d'*Archégones*.

Dans les protubérances mâles ou anthéridies sont de petites cellules très-délicates qui finissent par se désagréger et dans chacune desquelles se produit un anthérozoïde, c'est-à-dire un véritable petit animal doué de vie, isolé, à mouvements très-rapides et de la forme d'un ruban en spirale; il tourne sur lui-même avec une extrême vélocité, il s'agite dans le liquide qui enduit la feuille née de la spore, comme nous l'avons dit plus haut, et s'avance à la recherche de la protubérance femelle qui a reçu le nom d'Archégone.

L'Archégone est ouvert à son extrémité supérieure qui fait saillie, il forme comme un petit puits au fond duquel se trouve une cellule centrale volumineuse, bien vivante, sur laquelle s'opère la fécondation par l'intervention de l'anthérozoïde.

A partir de ce moment, les phénomènes de la fécondation sont terminés; la cellule que contenait l'archégone, entre dans une nouvelle vie; son active croissance ne s'arrête plus, une nouvelle fougère prend naissance, s'enracine dans le sol et produit à son tour des feuilles qui donneront aussi des spores et la répétition des mêmes phénomènes.

L'appareil de végétation provisoire produit par le spore, cette feuille embryonnaire qui a servi de support pour la fécondation, tout cela disparaît sans laisser de trace.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre comment il a pu se faire que la fougère que je vous ai présentée eût un développement anormal et tout à fait singulier à l'extrémité de ses feuilles.

Je ne peux me l'expliquer que par le fait d'une hybridation. C'est un cas qui doit se produire très rarement dans la famille des Fougères, mais dont on peut concevoir la possibilité.

La fougère que j'ai cultivée avait pris naissance au milieu d'autres fougères d'espèces différentes notamment des aspidium. Les Scolopendres et les Aspidium formaient un fouillis de végétation où elles se confondaient et dans l'évolution des embryons, il est possible qu'un anthérozoïde d'aspidium soit allé féconder un archégone de Scolopendre et que la plante qui en est issue soit due à la fécondation croisée des deux espèces.

Les hybrides réunissent les caractères du père à ceux de la plante mère, cependant leurs traits de ressemblance ne sont pas absolument fondus; et, règle générale, un hybride tient plutôt des caractères de la mère que de ceux du père.

Il serait intéressant de savoir si la Scolopendre anormale porte des corps reproducteurs dans ses spores, capables de continuer l'anomalie qu'elle présente, laquelle dans ce cas deviendrait permanente. A quelque cause qu'on puisse l'attribuer, il m'a semblé que sa singularité de végétation était assez remarquable pour mériter quelques-uns des moments de l'attention que vous avez bien voulu me donner.

Bayeux, 25 Janvier 1889.

Conte anonyme qu'on pourrait appeler :
« L'homme qui a peur de son ombre »

On demande Messieurs, que rompant le silence
Par quelqu'écrit nouveau je vienne dans ces lieux,
Moi, pauvre griffonneur, sans nom, sans influence
Raconter les hauts faits des bourgeois de Bayeux.
Grand est mon embarras : un semblable auditoire
Va glacer mon débit et troubler mes esprits
Et dans mes pauvres vers la plus riante histoire
N'aura plus la saveur de nos vieux manuscrits.
Je parlerai pourtant, puisque l'on m'y convie
Et sans aller chercher un sujet trop nouveau
(D'être neuf, Messieurs, jamais je n'eus l'envie)
Je vous dirai ce soir un ancien fabliau.
A mon récit, je crois, vous demandez un titre ?
Hélas ! je l'ai cherché dans plus d'un vieux papier
J'ai relu paragraphe, alinéa, chapître,
Vain espoir, point de titre en mon ancien cahier.

Haletant, rempli de poussière
Un serf rentrait en son logis
Il était près de sa chaumière
Quand il la troubla de ces cris :
— J'ai vu Satan, Dieu me protège
Il est là, me suit pas à pas ;
Vingt démons forment son cortège
Je ne leur échappèrai pas...
Il est grand, porte oreilles d'âne
Il sera pour moi sans pitié...
Voyez là-bas... sous ce... platane. »
— Bah ! lui répondit sa moitié,
Calmez-vous, quittez cet air sombre
Votre suivant, je le connais
Vous avez eu peur de votre ombre...
Entrez et donnez-nous la paix.

A. LE LIÈVRE.

TOUS NORMANDS

Je suis Normand, Messieurs, aussi
Ne soyez pas étonnés si
Vous ne me trouvez quand je cause
Un avis sur aucune chose,
Oui, non, c'est bien compromettant
Mais comme il faut parler pourtant
Tout bon Normand a sans médire
L'art de parler pour ne rien dire.

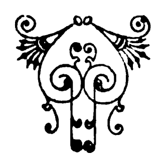
Après tout, à quelque moment
Qui donc n'est pas un peu Normand :
Quand un ministre à la tribune
Contre l'ingérence importune
De députés trop indiscrets
Vient défendre les fonds secrets
Vous pouvez sans crainte prédire
Qu'il va parler pour ne rien dire.

Au bal, vous valsez ; les jupons
D'une danseuse aux yeux fripons
Décrivent des volutes roses.
Autour de vous. De folles choses
Se pressent sur vos lèvres... mais
Si vous les exprimiez jamais,
Vous ne seriez qu'un pauvre sire :
On parle au bal pour ne rien dire.

Vous êtes du jury d'Eyraud ;
Un reporter très comme il faut
Vous fait visite et vous demande
Votre opinion ? « Une amende,
Faites-vous, c'est bien suffisant. »
La Cour vous récuse en disant :
« D'un bon juré, rien ne transpire,
Il doit parler pour ne rien dire. »

L'avocat au discours fleuri,
L'amant timide, ahuri
Qui n'ose pas dire : Je t'aime !
Parlent tous de la sorte et même
Vous pensez très certainement
Que moi qui parle en ce moment,
(Je le vois à votre sourire)
Je vous parle pour ne rien dire.

J. BERTOT.



COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ
DURANT L'ANNÉE 1891

Pour clore ce volume et retracer fidèlement la première année d'existence de la Société qui l'offre au public et à ceux qui sont entrés dans ses rangs, quelques courtes notes, sur les séances de la Société, nous semblent nécessaires.

Cinq Séances ont eu lieu du 20 Février 1891 au 31 Décembre de la même année, aux dates suivantes : 20 Février, 5 Mars, 18 Juin, 19 Novembre et 17 Décembre. La séance du 5 Mars ayant été consacrée exclusivement à l'élaboration et à l'approbation des Statuts réglementaires en tête de ce volume, nous n'entrerons dans aucun détail particulier sur cette séance : reste donc à votre Secrétaire le devoir de rappeler ce que furent les autres.

Séance du 20 Février 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Bazire ; de Courson, Georges ; Delmas ; de Manneville, père ; de Manneville, fils ; Doullys ; l'abbé Fierville ; Charles Garnier ; Guillot ; Le Sieur ; Mabire ; Maynier ; Moutier ; Payan ; Pillet, vice-président de la Société ; l'abbé Le Lièvre ; Tallevast ; Tavigny ; l'abbé Yvonnet.

La première lecture à l'ordre du jour est une *Légende de Noël*. L'auteur de ce récit, M. le Chanoine Jules Didiot, attaché par son vénéré parent au clergé de la Cathédrale, place sur les lèvres du vieux bedeau Yvory un récit circonstancié des aventures de l'enfant de chœur Robert, tombé dans le puits de la Chapelle Saint-Pierre, la nuit de Noël 1260.

Miraculeusement préservé par l'acte d'obéissance, cause de sa chute, et la Sainte-Hostie qu'il vient de recevoir, le jeune

clerc accomplit un voyage sous-marin qui lui fait suivre les nappes d'eau inférieures au sous-sol de la Cathédrale jusqu'aux Fosses du Soucy et jusqu'au havre de Port. C'est en ce lieu, que Robert, protégé par l'Enfant-Dieu, revient en notre monde, et son retour triomphal dans la ville épiscopale calme les angoisses maternelles et les inquiétudes du clergé de notre grande église. Le compte-rendu de l'excursion sous-marine fait au jubé enthousiasme les bajocasses, les clercs et l'évêque, et le retour inattendu de Robert donne origine au petit évêque et aux solennités enfantines du jour des Innocents à Bayeux. Yvory monté dans la tour, interrompt son récit au son des cloches, de cicerone et de conteur spirituel, il redevient bedeau du Chapitre et porte-clefs comme Saint-Pierre.

La deuxième lecture est une étude de M. Le Lièvre, sur *Puccinello* ou *Polichinelle*. Les ancêtres légendaires et archéologiques de ce faux grand homme sont exhumés par l'auteur : les différents personnages réels qui ont servi à former le Polichinelle moderne, soit en Sicile, soit en Angleterre, soit en Espagne, sont passés en revue. Une poésie anecdotique met en regard à la fin de ce travail, l'origine des habits de Polichinelle et des vêtements d'Arlequin.

Séance du 18 Juin 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Bertot ; Pillet ; Mabire ; Maynier ; Thieulin ; Tavigny ; Vallette ; Auvray ; Bazire ; Dédouit ; Londet ; Le Sieur ; Tavigny ; Delmas ; de Manneville ; docteur Guernier ; l'abbé Yvonnet ; l'abbé Le Lièvre.

La séance s'ouvre par l'éloge de MM. Beaufils et Luthereau, membres de la Compagnie, récemment décédés.

Le Secrétaire lit et soumet à l'Assemblée l'historique de la constitution de la Société qui doit figurer au commencement du présent volume.

M. Dédouit nous rappelle sous ce titre : « *Souvenirs inédits du Camp de Vaussieu* », comment l'organisation défectueuse des ambulances militaires à cette époque nécessita le placement des malades militaires dans les hospices et l'église de la Ma-

deleine à Bayeux et les embarras que cet état de choses causa aux administrateurs et aux malades. »

Le Secrétaire, M. Le Lièvre, lit quelques extraits de l'intéressant mémoire intitulé : « *Notice forestière du département du Calvados,* » offert par M. Rollet à notre Compagnie.

Séance du 19 Novembre 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Londet ; Maynier ; Villers ; Tallevast ; Garnier, Charles ; de Vaulogé ; de Courson, Georges ; de Manneville, père ; de Manneville, Maurice ; l'abbé Yvonnet ; Bazire ; Mabire ; Pillet ; Le Lièvre.

M. Bertot a lu un mémoire sur les ennemis du pommier : 1° l'anthonome, 2° le puceron lanigère, 3° la chenille du bombyx neustria, 4° la chenille de la phalène hiemale. Il a décrit leur naissance, leur reproduction, leurs ravages et préconisé les remèdes les plus propres à réduire ces ennemis au plus petit nombre possible ou à l'impuissance de mal faire.

M. Villers a entretenu ensuite l'assemblée d'une série de coins antiques et de hachettes fondues employées par les guerriers de nos contrées, objets antiques découverts à Longueville et aux environs, et a essayé d'en préciser l'origine et l'usage.

M. Londet nous a entretenus ensuite des progrès récents de l'électricité et des rapports mutuels du magnétisme, de l'électricité, de leur utilisation comme moteurs et comme foyers de chaleur et de lumière. Il a payé, en terminant, un juste tribut d'hommage à l'électricien Gaugain, l'un de nos compatriotes.

Séance du 17 Décembre 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

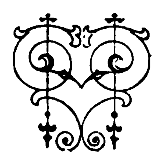
Membres présents : MM. Bazire ; Delmas ; de Courson ; de Manneville ; Pillet ; Thieulin ; Maynier ; Villers ; Nicolaï ; Le Lièvre.

M. Garnier, indisposé, s'excuse par lettre de ne pouvoir lire le travail porté et annoncé au procès-verbal.

M. Le Lièvre, secrétaire, lit la 1re partie d'un travail sur la bataille d'Hastings et sur la part qu'y prit Odon de Conteville, évêque de Bayeux.

Le portrait du prélat batailleur, lui est fourni par les récits des contemporains : on le voit seconder les manœuvres de Guillaume auprès d'Harold : le lieu du fameux serment du saxon, est ensuite déterminé.

M. Villers continuant son mémoire sur les pieces d'équipements militaires trouvées dans nos contrées nous reconstitue heureusement l'armement complet du guerrier gaulois avant l'invasion romaine et les modifications qu'elle apporta dans les usages militaires de nos ancêtres.



SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE BAYEUX

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

effectuées pendant l'année 1891

présenté par M. THIEULIN, Trésorier de la Société

le 17 Décembre 1891

Recettes

Les Recettes s'élèvent à la somme de mille quatorze francs vingt-trois centimes. Savoir :

Cotisations annuelles des Membres.	415 fr.	»
Part dans l'actif de l'ancienne Société	590	20
Part dans le prorata d'intérêts des fonds placés par l'ancienne Société à la Caisse d'Epargne, du 1er janvier au 26 mars 1891.	9	03
Total des Recettes.	1,014 fr.	23

Dépenses

Les Dépenses acquittées s'élèvent à cent soixante-quatorze francs trente-et-un centimes.

Elles ont pour objet :

Impressions	116 fr. 15		
Frais de bureau, écritures, recouvrement des cotisations . . .	58 16		
	174 fr. 31	174 fr. 31	

Elles sont justifiées par les mandats et acquits suivants :

M. Duvant. Impressions . . .	54 fr.	50
M. Collet. Affranchissem., écriture	10	88
M. Collet. d° d°	10	50
M. Thieulin. d° Recouvrement des cotisations . . .	36	78
M. Duvant. Impressions. . .	61	65
	174 fr.	31

Encaisse de la Société au 17 décembre 1891 . . 839 fr. 92

Cet encaisse est représenté par les valeurs suivantes :

1° Fonds placés à la Caisse d'Epargne, suivant Livret n° 18,503	825 fr. » »
2° Numéraire	14 92
	839 fr. 92

CERTIFIÉ EXACT.

Bayeux, le 17 décembre 1891.

Le Trésorier,

THIEULIN.

Le présent compte a été vérifié et approuvé en séance, le 17 décembre 1891, et décharge a été donnée à M. le Trésorier.

POUR COPIE CONFORME.

Bayeux, le 17 décembre 1891.

Le Président,

BERTOT.

Le Secrétaire de la Société,

A. LE LIÈVRE.

OFFRANDES faites à la Société dans l'année 1891

Séances du 20 février et du 5 mars

Hache celtique en silex, bois silicéfiés, fragment du cercueil de Napoléon Ier.

Fiole de l'eau de la fontaine de Sainte-Hélène.

Autographe de Parron, médecin de Napoléon.

Casse-tête en bois de fer, tomakawk, faisceau de flèches empoisonnées.

Ancienne collection Huguenet. Ces objets ont été offerts par Mme Vve Deschamps, d'Arganchy.

le 21 mars 1891

1° Médaille romaine, face tête laurée, revers figure tenant un trident;

2° Pièce de monnaie face tête, exergue M. B O V R B, au revers, trois fleurs de lys, exergue lisible D G.

Offert par M. Le François, curé de St-Loup-H. Ces médailles ont été trouvées à St-Vigor-le-Grand.

3° Médaille satyrique d'origine protestante, venue des ruines du temple des Réformés de Caen, venue des mains de l'abbé Lenjalley, missionnaire apostolique, originaire de Caen.

4° Un médaillon miniature représentant Louis XVIII, appartenant autrefois à M. le Chevalier de Malherbe, ancien porte-manteau de Mme Adélaïde de France.

5° Une monnaie de billon de Louis XVI.

6° Un moneron portant sur sa face le pacte fédératif du 14 Juillet 1790.

7° Un assignat de cinquante livres.

8° Une monnaie de l'an 1800, à l'effigie de l'empereur François II.

Offrande du Secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page VIII, *Comité d'impression.* Par inadvertance involontaire du copiste, le nom de M. MABIRE a été omis dans la liste des Membres de droit.

Page 30. Il faut lire : Guill. de Semilly, *élu du Chapitre.*

Jacques de Samois, *élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux.*

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

2e VOLUME



BAYEUX

TYPOGRAPHIE SAINT-ANGE DUVANT

Imprimeur de la Société

1893

Un Souvenir inédit du Camp de Vaussieu

PAR A. DÉDOUIT

Sous le règne de Louis XVI, l'esprit d'opposition développé par les Parlements, avait gagné jusqu'aux Corps électifs les plus modestes. On les voyait parfois résister, non-seulement aux ministres, mais encore se soumettre avec peine aux ordres du Roi, comme s'ils eussent voulu se préparer de longue main aux grandes luttes de l'avenir.

Ces tendances nouvelles, favorisées par le libéralisme d'un souverain sous le gouvernement duquel les bastilles n'étaient plus à redouter, furent les avant-coureurs d'une révolution qui allait inscrire les droits de l'homme en tête de sa Constitution.

Ces signes des temps se manifestèrent en un certain nombre d'endroits, et notamment à Bayeux, parmi les Administrateurs de l'Hôpital-Général, à propos du camp de Vaussieu.

Ce camp célèbre, dont M. le Président Pézet nous a raconté les splendeurs et le but, dans le tôme V des Mémoires de notre Société, et dans lequel M. Gaston Lavalley, notre spirituel concitoyen, a trouvé le sujet d'un de ses plus beaux romans, eut aussi ses misères, dont le souvenir, maintenant oublié, pourra peut-être offrir quelqu'intérêt aux honorables membres de notre chère Compagnie.

Les ambulances, encore imparfaitement organisées en 1778, étaient loin de suffire pour assurer le service sanitaire des 35.000 hommes réunis dans les villages d'Esquay et de Vaussieu, sous le commandement de chefs, pour la plupart sans expérience de la vie des camps.

Aussi, peu après l'installation du quartier-général dans le château de M. le Marquis d'Héricy, mis obligeamment à la disposition de M. le Maréchal de Broglie, commandant supérieur du camp de Vaussieu, la maladie ne tarda-t-elle pas à sévir cruellement, parmi les régiments qui en faisaient partie.

Souvent atteints de maux inavouables, les hommes étaient dirigés sur l'Hôpital-Général, désigné par l'autorité militaire pour les recevoir. Mais le nombre des contaminés devenant considérable, et l'établissement ne pouvant les accepter tous, quelques-uns furent installés dans une église devenue inutile, et que nous croyons être celle de la Madeleine, car sa démolition avait été demandée par les habitants en 1775.

L'Hôpital-Général eut beaucoup à souffrir pendant le séjour de ces hôtes incommodes, dont le contact pouvait devenir dangereux pour les pauvres. Afin de les recevoir, on avait tout bouleversé. Le quartier des hommes et des garçons, vers la rue Saint-Exupère, fut complètement évacué et ses habitants logés du côté des femmes et des filles. Cette nécessité, résultant de la force des choses, donna lieu à quelques désordres, que la vigilance des religieuses ne put empêcher.

Cependant, la levée du camp, qui avait duré du 25 Août au 28 Septembre 1778, en rappelant à leurs corps la plupart de ces militaires, permettait d'espérer que l'Hôpital-Général ne serait plus troublé par la présence des malades de M. le Ministre de la guerre, lorsque, le 2 juin 1779, l'Administration hospitalière fut informée qu'un nouvel Hôpital de vénériens allait être installé dans la partie de l'hospice précédemment affectée à ce service.

Cette nouvelle imprévue causa une vive émotion parmi les Administrateurs, qui résolurent de s'opposer, de toutes leurs forces, à ce nouvel abus du pouvoir. Aussi, lorsque M. Vardon, commissaire des

guerres, porteur de cet ordre, se présenta au nom de M. de Montbarrey, ministre, pour le mettre à exécution, reçut-il un refus formel.

Profondément irrités de cette décision, qu'ils considéraient comme contraire à l'esprit des lettres patentes, obtenues en 1775, les Administrateurs de l'Hôpital-Général protestèrent vivement auprès de M. l'Intendant de la généralité de Caen, et firent appel aux souvenirs de M. le Maréchal de Broglie, pour constater que la présence des militaires dans cet établissement, lui avait causé un préjudice de plus de 6,000 livres, pendant la durée du camp. Ils insistaient particulièrement sur le danger que présentait, au point de vue de la morale et de la santé publique, l'introduction d'un grand nombre de vénériens dans cet asile des pauvres, contrairement aux ordonnances du royaume.

Mais rien n'y fit. Cette protestation, qu'on eut pas osé risquer en d'autres temps, resta sans effet. La lutte était engagée.

Après M. Vardon, M. Desprès, commissaire des guerres, se présenta à son tour à la réunion du 22 juin. Il était accompagné de M. Genas-Duhomme, subdélégué de M. l'Intendant, pour signifier, à MM. les Administrateurs, qu'il sera établi, en la maison des pauvres valides de Bayeux, un hôpital de vénériens, pour l'infanterie, la cavalerie et les dragons.

En présence de cet ordre réitéré, lu devant Monsieur l'Intendant, représenté par M. Genas, son subdélégué, la Commission, bien à contre-cœur, déclara faire acte d'obéissance, tout en se promettant de tenter une démarche auprès de M. le Ministre de la guerre pour le faire revenir sur sa décision, et lui exposer la nécessité dans laquelle elle allait se trouver, le cas échéant, d'expulser un grand nombre de pauvres, s'il n'était pourvu à leur logement aux frais du Roi.

Une députation d'administrateurs fut nommée pour

faire valoir les raisons de la Commission auprès de M. de Montbarrey, mais dans ce temps le coche mettait cinq jours pour se rendre à Paris, tandis que les courriers de cabinet, voyageant par la poste, avaient une avance considérable sur ce pesant véhicule. Aussi les délégués de l'Hôpital-Général arrivèrent-ils trop tard pour protester auprès de l'Excellence, ainsi que nous l'apprend en ces termes M. le syndic qui était du voyage :

« Le 23 juin, en vertu de la députation faite le jour « précédent à l'assemblée extraordinaire convoquée « à l'évêché, où présidait Monseigneur, pour solliciter « auprès de M. de Montbarrey, ministre de la guerre, « l'inexécution des ordres signifiés par M. Després, « commissaire, pour l'établissement des vénériens à « l'Hôpital-Général ; quelque diligence qu'on ait fait, « on est arrivé malheureusement trop tard, les ordres « confirmatifs des précédents étaient expédiés et « envoyés à l'Administration. Il en a coûté pour le « voyage, tant pour l'aller et retour qu'à Paris et à « Versailles, 313 livres 7 sols.

« Cette députation, un peu tardive, n'a procuré pour « avantage que des promesses de la part du ministre, « d'être complètement dédommagé de ce que l'Hôpital-« Général pourrait souffrir d'un établissement que l'on « assurait ne devoir durer que jusqu'à la fin de la « guerre, qui, politiquement parlant, allait, sans « contredit, se terminer dans peu de mois. »

Cette démarche des Administrateurs, faite malgré leur promesse de soumission à M. l'Intendant, était une preuve bien évidente de leur intention d'éluder, par tous les moyens possibles, l'exécution des ordres du Ministre de la guerre. Aussi, M. de Montbarrey, voulant vaincre cette résistance, qui portait atteinte au prestige du pouvoir, s'adressa-t-il au Roy pour mettre fin au conflit soulevé par la Commission.

Par suite, les Administrateurs recevaient, peu après, un message royal conçu en ces termes :

« De par le Roy,

« Sa Majesté étant informée que, l'année dernière, « pendant la durée du Camp sous Bayeux, il a été « établi dans le bureau des pauvres de cette ville un « hôpital-militaire pour y traiter les soldats malades ; « qu'après les réparations qui ont été faites à son « compte, dans une partie du bâtiment séparé de celui « qu'occupaient les pauvres, il a été reçu succes- « sivement un nombre d'environ 400 soldats attaqués « de différentes maladies, sans que cet établissement « ait produit aucun inconvénient pour le service « ordinaire du dit Grand-Bureau. Sur le rapport qui a « été fait des oppositions auxquelles les adminis- « trateurs du dit Grand-Bureau ont eu recours, pour « se dispenser d'admettre, dans la partie du bâtiment « déjà employée, un hôpital nécessaire pour le traite- « ment de 200 malades, en observant et maintenant « les séparations convenables et une police exacte, « sa Majesté ordonne que l'ordre intimé, le 11 de ce « mois, au sieur Després, commissaire des guerres, « sera exécuté selon sa forme et teneur. »

« En conséquence, enjoint sa Majesté aux sieurs « administrateurs du Grand-Bureau de s'y conformer.

« Leur fait défense de faire sortir de la dite maison « aucun habitant de tout âge qui y sont entretenus et « soignés, à peine de désobéissance et d'en répondre « en leur propre et privé nom. »

« Fait à Versailles, le 26 juin 1779.

« Signé : LOUIS. »

Cette lettre, de laquelle il résultait que 400 malades militaires avaient été admis à l'Hôpital-Général pendant la durée du Camp de Vaussieu, en 1778, et deux cents l'année suivante, était contre-signée par le Prince de Montbarrey.

Après avoir parlé en maître pour faire respecter son pouvoir, Louis XVI agit en bon Roi en accordant au Grand-Bureau, en 1784, une somme de 5600 livres, pour l'indemniser du préjudice qu'il avait éprouvé par suite du séjour des siphilitiques et autres malades venus du camp.

En luttant énergiquement contre l'autorité du ministre de la guerre, pour défendre les droits de l'hospice qu'ils croyaient menacés, ses administrateurs, autrefois toujours prêts à s'incliner devant le pouvoir absolu, obéissaient à leur insu à cet irrésistible courant qui entraînait la France vers un avenir, alors inconnu, qu'on appela, plus tard, la Révolution.

(Extrait de l'ouvrage sur les Hospices de la ville de Bayeux, par A. DÉDOUIT.)



Les Bacon sires du Mollay

par M. Paul de FARCY

Les travaux littéraires de M. le Président Pezet ont fait connaitre la grandeur de la famille de Creully et assuré aux Seigneurs de Rye un titre de gloire impérissable ; mais il ne faut pas croire que le sujet soit épuisé et que Bayeux ne puisse pas fournir d'autres noms également glorieux, ni d'autres bienfaiteurs insignes. A quelques lieux de la capitale du Bessin, s'élevait jadis un château fort, dont les murs ruinés étaient encore visibles il y a quelques années, et dont les doubles circonvallations, tracées de main d'homme, peuvent faire connaître l'importance et l'étendue. Je veux parler du château du Mollay, qui a servi, pendant près de quatre siècles, de résidence à la puissante famille des Bacon, dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de vous entretenir. Leur nom, en effet, se trouve mêlé à tous les évènements qui ont laissé des traces, quelquefois heureuses, trop souvent, hélas, néfastes, dans les souvenirs de ce pays...

Les historiens anciens se sont longuement étendus sur la noblesse et l'ancienneté de la famille des Bacon. Un seul auteur moderne, M. O'Gilvy, a cru pouvoir, par ses insinuations aussi déplacées que contraires à l'histoire, revendiquer pour une autre famille du même nom, que personne n'a jamais connue, l'ancienneté que l'on donnait à la véritable, et faire descendre celle-ci d'un batard, qui, au XIV[e] siècle, en aurait relevé le nom et les armoiries. Je ne m'arrêterai pas à démentir tant d'erreurs, je ne chercherai pas, par une liste aussi longue que fastidieuse,

de titres encore existants, à établir la filiation des branches principales, vous me permettrez seulement d'affirmer ici, qu'il ne saurait y avoir le moindre doute, ni la moindre lacune. Ainsi donc, depuis le commencement du XI[e] siècle jusqu'à la fin du XIV[e], les Seigneurs du Mollay ont été ces *Bacon* qui portaient pour armoiries : six roses d'argent en un champ de gueules, comme on peut le voir par leurs sceaux apposés à des chartes de fondations, ou plaqués à des cédules pour des reçus de gages ; si quelques cadets ont momentanément pris d'autres emblèmes, à une époque où les armoiries étaient encore personnelles, il ne faut y voir qu'un exemple de plus de ce besoin de distinctions qui nécessitait, pour chaque chef, l'emploi d'un étendard nécessaire à rallier ses vassaux. Voulez-vous d'ailleurs des preuves de la noblesse incontestée des Bacon ? consultez La Roque. Vous y verrez relatés ces noms des familles Normandes, illustres parmi tant d'autres. Vous y lirez qu'il y avait jadis en Normandie : 3 Comtés, 3 Vicomtés, 3 Baronnies, 3 Vavassories, parmi lesquels se trouvent les Bacon. Et c'est pourquoi vous lisez, dans l'inscription tumulaire des d'Argouges, devenus Seigneurs du Mollay, ce titre qui ferait actuellement sourire : « Vassal du Mollay-Bacon » énoncé avant celui de ses autres seigneuries, parce que celles-ci n'étaient pas titrées. Ce n'est pas tout d'ailleurs. A chaque fois qu'un Evêque de Bayeux faisait son entrée dans sa ville épiscopale, il était porté par quatre des principaux barons dont les terres relevaient de celles de son Evêché, et parmi eux se trouvait le Seigneur du Mollay, qui prenait le gobelet d'argent dont l'Evêque s'était servi au repas d'honneur.

Il est impossible de savoir si le château du Mollay, dont les derniers vestiges ont été démolis, est celui qui fut construit au XI[e] siècle, ou si, après avoir été

détruit dans les guerres qui ravagèrent le pays, il fut reconstruit à une époque plus récente. Quoiqu'il en soit, ce château fut pris et rasé par Godefroy d'Harcourt. Il voulait se venger de l'insulte que Jeanne Bacon lui avait faite en lui préférant Guillaume Bertrand, Vicomte de Roncheville, Maréchal de France. Celle-ci, devenue femme de J. de Luxembourg, habita désormais en son château de Villers, où elle mourut en 1376. Elle n'eut point d'enfants de ses deux maris et sa succession fut partagée entre ses collatéraux. Le fief du Mollay échut aux de Champagne, dont l'héritière épousa un d'Argouges et fut cette fameuse fée dont les légendes populaires ont poétisé la mort subite sous la forme d'une fuite précipitée et vont même jusqu'à montrer la trace de sa main sur l'appui de la fenêtre de son manoir. Son mari construisit un château gothique à quelque distance de celui que les Anglais avaient rasé, en un lieu nommé la *Poterie du Mollay*. Ce château, qui tombait lui-même en ruines, fut reconstruit en 1753, par M. Le Couteulx et achevé, tel que nous le voyons, par un de ses héritiers, M. le Comte de Chabrol.

Guillaume Bacon, sire du Mollay, accompagna le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre et reçut, en récompense de ses services, de nombreuses terres et fiefs dans ce pays. Nous le voyons, en 1082, faire un don à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, lors de la prise d'habit de sa sœur ; malgré son grand âge, il se croisa avec le duc Robert et partit pour la Terre Sainte où il mourut en 1097. Il laissait plusieurs enfants, dont l'aîné, nommé Roger, se distingua par ses nombreuses fondations et par ses libéralités envers les abbayes du voisinage. En 1148, il fonda la commanderie de Baugy, en sa terre de Planquery, et la donna aux Chevaliers du Temple. Il fut l'un des témoins de la fondation du prieuré de Roucestre, en Angleterre, par Richard Bacon, un de ses parents.

Il donna à Savigny le patronage des Eglises de Couvains et de Plainesœuvres. Son fils aîné, Guillaume, mourut en 1212, et fut enterré dans la nef de l'abbaye de Longues, à laquelle il venait de donner, avec Simon, son frère, la moitié du patronage de l'église de Vaussieux. Son fils, aussi nommé Guillaume, fut également enterré à Longues. Son tombeau se composait de trente-deux briques émaillées de 0 m. 25 c. de diamètre. Il en existe encore quatre ou cinq dans une des chambres de l'abbatiale. Après lui vint Roger qui confirma les donations de ses ancêtres et eut des enfants de ses deux femmes, Alix d'Asnières et Joires de Villers, ainsi qu'on peut le voir d'après une inscription en belles lettres gothiques brunes, sur fonds jaunes, qui se voit dans l'église du Breuil. Elle se composait jadis de trois briques, dont une a été malheureusement perdue ; elles devaient être placées au-dessous de l'arcade où étaient représentés les deux chevaliers. La voici textuellement :

Cy gist Robert fiz monsegnor
Roger Bacon Chevalier et mad
ame Aelis d'Asnières et aussi Gui
llame fiz monsegnor Roger Ba-
con Chevalir et fiz madame Joi-
res de Vilers. Dex lor face merci !

L'un, Robert, qui vivait encore en 1356, était le frère cadet de Roger Bacon, sire du Mollay, père de cette fameuse Jeanne, dont nous avons déjà parlé, et qui fut la cause involontaire de la conquête de la Normandie, par le roi d'Angleterre. Tant qu'à leur frère Guillaume, quoiqu'en puisse dire l'inscription, il est fort douteux que ses ossements aient jamais reposé dans l'église du Breuil. Car ayant été gagné par les promesses et l'argent de Godefroy d'Harcourt, avant le mariage de sa nièce, il trempa dans une conspiration que le Roi de France découvrit. Arrêté avec plusieurs autres Seigneurs normands, le 30 Mars 1341,

il fut décapité à Paris comme ayant entretenu des relations avec un traître et un ennemi de l'Etat. Son corps fut attaché au gibet de Montfaucon, et sa tête exposée sur les murs de Saint-Lô jusqu'à ce que Edouard III la fit inhumer en grande pompe sous le pavé du sanctuaire de l'église de Saint-Lô. Il faut bien le reconnaître, à cette époque si troublée où la Normandie appartînt tantôt à la France, tantôt à l'Angleterre, à laquelle elle se rattachait d'ailleurs par le sang, il n'est pas rare de voir une même famille ainsi divisée, combattre dans les deux camps, souvent au gré de ses inspirations ou de ses espérances !

Jeanne Bacon vit donc son château du Mollay renversé de fond en comble par celui qu'elle avait dédaigné. Elle se retira à Villers-Bocage, qui lui appartenait du chef de sa mère. Elle chercha à diminuer, autant qu'il était en son pouvoir, les malheurs de son pays. Maîtresse d'une fortune immense, elle l'employa constamment en fondations pieuses et abandonna à plusieurs pauvres paroisses des terrains qu'elles durent défricher et labourer. Le 23 juin 1369, elle fonda, en sa *ville* de Villers, un hôpital ou Hostel-Dieu, dont elle donna l'administration à l'Evêque de Baieux, chargé de nommer aussi le prieur et les servants. Elle le dota de plus de 200 fr. de rente et s'engagea à fournir un local bâti, une chapelle et tous les accessoires. Voici la liste des principaux objets qui formaient alors le mobilier d'un hôpital : — Pour le service de l'église : six toualles pour l'autel, deux paires de corporeaulx, deux paires de vestements pour prestre, l'un paré de drap de soie avec vestements pour diacre et sous-diacre, l'autre paré de fussaine blanche, deux calices d'argent doré, deux missels, deux breviaires notés, un grael (graduel), une croix et un bennitier... Pour l'Hôtel-Dieu, elle donne : douze lits fournis de coetes, de traversains, de deux paires de draps, deux oreillers et deux couvrechiefs

(bonnets de coton), à chacun lit, une couverture de drap dont il y aura deux fourrées de penne, trois tables, six chaises, un banc, douze napes, douze toualles, quatre pots, huit en étain, six hanaps d'argent (gobelets), pesant chacun un marc, six d'étain, un bassin à barbier, quatre huches, deux coffres de quesne, deux douzaines et demie d'escuelles d'étain, etc., etc. Puis pour la faisance-valoir: une charue fournie et appareillée de harnois, trois chevaux, un torel et six vaches à lait. La chapelle était dédiée à Sainte-Elizabeth de Hongrie et à Saint-Evroult, pour lequel elle professait une dévotion particulière, puisqu'elle choisit sa sépulture dans l'église de cette célèbre abbaye. Voyons maintenant pour qui elle avait fondé cet Hôtel-Dieu : En quel hostel seront les pouvres, les trespassans, les malades, les femmes grosses, et s'il advenait que femme grosse y mourut, de qui il demeurat enfant vif, il seroit gardé, nourri et gouverné jusqu'à l'âge de sept ans, et plus loin : les pouvres qui ne seront pas en bon sens, oppressés de mauvais esprits, seront gardés en une chambre à part,... les pouvres passants et pélerins pour une nuit hebergiés, couchiés et aidés,... ceux qui auront mestier d'être saigniés, ventousés, le seront aux dépends de l'hôtel; les trépassés, enterrés, ensevelis, auront une messe de *Requiem*... Les infirmes étoient soignés par deux femmes anciennes, honnestes et de bonne vie et un valet était chargé de soigner les bestiaux. L'intérêt qui s'attache aux moindres détails de cette curieuse dotation, me fait espérer que vous me pardonnerez de l'avoir citée presqu'en entier.

Avec Jeanne Bacon, s'éteignit la branche aînée de cette maison dont les grands biens se trouvèrent ainsi dispersés. A cette branche, appartenait encore noble Dame Georgette du Mollay Bacon, qui fut abbesse de Sainte-Trinité de Caen, de 1336 à 1376. Elle s'occupa, avec beaucoup de zèle, des intérêts spirituels de son

monastère et ne recula pas devant un voyage en Angleterre pour mettre ordre à ses possessions d'outremer; en 1359, elle vendit l'argenterie et quelques châsses du trésor, pour payer les restaurations et consolidations faites aux fortifications après la prise de la ville. Elle était inhumée dans le chapitre, où, avant la Révolution, se voyait son épitaphe et sa pierre tombale. Nous la décrirons d'après le Manuscrit de la Galerie Mancel : Sur une dalle en pierre de Caen, on voit gravée au trait, la statue couchée d'une religieuse en grand costume, les mains jointes, sa crosse à volute finement sculptée, appuyée sur l'épaule droite, à ses pieds un chien couché, symbole de la fidélité. Elle est placée sous une arcade tréflée, surmontée d'un pignon à choux frisés. Dans le haut, deux anges soutenaient des encensoirs. La légende porte : Cy giest Religieuse Dame et honneste madame Georgette du Moley, jadis abbesse du moustier de Sainte-Trinité de Caen, qui trespassa l'an de grâce 1376, le deuxième jour d'Aoust. Prions Dieu pour lie. Elle portait l'écu à six roses, parti des deux jumelles de la famille de sa mère, les de Bures.

Il me reste à dire quelques mots d'une branche cadette des Bacon, connus sous le nom de Bacon de Formigny. Nous la suivons depuis le XII° siècle jusqu'à la fin du XVI°, signant les fondations de ses aînés, les augmentant de ses biens, combattant sur les champs de bataille contre les anglais, s'alliant avec les meilleures familles du pays. Guillaume, seigneur de Bavent, et François, son frère, furent maintenus dans leur noblesse, par sentence des élus de Bayeux, en 1523, et Jacques, Seigneur de Bavent, fils de Guillaume, comparut à Bayeux, le 18 Mars 1599, devant M. de Roissi. C'est la dernière date où je trouve les Bacon, soit qu'il soit mort sans hoirs, soit que ses biens soient tombés en quenouille par le mariage de ses filles. Dans cette branche, nous trouvons

aussi des cousins, combattant dans les deux camps, les uns pour la France, les autres pour l'Angleterre. Guillebert et Jean Bacon furent continuellement occupés à guerroyer et passèrent la revue de leurs troupes en maintes circonstances. Le fils de Guillebert eut même ses terres confisquées par Henri V, et données à un Normand, à Jean Faoucq, des Seigneurs de Jucoville ; elles valaient 250 escus, somme considérable pour l'époque. Son cousin, qui s'appelait Jean, comme son père, las sans doute d'une résistance qu'il considérait comme inutile, préféra se soumettre au vainqueur, qui lui remit la propriété de ces terres, par lettres du 12 Septembre 1419, ce qui ne l'empêcha pas de saluer avec bonheur le retour des français, et il fut l'un des premiers à donner au roi de France l'aveu de sa terre de Bavent, en 1450.

C'est ainsi, vous le voyez, que l'histoire d'une famille, éteinte depuis trois siècles, nous ramène sous les yeux tous les évènements qui se sont succédés dans nos contrées, et nous prouve qu'il ne faut pas seulement voir dans ses seigneurs bardés de fer, des guerriers féroces et sans éducation, mais souvent des hommes sachant compatir aux misères générales, développer l'industrie locale et en favoriser les progrès.

Château-Gontier, ce 17 Novembre 1880.

LES BARONS DE HARCOURT

LEUR ROLE DANS LE PASSÉ DU BESSIN

Parmi les plus formidables rois de la mer, au commencement du dixième siècle, on distinguait Rollon-le-Dace, qui avait acquis, à cause de son activité, le nom de « Ganger », c'est-à-dire de *coureur*. Or, pour conquérir à la fin de ses courses, un beau duché, comme la terre de Neustrie, plus d'un, parmi ses compagnons, avait déployé tour à tour le courage, la prudence et l'audace nécessaires à qui doit tout conquérir, un foyer, une famille et une patrie.

Parmi les préférés de Rollon, un de ses parents, depuis si connu sous le nom de Bernard le Danois, s'était attiré un grand renom par sa prudence et sa valeur. Après la part faite à Dieu, Rollon, devenu chrétien et duc de Normandie, n'oublia pas la part de ses guerriers : à Bernard le Danois, fut assigné le domaine d'Harcourt et les terres de Cailleville et de Beauficelle. En 955, Erlenberge, fille de Bertrand de Bricquebec, épousait le seigneur de Forville ; or, ce sire de Forville était Torf, fils de Robert le Danois.

Ainsi commençait à s'établir, en Normandie, la maison de Harcourt. Des alliances honorables l'unirent bientôt aux plus célèbres et plus puissantes familles, et avant que les Anges ne portent, aux angles de la tour centrale de Notre-Dame de Bayeux, les armoiries de Harcourt unies à celles de France, trois descendants de Robert le Danois et de Torf de Forville paraissent dans l'histoire de notre cité : le premier, c'est l'évêque Philippes de Harcourt ; le second fut sire de Harcourt, commandant d'une flotte française en 1295 ; le troisième, (1) Geoffroy de Harcourt,

(1) C'est le même de Harcourt qui est désigné par M. de Farcy dans l'étude précédente sous le prénom de Godefroy.

ressemblant plutôt à un condottieri ou à un chef de grandes compagnies, qu'à un loyal baron normand.

C'est sur les actions de ces trois Harcourt, que ces esquisses vont rapidement donner quelques détails.

I

Philippes de Harcourt, évêque de Bayeux.

Qu'était Philippes de Harcourt? Si nous regardons le rang qu'il eut dans le monde, il fut illustre et de très-noble race; si nous le jugeons par ses œuvres, il fut un grand homme; s'il faut ajouter foi aux éloges universels que nous avons de sa personne, il fut un saint.

Je laisserai à M. Gilles André de la Roque, le généalogiste de la maison d'Harcourt, le soin de faire passer sous vos yeux les illustres ascendants du prélat qui nous occupe; qu'il me suffise de rappeler que Philippes était le troisième fils de Robert le Fort, baron de Harcourt, et de Colède d'Argouges. Richard de Creully avait, pendant plus de vingt ans, occupé le siège épiscopal de Bayeux, quand notre Philippes de Harcourt, chancelier du roi d'Angleterre, puis successivement évêque de Salisbury et de Lincoln, n'hésita point à quitter ces positions pour venir dans sa patrie occuper un siège, assez illustre sans doute, pour faire dire à Marbode de Rennes, qu'il peut suffire à trois évêques, « *sedes Prœsulibus sufficit illa tribus* », mais où l'attendaient de rudes épreuves et de grands sacrifices.

La ville de Bayeux était à peine sortie de ses ruines encore fumantes; de la Cathédrale et du Palais épiscopal, il ne restait que quelques parties: je n'ai pas à faire un tableau de tous ces bouleversements, j'échouerais certainement, après le chanoine Serlon, témoin oculaire de ces calamités; je n'oserais emprunter non plus, au chanoine rimeur, maître Wace, ses dé-

tails fantaisistes, et notre digne Président me blâmerait à bon droit de vouloir, après lui, traiter ces points d'histoire. Contentons-nous de dire qu'à l'arrivée du nouvel évêque, les terres et les biens de toutes sortes, dont Odon et ses successeurs avaient enrichis l'Eglise, étaient tombés dans les mains avides des grands seigneurs qui, profitant des derniers troubles civils, regardaient ces biens comme une bonne conquête.

Les anciens tenanciers avaient su profiter de ces vicissitudes, ils n'acquittaient plus leurs redevances ; l'avidité des grands seigneurs et l'avarice des vassaux avaient atteint les clercs eux-mêmes ; aussi les monastères voisins des domaines de l'Eglise Cathédrale s'étaient emparés des biens respectés des gens de guerre et des barons, et sous prétexte de ne point les laisser à de profanes mains, ils détenaient le plus longtemps possible la part qu'ils s'étaient appropriée.

Pour lutter contre les grands et défendre son Eglise, Philippe de Harcourt, que sa naissance, sa fortune et ses alliances rendaient leur pair, usait à son tour de cette prudence et de cette fermeté qui l'avaient désigné pour chancelier au roi d'Angleterre. Les tenanciers infidèles craignaient de leur côté que le souverain, dont il était resté le conseiller et l'ami, fit sentir qu'il y avait encore une autorité capable de faire respecter le droit et de punir l'injustice. Les vertus privées du prélat, sa vie noble et digne, la pureté de sa foi, la grandeur de son zèle, sa patience aussi inaltérable que sa fermeté, et par dessus tout, l'union parfaite et l'heureux accord qui existèrent toujours entre lui et le pape Lucius II, impressionnèrent vivement les gens de la cléricature séculiers ou réguliers, qui avaient espérer dépouiller son église de ses biens ou la frustrer dans ses droits.

On le comprend aisément en voyant le nouvel évêque de Bayeux tenter, avec l'énergie d'un caractère entreprenant et très juste, ce que n'avaient osé ni pu

Richard de Douvres et Richard de Creully; barons, moines et tenanciers, quoique suivant le mot de Saint-Louis: « rendre leur écorchat plus la gorge que prendre », furent à la fin contraints de restituer ce qu'ils avaient pris *dans le malheur des temps avec grand sacrilège.*

Ainsi ne restait pas lettre morte, le solennel aveu qu'avaient fait: 1° les tenanciers du roi; 2° ceux du duc de Normandie; et 3° ceux du seigneur évêque de Bayeux, à la mort de Richard, fils de Samson de Douvres.

Béziers, dans ses manuscrits, nous a conservé le nom des assesseurs de Robert de Glocester, député par le roi Henri pour recevoir les aveux de ces divers tenanciers; nous trouvons les noms suivants: Roger Suhard, Roul de Mondesert, Hugues de Crèvecœur, Gauzlin de Courseulles, Enguerrand de Port, Guillaume de Saint-Quentin, témoins jurés du parti du roi; Roger de la Ferrière-Harenc, Geoffroy de Douvres et Geoffroy de Bayeux, pour l'évêque.

Robert, qui avait épousé la fille de Robert Fitz Hamon, dit le premier: Je suis un des barons de la B. M. de Bayeux et son porte-drapeau de droit héréditaire. L'usage des biens confisqués sur le traître Grimoult, et transformés en prébendes par Odon, leur propriété fut solennellement reconnue comme légitimement attribuée et pleinement transmise par Odon à son Eglise. Raymond, vicomte de Saint-Sauveur, se reconnut feudataire de l'évêque pour une terre au Perth et à Lyson, le comte de Chester, pour une terre à Bravelt, au Mesnif-Auzouf, à Montsecret et Clairfougères, Gauzelin de Courseulles, pour des fiefs à Courseulles, Bernières, Surhain, Bazenville, Foulognes, Lacy, Guillaume Picot, Robert de Neufbourg et Richard de Lacy firent les mêmes aveux.

Enfin, d'après la même pièce, chaque seigneur tenu, à cause de son fief et de sa vavassorerie, à fournir un

homme d'armes à l'évêque, lui doit aussi une aide de vingt sols quand il voudra aller à Rome, et lui prêter secours pour la restauration de sa cathédrale ou la reconstruction de son palais épiscopal de la ville, s'il est brûlé. »

Les droits reconnus à la mort d'un de ses prédécesseurs, Philippe de Harcourt, eut précisément à les faire valoir, car il fut souvent appelé dans la ville éternelle auprès des souverains Pontifes et nous pouvons voir encore les restaurations qu'il fit à sa Cathédrale.

Pour maintenir les tenanciers de son Eglise dans le devoir, Henri II lui prêta un actif concours, car on trouve aux archives du Calvados trois lettres de ce prince : 1° Lettres de Henri II sur la remise de la terre de Douvres entre les mains de l'évêque de Bayeux, pour une somme de trente livres monnaie d'Anjou, que doivent rendre Geoffroy de Clinton ou ses héritiers, 2° Lettres du même, ordonnant de rendre à l'Evêque de Bayeux *banlevam suam*, de Cambremer, 3° lettres pour faire jouir l'Evêque de tous les biens dispersés ou aliénés depuis la mort d'Odon.

Les chanoines, fiers de leur prélat et les Bayeusains heureux de le voir restaurer avec zèle leur grande Eglise, craignirent toujours que ses absences laissent impunément se réveiller les prétentions injustes ou les violences sacrilèges que sa présence arrêtait. La supplique des chanoines, prêtres, bourgeois et peuple de Bayeux au Souverain-Pontife est la meilleure preuve qu'étant un Pontife selon le cœur de Dieu, Philippe de Harcourt était le bien-aimé de ses diocésains.

« Nous demandons à votre Sainteté, au nom de l'église de Bayeux, qui est dans la désolation, avec tout le respect que nous vous devons, le retour de son Evêque, et nous joignons auprès de votre miséricorde nos prières pour obtenir l'effet de nos demandes ; qui a vu son Eglise endommagée et le triste état de

son sanctuaire, vous fait la même supplique. Elle était, hélas! renversée à terre et comme jetée dans la poussière, cette Eglise. Il l'a relevée, il l'a rendue riche de pauvre qu'elle était, respectable lorsqu'elle semblait condamnée au mépris, glorieuse même puisqu'il l'a tirée de la bassesse dans laquelle on l'avait réduite. Et certes il n'est personne qui, considérant le travail et l'industrie mise à parfaire un si bel ouvrage, ne loue la prudence de ce grand prélat dans la création de ses plans. Sa magnificence à les faire exécuter et son courage à faire restituer à cette même Eglise, les biens qui formaient son ancien héritage, ne sont-ils pas admirables? Avec autant de plaisir que de surprise, on s'étonne qu'il ait pu rendre à son église son premier éclat après sa ruine totale par la malignité et la fureur des hommes. Ceux mêmes que son zèle, sa piété et son courage ont terrassé, se réjouiront de son heureux retour. Les mains avides dont les rapines avaient fait des brèches si considérables aux biens et aux droits de l'Eglise en la pillant pour satisfaire leurs passions effrénées, travaillent à la réparer. »

« Mais comme les enfants de l'Eglise et les fidèles redoutent les maux qui pourraient leur arriver, ils s'adressent à Votre Miséricorde afin que vous leur renvoyez leur Evêque pour conserver les biens que leurs travaux leur ont déjà fait recueillir. C'est un prélat de bon conseil, courageux, ferme dans ses entreprises, puissant en paroles et en œuvres, habile dans le conseil des rois, expert dans les choses de l'Eglise, et les grands et les princes l'honorent; c'est un prélat nécessaire au métropolitain et à tous les évêques de la Province pour comprimer l'orgueil et la témérité des méchants et rejeter hors de l'Eglise les insolents et les pécheurs. Les plus prudents selon le siècle, quoiqu'ils aient le cœur plus vraiment jaloux que charitable, désirent qu'il revienne dans son diocèse. »

« Que le Seigneur conserve en bonne santé votre sacrée Personne pour le bien de son Eglise pendant de longues et heureuses années. »

Mais laissons Arnoulfe de Lisieux, secrétaire du Chapître et des Bayeusains, déployer, dans sa supplique au Souverain Pontife, sa connaissance profonde des formules oratoires usitées de son temps. A côté de ces éloges où la rhétorique peut sembler ajouter beaucoup, je n'ai qu'à vous montrer la nef de notre Cathédrale: c'est elle qui réalise pour notre Philippe de Harcourt la parole des saints Livres: « *Laudent eum in portis opera ejus.* » Pour ne pas nous attarder sous les voûtes de la noble Eglise, arrêtons-nous donc à l'une de ses portes, et là nous aurons à louer l'œuvre de Philippe de Harcourt.

Dans le petit porche dit du Doyenné, l'art nouveau s'est montré: ce ne sont plus les lourdes colonnes trapues et semi-cylindriques des parties romanes de la nef, elles sont plus élancées et à demi-dégagées du monument qu'elles ornent. Au lieu de dessins fantaisistes que nous avons retrouvés sur le plat des murs, une frise de style grec fait tout le tour du porche. Le pilier ou faisceau de colonnettes qui forme extérieurement les deux baies est couronné de chapiteaux qui viennent se confondre en un grand chapiteau à triple rang de fleurons ou palmettes antiques et à tailloir octogone. Au-dessous de la charmante galerie qui surmonte ce porche, une ligne de quatrefeuilles juxtaposées surmontée d'un bandeau de feuillages, sert de frise.

Philippe de Harcourt l'a déjà fait exécuter dans la nef quand il a repris en sous-œuvre les chapiteaux et l'intrades des arcades mutilées lors de la prise de Bayeux par les troupes anglaises.

Nous n'avons pas à faire ici une description d'architecte et à appeler votre attention sur les grandes fenêtres de la nef et sa balustrade, il est un autre

mérite de notre Philippe de Harcourt qu'il ne faut pas passer sous silence : il fut ami des lettres, et c'est l'abbé Robert du Mont-Saint-Michel qui nous en fournit la preuve. Cet annaliste du célèbre monastère que l'on appelait naguère la Cité des Livres, et qui était si fier de sa tour de la Librairie, cet annaliste, dans son appendice à la *Chronique de Sigebert*, remarque comme un fait important et digne de l'histoire, la donation de *cent-quarante volumes*, faite à l'abbaye du Bec par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux.

Ne soyons pas surpris, après une esquisse aussi imparfaite des utiles et nobles entreprises du premier des Harcourt dont le nom paraisse mêlé à l'histoire de notre ville et de notre Eglise, que Trigan nous assure que Philippe de Harcourt mourut regretté de tous en 1162 ou 1163, suivant la manière de supputer les dates à cette époque. Quant à moi, je suis à peu près consolé de l'oubli où son tombeau est tombé, puisque tant d'évêques de Bayeux ont continué son œuvre, tantôt aidés, tantôt entravés dans leur entreprise par la famille même de Philippe de Harcourt. L'étude du sire amiral de Harcourt et de Geoffroy de Harcourt nous l'apprendra bientôt.

II

Jean dit le Preux, sire de Harcourt, amiral de France

Le second des Harcourt, dont nous avons à parler, ne ressemblait pas, sous bien des points, au pieux prélat dont je n'ai fait qu'esquisser les œuvres. Il semblait plus que Philippe de Harcourt, avoir gardé tout à la fois et l'humeur batailleuse de Bernard le Danois, souche de sa famille, et l'amour des courses maritimes qui avait attaché Bernard le Danois à la fortune de Rollon le Dace surnommé le Coureur. Aussi nous ne sommes pas surpris de le trouver avec le rang d'amiral à la tête de la première flotte vraiment

nationale que nos rois aient armées contre nos voisins d'Outre-Manche. Nous lui donnons place dans ces recherches parce que la majeure partie des vaisseaux placés sous son commandement appartenaient à notre pays, mais il faut dire en deux mots à quelle époque et dans quelles circonstances, le sire de Harcourt, amiral *de l'armée de mer*, vint dans nos parages.

Les Croisades étaient arrêtées depuis la mort de Saint-Louis; et nos rois qui n'avaient plus à emprunter aux Génois, aux Vénitiens ou aux Espagnols, des navires pour leurs voyages ou leurs reconnaissances maritimes, possédaient çà et là, dans les ports de nos côtes de la Manche, de l'Océan ou de la Méditerranée, quelques constructeurs ou patrons, qui louaient à leur royal client des nefs toutes équipées en mâture, armes et gens. Toutefois, ces ressources étaient insuffisantes pour parer aux éventualités d'une incursion de corsaires turcs que les chevaliers de Rhodes n'arrêtaient pas toujours, à plus forte raison elles n'auraient pu garantir, dans le cas de guerre avec les Anglais, guerre que la rivalité et les déprédations réciproques des marins des deux nations, pouvaient faire présager.

Or, cette guerre éclata en 1293 sous Philippe-le-Bel, et, d'après les archives nationales, K, 36, pièce 43, le compte de Girart le Barillier, nous mentionne toutes parées « pour l'armée de la mer faite l'an de grâce 1295 » à Veuletes (Diélette), les nefs de Guillaume François, Raoul Le Ber, Thomas Saillant, Robert Chastel, Guillaume Bremenchon, Robert Cole.

A Chieresbourg, les nefs Jehan Le Franc, Philippe Balle, Jehan Le Valois, Michiel Betart, Durand Galien, Thomas Quellingont, Raoul Malaisie, Yvain Toustain, Guillaume Guillot. A Caen, les nefs d'Aubert Le Telier, Henri Colombier, Jehan Nobles, Richard le Jeune, Nicolas de Briquesard, Rogier Aquart, Thomas Danere, Thomas Angot, Jean Blondel, Pierre Caval, Nicolas

Hors, Pierre Martin, Guillaume Brimel, Jehan Colomb, Elie Petitpas, Henri Hellard, Jehan Le Bret.

Nous ne citerons pas les vaisseaux réunis à Honfleur, Sainte-Adresse, Touques, Fécamp, Barfleur, La Hogue, Saint-Malo, Dieppe, Etretat et Rouen. Ces vaisseaux se réunirent à ceux de la Rochelle, équipés par Jean Gournay et Jean de Hyenville, à ceux de Nantes équipés par Robert Manger, et à la flotte de Bordeaux organisée par Gerard des Monts de Figeac.

La flotte française, ainsi composée, eut pour amiraux: le sire d'Harcourt et le sire de Montmorency; le premier baron normand et le premier baron chrétien allaient avoir à défendre l'honneur de la France. Or, leurs débuts furent heureux : les marins mirent pied à terre aux environs de Douvres dans le comté de Kent et depuis le rivage jusqu'aux murs de cette ville, tout fut occupé et incendié. La suite ne fut pas si glorieuse, puisque les Grandes Chroniques reprochent à la flotte d'être rentrée sans avoir rien fait. Les espérances avaient pourtant été assez grandes pour que Guillaume de Nangis ait cru à une conquête totale de l'Angleterre. *Potuisset tunc, et dicebatur, totus exercitus qui erat in navibus de gente Francorum totam de facili Angliam occupasse.* Soit panique, soit crainte d'un échec, les amiraux se retirèrent si subitement que la moitié des troupes de mer occupées au pillage et à l'incendie fut vaincue et massacrée sous les yeux de ses chefs, *sinon auctoritas dictorum amiralium obstitisset, nam ipsi classe a porta revocata, illos qui exierant periclitari et occidi permiserunt,* continue le même auteur.

Ce n'est pas en se conduisant ainsi que nos deux amiraux purent prétendre aux 8,832 livres que l'amiral Othon de Tocy reçut l'année suivante du roi pour une autre flotille équipée à Cherbourg.

Pendant que le sire de Harcourt se préparait à

diriger, pour un si mince résultat, la flotte française, un de ses parents, Bertrand de Briquebec, fournissait pour les boucliers, lances et autres objets nécessaires à l'armement des navires, mais il ne voulait pas le faire à ses dépens. Ainsi ne l'entendait pas le bailli du Cotentin, qui gardoit pour lui une partie de l'indemnité due au propriétaire. Le cartulaire de la baronnie de Briquebec renferme la lettre du roi restituant au plaignant ce qui lui était enlevé. Elle est ainsi datée : « *Actum Parisii die lune post dominicam quœ cantatur Lœtare Jherusalem, anno Domini milesimo ducentesimo nonogesimo quinto.* »

Nous appelions tout à l'heure Bertrand de Briquebec, parent de l'amiral d'Harcourt ; on ne doit pas oublier que l'un et l'autre de ces deux personnages étaient le sire d'Harcourt en ligne directe, le sire de Briquebec en ligne collatérale, descendants de Torf de Forville IIe baron d'Harcourt et d'Erlanberge Bertrand, fille du Seigneur de Bricquebec, nous allons trouver tout à l'heure, non comme alliés, mais comme ennemis les sires de Briquebec et ceux de Harcourt. Après le spectacle de la piété et de la valeur malheureuse dans Philippe l'évêque et dans le sire amiral, il faut reconnaître dans Geoffroy de Harcourt la félonie et la trahison, car nous voilà arrivés au troisième membre de la famille de Harcourt, dont l'histoire de notre Bessin a consigné les tristes exploits, et c'est par lui qu'il faut finir ces esquisses.

Nous aurions sous les yeux la nouvelle édition des Chroniques de Normandie de Guillaume le Tailleur, surtout la seconde partie qui contient l'histoire de la conquête anglaise de 1415 à 1422 et les luttes depuis 1422 jusqu'à 1444, l'héroïque conduite d'un quatrième de Harcourt au Mont-Saint-Michel et à la bataille de Verneuil, nous consolerait de la conduite du félon. Quant au deuxième évêque, que la famille de Harcourt nous a donné, je n'ai pas à le louer ici, si près de la

tour centrale, bien pâle serait mon éloge; revenons donc à Geoffroy d'Harcourt.

III

Geoffroy de Harcourt

Nous n'avons pas à entrer à fond dans les démêlés d'Edouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe IV, l'organisateur de la flotte que commandait l'amiral de Harcourt et Philippe de Valois, roi de France, la guerre du monarque français contre les Flamands ne nous arrêtera pas davantage, bien qu'il faille inscrire parmi les beaux jours pour nos armées, celui de la victoire de Cassel. Pour enlever toute sécurité et tout plaisir au roi vainqueur qui comptait parmi ses vassaux les rois de Majorque, de Navarre et d'Angleterre, parmi ses alliés les souverains de Bohême et d'Ecosse, pour bouleverser ce royaume qu'enviaient à leur parent les rois de Naples et de Hongrie et dans lequel les papes à Avignon semblaient oublier Rome, deux hommes se firent les conseillers d'Edouard d'Angleterre un meurtrier et un faussaire Robert d'Artois, un ambitieux et un félon Geoffroy d'Harcourt.

Quand ses parents avaient toujours été feaux, il semblait devoir suivre leurs exemples au moment où les hostilités avaient pesé si lourdement sur la Bretagne, la Flandre et la Guyenne, il attira tous les maux de la guerre dans notre Normandie et même dans notre Bessin: ses querelles avec la famille de notre évêque Guillaume Bertrand, allié pourtant à sa famille, le rendirent infidèle à son prince.

Geoffroy de Harcourt, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte et compté quelquefois parmi les vicomtes de Bayeux, commandait les troupes des bailliages de Rouen et de Caen. Soit rivalité de prouesse avec Robert Bertrand, depuis connu sous le nom de maréchal de

Briquebec, soit qu'une ambition démesurée ait été le vrai motif de querelles antérieures, toujours est-il que la mort du seigneur du Molay Roger Bacon rendit Geoffroy de Harcourt et Robert Bertrand ennemis jurés.

Roger Bacon laissait à sa fille Jeanne une grande fortune, or, Geoffroy avait demandé pour son fils cette jeune héritière. Bertrand de Briquebec l'avait aussi demandée pour son fils et tous deux invoquaient les engagements pris par le défunt.

La querelle arma les membres et les partisans de chaque famille. Geoffroy vint même attaquer Neuilly, propriété de l'évêque de Bayeux, frère du maréchal. Jeanne Bacon ne s'en remettant pas aux chances de la lutte avait épousé le neveu de l'évêque et la violence des partis continuant, le roi s'aperçut aisément que des projets plus sérieux, secondant l'ambition personnelle de Geoffroy de Harcourt, se cachaient sous ses prétentions matrimoniales. La noblesse normande avait déjà refusé des subsides au roi, il fit donc saisir trois des amis de Geoffroy d'Harcourt, Guillaume Bacon, Richard de Percy et Jean de la Roche Tesson, tous d'intelligence avec le monarque anglais. Sans procès, sans jugement, mais d'après des preuves convaincantes, ils furent décapités et l'exposition publique de leurs têtes aux marchés de Saint-Lô et de Carentan, apprit à la Normandie et leur crime et leur punition. Comme le nombre de parents et amis du sire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, était considérable, le roi avait jugé à propos d'ordonner cette exposition afin que personne ne fut tenté de suivre Harcourt en Angleterre ou de prêter comme lui main-forte au prétendant évincé par la loi salique.

Geoffroy, malgré son alliance avec le duc de Brabant, ne se sentait ni assez protégé, ni assez vengé à la cour de ce prince où il s'était réfugié. Le maréchal de Briquebec, dont l'héritière du Molay avait préféré

le fils, devait porter la peine de ces préférences, le roi qui l'avait condamné comme traître et félon, devait sentir jusqu'où irait sa félonie, aussi devint-il, pour nuire au maréchal et au roi le conseiller d'Edouard d'Angleterre et même le maréchal de ses armées.

La Guyenne était le lieu des hostilités, Edouard voulait s'y rendre, pour sauver le Midi, Geoffroy d'Harcourt conseilla d'attaquer le Nord de la France et sa partie la plus riche, la plus avantageuse, parce qu'elle se trouvait plus désarmée et plus proche, la Normandie. L'invasion, conseillée par Geoffroy de Harcourt, fut soudaine. Après le débarquement des anglais à Saint-Waast-la-Hougue, il se mit à la tête d'un corps d'armée et, guidé par son ressentiment, il se dirigea sur Neuilly-l'Evêque, le prit et le mit en cendres. Montebourg fut traité de même pendant que Barfleur et Valognes et toutes les autres villes étaient pillées ou brûlées par les autres corps d'armées.

Quelques troupes, revenues de Guyenne, la noblesse et quelques parties du ban et de l'arrière-ban trop tard convoqués et mal équipés se retirèrent à Caen avec l'évêque de Bayeux et le maréchal de Briquebec son frère : une sortie malheureuse des bourgeois permit aux Anglais de pénétrer dans la ville et de la piller, mais ils n'osèrent s'attaquer au château.

Dans le pillage, on trouva une proposition de descente en Angleterre ou du moins la minute d'un projet de descente par les Normands : nous n'en connaissons pas les auteurs, peut-être était-il l'œuvre des fils des destructeurs des faubourgs de Douvres, commandés, nous l'avons vu, par un amiral de Harcourt. Ce projet, envoyé en Angleterre, servit à y exciter la fureur populaire contre la France et à donner à l'invasion anglaise un caractère de vengeance nationale.

Bayeux avait tout à redouter d'Edouard, si ce prince revenait sur ses pas : on députa pour se soumettre. Le traitement infligé à Caen et le dénombrement de

notre ville, tranquillisaient le vainqueur sur toute révolte possible. Ainsi Harcourt avait fait son œuvre à demi pourtant.

Plus tard, il revient dans notre contrée aider un révolté contre le roi, Charles Le Mauvais, roi de Navarre, et Philippe de Navarre; cette fois les Anglais étaient commandés par le duc de Lancaster. La tactique était celle des maraudeurs : on vit, en effet, les Anglo-Navarrais s'emparer des moulins et des fours, les brûler ou les détruire après s'en être saisis, malgré les propriétaires ou fermiers rançonnés ou tués ; ils s'emparaient de même des bourgs ou des châteaux, dominaient les villes par la crainte ou entravaient leur résistance et tyrannisaient les campagnes par une habile occupation des forteresses isolées.

L'autorité légitime, de son côté, tout en continuant leurs pouvoirs à ses officiers, les soutenait mal, par la nécessité dans laquelle elle laissait leurs soldats demander au pillage, même dans leur propre pays, les vivres que leurs chefs n'avaient su conserver. Nous en avons une preuve dans deux quittances délivrées à Guillaume du Bois-Renoul, vicomte de Bayeux en 1357, l'une de 30 sols pour frais d'acquisition *de un tonnel et d'une pippe vuides devant renfermer le sidre de trois pipes mauvaises et corrompues de la garnison du chastel de Baïex*, l'autre *la somme de six vingt et chinq livres pour 25 pipes de sidre achetiez rendues au chastel de Baïex et mises en garnison pour la seureté dudit chastel.* »

On avait donc bien mal exécuté les ordres du roi et plus mal encore secondé les efforts de l'évêque et du clergé de Bayeux, pour mettre la ville à l'abri d'une nouvelle attaque. Robert de Houdetot, chevalier et maître des arbalètriers royaux de Caen et le bailli de cette ville avaient pourtant rendu un compte si fidèle de l'état des fortifications que le roi n'avait pu s'em-

pêcher d'écrire à ses trésoriers de Paris et au vicomte de Bayeux la lettre suivante :

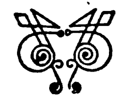
« Jehan, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amés et feaux trésoriers à Paris et au vicomte de Baïex ou à son lieutenant, salut : Oye la supplication de nos amés le doyen et Chapitre de Baïex, contenant que comme nostre asmé et féal conseiller Robert de Houdetot, chevalier et maistre de nos arbalétriers, et le bailly de Caen, estant naguères en ladite ville pour visiter ycelle et li pourveoir de seuregarde et deffense, considérant que ycelle si hastivement ne pourroit pas estre close de fossés et de murs comme nécessité, seroit pour obvier à la malvaise volenté et malice de nos ennemis, et eschiver le péril que par eux et leur force pourroit advenir en ycelle se porveu n'y éstois de brief et convenables remède eussent fait commandement de par nous ausdis doyen et chapitre que leur église hastivement feissent gariter, clorre et enfortier liquels comme obéissans au commandement qui, de par nous, leur avoit esté fait comme dit est, ont fait leur dite église gariter, galander et enfortier au mieux et plus hastivement qu'ils ont peu, selon ce et par la manière que ordené avait esté par nos dessus dits conseillers et baillys pour laquelle chose faire qu'en la greigneur partie dicelle est ja faite leur a convenu vendre des meilleurs et plus grans joyaus d'or de ladite église, laquelle œuvre bonnement parfaire ne pourraient, aucune aide ou grace par nous sur ce ne leur estoit faite. Savoir vous faisons que pour ce que rapporté et dit nous a esté par personnes en qui nous ajoustons playne foy que bien nécessaire chose et que la dicte œuvre hastivement soit parfaite, nous aux dit doyen et chapitre avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grace espécial par ces présentes, CC livres tournois, à prendre ceste fois sur les marcheans de nostre grant forest du Troncay ou du Vesnay.

Donné à..... le derrain jour de juing, l'an de grâce mil trois cens cinquante et cinq : par le roy en son conseil ouquel vous estiez mess. de Biauves et de Chaallons. »

Ainsi Geoffroy d'Harcourt était arrivé à ses fins par la prise de Neuilly lors de la première invasion anglaise, il s'était vengé du maréchal de Briquebec et de sa belle-fille Jeanne du Molay; l'état de déla-

brement des défenses de Bayeux lui permirent de se venger par la prise et le pillage de cette ville de l'Evêque qui avait voulu partager le sort de son frère, malheureusement le coup n'atteignit plus Guillaume Bertrand, mais Pierre de Villaines qui mourut d'épouvante et de chagrin, sans oser se faire inhumer dans sa Cathédrale.

Ainsi le premier des Harcourt avait été un bon évêque, le second un amiral malheureux, le troisième, la ruine de son pays, triste conclusion de ces études, qui, je le crains bien, Messieurs, ont dû, plus d'une fois, lasser votre patience et réclamer toute votre indulgence pour votre nouveau confrère.



UN PRÉLAT BAYEUSAIN

au XVIII[e] Siècle

LAURENT-MICHEL

EON DE CÉLY

DERNIER EVÊQUE D'APT

(1735-1815)

par Charles GARNIER

La biographie est une des branches les plus intéressantes de l'histoire ; on aime à conserver le souvenir des hommes qui se sont distingués par leurs vertus, par leurs œuvres, ou par les services qu'ils ont rendus à leurs semblables ; transmettre leurs noms à la postérité, c'est à la fois payer un juste hommage à leur mémoire, et ajouter à la gloire du pays qui s'honore de leur avoir donné le jour ; s'il en est ainsi des grands génies dont la renommée s'étend jusqu'aux extrémités du monde, il en est de même, toute proportion gardée, des illustrations secondaires dont la célébrité, sans dépasser les limites d'une certaine région, se reflète cependant d'un éclat plus ou moins vif, sur le lieu qui les a vus naître.

C'est par cette raison que tous les historiens de Bayeux énumèrent avec le plus grand soin les hommes remarquables nés dans notre ville, et donnent d'intéressants détails sur leur vie ; toutefois, il est presque impossible que ces sortes de listes soient complètes ; quand il s'agit de l'histoire générale, nulle omission n'est à craindre dans la glorieuse série des êtres privilégiés, dont les noms, présents à toutes les mémoires, sont connus et célébrés par tout l'univers ; mais si l'on descend à un ordre d'idées plus modeste,

si l'on s'occupe des notabilités purement locales, de nombreux oublis sont inévitables : que d'hommes jouissaient de leur vivant d'une juste célébrité, qui ont disparu sans laisser même un souvenir !.... Que de familles dont le nom a jadis brillé d'un vif éclat, dans la contrée même où il est oublié depuis nombre d'années, et semble devoir rester désormais inconnu !... Ne voit-on pas ainsi se vérifier fréquemment le vieil adage : « *Nul n'est prophète en son pays ?*..... » Tel qui s'était acquis une réputation méritée dans la contrée où il exerçait avec honneur d'importantes fonctions, et qu'il a comblée de ses bienfaits, est parfois complètement ignoré dans son pays natal, où toute trace a depuis longtemps disparu de sa famille et de lui-même.

Tel est le cas de Mgr de Cély, dernier évêque d'Apt, qui reçut le jour à Bayeux, il y a quelque cent-cinquante ans. Comme nous le verrons par la suite de cette étude, la famille de Cély n'était pas originaire du Bessin ; elle ne s'était établie dans notre pays que d'une façon temporaire, et par suite d'une alliance avec une noble et ancienne famille, éteinte elle-même depuis une trentaine d'années ; quant au futur évêque d'Apt, il quitta sa ville natale avant d'avoir eu l'occasion de faire connaître les qualités éminentes qui l'ont plus tard rendu célèbre ; et jamais peut-être le nom de Cély n'eût été prononcé de nouveau à Bayeux, si, en feuilletant, pour un tout autre objet, un *Almanach Royal* de la fin du siècle dernier, mon père n'avait remarqué, avec un certain étonnement, que l'Evêque, qui occupait à cette époque le siège d'Apt, était né à Bayeux ; ce fut le point de départ de longues et patientes recherches dont le résultat, mis à ma disposition, m'a permis de rédiger la notice qui va suivre et que nous diviserons, pour plus de clarté, en deux parties ; dans la première, nous raconterons succinctement les principaux traits de la vie de Mgr de Cély ;

et dans la seconde, nous donnerons quelques détails historiques sur sa famille, tant du côté paternel que du côté maternel.

I°

Il n'est personne à Bayeux qui ne connaisse l'hôtel de Faudoas, belle et vaste habitation qui appartient maintenant à la famille Picot de Vaulogé, et porte le n° 6 de la rue Général de Dais (anciennement rue Saint-Nicolas) ; M. Pezet, dans son intéressante étude sur *Bayeux à la fin du XVIII[e] siècle* (1), et M. Chigouesnel, dans son *Histoire de Bayeux* (2), parlent des fêtes qui furent données en 1782, à l'occasion de la visite de la trop fameuse M[me] du Barry au comte du Barry, son beau-frère, qui commandait le régiment de Condé, alors en garnison à Bayeux; parmi les divertissements qui lui furent offerts, l'un des plus brillants fut le bal donné à l'hôtel de Faudoas par les officiers du régiment de Condé; « la galerie « extérieure qui donne sur les jardins, avait été « convertie en une salle de danse magnifique, et tout « ce que le pays renfermait de plus illustre par « la naissance, les emplois, ou la fortune (3), » se rendit à cette fête, qui fut signalée parmi les plus belles de l'époque.

C'est dans cette somptueuse demeure de ses parents qu'habitait, près d'un demi-siècle auparavant, Marie-Thérèse-Dorothée de Faudoas, épouse de Michel Eon, Comte de Cély; et c'est là que naquit Laurent-Michel Eon de Cély, le 25 septembre 1735, ainsi que l'atteste son acte de baptême, inscrit aux registres de la paroisse Saint-Sauveur de Bayeux. Il se destina dès l'enfance à l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure,

(1) Chapitre II, page 52. — Mém. de la Soc. d'Agr. Sc. Arts et Belles-Lettres, tome V, 1856.

(2) pages 358 et 359, in-8°, Bayeux, St-Ange Duvant, 1867.

(3) Chigouesnel, Histoire de Bayeux, p. 359.

le 3 mars 1747, des mains de S. G. Mgr Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, dans la chapelle de l'Evêché, ce gracieux sanctuaire élevé en 1430 (1) par l'évêque Louis de Canossa (2), et qui sert maintenant de chambre du Conseil à notre tribunal de première instance. Nous ne savons si le jeune clerc commença ses études au Séminaire fondé à Bayeux, en 1675, par Mgr de Nesmond, sur l'emplacement d'un ancien prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin (3), dont la chapelle, conservée jusqu'à nos jours, présente un curieux spécimen de l'architecture religieuse du XIIIe siècle ; en tout cas, on peut regarder comme certain qu'il les termina chez les Sulpiciens, puisque c'est à Issy qu'il voulut plus tard recevoir la consécration épiscopale : en effet, le Séminaire d'Issy a été regardé de tout temps comme le centre de la célèbre congrégation fondée vers 1646 par le vénérable M. Olier, curé de Saint-Sulpice ; c'est là que reposent les restes mortels du fondateur et de la plupart des supérieurs ; et c'est en quelque sorte une tradition pour les Sulpiciens élevés à l'Episcopat, de se faire sacrer dans la chapelle du Séminaire d'Issy.

On ne sait que peu de chose des commencements de la carrière sacerdotale de Laurent de Cély ; un discours, prononcé lors de son arrivée à Apt, et dont nous aurons bientôt à parler plus longuement, nous apprend seulement qu'il remplit à Moulins des fonctions dont il s'acquitta « au gré de l'Eglise et de « l'Etat ; » qu'il obtint un important bénéfice, le Prieuré de la Valette, en Provence ; enfin, qu'il était vicaire-général de Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun, lorsqu'il fut nommé Evêque d'Apt, dans la fin de l'année 1778.

---

(1) Chigouesnel, Histoire de Bayeux, p. 487.

(2) Un membre de la même famille, Mgr Louis de Canossa, né à Verone, en 1819, et Evêque de cette ville, a reçu le chapeau cardinalice le 12 Mars 1877, et figure au premier rang des chanoines d'honneur de la Cathédrale de Bayeux.

(3) Béziers, Histoire de Bayeux ; in-12, Caen, Manoury, 1773, p. 163.

Parmi les documents que nous avons entre les mains, figure une curieuse lettre autographe, par laquelle le nouveau prélat répondait aux félicitations de la communauté d'Apt. En voici le texte :

« Recevés, Messieurs, tous mes remercimens de la part
« que vous voulés bien prendre à ma nomination ; on ne peut
« être plus sensible que je le suis à l'assurance que vous avés
« la bonté de m'en donner ; soyés, je vous prie, persuadés de
« toute ma reconnoissance ; j'attends, Messieurs, avec beau-
« coup d'impatience, le moment où je pourrai avoir l'honneur
« de faire connoissance avec vous, et je regarderai comme
« très heureuses les circonstances qui me mettront à même
« de vous prouver les sentimens de respect avec lesquels j'ai
« l'honneur d'être,

« Messieurs,

« votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« l'abbé DE CÉLY, *nomé à l'Evêché d'Apt.* »

« à Paris, le 8 Janvier. »

Mgr de Cély fit son entrée dans sa ville épiscopale le 29 septembre 1779, le jour de la fête de Saint-Michel, l'un de ses patrons : on lui fit une magnifique réception ; plusieurs harangues lui furent adressées ; nous en mentionnerons seulement deux ; d'abord celle du collégien Jules Pin, dont la famille demeura toujours l'objet de la bienveillance spéciale du Pontife ; c'est de cette famille que descend, par sa mère, Marie-Thérèse Pin (1), M. de Berluc-Pérussis, dont l'obligeante érudition nous a fourni la plus grande partie des détails qui vont suivre ; écrivain distingué, et poëte aussi remarquable dans notre langue maternelle que dans l'idiome régénéré des troubadours, M. de Berluc est au premier rang des félibres provençaux, et l'Académie des Arcades de Rome a admis dans son sein ce lettré délicat, que ses ancêtres, du côté paternel, rattachaient déjà à l'Italie ; c'est grâce à M. de Berluc que nous possédons

(1) Galerie des Contemporains par G. d'Hurtal.

le texte inédit de la seconde harangue, discours de bienvenue des plus curieux; dans le style élégant, mais un peu prétentieux, de l'époque, l'orateur exprime au nouvel Evêque « l'enthousiasme de la joie « publique »; il lui rappelle le « glorieux témoignage « que vous a rendu publiquement le digne prélat « dont la retraite n'a cessé d'être un crime à nos yeux, « que parce que vous êtes son successeur; » en effet, Mgr de Cély succédait à Mgr Félicien Bocon de la Merlière, d'une noble famille du Dauphiné; ce prélat, après avoir occupé le siège d'Apt depuis l'année 1752, se trouva dans l'impossibilité d'administrer son diocèse, par suite d'une maladie chronique qui le contraignit à donner sa démission en 1778, et à se retirer, d'abord à Saint-Marcellin, près Grenoble, puis aux Missions Etrangères de Paris, où il mourut à l'âge de 74 ans, en 1789 (1). L'orateur Aptésien fait ensuite un pompeux éloge de la noble origine de Mgr de Cély, et de ses qualités personnelles; il nous apprend comment l'attention du Roi fut attirée sur lui par ses rares talents à concilier ces deux puissances « toujours rivales, toujours prêtes à se heurter, « et défendre les droits de Dieu sans blesser ceux de « César; » il ajoute que « Sa Majesté, ravie de trouver « dans la même famille le zèle religieux et le courage « guerrier, a voulu la décorer tout à la fois des dignités « ecclésiastiques et des grades militaires », allusion à la nomination du comte de Cély, frère de l'évêque d'Apt, à la charge de colonel du régiment de Blaisois; enfin, il parle en ces termes du goût du nouveau prélat pour les sciences: « l'observation curieuse de « la nature, si propre à nous ramener à son auteur, « et la pratique intelligente de l'art qui semble la « reproduire, viennent remplir les intervalles d'un « loisir studieux; en sorte qu'après avoir admiré le

(1) Jules Terris, les Evêques d'Apt, leurs blasons et leurs familles, 1 vol. in-4°, Avignon, Séguin, 1877.

« Pontife dans les travaux de son ministère, on admire, « dans ses délassements même, le savant, le sage, « le citoïen. »

Le diocèse d'Apt, compris entre le diocèse d'Aix, dont il était suffragant, et les diocèses de Sisteron, de Cavaillon et de Carpentras, ne comptait que trente-deux paroisses, mais il avait néanmoins une certaine importance, et le revenu en était de plus de 20,000 livres (1). La fondation de ce diocèse remontait à la même époque que celle du diocèse de Bayeux ; en effet, Saint-Auspice, premier évêque d'Apt, avait été, comme notre Saint-Exupère, envoyé dans les Gaules par le Pape Saint-Clément ; après avoir parcouru la Toscane, la Ligurie, et une partie de la Provence, il se fixa dans la ville d'*Apta Julia*, où il avait opéré beaucoup de conversions, et où il souffrit le martyre vers l'an 102 (2). Saint-Auspice procura à l'église d'Apt un précieux trésor : le corps de Sainte-Anne d'abord inhumé à Béthléem, avait été transféré dans la chapelle, à droite de l'autel, de l'église élevée dans la vallée de Josaphat sur l'emplacement du tombeau de la Sainte-Vierge ; Saint-Auspice le fit transporter à Apt, et Sainte-Anne devint ainsi la patronne de l'église Cathédrale, où cette grande Sainte est toujours vénérée par un concours continuel de pèlerins des pays les éloignés ; après quelques siècles d'oubli, les reliques de Sainte-Anne furent miraculeusement retrouvées en 772, et l'évêque Magnéric en fit une translation solennelle; la majeure partie du corps de la Sainte était conservée à Apt, et c'est de là qu'ont été tirées toutes les reliques de Sainte-Anne que l'on vénère dans d'autres églises, notamment à Urtice, près de Wurtzbourg ; à Duras, dans le duché de Juliers ; à Chartres ; et à l'abbaye d'Ourscamp, près Noyon ; la cathédrale d'Apt a conservé jusqu'à nos

(1) L'abbé Rose, Hist. de l'Eglise d'Apt, p. 392, Apt, Trémollière, 1820.
(2) Terris, les Evèques d'Apt.

jours, dans un riche reliquaire, la plus grande partie de la tête, et plusieurs ossements de la Sainte (1), qui est devenue aussi la Patronne de la Bretagne, et dont Mgr de Cély, breton d'origine, dut être heureux de trouver le culte établi dans son diocèse.

Les évêques d'Apt étaient seigneurs temporels de la ville, et de plusieurs terres environnantes; ils portaient même le titre de *princes* depuis ce XIIe siècle; plusieurs avaient tenté de réunir le titre au nom de leur siège épiscopal, en se qualifiant *Evêques et Princes d'Apt;* mais les Aptésiens, jaloux de leur indépendance et de leurs franchises communales, s'opposèrent à cette prétention avec une telle énergie qu'à partir de la fin du XVe siècle, les Evêques ne prirent plus que le titre d'*Evêques d'Apt et Princes.* Dans son intéressant ouvrage sur les Evêques d'Apt, M. Jules Terris émet l'opinion que ce titre de *prince*, vient simplement de ce qu'à partir du XIIe siècle, les Evêques, étant devenus propriétaires de l'apanage des anciens Comtes d'Apt, avaient pris, pour marque de cette puissance temporelle, le titre qui caractérisait en Provence les seigneurs assez puissants pour entretenir des troupes et rendre la justice, titre équivalent à celui des *magnats* du Roussillon et des *sires* de la partie septentrionale de la France.

Mgr de Cély était le 92e Evêque d'Apt, d'après l'*Histoire Religieuse* de M. de Rémerville; aussitôt installé dans son diocèse, il entreprit des réformes considérables, qui lui furent sans doute inspirées par les principes puisés dans ses études théologiques à Issy et à Paris; la première de ces réformes, accomplie dès l'année 1779, fut la suppression du séminaire d'Apt, dont il n'approuvait pas l'enseignement; le séminaire de Saint-Charles d'Avignon reçut désormais les étudiants ecclésiastiques Aptésiens; et, pour

---

(3) Petits Bollandistes, Paris, Palmé, 1860; tome VII, p. 375.

augmenter le nombre des prêtres, sur le point de manquer pour le service des paroisses, Mgr de Cély donna aux élèves des pensions gratuites sur les revenus du séminaire supprimé (1). Il remplaça ensuite, dans tout son diocèse, le bréviaire et le missel Romain par ceux de Paris; les prêtres âgés de plus de 60 ans pouvaient continuer à se servir des anciens livres; M. de Ferres, vicaire-général, fut chargé de disposer, suivant le nouveau rit, dans le bréviaire et le missel de Paris, les offices propres au diocèse d'Apt; ce changement fut prescrit par une ordonnance dans laquelle Mgr de Cély expose le mérite et la nécessité des prières faites pour le peuple au nom de l'Eglise, et l'obligation pour les ecclésiastiques de réciter l'office divin avec attention et avec ferveur (2). Il ne faudrait pas conclure de cette réforme que l'Evêque d'Apt fut gallican: un jour, d'après M. de Berluc (3), l'abbé Monnier de la Quarrée, oratorien natif du diocèse d'Apt, où il possédait le petit prieuré de Saint-Pierre des Tosses, et professeur à Juilly, principal collège de la congrégation de l'Oratoire, alors connue pour son attachement aux idées gallicanes, vint passer quelque temps dans sa famille; il emprunta une soutane à un chanoine de ses amis, et alla rendre visite à l'Evêque, dont la première parole fut: « Eh ! « bien, la Quarrée, quand sortirez-vous de cette « congrégation gangrenée? » — Le jugement, ajoute M. de Berluc, « était inique à force d'être rigoureux, « mais il témoigne de la sévérité des principes du « prélat. »

L'Evêque d'Apt aurait voulu aussi réformer le Chapître, et couper court à de trop fréquents procès, en supprimant le corps des bénéficiers, et réduisant

(1) Barjavel, Dictionnaire historique, biographique et bibliographique de Vaucluse, 1841. — L'abbé Rose, Histoire de l'Eglise d'Apt, 1820, p. 386 et 387.

(2) Barjavel; — l'Abbé Rose, Hist. de l'Egl. d'Apt, p. 387.

(3) Lettre du 26 Avril 1880.

le Chapître à dix-huit membres, tous chanoines, qui se seraient partagé la totalité des revenus; il eût suffi pour cela de ne pas nommer de titulaires aux six bénéfices alors vacants; mais les chanoines n'entrèrent pas tous dans les vues de leur Evêque, et les choses restèrent dans leur ancien état (1).

Mgr de Cély s'appliqua à régulariser tous les services de l'administration de son diocèse; il surveilla particulièrement les économes chargés de gérer les bénéfices vacants; Barjavel (2) nous apprend qu'il réalisa ainsi soixante mille francs, qu'il employa à terminer le palais épiscopal, que Mgr de la Merlière, faute de temps ou de ressources, avait laissé inachevé; il fit abattre les maisons qui bornaient la cour, et transporta la porte principale du côté Est au côté Nord, afin qu'elle s'ouvrît sur la place (3). Il fit aussi construire le perron qui sert encore d'accès aux bureaux de la sous-préfecture et de la mairie; enfin il améliora les jardins, où il fit planter des arbres exotiques dont la plupart existent encore aujourd'hui (4).

Nous avons déjà dit que l'Evêque d'Apt aimait beaucoup l'histoire naturelle, la peinture, la sculpture, l'archéologie; il se plaisait à activer les progrès des sciences, des lettres et des arts. Dès son arrivée dans le Comtat Venaissin, il remarqua avec douleur l'état déplorable de l'agriculture ; le sol, montueux et raviné, était livré à la routine la plus obstinée ; depuis des siècles, on conservait l'usage de partager les terres en deux *soles* ou *menées*, alternativement en culture et en jachère, de sorte que la moitié du territoire était constamment inculte; en outre, on ne connaissait d'autre moyen d'utiliser la terre que le labourage; il n'y avait pas une seule prairie dans tout

(1) L'abbé Rose, p. 388, Histoire de l'Eglise d'Apt.
(2) Dictionnaire de Vaucluse, tome Ier, p. 351-352.
(3) L'abbé Rose, p. 387, Histoire de l'Eglise d'Apt.
(4) Barjavel, Dictionnaire de Vaucluse.

le pays; le nouvel Evêque entreprit de réformer cet état de choses; il entra en relations avec les agronomes les plus distingués, notamment avec l'abbé Rozier, professeur à Lyon, et directeur de la pépinière du Lyonnais, qui fut tué par une bombe, en 1793, pendant le siège de Lyon par les Conventionnels. Pour donner à ses études sur l'agriculture la consécration de la pratique, Mgr de Cély résolut de fonder dans les environs d'Apt une exploitation agricole modèle (1).

A peu de distance au Sud-Ouest de la ville, la route d'Apt à Marseille traverse le pittoresque vallon de Mauragne; c'est vers l'extrémité d'une de ses ramifications que s'étend le vaste domaine des Tourrettes, appartenant depuis des siècles aux Evêques d'Apt; d'après M. Moirenc (2), de nombreuses antiquités, découvertes à diverses époques, prouvent que les Romains avaient en cet endroit un poste d'une certaine importance, un *oppidum* entouré de villas, de temples et de monuments divers; on y découvrit, en 1600, une statue de Minerve, dont le piédestal portait l'inscription :

MINERVA
IVLIA
AVCALONIS
MVSŒA

Elle fut déposée à l'hospice de la Charité, où on la chercherait vainement aujourd'hui; cette précieuse statue a disparu, et il n'en reste qu'un dessin, conservé dans la collection de l'Abbé Rose; en même temps que la statue, on avait trouvé une inscription votive ainsi conçue :

MINERVÆ
V. S. L. M.
OPTATVS FRONTONIS F.

C'est également aux Tourrettes qu'on a découvert,

(1) Barjavel, Dictionnaire de Vaucluse.

(2) Tourrettes et Clermont, pages 13 et suivantes; in-8°, Apt, Jean, 1868.



en 1623, une plaque de marbre portant l'épitaphe de Borysthène, cheval favori de l'empereur Adrien; ce qui confirme la tradition d'après laquelle ce cheval mourut à Apt en l'an 120 de notre ère; voici le texte de la partie de cette inscription que put déchiffrer, le 12 mai 1633, le savant Conseiller Fabri de Peyresc, chez lequel on avait transporté le marbre trouvé aux Tourrettes :

BORISTHENES ALANVS
CÆSAREVS VEREDVS
PER ÆQVOR ET PALVDES
ET TVMVLOS ET RVSCOS
VOLARE QVI SOLEBAT
PANNONICOS IN APROS
NEC VLLVS INSEQVENTEM
DEN

Le marbre étant rompu en cet endroit, le reste de l'inscription manque, et on fut réduit aux hypothèses pour en compléter le sens; mais le fait historique n'en demeure pas moins acquis, que c'est bien à Apt que mourut Borysthène, et qu'Adrien voulut lui rendre des honneurs analogues à ceux qui furent accordés à Incitatus par Galigula, et à Bucéphale par Alexandre.

On a trouvé aussi, et on trouve encore aux Tourrettes, des quantités de médailles; des tronçons de colonnes sur plusieurs desquels sont gravés deux pieds joints; des pierres de formes diverses, ornées de figures bizarres, et même des armes et divers instruments remontant aux époques préhistoriques.

A la suite de la domination Romaine, l'*oppidum* des Tourrettes fut remplacé par un château-fort, résidence des seigneurs du pays, et devint l'apanage de la maison de Simiane; un monastère s'y établit, sous le vocable de Saint-Pierre des Tourrettes, et la protection de la noble et puissante famille Provençale en fit bientôt une importante Abbaye, ruinée plus tard par les Sarrasins et les Lombards.

Les Evèques d'Apt incorporèrent à la manse épiscopale les biens abandonnés de cette abbaye, et devinrent ainsi seigneurs des Tourrettes; l'église de l'ancien monastère demeura dédiée à Saint-Pierre; elle était de style Roman primitif, avec cette particularité que les arcades latérales de chaque travée, égales en hauteur à celles de la voûte, et reposant sur les mêmes piliers, étaient à jour depuis le haut jusqu'en bas; les arcades extrêmes étaient seulement un peu plus basses que les autres, de façon à remplir l'office de contreforts pour consolider l'édifice; il résultait de cette disposition extrêmement rare, que, dans les jours de grande fête à l'abbaye, la foule massée autour de l'Eglise pouvait suivre les cérémonies, aussi bien que le petit nombre de fidèles qui pouvait trouver place dans l'intérieur; lorsque les Evêques d'Apt devinrent propriétaires des Tourettes, les fêtes, interrompues par les invasions, avaient beaucoup perdu de leur éclat; on put donc murer les arcades latérales, l'abside, et la façade occidentale de l'église, dont la porte d'entrée fut placée du côté du Midi, au milieu de la première travée; l'église Saint-Pierre des Tourrettes, d'abord donnée au chapitre d'Apt, fut réunie à la manse épiscopale en 1257, et devint un simple prieuré, que les Evêques laissèrent bientôt tomber en ruines; en mars 1671, les experts chargés de visiter les domaines épiscopaux après la mort de Mgr de Villeneuve-des-Arcs, pour le compte de l'économe Marc-Antoine Templier, constatèrent qu'il n'en restait qu'une petite chapelle en mauvais état, avec un clocher « aussi fort rompu, auquel n'y a aucune cloche; » maintenant, c'est à peine si l'on peut encore retrouver quelques ruines, donnant seulement une idée du plan général et du style de l'ancienne église; le procès-verbal des mêmes experts constate que le domaine épiscopal comprenait, en 1671, le château et la chapelle des *Tourrettes*, les bastides de *Mauragne*,

du *Chêne*, de *Trucy*, du *Perrier*, et de *Clermont*, et la chapelle *Notre-Dame de Clermont;* tous ces biens existaient encore à l'époque de la Révolution, et furent vendus nationalement, comme dépendances de l'ancienne manse épiscopale, en 1791 et 1796 (1), on vendit, en outre, en 1791, le tènement de *Saint-Brancaï*, ou *Saint-Pancrace,* petit domaine voisin de Trucy et du Perrier, et sur lequel s'élevait jadis l'église du *Prieuré de Saint-Pancrace*, dont la fête était célébrée dans tout le pays avec un si grande solennité, qu'elle était regardée comme la fête patronale des Tourrettes; lors de la visite des experts, en 1671, cette église était complètement détruite, de même que l'église du *Prieuré de Saint-Laurent,* située dans le voisinage, et qui, à une époque indéterminée, avait hérité de la popularité du Prieuré de Saint-Pancrace; la fête des Tourrettes avait été transférée du jour Saint-Pancrace au jour Saint-Laurent, et avait continué à être très fréquentée, malgré la destruction des deux Eglises qui en avaient successivement été le centre; un bail du 18 juin 1725, dont l'original est entre nos mains, charge Guillaume Perrin, fermier des domaines épiscopaux, de « payer annuellement les joyes à l'ordinaire, « et donner un repas convenable aux sieurs officiers « de justice, le jour de Saint-Laurent, suivant la cou- « tume ; » de nos jours encore, la population d'Apt se rend chaque année en grande foule à la fête champêtre qui a lieu aux Tourrettes le dimanche qui suit le 10 août, fête de Saint-Laurent.

Le domaine des Tourrettes, loué en 1725 moyennant 34.000 livres par an, plus 27 dindes, 18 chapons, et 1 porc gras, était naturellement désigné au choix de Mgr de Cély par l'établissement de la première ferme expérimentale qui ait existé en Provence (2); l'ancienne ferme seigneuriale, située au pied du château, et qui

(1) Moirenc, Tourrettes et Clermont, pages 4, 13, 91, 92.

(2) Moirenc, Tourrettes et Clermont, page 98.

existe encore, se composait alors, comme maintenant, d'une vaste cour entourée de trois corps de bâtiments à angle droit, les deux ailes terminées par deux tours, dont l'une servait de pigeonnier; c'est là que l'Evêque d'Apt commença ses essais agricoles; c'est là qu'il envoyait les mendiants valides qui venaient lui demander l'aumône; ils étaient employés aux Tourrettes à des travaux de terrassements, et à l'enlèvement des cailloux; chaque soir, ils recevaient un honnête salaire (1); c'est là que Mgr de Cély essaya la culture des prairies artificielles, notamment celle du sainfoin, qui, jusqu'alors inconnu en Provence, fut importé à Apt et à Forcalquier par Mgr de Cély et par la famille Terris (2); le savant prélat perfectionna aussi la culture de la garance, alors encore peu en usage dans le pays; il propagea la culture du mûrier, l'élevage des vers à soie, et essaya l'un des premiers l'incubation artificielle, qu'il fit connaître le plus possible autour de lui; il enseigna les procédés de distillation du vin et de fabrication de l'eau-de-vie et de l'alcool; il fit adopter le traitement du blé charbonné par le lessivage de chaux; enfin, il se fit un ardent propagateur de la pomme de terre, cet aliment si précieux, et maintenant si répandu, qu'on a peine à se persuader qu'il soit connu depuis si peu de temps; un jour que Joseph Pin, étudiant à l'Université d'Aix, et frère du collégien qui avait harangué Mgr de Cély à son arrivée à Apt, revenait des vacances dans sa famille, et passait devant les Tourrettes, il fut arrêté par l'Evêque et retenu à dîner en nombreuse compagnie; le menu, du potage au dessert, se composait de mets exquis, mais inconnus des convives; enfin on présenta à chacun une assiette de pommes de terre crues, récoltées dans le domaine, et Mgr de Cély déclara à ses invités que les *parmentières* avaient

(1) Barjavel, Dictionnaire de Vaucluse, pages 351 et 352.

(2) Lettre de M. de Berluc du 26 avril 1880.

fait les uniques frais du repas; il les engagea à les emporter pour les semer dans leurs terres; Joseph Pin profita des leçons de son Evêque, ainsi que le prouvent ses succès agricoles à Bourgane, et ses communications à l'Académie d'Aix en 1819 et 1820 (1); quant au cuisinier qui avait su apprêter les pommes de terre de tant de façons toutes plus recherchées les unes que les autres, c'était évidemment un maître de son art; car Mgr de Cély était fort gastronome, et les *Souvenirs Poétiques* de Fortuné Pin renferment une note qui nous apprend que le fameux Simon, qui fit à Paris la réputation des *Frères Provençaux*, avait auparavant « fait partie de la *bouche* du dernier Evêque « d'Apt. » — Fortuné Pin a célébré, dans le même recueil, les services rendus à l'agriculture par Mgr de Cély; une pièce de vers, intitulée les *Tourrettes*, se termine ainsi :

« Que le marbre ou l'airain acquitte notre dette ;
« Tandis qu'il en est temps, que le pays entier
« Levé comme un seul homme à l'appel du poète,
« Elève un monument à notre Parmentier. »

Les études agricoles de Mgr de Cély exigeaient qu'il trouvât aux Tourrettes une habitation où il put s'établir de temps en temps pour surveiller les travaux et les expériences qui s'accomplissaient sous sa direction; or, le château seigneurial des Tourrettes était depuis longtemps en ruines; et les bastides ne renfermaient que d'humbles logements, à peine suffisants pour les fermiers, et inhabitables pour un Evêque; dans les terres épiscopales se trouvait enclavé un domaine important, avec une fort belle maison de campagne; il avait été acquis, le 12 mars 1642, par Barthélemy de Sinéty, écuyer d'Apt, et revendu 17000 livres, le 17 octobre 1761, par M. de Sinéty, aux frères Mourchou de Marseille (2), dont le dernier

(1) Lettre de M. de Berluc, du 26 Avril 1880.
(2) Lettre de M. de Berluc, du 15 Mai 1880.

survivant décéda le 13 novembre 1782; par testament du 10 octobre 1781, reçu par Mᵉ Guillibert, notaire à Apt, Alexandre Mourchou instituait légataires universels sa femme, née Elisabeth Bernard, et M. Elzéar-Clair Forest, notaire royal à Apt; Mgr de Cély eut aussitôt l'idée d'acquérir, pour son compte personnel, le domaine des Mourchou, qui avait été loué, en 1768, par bail à métairie, avec estimation du revenu annuel à 790 livres; M. Forest s'occupait depuis longtemps des affaires de la famille Mourchou, ainsi qu'on le voit par les titres contenus au volumineux dossier que nous avons entre les mains; il adressa à l'Evêque d'Apt une note détaillée, énumérant tous les avantages du domaine, tout spécialement pour l'Evêque, déjà propriétaire des terres environnantes; il affirmait que ce domaine avait une valeur de 25,000 livres, que cependant on consentirait à le céder à Mgr de Cély moyennant 20,000 livres et 25 louis d'épingles pour Mᵐᵉ Mourchou, plus 3000 livres et 25 louis d'épingles pour M. Forest, en tout 24,000 livres; après quelques pourparlers, la vente fut conclue, le 5 novembre 1783, moyennant 17,000 livres et 3000 livres d'épingles, et régularisée le même jour par devant Mᵉ Guillibert, notaire à Apt; des contre-lettres sous seing privé, en date du même jour, accordaient à M. Forest 2400 livres d'épingles en plus du prix fixé dans l'acte, ce qui portait, en réalité, le prix total à 22,400 livres; d'autres contre-lettres, toujours de la même date, au bas desquelles sont apposées les signatures de ✠ *L. M., Evêque d'Apt et Prince*, et d'*Elisabeth Bernard Mourchou*, établissent que, quoi qu'il soit dit dans l'acte que la vente comprend : les meubles, outils aratoires, bestiaux, bêtes fauves, semences et cultures, cependant les parties n'ont entendu y comprendre que la moitié des cultures de terres ensemencées, sauf à Mgr de Cély à s'arranger pour le surplus avec le nommé Bouchard, métayer

du domaine vendu, que l'on désignait sous le nom de *Bastide des Tourrettes.*

Mgr de Cély paya comptant une somme de 5,000 livres, plus 2,400 d'épingles à M. Forest; le 9 septembre 1787, il paya encore 5000 livres, de sorte qu'à son départ d'Apt, il devait encore aux héritiers Mourchou une somme de dix mille livres; nous ignorons à quelle époque fut acquittée cette dette; M. de Berluc nous apprend seulement que, lors du partage du 19 février 1800 (29 pluviose an VIII), entre les héritiers Mourchou, la créance sur Mgr de Cély fut attribuée pour 7200 fr. à M. Martin, de Reillane, héritier de M. Forest; et pour 2800 fr. à M. Landelle, de Lyon, héritier de Madame Mourchou. La vente du 5 novembre 1783 avait, d'ailleurs, été l'objet de longs démêlés entre les vendeurs et l'Administration des Domaines; le 29 juillet 1784, M. de Sabardin, vérificateur, et M. Tinelly, receveur des Domaines, à Apt, rédigeaient une note ayant pour but de démontrer que le prix déclaré était inférieur de 10,000 livres à la valeur des biens vendus, et réclamant le paiement de 250 livres de droits en sus, et de 300 livres d'amende; cette réclamation, approuvée par l'Administrateur des Domaines du Roi en la Généralité de Provence, Jean-Vincent René, et par le Directeur Général des Domaines, Jacques Desages, fut signifiée le 30 juillet aux intéressés, avec assignation à comparaître devant l'Intendant. M. Forest chercha à se concilier les bonnes grâces du Directeur Général, ainsi que l'atteste un projet de lettre, qui ne renferme malheureusement pas le nom du protecteur auquel M. Forest avait recours. Une requête, dont nous possédons l'original, fut adressée à l'Intendant, avec pièces à l'appui, pour établir qu'il n'y avait pas eu dissimulation de prix; en Avril 1788, l'Administration répondit par un nouveau mémoire auquel M. Forest et Mme Mourchou répliquèrent par une requête communiquée au Directeur des Domaines le 16 Mai

1788; l'Administration persista néanmoins dans sa réclamation, ainsi que le prouve sa réponse du 27 janvier 1789; toute cette affaire paraît s'être terminée par un ordre de surseoir au jugement de toutes contestations ayant pour objet de fausses déclarations, jusqu'après le règlement que les procureurs espéraient obtenir du Conseil; c'est ce qui résulte d'une lettre du 28 février 1789, qui est le dernier document que nous possédions sur ce sujet.

Cependant Mgr de Cély s'était installé dans sa nouvelle terre des Tourrettes; à la bastide il avait ajouté une sorte de château, admirablement situé à mi-côte, sur le penchant septentrional du côteau de Claparèdes, contrefort de la montagne de Luberon, d'où la vue s'étend sur une campagne pleine de châteaux aux souvenirs historiques, jusqu'aux hauteurs de Gignac et de Vaucluse dominées par la cime du Mont Ventoux (1); une double avenue de pommiers, partant de la route de Marseille, aboutit à une pelouse ornée de bassins et de jets d'eau, au delà de laquelle on trouve le perron à double rampe, donnant accès dans les appartements; au midi est la chapelle, dont le sanctuaire communique avec un salon, et peut, à volonté, en être séparé par une boiserie mobile; cette chapelle, qui existait déjà du temps des Mourchou, ainsi que l'atteste l'inventaire dressé par M. Forest, et mentionnant le calice, les ornements et la nappe d'autel, fut placée par Mgr de Cély sous le vocable de Saint-Laurent, tout à la fois pour honorer le saint martyr dont lui-même portait le nom, et pour rappeler le souvenir de l'ancien prieuré dont quelques ruines furent découvertes lors des fouilles exécutées par ordre du savant Evêque; aujourd'hui encore, la chapelle Saint-Laurent des Tourrettes est le but du pèlerinage et de la fête annuelle du Dimanche qui suit le 10 Août; et on y conserve les ornements

(1) Moirenc, Tourrettes et Clermont, pages 9 et 10.

dont se servait Mgr de Cély pendant son séjour au château des Tourrettes (1). — A l'extrémité opposée, un autre salon renferme six charmants médaillons exécutés sous la direction de Mgr de Cély, par le sculpteur Roussillonnais Poitevin; à l'Est du Château s'étend une belle terrasse bordée de marronniers plantés par l'Evêque, ainsi que tous les arbres rares qui abondent dans les jardins; notamment un arbre de Judée que l'abbé Rose recommandait d'une façon spéciale au propriétaire actuel des Tourrettes, dans une note du 28 Avril 1870, communiquée par l'entremise de M. de Berluc; les jardins, très étendus, et ornés de vases de pierre venus de l'île de Malte, et de fontaines dont les vasques sont formées de coquilles naturelles, s'étendent au Sud et à l'Est du château; ils rejoignent les bâtiments de l'ancienne bastide, abandonnés au fermier; plus bas, vers le pied de la colline, se trouve la bastide du Perrier, que Mgr de Cély fit reconstruire entièrement, et qui devint, grâce à lui, une véritable ferme modèle, pour un pays où, de nos jours encore, assure M. de Berluc (2), « les « bâtiments agricoles sont construits sans goût, « symétrie, ni instinct du progrès. »

C'est dans ce château des Tourrettes que Mgr de Cély se plaisait à recevoir l'élite des savants et des érudits, qui ne passaient jamais à Apt sans aller lui offrir leurs hommages; il les accueillait avec bonté et amabilité, et s'empressait de mettre à leur disposition ses archives, et celles du Chapître de sa Cathédrale; le P. Papon (3) fait l'éloge de ce prélat éclairé « qui satisfait son goût pour les lettres en favorisant « celui des autres »; et Darluc (4) dit que « les ama-

(1) L'abbé Rose, le château de l'Evêque d'Apt aux Tourrettes, page 12; in-8°, Marseille, v° Marius Olive, 1868.

(2) Note du 30 Octobre 1880.

(3) Histoire générale de la Provence, 1784, tome III.

(4) Histoire Naturelle de la Provence, 1782, tome I, page 193.

« teurs sont assurés de trouver dans sa présence toute « l'affabilité et la bienveillance qui caractérisent les « vrais protecteurs des arts et des sciences. » L'abbé Rose (1) nous apprend qu'il avait une magnifique collection de médailles et d'autres antiquités, et qu'il préférait la société de quelques membres de son clergé à celle des personnes qu'il n'aurait pu voir sans cérémonie; ce qui ne l'empêchait pas de recevoir souvent, soit à Apt, soit aux Tourrettes, tout ce que l'épiscopat Provençal comptait alors de membres éminents : Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix ; Mgr de Suffren, Evêque de Sisteron ; Mgr de Béni, Evêque de Carpentras; Mgr des Achards, Evêque de Cavaillon; Mgr du Tillet, Evêque d'Orange; on ne sera pas surpris de nous voir ajouter à cette liste le nom, depuis si tristement célèbre, de Mgr de Savine, Evêque de Viviers, dont les erreurs et l'apostasie causèrent tant de scandales au moment de la Révolution ; l'Evêque de Viviers était encore irréprochable lorsqu'il fréquentait le salon des Tourrettes ; et d'ailleurs tous ses écarts de conduite eurent pour excuse une sorte d'aliénation mentale, et il les répara autant qu'il le put, en obtenant, avant de mourir, le pardon de ses fautes, et sa réconciliation avec l'Eglise Romaine. — Tous ces prélats, et de nombreux membres du haut Clergé, venaient souvent se reposer aux Tourrettes de leurs fatigues et de leurs soucis (2); ils s'y rencontraient avec les littérateurs et les artistes que l'Evêque d'Apt aimait à encourager, et avec les savants au jugement desquels il soumettait toujours ses propres idées; il les invitait à venir visiter ses travaux, et lorsque ses observations et ses études avaient acquis un degré de certitude suffisant, il en publiait les détails, se faisant un plaisir de répandre le plus possible, et toujours gratuitement, les résultats de

(1) Histoire de l'Eglise d'Apt, page 390.

(2) L'Abbe Rose, le château de l'Evêque d'Apt aux Tourrettes.

ses expériences; pour exciter l'émulation des cultivateurs, il accordait même des primes à ceux qui avaient obtenu les succès les plus marqués (1).

Cette prédilection du prélat pour les sciences naturelles fit répandre, par quelques personnes peu instruites ou mal intentionnées, le bruit que Mgr de Cély penchait vers les idées philosophiques; cette accusation, qui lui fit un certain tort dans l'esprit de ses diocésains, était une pure calomnie, ainsi que le démontrent surabondamment son mépris pour l'école philosophique du temps, son refus d'accorder audience à l'abbé Raynal, l'auteur, trop vanté par la secte encyclopédiste, de *l'Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans l'Inde* (1770); et surtout sa conduite pendant la Révolution (2); D'ailleurs l'étude des sciences, et même des sciences philosophiques, n'est nullement incompatible avec les devoirs de l'Episcopat: c'est une vérité qui, à Bayeux tout particulièrement, n'a pas besoin de démonstration (3); et Mgr de Cély, ainsi que l'affirment tous ses biographes, fut toujours irréprochable dans sa doctrine, ardent dans sa foi, dévoué à l'Eglise, désireux de son triomphe, plein de dévouement et de reconnaissance envers le Cardinal Consalvi, son bienfaiteur et son ami, et envers les Souverains Pontifes Pie VI et Pie VII.

Il n'est pas de tableau sans ombres; et, pour remplir consciencieusement notre tâche, nous devons confesser que notre héros eut aussi ses petites faiblesses... Il avait grand peur du tonnerre, et quand l'orage se faisait entendre, un de ses serviteurs devait exécuter sans relâche les plus bruyants roulements

(1) Barjavel, Dictionnaire de Vaucluse.

(2) L'abbé Rose, histoire de l'Eglise d'Apt, 390, 391; Barjavel, Dictionnaire de Vaucluse.

(3) Mgr Hugonin, si plein de zèle pastoral et de dévouement à son diocèse, est un savant des plus distingués, que ses très-remarquables ouvrages mettent au premier rang des philosophes contemporains.

de tambour, afin d'empêcher la grande voix du ciel, qu'on appelle en Provence le *Tambour des limaces*, d'arriver jusqu'aux oreilles de Sa Grandeur (1); en outre, le bon Evêque était d'une originalité parfois excessive, et se livrait trop souvent à des plaisanteries d'un goût douteux: c'est ainsi qu'un jour (2), il présenta à M. de Vaumalle, gentilhomme Aptésien dont les traits avaient été ravagés par la petite vérole, son portrait, d'une ressemblance *trop frappante*, qu'il avait fait exécuter tout exprès par un peintre de ses protégés, et exposer, un jour de grande réception, dans le salon principal des Tourrettes; c'est encore ainsi qu'il se plaisait à effrayer le peureux abbé Giffon, son secrétaire particulier, tantôt en se cachant sous son lit, tantôt en frappant avec une échelle, pendant la nuit, à la fenêtre de sa chambre, voire même en le poussant dans l'eau quand ils se promenaient ensemble au bord des bassins des Tourrettes (3). — Ces petits travers, d'ailleurs de peu d'importance, ne sont nullement de nature à faire oublier la science profonde de Mgr de Cély, les immenses services qu'il rendit à son diocèse, et les rares qualités de l'esprit et du cœur qui lui ont mérité l'affection et le respect de ses contemporains, et la reconnaissance de la postérité.

Dans la vie privée, Mgr de Cély était d'une grande simplicité: nous avons déjà dit qu'il honorait d'une bienveillance particulière la famille du jeune collégien qui l'avait harangué à son arrivée à Apt; il prêta même un de ses camails à Jules Pin, pour remplir, dans une procession, le rôle d'*Evêque des Enfants*; nous avons vu aussi comment il reçut aux Tourrettes Joseph Pin, frère de Jules, qui eut plus tard l'occasion de prouver d'une façon efficace son affection et son

(1) Lettre de M. de Berluc, du 15 Mai 1880.

(2) L'abbé Rose, château de l'Evêque d'Apt aux Tourrettes, page 10.

(3) Lettre de M. de Berluc, du 26 Avril 1880.

dévouement à son Evêque ; un commun amour de la science avait établi aussi une sorte d'intimité entre Mgr de Cély et M. Constantin, propriétaire des environs d'Apt, qui se faisait un plaisir d'enrichir les collections du prélat, en lui faisant hommage des pétrifications et des fossiles rares qu'il trouvait sur ses terres, Mgr de Cély lui en manifesta sa reconnaissance par une précieuse faveur : avant de quitter son diocèse, prévoyant bien que la crise religieuse serait de longue durée, il confirma secrètement la petite Julie Constantin, âgée alors de deux ans seulement, et qui épousa plus tard Jules Pin, *le Petit Evêque* (1).

Nous avons vu plus haut que l'abbé de Cély était prieur de la Valette avant son élévation à l'Episcopat; il se démit de ce prieuré en 1786, et obtint à la place une pension de 12.000 livres sur une abbaye ; deux ans plus tard, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Menge ou Saint-Mesmie, au diocèse de Châlons, bénéfice taxé 800 florins en Cour de Rome, et rapportant 6000 livres ; avec les revenus de l'Evêché d'Apt, cela faisait près de 40,000 livres de rente (2), que l'Evêque employait à ses utiles expériences agricoles, et au soulagement des pauvres. Ses sentiments charitables se manifestèrent tout spécialement lors de la famine de 1789 ; la lettre suivante, adressée des Tourrettes, le 27 Mars 1789, au Maire et aux Consuls de la Communauté d'Apt, fait apprécier toute la charité pastorale, et toute la délicatesse de sentiments de Mgr de Cély :

« Il m'est impossible, Messieurs, de ne pas être infiniment « affecté de la misère qu'éprouve dans ce moment le peuple ; « j'avois toujours espéré que la cherté du bled ne seroit « qu'une calamité momentanée, mais je vois avec la plus « grande douleur qu'elle augmente à tous momens. Je me « suis proposé de faire une distribution générale de pain deux « fois par semaine, mais j'avoue que je vois avec peine cette

(1) Lettre de M. de Berluc, du 26 Avril 1880.

(2) L'abbé Rose, Histoire de l'Eglise d'Apt, page 392.

« espèce d'aumône que je ne regarde que comme une aumône « d'appareil, bien peu utile pour le soulagement du pauvre. « J'aurois l'honneur, Messieurs, de vous proposer un projet « qui me paroitroit infiniment plus avantageux pour luy. Je « m'offre de nourrir à l'Evêché quarante pauvres à votre « choix, jusqu'au moment où le bled aura repris son cours « ordinaire ; je ne doute point que les différents corps ecclé- « siastiques ne consentent à en prendre un certain nombre, à « raison de leur revenu, et je suis infiniment persuadé que « les citoyens d'Apt se prêteroient également à concourir à « cette œuvre de charité. Je vous prierai, Messieurs, de faire « part de mes offres et de mon projet à votre Conseil, et, dans « le cas où vous le croiriez praticable, je vous prierois de « m'indiquer un jour pour me rendre à Apt et concerter avec « vous sur son exécution. Je vous prie de recevoir l'assurance « des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur « d'être,

« Messieurs,
« Votre très-humble
« et très-obéissant serviteur.
« † L. M., *Evêque d'Apt.* »

Nous ne savons quelle suite fut donnée à cette proposition, bien digne d'un cœur d'Evêque tout dévoué à son troupeau ; bientôt, de plus graves préoccupations vinrent assaillir notre vertueux prélat: déjà se faisaient sentir les premières secousses qui présageaient le terrible bouleversement de la Révolution; déjà, par le Règlement du 24 Janvier 1789, le Roi avait fait appel à tous ses sujets pour écouter leurs vœux et leurs réclamations, et pour les consulter sur l'administration du Royaume; le 2 Mars, un Règlement particulier pour le Comté de Provence avait provoqué une assemblée provinciale à Forcalquier; le diocèse d'Apt y envoya ses représentants; ceux du Clergé déclarèrent joindre leur consentement et leurs vœux à ceux de leur Evêque pour l'égalité de contributions pécuniaires qu'ils se soumirent à payer comme la Noblesse et le Tiers-Etat. Mais, « après « avoir donné ces preuves non équivoques de respect

« pour sa Majesté et de zèle pour le bien public, » le Chapître de l'Eglise Cathédrale d'Apt, dans ses *Représentations du 8 Mai 1789*, crut devoir, « et « comme Ministres de l'Eglise, et comme citoyens et « sujets du Roi, » attirer l'attention du Souverain sur « les inconvéniens dangereux qui résulteraient de la « forme de convocation aux Etats-Généraux », établie par les Règlements du 24 Janvier et du 2 Mars, qui « énoncent des dispositions absolument inconciliables « avec les intérêts, les prérogatives et les droits des « Evêques et des Chapîtres, et avec la Constitution « de la Provence. » Les principaux griefs articulés par le Chapître étaient le défaut de représentation des Evêques et des Chapîtres, la faveur accordée aux bénéficiers au préjudice des Chanoines, l'exclusion des Chanoines absents, l'admission d'ecclésiastiques n'ayant aucun intérêt dans les affaires temporelles du Clergé, et la faveur accordée au Clergé des campagnes au détriment du Clergé des villes; enfin, la violation de la constitution de la Provence, par la convocation d'une assemblée par sénéchaussée pour l'élection des députés, qui auraient dû être élus par une Assemblée unique des trois ordres pour tout le Comté. Ces représentations, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier ici, reçurent l'adhésion de Mgr de Cély, qui les signa avec son Chapître.

Cependant, l'orage révolutionnaire approchait; justement alarmé des périls qui menaçaient l'Eglise, l'Evêque d'Apt avait prévu depuis longtemps la nécessité de quitter la France; le danger personnel qu'il courut dans sa ville épiscopale acheva de le décider à chercher un refuge à l'étranger: « c'était, » dit M. de Berluc (1), « le 9 août 1789; les trois ordres de la ville « d'Apt s'étaient réunis aux Cordeliers pour envoyer « des félicitations au Roi et à l'Assemblée nationale « au sujet du retour de Necker; l'Evêque avait eu

(1) Lettre du 26 Avril 1880.

« l'imprudence d'y venir sans rosette ni cocarde aux « couleurs de la nation ; il eut le tort, en outre, de « signer la délibération : *Laurent-Michel, Evêque « d'Apt et Prince.* Il n'en fallut pas davantage pour « déchaîner les passions populaires ; on se précipita « sur lui, et, sans l'empressement de Joseph Pin, qui « attacha une rosette tricolore sur la poitrine du « prélat, et lui fit un rempart de son corps, on lui aurait « fait sans doute un méchant parti. »

Quelques jours après, le 24 août 1789, Mgr de Cély partait pour l'Italie; l'abbé Rose (1) dit qu'il n'y entra qu'au commencement de 1790, avec l'agrément des ministres; M. de Berluc (2) affirme, au contraire, qu'il quitta la France dès la fin de Septembre, et qu'il était à Rome depuis deux mois, lorsque le Roi signa, le 22 Décembre 1789, l'autorisation qu'il lui envoya, de passer six mois en Italie pour cause de santé. Quoiqu'il en soit, après un court séjour à Rome, l'Evêque fugitif, attiré par son goût pour les sciences et les antiquités, alla visiter Naples et le Vésuve; puis il revint à Rome, et fut reçu par le Pape Pie VI, qui lui assigna Tolentino pour résidence (3); c'est de là qu'il écrivit la lettre suivante à M. Vial, Chanoine de la Cathédrale d'Apt, résidant alors à Saint-Christol d'Albion, dans les montagnes, près des Basses-Alpes, à cinq lieues au Nord d'Apt :

« Enfin, Monsieur, j'ai eu la consolation d'apprendre que « vous existiez, ainsi que M. Berthe ; ne doutès pas, je vous « prie, que mon éloignement de vous ait diminué en rien « l'intérêt que j'ai toujours pris à ce qui vous concerne tous « les deux. Le courage avec lequel vous vous êtes conduits, « est bien fait pour augmenter en moi les sentimens de l'at- « tachement et de l'estime que je vous ai voués.

« S'il vous est possible d'exercer le Saint Ministère, faites

(1) Histoire de l'Eglise d'Apt, page 389.

(2) Lettre du 26 Avril 1880.

(3) L'abbé Rose, Histoire de l'Eglise d'Apt, page 389.

« usage l'un et l'autre de mes pouvoirs dans toute l'étendue « que j'avais donnée à mes vicaires généraux, pouvant les « communiquer à ceux que vous en croirés dignes. Je vous « donne également à tous deux les pouvoirs accordés par le « Saint Père aux Evêques et qu'ils peuvent concéder. Je me « réserve cependant de renouveler les pouvoirs aux prêtres « jureurs qui viendroient à se rétracter, soit qu'ils aient fait « le premier serment ou le second, qui renferme essentielle- « ment une adhésion à la constitution civile du clergé. Rece- « vés, je vous prie, l'un et l'autre, l'assurance des sentiments « avec lesquels j'ai l'honneur d'être

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« † LAURENT-MICHEL, *Evêque d'Apt.*

« *Au couvent des Augustins de St-Nicolas de Tolentino,*

« *Marche d'Ancône, ce 21 Août 1795.* »

Cette lettre montre à la fois la fermeté inébranlable des principes de Mgr de Cély, et le zèle avec lequel il continuait de veiller, malgré son exil, aux intérêts religieux de son diocèse. Le pieux prélat fut bientôt obligé de quitter Tolentino; le 4 février 1797 (16 pluviose an V), le général Bonaparte passait le Senio, et envahissait la Marche d'Ancône, occupant successivement Faenza, Forli, Césène, Rimini, Pesaro, et Sinigaglia, et entrant enfin à Tolentino le 13 février (25 pluviose); Mgr de Cély se réfugia à Rome, où résidaient alors Mme Adélaïde et Mme Victoire de France; il se fit présenter aux Princesses exilées, qui l'accueillirent avec bonté, et l'honorèrent de leur confiance; bientôt, les progrès de l'armée Française forcèrent les émigrés à quitter les Etats de l'Eglise, et même à sortir d'Italie; Mgr de Cély accompagna les Tantes de Louis XVI à Naples, puis à Trieste, où ils arrivèrent après un mois d'une navigation pénible et même dangereuse; ils y séjournèrent pendant plusieurs années; Mme Victoire avait contracté, par suite des fatigues et des émotions de ses voyages et de son exil, une maladie à laquelle elle succomba à la fin de l'année 1799; sa sœur, Mme Adélaïde, lui survécut peu de temps, et

mourut elle-même dans les premiers mois de 1800; Mgr de Cély, privé de ses illustres bienfaitrices, demeura cependant à Trieste, où la prudence l'obligeait à attendre le règlement définitif des affaires de l'Eglise; il n'en sortit qu'après l'élection de Pie VII au Souverain Pontificat; à la nouvelle du Couronnement du nouveau Pape, il vint à Venise féliciter le Saint-Père, qui le pressa de retourner à Tolentino; il revint donc au Couvent des Augustins où il avait déjà séjourné quelques années auparavant, et y passa les derniers temps de son émigration (1). Ayant appris la suppression du diocèse d'Apt par suite du Concordat du 15 juillet 1801 (26 messidor an IX), il se démit de son Evêché entre les mains du Pape, par une lettre dont nous regrettons de n'avoir pu nous procurer le texte; nous savons seulement que Cacault, ministre plénipotentiaire français près du Saint-Siège, écrivit de Rome, le 10 octobre 1801, à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures à Paris: « l'Evêque « d'Apt, Mgr Eon de Cély, vient de donner la démission « de son siége de la manière la plus édifiante (2). » Le 7 novembre suivant, le Souverain Pontife Pie VII adressait à tous les Evêques Français, qui avaient démissionné spontanément, un bref de remercîment et de félicitations, que Mgr de Cély reçut le 11 novembre 1801 (3).

L'ancien Evêque d'Apt écrivit, pendant son séjour en Italie, plusieurs lettres dont on trouve le texte dans les *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*, publiées par le R. P. Theiner, préfet des archives secrètes du Vatican (4); la première de ces lettres, en date du 14 janvier 1791, est une fort belle adhésion à l'*Exposition des principes de la*

(1) L'abbé Rose, Histoire de l'Eglise d'Apt, page 389 et 390.

(2) Lette de M. Perrin, du 5 Mai 1880.

(3) Lettre de M. Perrin, du 5 Mai 1880.

(4) Paris, Didot, 1857; 2 volumes in-8°.

Chambre du Clergé de Paris, présidée par le cardinal de la Rochefoucauld ; les autres, datées des 12 janvier 1794, 2 janvier 1795, 12 novembre 1796, 12 et 23 mai 1801, 30 octobre 1802, 19 février 1803, sont empreintes des plus admirables sentiments de bonté, et de reconnaissance envers les Princes de l'Eglise qui avaient pu rendre quelques services à l'Evêque exilé ; Mgr de Cély dut attendre le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique pour rentrer en France ; voici la copie du passeport qui lui fut délivré, le 15 Mai 1803, pour se rendre de Turin à Marseille :

« Copie du Passeport du citoyen Laurent Eon de Cély, « évêque démissionnaire d'Apt, déposé au Commissariat gé- « néral de Police, à Marseille, le 7 prairial an XI de la Répu- « blique.

« Bureau des Passeports. Commissariat Général de Police. « Résidence du Turin. N° 3,204. Registre Ier, f° 315. Liberté. « Egalité.

« Turin, ce 24 floréal an XI.

« Signalement : âgé de 68 ans, taille d'un mètre 62 centi- « mètres, cheveux et sourcils blancs, front élevé, yeux châ- « tains, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage « oblong.

« Signature du porteur : † Laurent-Michel Eon de Cély, « ancien Evêque d'Apt.

« Nous, Commissaire général de Police, invitons les auto- « rités civiles et militaires à laisser passer et librement cir- « culer, de Turin à Marseille, département des Bouches-du- « Rhône, le citoyen Laurent-Michel Eon de Cély, évêque dé- « missionnaire d'Apt, avec son domestique Sébastien Pezetto, « profession de comme ci-dessus, natif de Bayeul, *(sic)*, dépar- « tement du Calvados, demeurant à Turin, et à lui procurer « aide et assistance dans toutes les occasions, d'après toutes « les formalités requises ;

« Délivré sur le dépôt d'un passeport du Ministre plénipo- « tentiaire de la République Française à Rome, en date du « premier floréal an onze, sous le n° 444.

« Fait à Turin, lesdits jour et an.

« *Le principal Commis du bureau des passeports,*

« GARNILLON.

« Pour le Commissaire général,
« *Le Secrétaire général,*
« AUDET DUCRONZOT.

« Certifié conforme :
« REVEST,
« *Chef du bureau des passeports.*

« Nous, Commissaire général de police à Marseille, certi-
« fions que le citoyen Revest, qui a signé ci-dessus, est tel
« qu'il se qualifie, et que foi doit être ajoutée à sa signature.
« Marseille, le vingt messidor an onze rép.
« *Le Commissaire général,*
« PERMON. »

Au bas de ce passeport est apposé le sceau du commissariat général de police de Marseille, portant l'effigie de la République Française, debout, tenant une pique et un faisceau.

Mgr de Cély avait donc quitté Rome à la fin d'Avril 1803, pour arriver à Marseille dans les derniers jours de Mai : il y acheta une maison (1) et vendit les Tourrettes à un Aptésien qui habitait Marseille, M. Jean-François Perrin ; l'acte fut passé le 6 juillet 1803, devant Mᵉ Gaufridi, notaire à Marseille ; on y désigne la terre vendue sous le nom de *la Marguerite*, dont nous n'avons pu trouver l'origine, et qu'on ne rencontre dans aucun autre document ; il n'y a toutefois aucun doute sur l'identité du domaine, puisque l'acte déclare formellement qu'il s'agit de la terre des Tourrettes achetée en 1783 aux héritiers Mourchou par Mgr de Cély. M. Perrin légua plus tard cette terre à sa femme, née Ménard de la Colonge, et celle-ci la transmit par testament à son second mari, M. Coste, dont le fils, M. Raphaël Coste, la possédait encore en 1880 (2).

On a peu de détails sur la vie de Mgr de Cély à Marseille ; nous savons seulement qu'il y vécut dans

(1) Barjavel, Dictionnaire de Vaucluse.

(2) Titres de propriété communiqués par l'entremise de M. de Berluc.

une retraite honorable et paisible (1) ; les *Documents inédits* du R. P. Theiner renferment trois lettres, datées des 26 Décembre 1803, 8 Janvier et 3 Février 1805, dans lesquelles Mgr de Cély montre toujours la même noblesse de caractère et de sentiments ; les ressources dont il disposait paraissent avoir été fort modestes, et l'abbé Rose nous apprend qu'il était malade, et à toute extrémité, lorsqu'il reçut de Louis XVIII le brevet qui lui accordait une pension de mille écus sur la cassette du Roi (2).

Mgr de Cély mourut à Marseille le 6 Décembre 1815, ainsi que le prouve l'extrait officiel des registres de l'état-civil, que nous avons entre les mains, et dont voici le texte :

« L'an mil-huit-cent-quinze et le six Décembre, à deux « heures du soir, acte de décès de Monseigneur Laurent-« Michel Eon de Cély, ancien Evêque d'Apt, décédé à Mar-« seille ce jourd'huy, à 10 heures du matin, âgé de quatre-« vingts ans, né à Bayeux, département du Calvados, demeu-« rant rue Ferrari, n° 19 ; sur la déclaration faite par les « sieurs Gabriel-Roch Barthélemy, âgé de cinquante ans, « notaire royal, domicilié et demeurant même rue n° 10, et « Louis Gilly, âgé de vingt-six ans, jardinier fleuriste, « domicilié et demeurant même rue n° 13 ; constaté d'après la « loi par nous Honoré-Jean-Baptiste-Marie Payen, adjoint au « maire de Marseille, délégué aux fonctions d'officier de l'état-« civil ; et lecture faite aux déclarants, avons signé : LOUIS « GILLY, BARTHÉLEMY, PAYEN. »

Le lendemain était rédigé l'acte d'inhumation dont M. Perrin, de Marseille, a pris copie sur les registres de la paroisse Notre-Dame-du-Mont, et qui est ainsi conçu :

« L'an 1815 et le 7 Décembre, a été conduit dans cette église « le corps de Monseigneur Laurent-Michel Eon de Cély, an-« cien Evêque d'Apt, âgé de 80 ans, décédé hier sur notre

(1) L'abbé Rose, histoire de l'Eglise d'Apt, page 389.
(2) L'abbé Rose, histoire de l'Eglise d'Apt, page 389.

« paroisse, pour ètre inhumé apres les priéres et céremonies « prescrites par l'Eglise ; en foi de quoi, nous, vicaire, avons « signé avec deux témoins.

« CARNAVANT, J. HILVAIN, P. LOUCHE, vicaire. »

Quelques jours après, un service funèbre fut célébré dans la Cathédrale d'Apt, pour l'Evêque défunt, en présence des autorités administratives et judiciaires (1).

Louis Gilly, qui sert de témoin dans l'acte de décès de Mgr de Cély, était jardinier du prélat, qui avait conservé son goût pour l'horticulture ; ce Gilly est depuis longtemps décédé, mais sa veuve, qui avait passé avec lui trois ans au service de l'ancien Evêque d'Apt, est morte il y a une vingtaine d'années seulement ; cette femme ne paraît pas avoir conservé un bon souvenir de son ancien maître, et elle a donné sur son compte, à M. Perrin, de Marseille (2), des renseignements peu édifiants ; elle va jusqu'à prétendre que le clergé de Notre-Dame-du-Mont n'accorda la sépulture ecclésiastique à Mgr de Cély, qu'après avoir consulté l'autorité diocésaine ; la femme Gilly tirait aussi argument contre la mémoire du prélat, de l'inventaire de son mobilier, dressé le 8 janvier 1816, et dans lequel on voit figurer une abondante provision de tabac et de liqueurs, une serinette, une cage à rossignol, des jeux de loto et de domino, un alambic et des engins de pêche ; en fait de livres, il y avait environ 150 volumes, entre autres un recueil de recettes, un *Traité de l'art culinaire et de l'art du confiseur*, Gil Blas, Gusman, d'Alfarache, don Quichotte, le Rabelais moderne, un bréviaire d'Apt, et un bréviaire romain.

Nous ne pouvons voir en quoi les allégations plus ou moins fondées de la femme Gilly seraient de nature

(1) L'abbé Rose, histoire de l'Eglise d'Apt, page 391.

(2) Lettre de M. Perrin, du 5 Mai 1880.



à modifier l'idée que nous nous sommes faite, au cours de cette étude, sur le caractère et les vertus de Mgr de Cély; il n'est pas étonnant qu'un érudit comme lui ait possédé les œuvres des grands écrivains, que ses études même l'obligeaient à consulter fréquemment; en outre, il est naturel de penser qu'il ne retrouva, à son retour de l'exil, que des débris de sa bibliothèque des Tourrettes, vraisemblablement saccagée pendant la Révolution; enfin, comment reprocher à un vieillard d'avoir occupé les tristes loisirs de sa retraite à la pêche, à quelques expériences qui lui rappelaient ses utiles travaux d'autrefois, et de s'être distrait à élever des oiseaux chanteurs, et à faire quelques parties de loto ou de domino avec les rares amis qu'il pouvait avoir à Marseille?... rien de tout cela ne nous semble répréhensible; et, quant aux accusations plus graves portées par la femme Gilly contre l'ancien Evêque d'Apt, nous ne pensons pas qu'il faille y attacher beaucoup d'importance: on peut, sans trop d'injustice, en suspecter la sincérité et l'impartialité; et nous aimons mieux nous en tenir à l'opinion exprimée quelques jours après le décès de Mgr de Cély, dans un article du *Journal de Marseille* du 12 décembre 1815, qui fait l'éloge de « sa piété », de « sa résignation « chrétienne », et des « vertus dont il a été un modèle « jusqu'au moment de sa sainte mort (1). »

La mémoire de Mgr de Cély est restée en honneur dans son ancien diocèse; la ville d'Apt a donné son nom à l'une de ses rues (2); on projeta même, en 1830, de lui élever un monument; la même année, l'abbé Rose prononça son éloge à la Société d'Agriculture de Marseille; on conserve, dans la sacristie de l'église cathédrale d'Apt, un buste en marbre de Mgr de Cély, et un portrait donné à la Cathédrale par M. l'abbé

(1) Lettre de M. Perrin, du 5 Mai 1880.

(2) Lettres de M. Jean, directeur du *Mercure Aptésien*, du 25 Mai 1880, et de M. Moirenc, du 21 Mai 1880.

Rose, chanoine d'Avignon, et curé de Lapalud; M. l'abbé Bertrand, Archiprêtre d'Apt, possède aussi une miniature du dernier Evêque d'Apt (1); c'est grâce à l'obligeance de M. Bertrand que mon père a pu faire exécuter, par M. Vague, photographe à Apt (2), des photographies pouvant nous donner une idée de la physionomie de l'éminent prélat qui clôt si dignement la longue liste des successeurs de Saint Auspice, et que la ville de Bayeux peut être fière de compter au nombre de ses enfants.

II°

Il nous reste maintenant à parler de la famille de Mgr de Cély. Les registres des baptêmes, mariages et inhumations de la paroisse Saint-Sauveur de Bayeux nous donnent sur ce point d'intéressants renseignements, quoiqu'on n'y voie pas figurer l'acte de mariage de Michel-Eon de Cély et de Marie-Thérèse-Dorothée de Faudoas, père et mère de notre héros; les archives des notaires de Bayeux, conservées en l'étude de Me Dupost, ne renferment non plus aucune trace de ce mariage; il est donc à peu près certain qu'il ne fut pas célébré à Bayeux, et nous ne connaissons aucun document qui puisse nous en indiquer le lieu ni la date exacte; mais les actes suivants, extraits des registres de la paroisse Saint-Sauveur, nous permettent de penser qu'il eut lieu à la fin de 1731 ou au commencement de 1732 :

« Du 18 décembre 1732, a été baptisée une fille, née du 17,
« du légitime mariage de haut et puissant seigneur Michel
« Eon, chevalier, Conte et seigneur de Cély et autres lieux,
« et de haute et puissante dame Marie-Thérèse-Dorothée de
« Faudoas, son épouse, laquelle a été nommée *Geneviève-*
« *Antoinette* par haut et puissant seigneur Antoine de Fau-
« doas, chevalier, seigneur Conte de Serillac, lieutenant pour

(1) Lettre de M. l'abbé Bertrand, du 18 mai 1880.

(2) Lettres de M. Vague, des 31 Mai, 24 Juin, 21 Juillet 1880.



« Sa Majesté en la province de Normandie, gouverneur des « ville et château d'Avranches, représenté par Nicolas De- « maunil, son mestre d'hostel, et par haute et puissante dame « Géneviéve-Charlotte d'Argouges de Rannes, veuve de haut « et puissant seigneur Pierre Eon de la Baronnie, chevalier, « Conte de Cély, et président en la chambre des Contes de « Paris, représentée par demoiselle Jeanne Fontainne, pré- « sence dudit seigneur Conte de Cely, père, de Gabriel Baillet, « soubsdiacre, et aultres. — Jeanne Fontainne ; M. Eon de « Cely ; G. Baillet ; Demauny ; Regnauld, curé. »

— « Aujourd'hui dixième jour de Septembre 1734, a été « par moy, pbre, vicaire de Saint-Sauveur de Bayeux, ondoyé « un fils né de ce jour, sortis du légitime mariage de Messire « Michel Ehon Conte de Cœli et de haute et puissante dame « Marie-Thérèse de Faudoas, auquel les cérémonies du bap- « tesme ont été différées pour trois mois, par permission de « Monsieur de Grasville, vicaire géneral de Monseigneur de « Bayeux ; présence de Jeanne Fontainne et Thomas Labbé. « — Fontaine ; Thomas Labbé ; J. Noël, vicaire. »

— « Aujourd'hui vingt-et-un Novembre mil sept cents « trente-quatre, ont été par moi, pbre, vicaire de St-Sauveur « de Bayeux, administrée les cérémonies du batesme qui « avoient été différée jusqu'à ce jour par permission de M. « de Grasville, vicaire général de Monseigneur Levesque, à « un fils né du dix Septembre mil sept cent trente-quatre et « baptisé du même jour, sortis du légitime mariage de Mes- « sire Eon Conte de Celi, et de haute et puissante dame Marie- « Thérèse de Faudoas, lequel a été nommé Jérôme-Marie, « par Jérôme Dargouges, haut et puissant seigneur, cheva- « lier, seigneur de Fleury, conseiller du Roy en ses conseils, « maistre des requestes honoraire de son hostel, lieutenant « civil de la provosté et viconté de Paris, représenté par Me « Edouard-François André, accompagné de noble dame « Marie-Thérèse de Borans de Castilly, femme de haut et « puissant seigneur Marie-Charle de Faudoas, chevalier, « seigneur de Triphou, cornette des cheveaux legers de « Bretagne, aussi représentée par Catherine Lecocq, lesquels « representants ont signé avec nous, présence de Thomas « Labbé et aultres, — Catherine Lecocq ; Jeanne Fontainne ; « Edouard-François André ; Labé ; J. Goüet, vicaire. »

— « Aujourd'hui vingt-sept Septembre 1735, nous, pbre,

« vicaire de Saint-Sauveur de Bayeux, avons, après avoir « fait les exorcismes marqués dans le rituel, ondoyé un fils « né du vingt-cinq du présent, sorti du légitime mariage de « Messire Michel Eon, Conte de Cely, et de haute et puissante « dame Marie-Thérése de Faudoas, les cérémonies du bap- « tesme ayant été différées pendant......... par permission « de M. de Graville, vicaire-général de Monseigneur de « Bayeux, présence de Thomas Labbé et Jeanne Fontainne. « — Fontaine ; J. Noël, vicaire. »

— « De l'onze May mil sept cent trente sept, nous soussi- « gné, curé de Saint-Sauveur de Bayeux, avons administré « les saintes cérémonies du baptesme à un fils né du vingt- « cinq Septembre 1735, baptisé en cette église le vingt-sept « du même mois, sans lesdites cérémonies, auquel elles « avoient été différées par permission de M. de Graville, « grand-vicaire, ledit enfant sorti du légitime mariage de « Messire Michel Eon, Conte de Cely, et de haute et puis- « sante dame Marie-Thérèse de Faudoas, lequel a été nommé « Lorans-Michel, par Jean Le Marquant, demeurant en cette « paroisse, pour et au nom de Messire Jerosme Eon, Seigneur « de Soisy, capitaine au régiment de la Cornette blanche, et « par demoiselle Louise Le Moinne, aussi demeurante en « cette paroisse, pour et au nom de noble demoiselle Cathe- « rine-Michelle de Faudoas. Le tout en présence de Jeanne « Fontainne, et Catherinne Lecocq, et plusieurs autres.—Jean « Lemarquand ; Louise Lemoinne ; Catherine Lecoq ; Re- « gnauld de Préville, curé. »

Ces deux derniers actes nous apprennent que Laurent-Michel Eon de Cély, fils de Michel Eon, Comte de Cély, et de Marie-Thérèse de Faudoas, eut pour parrain un frère de son père, et pour marraine une sœur de sa mère. La famille paternelle de notre héros n'a laissé aucun souvenir à Bayeux ; elle tirait son nom de la terre de Cély-en-Bierre, près de Chailly, à trois lieues et demie de Melun ; Bierre, du latin *Biera*, est l'ancien nom de la Forêt de Fontainebleau (1), qui s'étendait sans doute autrefois jusque-là. La seigneurie de Cély appartenait, au XV[e] siècle, avec

(1) Littré, Etudes et Glanures, page 213. Paris, Didier, 1880.

celle de Beaumont-en-Gâtinais, au célèbre Jacques Cœur, qui y avait fait construire un château flanqué de quatre tourelles ; lors de la confiscation des biens de l'argentier de Charles VII, sa veuve obtint la restitution de la terre de Beaumont, mais le domaine de Cély fut acheté par la famille Tuleu ; le P. Anselme (1) parle de Nicolas Tuleu, sieur de Cély, dont la fille Géneviève épousa Jacques Olivier, sieur de Leuville, avocat au Châtelet, qui devint en 1504 avocat du Roi au Parlement de Paris, puis Président le 21 Février 1507, premier Président le 18 Mai 1517, et mourut le 20 Novembre 1519. Leur fils, François Olivier, né en 1495, fut chancelier de France en 1545, et mourut en 1560.

Vers le milieu du XVIe siècle, la terre de Cély passa dans la famille de Thou, par le mariage de Jacqueline Tuleu, avec Christophe de Thou, premier Président du Parlement de Paris, qui était seigneur de Saint-Germain, en Avril 1560, lors de la rédaction de la Coutume de Melun ; leur fils fut l'historien Jacques-Auguste de Thou, né en 1553, mort en 1617, qui fut président du Parlement transféré à Tours, puis Directeur des Finances ; ils avaient en outre une fille, Catherine de Thou, qui épousa, le 30 Mai 1568, Achille de Harlay (2), et lui apporta en dot la terre de Cély. Achille de Harlay était déjà seigneur de Beaumont-en-Gâtinais, ce domaine étant entré dans sa famille, le 17 septembre 1493, par le mariage de Louis de Harlay avec Germaine Cœur, petite-fille de Jacques Cœur; Achille de Harlay réunit donc les deux seigneuries de Beaumont et de Cély, et fut inhumé dans l'église de Beaumont le 21 octobre 1619 ; son fils, Christophe-Achille de Harlay, procureur général, fut inhumé dans l'église de Cély en 1667.

D'après le P. Anselme (3), Christophe-Auguste de

(1) Grands Louvetiers, tome VI, pages 483, 506.
(2) Borel d'Hauterive, Annuaire de la Noblesse, 1858, 221.
(3) Grands Louvetiers, tome VIII, page 601.

Harlay, fils de Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, aurait épousé, le 24 septembre 1642, Françoise-Charlotte de Thou, fille et héritière de René de Thou, sieur de Cély et de Bonnœuil ; suivant cette opinion, la réunion des terres de Cély et de Beaumont dans la famille de Harlay aurait eu lieu presque un siècle plus tard ; quoiqu'il en soit, il est certain que Nicolas-Auguste de Harlay, fils de Christophe-Achille ou Christophe-Auguste, épousa la fille du garde-des-sceaux Boucherat, et fit ériger la seigneurie de Cély en comté, par lettres patentes de Décembre 1670, enregistrées au Parlement le 22 Mai, et à la Chambre des Comptes le 5 Juin 1671. Nicolas de Harlay céda la Comté de Cély à Pierre Eon de la Baronnie, en échange d'une autre terre ; cet échange ne fut ratifié qu'après sa mort, par son fils Michel de Harlay, qui signa, le 15 Septembre 1711, l'acte de ratification, passé devant Lemasle et Tibert, notaires à Paris (1). Michel de Harlay n'en continua pas moins de porter le titre de Comte de Cély, ainsi que son fils Louis-Auguste-Achille de Harlay, conseiller au Parlement de Paris, intendant de Metz en 1715, Conseiller d'Etat en 1721, et Intendant de Paris en 1728; ce Louis de Harlay, comte de Cély, avait de hautes relations à la Cour, si l'on en juge par l'extrait suivant des instructions données par le Duc du Maine à son fils le Prince de Dombes, pour son voyage de Hongrie, en 1717 : « A Metz, il fera bien des honestetés à M. de Cély, « l'intendant, qui est un homme de naissance fort de « mes amis (2). »

Nous venons de voir comment la terre de Cély entra dans la famille Eon de la Baronnie ; Pierre Eon de la Baronnie, qui l'acquit de Nicolas de Harlay, et qui porta, le premier de sa famille, le titre de Comte de Cély, était le grand-père de l'Evêque d'Apt; il avait

(1) Archives de Seine-et-Marne, E, 434, Terrier de Cély.

(2) Revue des Documents Historiques, VI, 45.

épousé Géneviève-Charlotte d'Argouges de Rannes; il mourut le 3 Novembre 1709, Président de la Chambre des Comptes de Paris, laissant à ses enfants mineurs un capital de plus de 700,000 livres, fortune considérable pour l'époque; l'actif de la succession fut évalué à 874,000 livres, et le passif à 171,460 livres (1).

Le 20 septembre 1712, Mme de Cély obtint du Roi des lettres confirmatives de noblesse, pour elle et ses enfants mineurs, dont l'aîné, Michel Eon de la Baronnie, devint officier aux gardes-françaises, épousa Mlle de Faudoas, et mourut à la Ferté-Alais; il fut inhumé dans l'église de Cély le 25 janvier 1780; nous avons vu qu'il eut trois enfants: Géneviève-Antoinette, Jérôme-Marie, et Laurent-Michel; la terre de Cély passa donc à Jérôme-Marie Eon de la Baronnie, Comte de Cély, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Blaisois, seigneur de Soisy, Frémigny, Réan, Saint-Germain, les Bordes, Nainville, etc... Jérôme Eon de Cély épousa Marie-Jeanne du Fos de Méry, qui mourut en 1821; il avait été nommé Maréchal de Camp le 1er Mars 1780, et Lieutenant-Général le 24 Janvier 1801, par le Roi Louis XVIII, alors réfugié à l'étranger sous le nom de Comte de Provence; en 1790, il avait représenté Melun à l'Assemblée Provinciale de l'Ile de France; plus tard, il fut gouverneur de Calais et Grand Croix de Saint-Louis le 23 Août 1814; il accompagna Louis XVIII à Gand, et mourut à Paris le 21 Mars 1817, après avoir perdu ses deux fils: Bertrand, mort le 9 Avril 1789; et Julien, capitaine aux Hulans Britanniques, tué à Rosneck en 1794; il ne laissait qu'une fille, Marie-Thérèse-Louise Eon de Cély, née en 1760, qui avait racheté, devant les administrateurs du département de Seine-et-Marne, le 17 Septembre 1796 (1er complémentaire an IV), la terre de Cély, vendue nationalement par suite de l'émigration du Comte de Cély; elle épousa

(1) Archives de Seine-et-Marne.

Jean-Jacques Marie, comte d'Astorg, veuf en premières noces de Thérèse du Fos de Méry, dont il avait eu deux fils; Mme d'Astorg, née de Cély, mourut le 18 octobre 1825, et fut inhumée dans l'église de Cély, ainsi que son père et ses frères; la Comté de Cély passa ainsi dans la famille d'Astorg, mais le titre et le nom demeurèrent éteints; le domaine resta indivis entre Adrien-Louis-Jérôme, comte d'Astorg, né en 1784, mort en 1849, qui fut maire de la commune de Cély; et son frère Alexandre-Eugène-Louis-François-Saturnin d'Astorg, né en 1787; ils le vendirent, le 24 avril 1830, par devant Me Péan de St-Gilles, notaire à Paris, à Cécile-Charlotte-Gabrielle d'Harcourt, Marquise de Boisgelin; Cély fut transmis par succession au petit-fils de Mme de Boisgelin, Raymond-Ismidor, Marquis de Bérenger, qui fit vendre cette terre par adjudication, devant le Tribunal de la Seine, le 31 Mai 1845; elle fut acquise par Charles-Albert Chaumonnot, qui n'est autre que le soi-disant *docteur Charles-Albert*, précurseur des empiriques qui fondent leur fortune sur la réclame et la crédulité; non content de couvrir de ses affiches les murs de Paris, des villes et même des villages de France et de l'étranger, il prit à sa solde le besogneux poëte Barthélemy, qui prostitua sa muse en rimant, à la gloire de son triste mais opulent Mécène, un poème dont le sujet, traité par Fracastor avec plus de talent et de désintéressement, n'est point de nature à être mentionné ici; le docteur Charles-Albert Chaumonnot, né en 1796, mourut en 1849; le 26 Août 1848, la terre de Cély avait été adjugée à Alexandre-Henri Le Parmentier, qui la vendit le 15 Mars 1856, par devant Me Berge, notaire à Paris, et Me Amy, notaire à Passy, à M. Rémy-Pierre Daux, dont les héritiers la possédaient encore il y a onze ans (1).

La famille Eon de la Baronnie, à laquelle apparte-

(1) Lettre de M. Thuillier, archiviste de Seine-et-Marne, du 12 Juin 1880.


LAURENTIUS MICHAEL FON DE CELI, EPISCOPUS APTENSIS ET PRINCEPS

nait le dernier Evêque d'Apt, est originaire du diocèse de Dol, en Bretagne. Dans son intéressant ouvrage sur *les Evêques d'Apt, leurs blasons et leurs familles* (1). M. Jules Terris dit que Mgr de Cély portait pour armes: *d'argent au lion de sable;* ce qui est confirmé d'une façon indiscutable par un sceau de l'Evêque d'Apt, apposé sur des lettres de tonsure enregistrées le 19 Avril 1785, et que nous avons entre les mains. M. Terris ajoute que Laurent-Michel de Cély appartenait à la famille des Eon de Bretagne, sieurs de Villebague et de Villauroux, qui figure dans le *Nobiliaire* de Lainé (2). Le passage auquel fait allusion M. Terris, cite en effet un Julien Eon, sieur de la Villebague, et un Jean Eon, sieur de la Villeauroux, demeurant à Morlaix, qui se désistèrent, le 12 septembre 1668, de la qualité de nobles, et payèrent une amende de cent livres.

Le *Nobiliaire de Bretagne*, de Pottier de Courcy, mentionne également un Eon, sieur de la Fontaine en Charrueix, de la *Villebague*, de la *Villeauroux*, de la Palue, du Vieux-Châtel, du Hindré en Coulomb, du Vausalmon en Cancale, Baron de Kerouazéré en Sibéril, seigneur de Trogoff en Plouescat, de la Bougère en la Chapelle-Janson, de la Rouaudaye, de Pontgirouard en Carfantain, et de Carouan, le tout au diocèse de Dol; cette famille fut confirmée dans sa noblesse aux réformations de 1478 et de 1513, et maintenue à l'Intendance en 1709; elle a produit Jean Eon, marié en 1513 à Marie du Ham; un secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bordeaux, en 1700; et deux secrétaires du Roi à Rennes, en 1707 et 1709; les armes de cette famille sont bien aussi, d'après Pottier de Courcy, d'*argent au lion de sable* (3);

(1) In-4°, Avignon, Seguin, 1877.

(2) Dictionnaire des Maisons Nobles, I, 362.

(3) Lettres de M. Borel d'Hauterive, du 2 Juin 1880; et de M. Henri Eon du Val, du 30 Avril 1881.

l'*Armorial Universel* de Jouffroy d'Eschevannes (1), dit que le lion doit avoir *la pointe de la queue recourbée en dedans*, ce qui est, du reste, d'après les meilleurs auteurs, la règle pour la figure du lion héraldique (2); Jouffroy d'Eschevannes dit que la famille Eon habite la Bretagne et la Bourgogne. Les Eon de la Baronnie sont évidemment une branche de cette famille, puisque leurs armes sont les mêmes ; cependant, on ne trouve leur nom dans les nobiliaires qu'une seule fois, à l'occasion du mariage de Marie Eon de la Baronnie, au XVIIe siècle, avec Claude Crosnier de la Bretaudière (3); il ne faut pas confondre la famille Eon de la Baronnie avec une famille de la Baronnie, dont les armes sont : *de gueules au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines, et accompagné de trois molettes d'éperon d'argent; au franc quartier d'azur, chargé d'un chevron d'or, accompagné en chef de deux gerbes de blé d'or (4).*

Bachelin Deflorenne (5) attribue à tort les armes des Eon de la Baronnie, de la Villebague, et de la Villeauroux, à une famille Eon du Val, qu'il indique comme habitant la Bretagne, la Bourgogne et la Champagne, et qu'il dit être représentée, en 1868, par Mme Eon du Val, de Rennes, née Marie-Françoise Sarzeau ; des renseignements pris dans le pays, il résulte que Mme Eon du Val est décédée le 23 juillet 1878, laissant un fils, chef d'escadron d'artillerie en retraite à Rennes, et un petit-fils, étudiant en droit à Nantes, dont le père est mort ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées (6).

---

(1) Paris, Curmer 1844 ; 2 vol. in-8° ; tome Ier.

(2) Victor Bouton, Nouveau Traité de Blason, page 315 ; in-8°, Paris, Garnier, 1863.

(3) Voir plus loin, page 77.

(4) Vitard de Saint-Allais, Nobiliaire Universel de France, III, 156.

(5) Etat Présent de la Noblesse Française, 1866-1868 ; in-4°, Paris, Bachelin-Deflorenne.

(6) Lettre de M. du Cosquer, bâtonnier des avocats à Rennes, du 20 Juin 1880.



Beaucoup de familles Bretonnes portent le nom d'Eon, qui présente différentes significations, selon les langues diverses auxquelles il est emprunté: dans la mythologie Grecque, un des chiens d'Actéon s'appelle *Éon*; le même mot, *éon*, signifie en grec *durée*, et on appelait *éons*, dans les systèmes gnostiques, les émanations des intelligences éternelles, sortes d'esprits de sexes différents, les uns actifs, les autres passifs, classés par séries de sept, huit, neuf, etc., et jouant un rôle déterminé dans la nature (1). Mais c'est plutôt dans les idiomes celtiques que nous devons chercher le sens du nom d'une famille Bretonne; nous avons donc à choisir entre *Jean* en Irlandais; *droit, direct,* ou *oiseau*, en bas-breton; et *hardi* ou *intrépide*, en Gallois (2); quoiqu'il en soit, ce nom est des plus répandus en Bretagne, ainsi que l'atteste le passage suivant d'un roman d'Ernest Fouinet, intitulé *Un village dans les sables* (3): — « Il fut convenu qu'il le présenterait comme un « vieux parent et un ami de la famille, qui venait « habiter avec lui pour la fin de ses jours, et qu'il le « nommerait M. Eon : c'est un nom si commun dans « le pays! »

D'après M. Henri Eon du Val (4) étudiant à Nantes en 1881, les Eon de la Villebague et de la Villeauroux peuvent se rattacher de fort loin aux Eon du Val; mais ils ne remontent pas au-delà du XIVe siècle, et ne sont pas classés dans les nobiliaires comme d'ancienne extraction; ils sont simplement mentionnés, avec leurs armes, dans l'*Armorial de Bretagne* de Briant de Laubrière; le *Dictionnaire de la Noblesse de France* de M. de Courcelles, dit que la famille Eon

---

(1) Condillac, Histoire Ancienne, livre XV, cap. 5., édition 1775, tome X, page 59 et suivantes.

(2) Bullet, Supplément au Dictionnaire de l'Académie, 1856.

(3) 4 vol. in-12, Paris, Masson et Duprey, 1838, tome IV, pages 55 et 56.

(4) Lettres de M. H. Eon du Val, des 30 Avril et 13 Mai 1881.

de Cély, de Villebagne en Bretagne, est connue depuis Guillaume Eon, mort avant 1421, qui était fils de Jean Eon, vivant à la fin du XIV[e] siècle; il ajoute, ce qui concorde bien avec ce que nous avons vu plus haut, que cette famille, après s'être désistée lors de la recherche, impétra des lettres de maintenue en 1767.

M. Eon du Val croit descendre des Eon du Houlle du Val, dont l'un figure comme légataire, et un autre comme témoin dans le testament du connétable Olivier de Clisson, le 5 Février 1406; un autre est ligué avec le duc de Bretagne contre les Penthièvre, en 1420; un autre encore, chevalier, commandeur du Saint-Esprit d'Auray, figure en 1467 parmi les membres de la Chambre des comptes de Bretagne (1).

Le *Nobiliaire de Bretagne*, de Pottier de Courcy, et l'*Armorial de Bretagne*, de Guérin de la Grasserie, donnent pour armoiries aux Eon du Houlle ou du Houllez: *d'azur à la croix engreslée d'argent*; d'après ces auteurs, Eon du Houlle, ou du Houllez, est seigneur du Houlle et du Vaugaillard en Merléac (Cornouailles); du Val en Guégon, diocèse de Vannes; de Tronscorff ou Trongoff, et de Coatfromont en Langouélan, même diocèse; de la Garenne et de la Vigne en Languidic, même diocèse. Cette famille est d'ancienne extraction; elle fit ses preuves aux réformations de 1426 et 1562; et Abel du Houllez, seigneur de la Garenne et de Trongoff, diocèse de Vannes, ressort de Hennebont, établit huit générations lors de la réformation de 1671, arrêt du 3 Mars; un Gilbert du Houlle était, en 1322, *alloué*, c'est-à-dire lieutenant-général du sénéchal, de Rohan; en 1375, un autre Gilbert du Houlle figure comme écuyer dans une montre d'Olivier de Clisson; on appelait *montre* la revue périodique des compagnies d'hommes d'armes dont le suzerain établissait ainsi les rôles à des époques déterminées; un troisième

(1) Dom Lobineau, Histoire de Bretagne, édition de 1707, pages 826, 949, 1374.

Gilbert du Houllez épousa, en 1427, Marguerite du Houlle dame de Trongoff ou de Tronscorff; un de leurs descendants, Jean du Houlle ou du Houllez, épousa Françoise, fille de Pierre de Quinsquellec, chancelier de la Reine et Sénéchal de Cornouailles; un autre Jean du Houlle, seigneur de la Garenne et de Trongoff ou Tronscorff, fut Sénéchal de Vannes, puis devint Conseiller au Parlement de Bretagne le 16 Février 1558; il ne faut pas confondre cette famille Eon du Houlle ou du Houllez, avec la famille de la Houlle en Monterletot, près Cancale, au diocèse de Saint-Malo.

Pottier de Courcy mentionne aussi Huchet, sieur du Val au Houlle, paroisse de Guégon; et de Baud, sieur de la Vigne au Houlle, en Languidic; les de Baud de la Vigne au Houlle se sont fondus avec la famille Loysel, représentée en 1881 par le général de division Loysel, fils d'une tante paternelle du commandant Eon du Val, de Rennes. L'*Armorial Général de France*, de d'Hozier, cite Joseph Huchet, écuyer, seigneur de Cintré, du Breuil, d'Iffendic, de la Roche, et de Tréguil, diocèse de Saint-Malo; il épousa, le 12 Novembre 1698, Catherine Crosnier, fille de Claude Crosnier, écuyer, sieur de la Bretaudière, et de Marie Eon de la Baronnie; c'est, comme nous l'avons dit plus haut (1), la seule fois que le nom d'Eon de la Baronnie figure dans les Nobiliaires; Joseph Huchet était le fils aîné d'Isaac Huchet, seigneur du Plessis-Cintré, de Kerbisquet, de la Hidouze, de la Roche, du Langouet, du Val au Houlle, de la Villebeuve, etc., qui avait épousé, le 2 Février 1666, Angélique de Sesmaisons; Isaac Huchet était lui-même fils aîné de Briand Huchet, et petit-fils de Charles Huchet; ce dernier était un des fils de Jean Huchet, sieur de la Bédoyère, mort en 1572, dont le fils aîné Roland Huchet a formé la souche des seigneurs de la Bédoyère; les armes des Huchet sont *d'argent à trois*

(1) Voir plus haut page 74.

huchets de sable, et celles de la Bédoyère, *d'azur à six billettes d'argent percées en rond, posées trois, deux, et une.*

Il existe encore beaucoup d'autres familles Eon, dont deux seulement méritent une mention, à cause des personnages célèbres qu'elles ont produits.

Les Eon de Beaumont sont cités par Jouffroy d'Eschevannes comme habitant Tonnerre, en Bourgogne, et portant pour armes : *d'azur au coq au naturel, tenant de son pied levé un cœur enflammé de gueules; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or;* devise *Vigil et audax.* C'est à cette famille qu'appartenait le fameux chevalier d'Eon, « que l'ambiguïté de son sexe « a rendu célèbre », dit Bouillet (1); voici ce que dit, sur l'origine de ce personnage, M. Louis Jourdain : « Dans un coin de la Bourgogne, vivait au commen« cement du dernier siècle une noble famille Bretonne « dont les fastes étaient écrits dans les vieilles chartes « du XIIe siècle ; les malheurs des temps, les guerres « civiles et religieuses, avaient forcé les descendants « de cette famille à chercher un refuge dans la paisible « province où le Romain Probus planta, dit-on, les « premiers ceps auxquels nous devons nos raisins « les plus célèbres. Louis d'Eon de Beaumont était « très-modestement avocat au Parlement de Bour« gogne, Conseiller du Roi, et subdélégué de l'Inten« dance de la Généralité de Paris, il habitait Tonnerre; « le 5 octobre 1728, il eut un fils (2)... » Ce fils, nous apprend l'histoire, alla chercher fortune à la Cour; en 1756, il fut chargé par Louis XV d'une mission secrète en Russie; le jeune diplomate était d'une fort jolie figure, et n'avait pas l'ombre de barbe, si bien qu'il put s'habiller en femme, entrer dans les bonnes grâces de l'Impératrice, et opérer un utile rapprochement entre les deux nations; pendant la guerre de

(1) Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie.

(2) Un Hermaphrodite, in-18, Paris, Dentu, 1861.

Sept Ans, il reprit les habits de son sexe, et servit avec distinction dans les armées; il fut ensuite secrétaire d'Ambassade du Duc de Nivernais à Londres, et eut part au Traité de 1763; ayant perdu son emploi à la suite de démêlés avec le comte de Guerchy, il revint en France en 1777, et dut conserver des vêtements de femme, par ordre formel du Roi Louis XVI; en 1790, il fut déclaré émigré, et mourut à Londres en 1810.

Les Eon de Beaumont descendaient, ainsi que les Eon de l'Isle, des Eon de l'Estoile, dont ils portaient en chef les armoiries *d'azur à trois étoiles d'or*. La famille Eon de l'Estoile figure dans l'*Armorial de Bretagne* de Briant de Laubrière, et dans le *Nobiliaire de Bretagne* de Pottier de Courcy, avec les titres de seigneurs de l'Estoile, en Langoat, diocèse de Tréguier; de Molesne, de Beaumont, et de l'Isle; le domaine de l'Estoile passa en 1660 aux Geslin de Treinargat. La famille Eon de l'Estoile n'est célèbre que par un fanatique qui se croyait désigné par le mot *Eum* dans la formule d'exorcisme: *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, et qui se disait le Fils de Dieu; il était né à Loudéac, et s'imaginait vraiment que c'était lui qui ressusciterait pour juger les vivants et les morts; cette prétention, appuyée de discours singuliers, et de faits étranges adroitement qualifiés de miracles par des adhérents intéressés qui l'exploitaient, ou par de faux disciples entraînés par d'habiles libéralités, séduisit un assez grand nombre de paysans; Eon parcourut plusieurs provinces en véritable Messie; mais l'Archevêque de Reims le fit enfermer; il comparut, le 22 Mars 1148, devant le Concile provincial assemblé à Reims le 19 Mars; convaincu d'être plus fou qu'impie, il fut condamné à la détention perpétuelle, et mourut au bout de peu jours, victime des mauvais traitements de ses gardiens; ses disciples, qu'on appelait *Eoniens* ou

Eonites, plus coupables que lui, furent traités plus sévèrement; plusieurs, après avoir été exorcisés comme démoniaques, furent brûlés vifs (1).

Si la famille paternelle de Laurent-Michel Eon de Cély, quoique de noble extraction, est peu célèbre, et presque inconnue dans notre pays, il n'en est pas de même de sa famille maternelle, dont le souvenir vit encore parmi nous, et qui est aussi illustre par l'antiquité de son origine que par ses alliances, et les charges éminentes dont ses membres furent investis à toutes les époques de notre histoire.

D'après La Chesnaye-Desbois (2), « Faudoas est un « bourg et baronnie du Diocèse de Mautauban; » l'un des plus anciens seigneurs qui en portent le nom est Raymond-Arnaud de Faudoas, qui vivait en 1091; plus tard, Armand-Guilhem de Faudoas, sieur de Barbazan, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, de Dunoix et de Xaintrailles, obtint du Roi Charles VII, le 10 Mai 1434, des lettres où il est dit:

« Ayant égard et considération aux grandes signalées ver- « tus et recommandables services à nous rendus, et aux Sei- « gneurs Rois nos prédécesseurs, par Armand Guilhem de « Faudoas, sieur de Barbazan, Conseiller du Roy, premier « chambellan, au faict des guerres cy-dessus exprimées, nous « permettons audict Armand Guilhem de Faudoas de porter « le nom et titre de *Chevalier sans reproches*, comme aussy de « porter, luy et ses descendans de nom et maison de Faudoas, « les *trois fleurs de lys sans barre* dans ses armes, avec le titre « de *Restaurateur du Royaume et Couronne de France*; et pour « dernière preuve de l'amitié que nous luy portons, luy per- « mettons et voulons qu'il soit enseveli dans l'église de « Saint-Denys en France, sépulture des Roys, et en leur « chapelle, et à leur costé, avec un sépulchre de bronze, « effigie et statue dudit Barbazan de Faudoas, et une épi- « taphe pour marquer à la postérité de sa valeur, avec les

---

(1) Nouvelle Biographie Générale de Didot, 1856, tome XVI.

(2) Tome VI, page 263.

« mêmes honneurs et cérémonies qu'on a coutume de faire « aux Roys. »

C'est depuis cette époque que les Faudoas écartèlent leurs armes, *d'azur à la croix d'or*, avec les armes de France, et ont pour tenants deux anges au naturel.

Béraud de Faudoas, qui vivait en 1349, eut pour fils Bertrand, seigneur de Faudoas, d'Hauterive et d'Avensac, qui épousa Condorine de Saboulies; leur dernier fils, Béraud de Faudoas, forma la branche d'Avensac, éteinte en 1684 dans la personne de Jean de Faudoas; le fils aîné de Bertrand de Faudoas, Aymard, seigneur de Sérillac, de la Mothe, etc., eut une nombreuse descendance, divisée en deux branches, dont l'une se fondit au xve siècle avec la maison de Rochechouart, par le mariage de Catherine de Faudoas, fille et unique héritière de Béraud, Baron de Faudoas et de Barbazan, avec un Rochechouart; leurs descendants furent titrés Comtes de Rochechouart-Faudoas; la fille du dernier de ce nom épousa, en 1781, le Duc d'Aumont de Rochebaron.

Sous François Ier, Olivier de Faudoas était capitaine de cinquante hommes d'armes; son fils Jean, seigneur de Sérillac, commandait en 1580 au siège de la Fère; un autre Jean, petit-fils du précédent, était gouverneur de Mayorque en 1657; il avait obtenu, en Juin 1653, l'érection de la terre de Sérillac en Comté; c'est de ce Jean de Faudoas, Comte de Sérillac, que descendait Jacques-Antoine Pierre de Faudoas, Comte de Sérillac, qui épousa, le 15 Mars 1707, Jeanne-Thérèse-Dorothée du Prat, et en secondes noces Marie-Hervée de Carbonel de Canisy, issue d'une ancienne famille de Basse-Normandie dont les armes sont : *coupé de gueules et d'azur à trois besants d'argent mouchetés d'hermines, deux sur gueules et un sur azur*; c'est par suite de ce second mariage que Jacques-Antoine-Pierre de Faudoas s'établit en Normandie, et devint seigneur et patron d'Englesqueville, Tribehou, etc.,

conseiller du Roi en ses conseils, et commandant-gouverneur d'Avranches, le 1er Février 1732, ainsi qu'il résulte d'un acte du 8 Mars de la même année, passé devant Duhamel et Tostain, notaires à Bayeux (1); il avait vendu à son cousin-germain Charles-René de Faudoas, devant les notaires du Châtelet de Paris, sa Comté de Sérillac au Maine, à raison de laquelle il était seigneur et patron de Courteille, au diocèse du Mans, et exerçait le droit de présentation à cette cure, comme on le voit par un acte de Duhamel et Tostain, du 5 Avril 1730 (2).

Jacques-Antoine-Pierre de Faudoas était le père de Mme de Cély, et de Marie-Charles-Antoine, Marquis de Faudoas-Canisy, lieutenant du Roi en Basse-Normandie, Gouverneur de la ville et Château d'Avranches, qui naquit en 1710 à Englesqueville, et épousa, le 24 Février 1734, Marie-Thérèse de Boran de Castilly, fille d'Augustin de Boran, seigneur et Marquis de Castilly, et de Thérèse-Elisabeth de la Painterye; les armes des Boran de Castilly sont *d'argent à trois têtes de more de sable, tortillées d'argent, posées deux et une, au lion de sable posé en cœur.*

Les registres de la paroisse Saint-Sauveur de Bayeux portent que le mariage fut célébré par S. G. Mgr Paul d'Albert de Luynes, Evêque de Bayeux, qui signa l'acte, ainsi que Marie de Faudoas de Cély, qui fut plus tard la mère du futur Evêque d'Apt; Michel-Eon de Cély, son mari; et ses sœurs Bonne Faudoas, et Michelle Faudoas; le contrat de mariage avait été passé le 20 Février 1734 devant Robert Tostain, notaire Royal garde-notes à Bayeux (3); cet intéressant document nous apprend que M. de Faudoas donnait en mariage à son fils, alors cornette aux Chevau-légers de Bretagne, la terre de Tribehou, avec toutes les

---

(1) Archives des Notaires de Bayeux.

(2) Archives des Notaires de Bayeux.

(3) Archives des Notaires de Bayeux.

rentes seigneuriales qui en dépendaient, et plusieurs rentes montant à plus de cinq mille livres, avec promesse de lui réserver, dans sa succession, la terre et seigneurie d'Englesqueville; en outre, la tante maternelle du marié, Catherine-Thérèse de Carbonnel-Canisy, lui léguait par contrat de mariage la terre et seigneurie de Canisy, à condition d'écarteler à l'avenir les armes de Faudoas avec celles de Canisy, et de porter le nom de Faudoas-Canisy; c'est depuis cette époque que les Faudoas s'intitulent Marquis de Faudoas-Canisy. D'autre part, le Marquis et la Marquise de Castilly donnaient à leur fille une dot de 220,000 livres; et une sœur de Mme de Castilly, Mme de Bourgeauville, née Marie-Anne Senot de la Painterye, léguait par contrat à sa nièce 80,000 livres à prendre dans sa succession, ou le tiers de cette succession au cas où elle s'élèverait en totalité à plus de 240,000 livres.

Jacques-Antoine-Pierre de Faudoas, comte de Sérillac, mourut à l'âge de 60 ans environ, le 17 Janvier 1740, ainsi que l'atteste l'acte d'inhumation inscrit le lendemain sur les registres de la paroisse Saint-Sauveur de Bayeux; on trouve sur les mêmes registres, à la date du 28 Décembre 1745, l'acte d'inhumation de sa veuve, née Marie-Hervée de Carbonel-Canisy. Leur fils, Marie-Charles-Antoine, Marquis de Faudoas-Canisy, et oncle de Mgr de Cély, eut trois fils, dont deux moururent sans postérité; Auguste-Hervé, né en 1736; Léonard, Vicomte de Faudoas, ondoyé à Saint-Sauveur de Bayeux, le 7 Novembre 1737, officier supérieur de gendarmerie; Marie-Jacques-Léonard de Faudoas, né le 1er Mai 1750, chevalier de Malte et officier de dragons; et trois filles: Marie-Thérèse de Faudoas, baptisée à Saint-Sauveur de Bayeux, le 30 Juillet 1735, qui épousa en 1755 Georges-René Clérel de Rampan, et devenue veuve en 1758, se remaria au Marquis de Pierrepont; Marie-Anne de Faudoas, qui devint Marquise de

Courtarvel ; et Michelle de Faudoas, née en 1745, qui épousa en 1771, M. de Beaurepaire. Le fils aîné du Marquis de Faudoas-Canisy, Auguste-Hervé, lieutenant de gendarmerie et chevalier de Saint-Louis, épousa, le 14 Juin 1768, Isabelle-Jeanne de Bernières, dont la famille porte *tiercé en fasce: de gueules à l'étoile d'or ; d'azur à trois croissants d'or en fasce ; et d'argent au léopard naissant de sable*; après avoir émigré avec sa famille, au début de la Révolution, le Marquis Auguste-Hervé de Faudoas revint à Canisy, où il fut arrêté avec une de ses sœurs et sa fille ; ils comparurent tous les trois, le 13 Juillet 1794, devant le Tribunal révolutionnaire, qui prononça la condamnation suivante :

« *Tribunal Criminel Révolutionnaire du Quintidi*
« *25 Prairial an II.* »

« Auguste-Hervé Faudoas, âgé de 57 ans, né à Bayeux, « ex-comte, ex-capitaine de cavalerie, à Canisy ;

« E. Hervé Faudoas, fille, âgée de 18 ans ;

« C. N. Faudoas, âgée de 49 ans, née à Bayeux, veuve de « Beaurepaire, à Falaise, arrêtés à Canisy ;

« Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en « entretenant des intelligences avec les ennemis ; en partici- « pant aux complots de Capet ; en cherchant à jeter l'alarme « et le désordre dans l'armée de Sambre-et-Meuse, lors de la « bataille de Fleurus, en répandant de fausses nouvelles ; en « protégeant l'émigration des pages de Capet ; en quittant le « pays ennemi pour venir faire le rôle d'espions sur le terri- « toire français ; en méprisant et violant les lois, etc...

« Ont été condamnés à la peine de mort (1). »

Auguste-Hervé, Marquis de Faudoas-Canisy, avait eu, de son mariage avec Mlle de Bernières, un fils, Anne-Marie-Félix-Gabriel de Faudoas, qui épousa Mlle de Toustain-Frontebosc, et mourut le 28 Mai 1850, laissant trois enfants : deux filles, mariées à

(1) Gazette Nationale ou Moniteur Universel du Quartidi 4 Thermidor an II (Mardi 22 Juillet 1794).

M. de Villeneuve et à M. de Bagneux ; cette dernière fut la mère de Mme la Comtesse de Grandeffe ; et un fils, René-Hervé, Marquis de Faudoas-Canisy, qui est mort à Caen, sans postérité, le 10 Février 1856 ; avec lui s'est éteinte la maison de Faudoas (1); l'hôtel de la rue Saint-Nicolas n'appartenait plus à la famille depuis longtemps; il avait été possédé par les Dubois de Littry, et acquis vers 1825 par M. de la Tour du Pin ; il devint ainsi la propriété de Mme Françoise-Julie de la Tour du Pin, qui épousa M. Eugène-François-Charles Achard de Bonvouloir, et mourut à Bayeux le 5 Août 1860; il est passé ensuite, par succession, à Mme de Vacognes, née Athénaïs-Alexandrine-Marie Achard de Bonvouloir, et à Mme la Vicomtesse de Vaulogé, née de Vacognes, qui en est actuellement propriétaire.

Quant au domaine d'Englesqueville, que le dernier des Faudoas habitait encore quelquefois, il fut vendu à M. Fournet, de Lisieux, puis transmis à son gendre, M. Duchesne-Fournet, dont la famille la possède encore aujourd'hui.

Enfin, la terre de Canisy est depuis longtemps la propriété de M. le Comte de Kergolay, qui y a établi une ferme modèle justement renommée.

Ainsi ont disparu les dernières traces des familles de Cély et de Faudoas; ainsi s'est trouvé oublié parmi nous un des prélats éminents que le diocèse de Bayeux a de tout temps donnés à l'Eglise de France ; il nous a paru intéressant de faire revivre, dans sa ville natale, le souvenir de ce savant Evêque, dont la mémoire est toujours vénérée dans le pays qu'il combla de ses bienfaits et dont le nom mérite de figurer avec honneur sur la liste de nos célébrités Bayeusaines.

---

(1) Borel d'Hauterive, Annuaire de la Noblesse, 1843, p. 193; 1851, p. 385; 1885, p. 145.

LES DÉFENSEURS DU MONT SAINT-MICHEL

CONTRE LES ANGLAIS

Aux limites extrêmes de l'Avranchin, dominant les dunes qui l'entourent et s'élevant comme un provocateur au milieu des flots à l'heure où la mer bat son plein, le Mont-Saint-Michel, tout à la fois cité sanctuaire et forteresse, annonçait aux bretons et aux anglais que Normandie et terre de France seraient bien protégés contre leurs attaques. Pourquoi faut-il que nos voisins d'Outre-Manche l'aient oublié, pour oser, de 1423 à 1424, assiéger cette célèbre forteresse. Ils comptaient, sans doute, que les relations des ducs de Bedford et de Bourgogne, rendraient difficile l'accès de troupes auxiliaires capables d'assurer le succès des chevaliers qui s'étaient enfermés dans le Mont pour le défendre : peut-être aussi espéraient-ils que le traité d'Amiens tiendrait coi dans son duché le duc de Bretagne et que ses gentilshommes n'iraient pas plus que leur prince traverser

Le Coësnon qui fit folie
Quand suit le Mont en Normandie

pour guerroyer contre les Anglais au profit de la France.

Mais Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, qui voyait sa ville exposée aux visites gênantes des navires anglais qui bloquaient le Mont, songeant aussi à défendre le sanctuaire de l'Archange, sut faire partager son patriotisme et sa foi, et levant tous les hommes disponibles dans le port, fit attaquer les vaisseaux du blocus par une petite flotille commandée par Briand de Châteaubriand, sire de Beaufort. Le succès de cette tentative permit aux défenseurs du Mont d'ouvrir leurs rangs à quelques seigneurs

bretons, et si, plus tard, le siège fut levé, on doit l'attribuer à la persévérance et au courage que déployèrent bretons et normands pour garder au roi de France un rocher béni, un sanctuaire auguste, une cité fortifiée qu'un pied ennemi n'avait jamais envahi. Notre Bessin avait envoyé la fleur de sa noblesse. J'y trouve des Creully, des Hamon, des Briqueville, des Tezart, des Tournebu, des de Colombières. Mais donnons ici cette liste pour nos compatriotes et revenons ainsi aux listes chronologiques qui ont fait partie du premier volume de nos Mémoires. Nous laissons de côté quelques autres barons normands ou bretons, notre Bessin doit passer avant tout.

LISTES des gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel au péril de la mer.

1. Le sieur P. Allard. Les Allard habitèrent Sourdeval en 1463.
2. Le sieur Guillaume Artur. Des Artur ont été seigneurs de Longueville.
3. Le sieur Etienne Auber.
4. Le batard d'Aussebosc.
5. Le Seigneur d'Auxais.
6. Le sieur P. d'Auxais.
7. Le sieur P. Bacon, probablement seigneur du Molley.
8. Le sieur R. de Bailleul.
9. Le sieur Robert de Beauvoir.
10. Le sieur Le Bence.
11. Le sieur Guillaume Benoist (il y a une paroisse du Mesnil-Benoist, dans le Calvados.)
12. Le sieur J. Benoist } Dans la sergenterie d'Avranches, existait une famille de ce nom.
13. Le sieur T. Benoist }
14. Le seigneur des Biards. Les Biards ont donné leur nom à la forêt de Cerisy et à une baronnie voisine d'Avranches.
15. C. de Bordeaux. Les de Bordeaux habitaient près Vire.
16. G. de Bourguenolles ou de Bourguenobles. L'Avranchin possède la commune de Bourgnenolle.

17. Le sieur T. de la Brayeuse ou de la Briouze. Paraît appartenir aux seigneurs de Briouze.
18. Robert de Bricqueville.
19. Robert de Brézé.
20. Le sire de Bricqueville
21. Le sieur Robert de Briqueville, } Seigneurs de Brique-ville-en-Bessin.
22. Le sieur de Breuilly.
23. Le sieur Jean Le Brun. La famille noble des Le Brun, habita Varaville et le Tourneur.
24. Le Bastard de Cambrey, dazur à trois lions d'or.
25. L. de Cantilly.
26. Le sieur de Colombières.
27. Le sieur de Coulonces.
28. G. de Cuves, il y a la paroisse de Cuves, élection de Mortain.
29. Le sieur Jean de Carrouges.
30. Le sieur Jean Le Carpentier. Les Le Carpentier ont habité Pont-l'Abbé.
31. Le sieur Jean de la Champagne.
32. Le sieur de Clère, du pays de Caux.
33. Le sieur Richard de Clinchamps.
34. Le sieur Colibeaux. Les Colibeaux furent seigneurs de Criquebeuf.
35. Le sieur de Creully, d'argent à trois lions de gueules.
36. Jean de Criquebœuf.
37. Le sieur de Criquy.
38. J. Dravart.
39. G. des Pas.
40. Jean des Pas.
41. Guillaume de Sainte-Marie Aux Espaules.
42. Guill. de Ste-Marie d'Esquilly.
43. Charles, seigneur de Folligny.
44. Charles de Fontenay. Fontenay sur le Vey est maintenant réuni à Geffosses.
45. Le sieur Thomas de Gohier. Les de Gohier ont habité Saint-Clément-les-Veys.
46. Charles Hamon,
47. François Hamon,
48. Jean Hamon, } Tous ces Hamon paraissent appartenir à la famille des sires de Campigny; ils portaient d'azur au chef d'or et sur le tout un chevron d'or.
49. Jean de Longues.
50. P. de Longues.

51. C. de Manneville. En 1403 un de Manneville était vicomte de Bayeux.

52. Thomas Houel. Les Houel sont indiqués comme nobles par Montfaut.

53. F. du Merle.

54. Etienne d'Orgeval.

55. Le sire Paisnel, probablement des seigneurs de Hambien ou de Moyon.

56. A. Pigache,
57. J. Pigache,
58. Le bastard Pigache,
{ Des Pigaches ont été reconnus nobles, élection de Caen, sergenterie de Bernières.

59. Foulques de Sainte-Marie.

60. Guill. de Semilly,
61. R. de Semilly,
{ Les Semilly ont donné un doyen à l'Eglise de Bayeux; ils sont une branche des seigneurs du Homet.

62. H. Tezart. Les Thezard, sergenterie de Briquessart et de Thorigny, ont donné un évêque à l'église de Bayeux.

63. S. de Tournebu sont dans Montfaut, élection de Bayeux, sergenterie de Briquessart. Un de Tournebu a été doyen de Bayeux, puis évêque de Coutances.

64. Le seigneur de Ver.

65. Le sieur de la Motte, peut-être un Bechevel, sieur de la Motte-Blagny ou un de la Motte du Cotentin.

66. G. le Viconte. Les le Viconte ont habité Villy.

A. LE LIÈVRE.



Les Incendies de la Cathédrale

PREMIÈRE PARTIE

LE FEU DU CIEL ET LE FEU DES HOMMES ET LA CATHÉDRALE DE BAYEUX

Je voudrais, Messieurs, réclamer, ce soir, quelques instants votre attention sur trois.... évènements qui faillirent amener la destruction de cette antique et majestueuse Eglise près de laquelle nous sommes réunis, édifice séculaire et imposant témoin des gloires et des malheurs de notre vieille cité.

Rassurez-vous, Messieurs, je ne vais pas vous conduire dans le lointain des âges, à la recherche de quelqu'annaliste inconnu et diffus, d'une étude difficile et d'une lecture fastidieuse : nous allons chercher un manuscrit de la bibliothèque de Fougères. Ce manuscrit a pour titre : « *Vita B. Gaufridi abbatis secundi savigniacensis.* » Vie du B. Geoffroy, second abbé de Savigny.

Par cette vie nous savons que, près de la porte de l'aquilon de l'enceinte de Bayeux, se dressait une tour élevée sur le territoire de Saint-Patrice et qu'Alain, fils de Guillaume, père de Geoffroy de Savigny, y demeurait avec son épouse. La même vie nous apprend aussi que pendant la grossesse de la mère du bienheureux, la ville de Bayeux, avec l'église Cathédrale et les autres églises paroissiales, le bourg de Saint-Vigor et son église même fut malheureusement brûlée par un subit incendie que les habitants du pays dirent allumé par un dragon de feu.

Dans le rassemblement du peuple désolé et effrayé,

la Dame susdite émue des larmes et des cris pitoyables se laissant aller à sa compassion, sortit de la tour où elle habitait. Elle prit sa direction vers la rivière d'Aure et dans la mesure de ses forces elle secourut de son conseil et de son aide ceux qui travaillaient à éteindre le feu. Les flammes redoublant de rage léchèrent jusqu'à l'église de la Madeleine qui était un peu à l'écart de l'autre côté de la rivière. Dans cette Eglise, le feu fit sentir son action, mais, par une admirable opération de la divine Providence, il advint qu'un vase assez convenable, qui contenait des reliques de la B. V. Marie, de la B. Marie-Madeleine de Saint-Georges et d'autres saints s'échappant, ô merveille, à travers d'un vitrage, franchit l'Aure jusqu'à l'endroit où se tenait la vénérable dame pour se cacher dans une de ces amples manches que la mode du temps faisait adopter par les femmes, jusqu'à cet endroit, dis-je, pour se mettre à l'abri de tout danger contre sa poitrine et son cœur de mère. »

J'ai promis d'être bref et je finirai ici l'extrait du manuscrit pour constater que, plaçant en 1139 la mort de Geoffroy, avancé en âge, l'auteur nous parle ici de cet incendie de 1046 sur lequel on avait peu de détails. Et j'ajouterai que si le contact des reliques sanctifia l'enfant et la mère, calma les flammes et préserva le quartier Saint-Patrice, le dragon de feu qui avait semblé anéantir à jamais la Cathédrale, fut cause, au contraire, de sa splendeur future. Hugues, notre Evêque, jeta, dès lors, les fondements de l'édifice actuel, et Odon de Conteville put en faire célébrer la dédicace le 14 juillet 1077, anniversaire plus mémorable pour nous que la prise de la Bastille, et digne d'être vraiment la fête nationale des Bayeusains. Excusez cette boutade, Messieurs, c'est une boutade d'antiquaire et on leur en permet bien d'autres: une construction leur paraît meilleure chose qu'une démolition.

J'interrogeais tout à l'heure les manuscrits de Fougères: bien que notre tapisserie nous montre notre duc Guillaume en guerre avec les Bretons, Fougères ne m'en voudra pas de revenir à des manuscrits normands: c'est, en effet, dans une copie manuscrite d'un poëme bayeusain ou du moins écrit par un chanoine de Bayeux, Serlon de Paris, que je vais vous montrer le feu allumé par les hommes attaquant encore notre vieille Cathédrale, là, Messieurs, nous ne retrouverons plus de reliques pour arrêter les flammes, là, plus d'âme compatissante et pacifique comme la mère de Geoffroy de Savigny, mais les péripéties d'un siége et les horreurs de la guerre atteignant tour à tour:

1° *Onze Eglises, savoir: la Cathédrale et dix autres.*

Hac fuit usta die sacra Virginis aula Mariæ,
Templaque bisquina.

2° *Le Palais épiscopal bâti par Odon et orné par lui de peintures.*

Prælucens grata specie perit aula cremata
Miro picta modo quam præsul condidit Odo
Tali digna viro.

3° *La belle maison de Conan le trésorier.*

Et domus insignis Conani fit cibus ignis.

4° *Le Château:*

Quid de Castello referam.

5° *La maison du gouverneur:*

Principis.... alta domus.

tout cela ravagé et pillé par la plèbe du Mans et la lie de la populace d'Angers.

Plebs cenomanensis vulgi fœx Andegavensis
Uxores vestras rapiunt, aperite fenestras
Cernite clara foris vestri documenta pudoris.

L'église devient place de refuge, ses galeries et ses nefs concourent à la défense en avant comme en

arrière de ses portes, les foules vont se presser les unes toutes à la crainte, les autres toutes à la fureur du combat et à la soif du pillage.

Ecclesiæ demum culmen fumare supremum
Vidimus ardentis : tunc clausæ millia gentis
Tacta metu mortis properavit erumpere portis
Sed timor hostilis vetat et radiantia pilis
Agmina condensis, in limine plurimus ensis.

Alors les distinctions nécessaires, la décence habituelle observée dans cette sainte demeure, sont oubliées, on affole, on se rend sur les terrasses, prèt à voler au ciel sans chercher à se défendre avec les pierres des murailles.

Infima linquentes et templi summa petentes
Credo volavissent ad sidera si potuissent
Perdiderant mentes omni ratione carentes
Adversus gentes ope nulla rejicientes :
Vel lapidum jactu vel forti quolibet actu.

Eh bien ! n'en déplaise au chanoine Serlon, à ce parisien qui a peur pour sa prébende, et encore plus pour sa peau, digne émule d'Horace, en courage mais non son égal en poésie.

Mentiri nolo ; bellorum nomine solo
Deficerem victus metuens ut convenit ictus
Numquam bellageram nec præsidium mihi quæram,
Per gladii motum : malo de mittere totum.

Nos pères avaient choisi un bon asile et de fait peu facile à forcer : je retrouve, en effet, et ces escaliers des tours du grand portail avec leur entrée à l'intérieur de l'église, surveillés à leurs divers étages comme ils sont gardés à leur base par les dépendances du cloître des chanoines et du palais épiscopal, donnant accès à ces vastes appartements voûtés, que ne surchargent ni n'ébranlent depuis des siècles la véritable forêt de nos beffrois et les vibratious de nos lourdes *tremones*.

Des plateformes, des collatéraux et des tours, ils

pouvaient braver longtemps la flèche des archers, la pierre des frondeurs: heureux, si cachés dans des hourds ou des redans et munis de peaux fraîches et d'eaux abondantes, ils eussent pu écarter les engins incendiaires : plaignons-les.

M. Badois n'était pas né et la nymphe de Barbeville, boudeuse et sauvage, gardait pour d'autres ses ondes. Je conclus de ce second incendie, Messieurs, que les nefs étaient garnies de galeries intérieures et de plateformes extérieures: autrement ou loger dans les parties hautes de l'édifice, l'étrange cohue ou chapître de trois mille réfugiés dont les chants suivant Serlon, assourdissaient les oreilles du Père éternel.

Cum nova facta videmus
Unum fere chorum tria millia canonicorum,
Vox hujus gentis Patris aures omnipotentis
Vexabit multum grandem factura tumultum.

Jusqu'ici, deux fois les flammes semblent avoir assuré la splendeur de notre chère église : voyons ce qu'il advint du troisième passage de l'élément destructeur.

Nous sommes à l'année 1562. L'édifice commencé par Hugues et consacré sous Odon a reçu de Philippe de Harcourt et de Robert des Ablèges, son étendue et sa forme actuelle: Louis IX et Louis XI ont vu avec plaisir leurs aumôniers et leurs amis les Odon de Lorris, les Gui, les Louis de Harcourt, l'enrichir de lustres, ornements, reliques et reliquaires, en faire une des plus riches églises du royaume : Nicolas Habart, un de nos évêques, les Clemangis, les Siresmes, les Antoine Solier, les frères de Talents, chanoines, avaient rendu sa bibliothèque remarquable: tout en un mot grandissait son renom. Avec ses 52 chanoines, ses douze heuriers, ses 55 chapelains, on y célébrait dans une antique et curieuse liturgie des cérémonies magnifiques, et pour contenir tout ce clergé, le chœur était clos à l'avant et sur les côtés

d'un mur de pierres orné d'arcatures prises dans la masse qui n'offraient point d'autres saillies que celle de la tablette de couronnement du mur et des crosses des chapiteaux.

La grande janue ou porte majeure du chœur, ainsi que les portes latérales ou joues étaient de ferronnerie, avec serrures et gonds et surmontées de pointes où l'on fixait des cierges, les enroulements du fer, par leurs courbes élégantes, soutenaient toutes les parties de la clôture, multipliaient les points de résistance et laissaient peu de vides où l'on put poser le pied ou l'échelle. Les autels de Sainte-Madeleine et de Saint-Denis, de Saint-Jean et de Saint-Laurent, devançaient et protégeaient les petits ambons du jubé et dissimulaient à l'extérieur l'escalier du grand jubé. Les grilles de l'avant sanctuaire et du rond point de l'abside isolaient l'autel-majeur et celui des féries qui lui était adossé et les armoires reliquaires en fort chêne entouraient l'autel. Des peintures surcire les fleurons des ferrures ou même des lamelles de métal précieux dissimulaient la force de ces armoires, à peine degrossies à la doloire.

Or, ces clôtures de pierre et de fer, ces dehors magnifiques du chœur et du sanctuaire, aussi bien que les ostensions et cérémonies solennelles, auraient suffi pour exciter les perquisitions et les cupidités, sacrilège d'un larron, cherchant aventure comme le loup de la Fable : mais l'inventaire avait été fait en 1476, Mgr de Harcourt et Mgr de Neuchâtel, les doyens G. de Bailleul et Martin Pinard, avaient ajouté aux richesses séculaires, et le ministre calviniste Cousin avait solennement déclaré à Caen « qu'on avait trop « longtemps supporté l'idolâtrie romaine. »

Nos Calvinistes, par cupidité autant que par conviction religieuse, trouvèrent la Cathédrale bonne à profaner et à piller. Conduits par Colombières-Bricqueville et d'Aigneaux, maîtres de la ville, ils se

réunirent, Colombières et d'Aigneaux, avec leur ministre d'une part, et notre évêque Charles de Humièrés et les délégués du Chapître d'autre part. Les premiers voulant garder les apparences de la légalité dans leur violence même, les seconds pour ménager la susceptibilité des nobles réformés qu'ils ne pouvaient croire de vulgaires voleurs, désignèrent plusieurs lieux de dépôts en dehors du trésor et de la masse habituelle dont Colombières avait les clefs. Ces lieux étaient: la maison de l'Evêque, la maison du Haut-Doyen, et par suite d'un second accord entre le vicaire et official de l'évêque le Vicomte de Bayeux et le chevinage représentant les catholiques, les susdits Coulombières et d'Agneaux avec leur ministre, Jean Le Huey, capitaine, et de Lescaley, avocat du roi, d'autre part, pour les protestants, la maison de ville fut aussi désignée.

Tous les objets mis aux dépôts devaient être inventoriés : l'inventaire fut dressé en partie et l'évêque et les chanoines furent forcés d'attester sous serment que rien n'y avait été omis: l'amour de la vérité plutôt que la violence, décidèrent les interpellés ainsi que le grand couteur et un autre chanoine à découvrir d'autres lieux de retire (1).

La ruse de Coulombières réusissait bien, tout fut découvert: les chasses furent enlevées et transportées à Caen et M. de Bras accuse formellement le duc de Bouillon d'en avoir fait son profit, les reliques furent jetées au feu: le brasier ou devaient être anéantis reliques, ornements, chartres, titres et livres, tant du Chapître que de l'Évêché, fut allumé devant le grand portail de l'Eglise et il fut si intense qu'il endommagea les maisons voisines.

Depuis ce jour, les huis, clôtures, plombs, vitres,

(1) Le couteur, du latin *custos*, était le gardien des reliques, joyaux et vases du trésor, avec le *fabricier* et le *communier*, il distribuait la cire et ce qui servait à la décoration ou à la liturgie marquées dans les fondations.

tapisseries, linges et joyaux maintenus dans l'Eglise, furent la proie des réformés, et l'on entendait plus dans les solennités, l'orgue ni les cloches, et l'on ne vit plus dans les cérémonies des précieux reliquaires comme celui-ci par exemple : « un vaisseau rond d'argent blanc ouvrant par le milieu et au bord de dessus est écrit en lettres d'argent : *Caput Sancti Exuperii* et entre les lettres il y avait six pierres enchassées dans de l'argent doré, le pié rond posé sur trois colonnes d'argent blanc et trois petits lions au milieu d'argent doré et dedans était le chef de Saint Exupère. »

Terminons, Messieurs, le feu du ciel amena la fondation de la Cathédrale actuelle, le feu des Anglais son achèvement, et le feu des Calvinistes anéantit à jamais la seule relique demeurée à Bayeux, du 1er Evêque et premier fondateur de la Cathédrale. Béziers a raconté le quatrième incendie qui amena Mgr de Nesmond et M. Moussard à nous donner le dôme et le carillon que nous regrettons tous.

DEUXIÈME PARTIE

L'INCENDIE DE LA CATHÉDRALE

PAR Mgr DE NESMOND

Beziers nous a rapporté dans ses manuscrits et son histoire sommaire de Bayeux, en redressant les erreurs du distrait et fécond curé de Maltot, les mesures réparatrices qui effacèrent dans la Cathédrale de Bayeux les effets désastreux de la domination transitoire des Calvinistes.

Aussi, l'on peut dire que chaque fois les flammes qui endommagèrent, soit notre vieille basilique, soit son mobilier et ses dépendances, dans les circonstances que nous vous avons rappelées, contribuèrent à la splendeur et à l'achèvement de ses différentes

parties.... semblable au Phénix, on eût dit qu'elle renaissait de ses cendres et que de ses ruines fumantes les tours s'élevaient plus hardies et plus solides au-dessus des vulgaires demeures de la cité prêtes à rapprocher de plus en plus des cieux la croix fleurdelisée qui couronnait leurs sommets élancés : de même, le Phenix sorti de ses cendres reprend son vol audacieux, et d'un coup puissant de ses ailes, va braver face à face tous les feux de ce soleil, cet astre lumineux et triomphant que la fable lui donne pour père.

Mais, quoique le poëte de Tibur laisse aux artistes et aux rimeurs toutes les licences et toutes les audaces, rabattons un peu de notre admiration pour la durée séculaire de certaines parties de notre vieille Eglise : comme tout ce qui est de ce monde, il faut en convenir d'après la brutalité des faits et l'impartialité de l'histoire, elle a souffert des évènements et des hommes et comme un soldat heureux, après une chaude journée de lutte, elle garde en plus d'un endroit ses cicatrices et ses blessures.

Aussi, Messieurs, je ne retrouve plus que quelques parties de ce mur à arcatures pleines qui fermait la grande nef et les deux premières travées du chœur : l'antique ambon ou petit jubé a disparu ainsi que les autels de Saint-Denis, de Saint-Jean, de Saint-Laurent et de Sainte-Madeleine qui s'y appuyaient. Je cherche vainement la grande chaîne de fer qui retenait triomphalement au-dessus de la tribune ou du grand jubé l'Image du Christ Roi entre chœur et nef, et ces ferronneries élégantes et ces candélabres gracieux qui fermaient le pourtour du chœur, ont disparu à tout jamais.

Qui me dira ce que sont devenus ces triangles de chêne avec tiroirs ou l'inventaire de 1476 ma montré de si riches joyaux et des ornements plus riches encore.

De ces tombes de cuivre ou de marbre, de ces sépulcres de pierre qui ornaient la grande nef et pavaient les collatéraux et le chœur, c'est à peine si je reconnais la place. Les ossements de tant de pontifes vénérables et de personnages, autrefois les premiers dans notre cité, mêlés à toutes sortes de débris, ont été confondus avec une ignoble poussière.

Voilà ce qui en est aujourd'hui, si je compare l'ancien état de notre grande Eglise avec son état actuel. Combien plus triste et plus lamentable était il après les quelques mois de triomphe des Calvinistes à Bayeux.

Toutefois, Messieurs, après 1562 comme après toutes nos commotions politiques ou religieuses fidèlement dépeintes par l'histoire, la réaction se fit et c'est là, Messieurs, vous me permettrez de le remarquer en passant, un des privilèges les plus heureux de notre caractère national, en France on ne peut vivre longtemps dans un état de crise et si on est prompt à l'entraînement, on sait aussi en réparer les inconvénients avec la même sincérité et la même énergie qu'on en a recueilli les avantages. Après 1562 et les luttes de religion, il fallut réparer la Cathédrale et vous me permettrez, Messieurs, de quitter un instant ici le rôle d'historien pour devenir archéologue.

Bernardin de Saint-François a commencé la Restauration : entre nef et chœur, j'aperçois une clôture en bois, c'était le jubé, on y avait sculpté la Passion. Dans les deux premières travées du chœur : celle qui domine les escaliers de la crypte et celle qui sépare la nef des ambons actuels, voici les 52 stalles de Jacques Lefèvre, menuisier de Caen ; les escaliers latéraux accédant aux sacristies possèdent les grilles actuelles ainsi que l'avant sanctuaire et si vous me demandez comment cette partie du chœur est éclairée pour les offices solennels ou les offices de la nuit, je n'entrerai pas dans de longs détails : je vous citerai seulement deux passages du Nécrologe.

Dans un acte du 29 décembre 1603, je trouve la poutre derrière l'autel: « *Cereos in trabe, retro altare* », et dans l'acte de fondation de la procession du jour de Pâques (1647): la Grande Couronne, 86 cierges derrière l'autel, le Rateau, 12 cierges derrière l'autel, autour de l'autel, 6 angelots, 6 cierges, entre le chœur et l'autel, le candélabre à sept branches, les cinq cierges des candélabres placés devant l'Aigle du lutrin, et devant notre jubé de bois et le Crucifix qui le surmonte un lustre, ou l'on ne comptait que vingt-cinq candélabres. Joignons à cela les cinq candélabres de hauteur inégale supportées par les deux portes latérales du chœur et les quatre grilles qui entourent le sanctuaire en avant du maître autel que nous avons vu supportant des lumières dans notre enfance et nous nous rendrons compte des mystérieuses clartés qui, avec le demi-jour des vitraux à peu près intacts, donnaient aux cérémonies du Chapitre, dans les profondeurs du sanctuaire, ce caractère imposant et religieux à la fois, tant à charge à la froide et sentencieuse Réforme.

Mais pourquoi vous arrêter à l'intérieur de l'édifice dont la nudité résultant du pillage des réformés a grand'peine à disparaître: si tableaux, sculptures, autels, ornements si aimés et si connus de nos pères, si tous ces éléments de décoration intérieure où ils aimaient à lire, en caractère compréhensible pour tous, les scènes évangéliques, l'histoire des saints locaux et quelques faits glorieux des annales de notre contrée, étaient universellement regrettés. Que dire de ces voix autrement puissantes des douze cloches et du carillon de l'horloge. Dix de ces cloches avaient disparu: une moyenne, qui avait été laissée par les protestants, s'appelait *Prime sans Fête*; l'autre, laissée aussi par eux, était plus petite. Nous retrouvons plus tard deux grosses cloches, l'une de 18.000 livres, l'autre de 13.000, et sur le chœur deux

petites cloches et deux cloches moyennes pour appeler les chanoines et sonner les obits ordinaires, puis le timbre de l'horloge.

Or, Messieurs, les deux grosses avaient été placées dans la tour du Nord, et, à un certain endroit, les faiteaux en terre vernissée et colorée qui couronnaient les grands combles de la nef et du chœur s'interrompaient : il y avait vers la troisième travée de la nef et reposant sur la charpente une petite tour couverte en plomb de trois mètres carrés : elle était de forme assez élégante et semble une réduction de la tour du chœur après son complet achèvement. Ses crêtes ouvragées en plomb coloré, sa balustrade légère dissimulaient assez bien son petit beffroi.

Là, Messieurs, était suspendue la plus petite des cloches « minima » qui sonnait Complies et les Chapitres, et la petite « parvula », qui, par son ton perçant, comme le son de la trompette, donnait le dernier signal aux dignitaires, chanoines et officiers de l'Eglise « lassicum ». Ces deux cloches étaient les vrais moniteurs du clergé de notre grande Eglise, aussi la tour qui les renfermait s'appelait la tour des Moneaux ou Meneaux, du latin *Monere*, *monitio*, avertir, avertissement.

Vous le voyez, Messieurs, sans donner à leurs bronzes mouvants ces dimensions énormes et ces sons si graves ou si joyeux qu'on est jaloux maintenant d'entendre autour du plus mince clocher, nos pères par le nombre de leurs cloches, même après les ravages de la Réforme, savaient associer les voix des cloches de notre grande Eglise à tous les évènements de leur vie publique ou privée. Que n'eussent-elles été toutes renfermées dans des clochers de pierre comme les pyramides de notre grand portail. Malheureusement on n'avait pas l'usage de ces charpentes de fer et de ces toîtures métalliques qui donnent de si précieux avantages à l'industrie moderne quand

il s'agit de couvrir et de couronner les édifices publics ou privés d'une certaine importance.

Plus d'un descendant de ces preux qui franchirent la Manche avec le duc Guillaume dans ces navires frétés et armés par notre Odon de Conteville, se contentait, dans sa gentilhommière ou son manoir antique, de la tuile vernissée, des lamelles de chêne, quelquefois même de la vulgaire gluée, comme disent nos campagnards, pour abriter sa grandeur; l'ardoise et le plomb étaient l'exception. Aussi la charpente de nos Cathédrales, pour porter le plomb ou la tuile qui protégeaient les voûtes des nefs et des collatéraux, les plateformes ou les toîtures des tours, étaient une véritable forêt et la flamme trouvait là, dans certaines circonstances, une proie facile à dévorer.

Ainsi en advint-il de la charpente de notre église, de la tour des Meneaux et de la tour d'Horloge, et les cloches qui avaient repris leur place et leur voix dans notre église restaurée, furent de nouveau condamnées au silence.

Le 13 Février 1676, à dix heures du matin, les flammes apparurent dans les combles de l'Eglise; un plombier, qui était bu, nous dit un manuscrit du temps, y avait laissé la veille son réchaud allumé.

La fatigue de monter les vis qui conduisaient au-dessus des voûtes ou la joie d'avoir terminé sa tâche avait-elle déterminé cet émule des amis d'Olivier Basselin à réclamer le vin du Chapître ou quelques pichets de ce bon jus de pommes que le chansonnier virois et aussi maître Julien de Paulmier, médecin du roi, ont tant célébré. Le fabricier et le chanoine des Essartiers, habituellement si bien avec ceux qui travaillaient pour la grande Eglise, lui avaient peut-être appris à estimer ce cidre fait avec le Marin Onfroy, que nous devons aux seigneurs de Véret. Constatons une chose, c'est que notre plombier était bu et que son imprudence amena un désastre, qui, dès l'abord, semblait irréparable.

En effet, Messieurs, notre tour des Meneaux était de construction légère, et si quelqu'un d'entre vous a pu ouvrir le dictionnaire d'architecture du regretté Violet-Leduc, aux articles charpente et beffrois, il a pu se convaincre que les maîtres ès-œuvres de nos vieilles églises, attribuèrent encore une large part au bois dans le couronnement de ces édifices sacrés.

Je vois donc la tour de l'Horloge avec sa calotte en essente, grâce à ses ouies flamboyantes, où les trèfles, les lis et les cœurs forment encore aujourd'hui mille dessins capricieux, laisser un libre passage aux rafales activant les flammes. L'homme de fer qui frappe sur les timbres pendant deux heures encore, comme si le constructeur de notre horloge lui eût donné, pour protéger son mécanisme intérieur : l'*œs triplex circa pectus* dont parle Horace, reste fidèle à sa mission, il peut encore sonner midi. Mais deux heures de résistance, c'est trop pour la calotte de bois et les lames de plomb qui recouvrent les sommets de l'horloge et de la tour du patriarche.

Voici donc les cannelures or et noir du toît hier encore si brillantes au soleil, transformées en ruisseaux argentés par le plomb entré en fusion, les flouettes surmontant les clochetons angulaires de la tour se colorent de tous les reflets que projettent les flammes jusqu'à ce que le plomb qui les scellait dans la pierre, fondu à son tour, fasse éclater cette pierre et hâte par sa chaleur la combustion des bois de la charpente. Sur tous ces bois noircis les clous impuissants à retenir les lames métalliques paraissent devenus liquides et verser des pleurs; quelques restes de plomb retombent goutte à goutte jusque sur les formerets des voûtes : la charpente carbonisée semble, comme la population bayeusaine consternée et impuissante, commencer le deuil pour la perte de la Cathédrale.

Serlon, le poëte-chanoine qui avait déploré le premier

incendie du noble édifice aurait vu dans ce nouveau désastre l'Esprit du Mal que terrassait l'Archange au sommet du pinacle terminal de notre tour, il aurait vu, dis-je, l'Esprit du Mal se retrouvant dans son élément et détruisant la maison de la Vierge son éternelle ennemie; il l'aurait peint encore prenant ici sa revanche de l'humiliation qu'imposait même à son image le patriarche de Harcourt en la foulant au-dessous de l'ange Michel au lieu le plus visible et dans l'édifice le plus renommé du Bessin tout entier.

Les anges portant l'écu de France, les lions gardant celui des de Harcourt, les saints placés aux angles du corps carré de la tour avaient trop longtemps contemplé sa défaite.

En tous cas, notre tour centrale, et disons-le hautement, notre Cathédrale, était découronnée ; car Messieurs, notre tour centrale était bien la triple couronne de notre Eglise. Nicolas Habart avait superposé à ses piliers et à sa voûte romanes avec une grande hardiesse et un rare bonheur les piliers des arcs et une voûte gothique avec un oculus central pour passer les cloches du chœur que je vous ai signalées et visiter la toîture et les combles : elle offrait dès lors, visibles du sol, au-dessus de ses piliers et de ses arcs gothiques, tous brillants de jeunesse et de beauté, un cordon roman et une arcature de même style, abrités par la nouvelle voûte ogivale, et aux dimensions et au style près, elle n'avait rien à envier aux tours creuses des grandes abbayes de Caen et de N.-D. de Coutances.

A cette première couronne romane intérieure de notre chœur, Mgr de Harcourt et Mgr de Neufchâtel avaient ajouté, comme deux couronnes extérieures, 1° l'octogone à ouvertures flamboyantes du Dôme; 2° les clochetons girouettes, crêtes, épis, et un ornement de bois et de plomb ensuite : l'imprudence de notre plombier, laissa, comme nous le dit une note naïve

d'un exemplaire de Béziers en notre possession, le temple de Dieu estropié.

Je m'arrête ici, Messieurs, car vos yeux ont vu avant 1855, qu'une fois de plus encore, pour le bonheur de notre Cathédrale, Dieu avait préparé le remède à côté du mal; le dôme de Moussard et les générosités de Mgr de Nesmond, avaient réparé depuis les années 1712 et 1714 ces derniers ravages des flammes.

A. LE LIÈVRE.

UN BOULET TROUVÉ A FORMIGNY EN 1782.

PAR M. G. VILLERS

Il y a quelque temps déjà, s'éteignait, obscurément, à Bayeux, dans la rue Saint-Loup, plus riche d'années que de biens, une vieille femme, qui, originaire de Formigny, était venue se fixer dans notre ville.

La succession était modeste : un lit, deux ou trois chaises, une table boîteuse, un peu de linge et un buffet, composaient à peu près tout l'avoir laissé à ses héritiers; mais, dans le buffet, se trouvait soigneusement enveloppé un objet auquel la vieille femme attachait un grand prix, car elle l'avait reçu, disait-elle, de son père, comme une sorte de relique. Cet objet était un boulet, dont la surface, blanchie et terreuse, attestait un long séjour dans la terre. Sur ce projectile, était soigneusement collée, écrite en bâtarde du siècle dernier et sur un papier de fil jauni par le temps, cette courte, mais significative inscription : *Boulet trouvé à Formigny en 1782.*

En présence de cette indication, qui éveillait en nous un patriotique souvenir, nous nous empressâmes d'acheter le boulet, puis, une fois en possession de cet engin meurtrier, nous crûmes devoir recourir à la critique historique pour vérifier : 1° son authenticité; 2° pour déterminer sa nationalité en recherchant le rôle qu'il avait pu remplir dans la journée de Formigny, en admettant toutefois qu'il fût de cette époque.

—

La première question que nous eûmes à nous poser fut celle de savoir, si le boulet, objet de nos recherches, pouvait avoir appartenu aux belligérants de Formigny, ou bien, si réellement trouvé dans la terre ainsi que

l'annoncent et l'inscription et son aspect, il n'aurait pas été envoyé sur le territoire de cette localité par quelque bâtiment anglais canonnant la côte, par exemple, par un des cutters de la croisière que le commodore Price commandait sous la République à la station des Iles Saint-Marcouf ?

Notre premier soin fut de peser le projectile, et nous constatâmes que son poids était de dix livres justes. Les bâtiments de la station Saint-Marcouf étant de légers croiseurs, n'avaient qu'une faible artillerie ; sous ce rapport, notre hypothèse eut donc été possible, mais à cause de la distance existant entre Formigny et la mer, on ne saurait admettre qu'un boulet d'un poids aussi faible, même lancé par un tir parabolique, eût pu parvenir jusqu'à Formigny.

Ce point élucidé, nous dûmes rechercher quels étaient les calibres des canons en usage dans les armées de Charles VII, et voilà les renseignements recueillis dans les auteurs compétents.

A cette époque, où l'artillerie confiée aux soins patriotiques de Jean Bureau, commençait à jouer un rôle déjà important dans la science de détruire les hommes, il y avait comme aujourd'hui les pièces de siège et les pièces de bataille.

Les pièces de siège, formées de bandes de fer cerclées, étaient d'un très-fort calibre; il en existe deux à la porte d'entrée du Mont-St-Michel, où elles sont un monument glorieux de la valeur des défenseurs de cette forteresse, qui les conquirent sur les Anglais. Dans la cour de la bibliothèque de notre ville, chacun peut voir une pile d'énormes boulets de pierre recueillis par nous en partie, lors du déblaiement de la place de l'Hôtel-de-Ville. Ces monstrueux boulets avaient été lancés sur la ville par Dunois lorsqu'après la victoire de Formigny il vint assiéger Mathieu Goth, échappé par la fuite au désastre de l'armée anglaise.

Mais l'artillerie de combat était d'un calibre beaucoup plus transportable.

Voici la nomenclature que nous en donnent Le Blond et La Chesnaye des Bois.

La couleuvrine était du calibre de 20 livres et pesait 7,000 livres. Elle était longue de 16 pieds. Le Pélican était de 6 livres et pesait 2,400 livres et avait seulement une longueur de neuf pieds.

La demi-couleuvrine était de dix livres de balles et pesait 3,800 livres, elle était longue de treize pieds. Le sacre était de 5 livres de balles et pesait 2,850 livres, il était long de 14 pieds et demi... d'autres pièces tels que le faucon, le fauconneau, l'émérillon, étaient d'un calibre beaucoup plus petit.

Comme on vient de le voir, le boulet qui nous occupe, est donc, d'après son poids, un boulet de *demi-couleuvrine*, engin en usage sous le règne de Charles VII.

Mais s'il est établi que le boulet de 10 livres a pu, à cause de sa nature, avoir été lancé à la bataille de Formigny, s'ensuit-il qu'il l'ait été? Ou, pour mieux dire, il y eut-il, à cette glorieuse journée, de l'artillerie de combat?

Pour éclaircir ce côté de la question, nous nous sommes reporté au curieux mémoire publié par M. Lambert sur cette bataille; puis, après y avoir recueilli les renseignements qu'il nous importait d'y trouver, nous avons voulu recourir nous-même aux sources originales, où le savant bibliothécaire avait puisé et nous avons consulté aussi plusieurs auteurs qu'il n'avait pas eu à sa disposition à l'époque où il composa son travail.

Le plus ancien monument pictural que nous connaissions de la bataille de Formigny et que n'avait pas vu M. Lambert, est une belle et grande miniature qui se trouve à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit intitulé *Chroniques de Charles VII*, par

Jean Chartier, manuscrit du xve siècle, portant le n° 2691. Dans cette miniature, dont le paysage est de fantaisie, on voit les hommes d'armes de Richemont et de Clermont chargeant les anglais qui ont mis pied à terre et les reçoivent en leur opposant leurs lances. Cette miniature est fort curieuse au point de vue de la question si controversée de la couleur du drapeau qu'elle *tranche d'une manière péremptoire*, car elle donne à l'armée française le drapeau bleu, semé de trois fleurs de lys d'or avec la bande blanche, mais elle ne represente point d'artillerie, silence qui, certainement, doit être attribué au rôle modeste que cette nouvelle arme y remplit dans la journée du 15 avril.

Après la miniature du manuscrit de la Bibliothèque nationale, miniature reproduite avec une grande fidélité par M. Wallon, dans sa belle *Histoire de Jeanne d'Arc*, le tableau le plus ancien, suivant nous, de la victoire du comte de Clermont, est celui qui se trouve dans la salle des Pas-Perdus de notre ville. Certainement, quand on vient à l'examiner, cette toile n'est pas contemporaine de la bataille. Les costumes des personnages représentés lui assignent pour date le règne de Louis XIII; mais quoique la configuration des lieux ne s'accorde pas avec la topographie de Formigny, il faut admettre cependant que cette toile, destinée à être placée à quatre lieues du champ de bataille, ne dut pas trop heurter la tradition. Or, à une certaine distance et sur un des plans éloignés, on distingue de l'artillerie.

Cette mention de l'artillerie faite par le pinceau du peintre, est conforme au récit des historiens.

En effet, Jean Chartier, dans son récit de la bataille, dit positivement qu'au commencement de l'action, les *Anglais avaient gaigné quelques couleuvrines sur les François*, lesquelles furent reprises plus tard par Pierre de Brézé.

L'emploi de l'artillerie à Formigny par les Français est également constaté par Mathieu d'Ecouchy, Guillaume Gruel et l'auteur des *Chroniques de Bretagne*, qui attribue à l'armée nationale de *grosses couleuvrines*, catégorie à laquelle se rapporte très bien le boulet, objet de cette notice.

Cette appréciation, du reste, est parfaitement justifiée par la découverte, sur le champ de bataille du 15 avril 1450, d'un boulet identiquement pareil, qui est la possession de M. Guibert, maire de Trévières.

Ainsi donc point de doute possible, le boulet, dont il s'agit, joua son rôle dans l'œuvre glorieuse du Comte de Clermont.

Mais quel fut sa nationalité?

La réponse à cette question ne nous paraît pas difficile.

L'armée anglaise ne traînait pas d'artillerie à sa suite; la preuve, c'est que pour faire le siège de Valognes qui lui barrait la route, elle fut obligée d'en faire venir de Cherbourg.

Au contraire même, nous inclinerions à penser que, se rendant en hâte à Caen pour y rejoindre le duc de Sommerset qui avait à sa disposition une artillerie respectable, le corps d'armée de Thomas Kyriel ne traînait pas à sa suite de lourds engins de destruction, avec lesquels il aurait eu de la difficulté à passer, comme il le fit, les gués de Saint-Clément.

L'armée française, elle, était munie d'artillerie. La présence en Normandie de Jean Bureau, le grand organisateur de cette arme nouvelle, explique le soin que l'on avait eu de pourvoir de cet efficace moyen d'action le petit corps d'armée qui comptait dans ses rangs toutes les illustrations du temps et à sa tête un jeune prince du sang, dont les jours devaient être considérés comme précieux.

A Formigny, l'artillerie française eut donc sa part

dans l'œuvre de la victoire et sa mission y eut, en quelque sorte, un côté providentiel.

En effet, née d'hier, l'artillerie, à Azincourt, avait paru dans les rangs anglais, et, dans ce jour néfaste, avait contribué à l'effondrement de la France.

> Un jour voit mourir une armée,
> Mais un peuple ne meurt jamais !
> Jette le cri de délivrance,
> Et la victoire y répondra !

a dit sur un rythme magnifique l'auteur du *Chant de Charles VI.*

Le peuple de celui qu'on traitait dédaigneusement de roi de Bourges, jeta un jour le cri de délivrance et la victoire y répondit.

Par un juste retour des choses d'ici-bas, ce furent les couleuvrines de Formigny qui, annonçant la défaite des Anglais, proclamèrent ainsi, par leurs détonations, la réalisation de ces paroles prophétiques que la Vierge de Domrémy, Jehanne la Pucelle, avait, seize ans auparavant, adressées aux envahisseurs de la Patrie :

« Je suis venue, de par Dieu, le roi du Ciel, pour « vous bouter hors de la France ! »

A ce point de vue, le modeste morceau de fer, ramassé précieusement par un paysan dans les champs de Formigny, est donc une relique patriotique.

Sa vue éveille des souvenirs de gloire ; de plus elle nous rappelle qu'une nation, quand elle le veut, sait se relever de ses malheurs, non-seulement par le courage, mais surtout par la persistance de la volonté.

Essai de glossaire de patois bas-normand

DU CANTON DE BAYEUX

composé d'après les mots recueillis de l'année 1884 à l'année 1892

La transcription des mots patois n'est peut être pas conforme aux règles de la phonétique : la prononciation revêt chez nos paysans des nuances très-variées, difficilement appréciables par l'écriture.

La signification des mots patois entendus par lui a surtout attiré l'attention de l'auteur de ce glossaire : elle seule a donné de l'intérêt à des études pour le moins aussi étranges qu'arides.

Du reste, ouvriers ou enfants à leur travail ou à leurs jeux, gardant devant nous leur liberté d'expression, ont été nos seuls guides : sans s'inquiéter des langues mères et des étymologies savantes, modifiant à leur gré voyelles et consonnes, cherchant avant tout à se comprendre et à se faire comprendre ; ils n'ont pu nous entraîner à des explications hasardées, à des interprétations fantaisistes ; nous avons cherché à saisir l'idée cachée sous le mot et non l'orthographe du mot lui-même. Cette méthode expliquera le peu d'étendue de ce glossaire, elle est aussi l'excusé de ses imperfections, mais elle en a fait, nous le croyons du moins, avant tout et surtout notre œuvre personnelle et sincère.

Essai de Glossaire de patois bas-normand du canton de Bayeux, d'après les mots recueillis de 1884 à 1892.

A

1 *Acabasser*, abattre, écraser.

2 *Aclabo*, cris, acclamations.

3 *Acclasser (s')*, se coucher.

4 *Achoire*, dur, brutal.

5 *Achuqueté*, entêté.

6 *Accomicher*, mettre en commun.

7 *Adoremus (faire des)*, faire l'obséquieux.

8 *Aga*, exclamation pour vois, regarde.
9 *Agache*, pie.
10 *Agciper*, prendre.
11 *Agohée*, accueil bruyant.
12 *Agonir*, injurier, traiter durement.
13 *Agonir*, être sur le point de mourir.
14 *A graco*, avoir par hasard *(a græco)*.
15 *Agriottes*, caresses.
16 *Agripper*, saisir, appréhender.
17 *Ahan*, cri de souffrance, peine.
18 *Aias*, embarras, souci.
19 *Ainchin*, forme populaire de ainsi.
20 *Alier*, alisier.
21 *Amain*, adv. commodément, à portée.
22 *Amendé*, embelli, amélioré.
23 *Amin*, ami.
24 *Amont*, parmi, dans.
25 *Amont (en)*.
26 *Amontoir*, côte, côteau.
27 *Amourette*, camomille champêtre.
28 *Anui*, *annieu*, aujourd'hui.
29 *Anserée*, plantain.
30 *Apeur*, ennui, regret, chagrin.
31 *Arroquer*, être retenu, retenir.
32 *Arruner*, arranger.
33 *Attèdier*, ennuyer.
34 *Aubier*, *aubourne*, viorne.
35 *Audivi (avoir de l')*, avoir audience, crédit.
36 *Aumailles*, bestiaux.
37 *Aumais* et *aumet*, jeune bœuf.
38 *Auripias*, mal d'oreilles.
39 *Avaux* et *avaud*, parmi.
40 *Aveindre*, atteindre.
41 *Aver (l')*, avoir fortune.
42 *Aver (un)*, pourceau (aper).
43 *Avers (les)* bestiaux.
44 *Averon*, folle avoine.
45 *Avertin*, caprice, entêtement.
46 *Aviaux*, oiseaux (aves).
47 *Avolé (un)*, une aventurée.
48 *Avonder*, engraisser.

B

1 *Babèque*, femme bavarde.
2 *Babet*, espèce de poisson.
3 *Babet*, diminutif d'Elisabeth, pris pour femme, servante, commère.
4 *Bachelot*, *bachelotte*, coq ou poule de petite race, qui se dressent sur les ergots.
5 *Bacon*, tranches de lard.
6 *Bacouette*, hoche-queue.
7 *Baissière*, lie d'un liquide, bas d'un tonneau, terrain marécageux.
8 *Balèque*, femme bavarde.
9 *Baloquer*, agiter, balancer.
10 *Basse*, servante.
11 *Battemare*, bergeronnette.
12 *Bauchier*, maçon qui fait du pisé.
13 *Baudes*, (mains) engourdies par le froid.
14 *Baudour*, réjouissance.

15 *Bauffrer*, saisir salement, manger avidement.

16 *Bauge*, maçonnerie en pisé.

17 *Baver*, plaisanter, mentir, bavarder.

18 *Bécasse* et *19 Becquerelle*, femme loquace.

20 *Bedo* ou *Redo*, bis donum, retro donum, dernier venu, dernier né.

21 *Bedagar*, églantier.

22 *Begas*, sot, niais.

23 *Beguë*, truite.

24 *Begu*, visage pincé, homme prétentieux.

25 *Benèques*, moucherons.

26 *Benom*, second nom, surnom (bis nomen).

27 *Benoni*, préféré.

28 *Bereau* ou *Beron*, tuyau de pressoir, orifice d'un vase à liquides, le vase lui-même.

29 *Berdalle*, ivrognesse.

30 *Berdi-berdas*, onomatapée qui signifie à grand bruit.

31 *Berge*, estomac des oiseaux.

32 *Beuguier*, roter.

33 *Beurguier*, pousser.

34 *Bibet*, moucheron.

35 *Bieu* et *Bief*, autrement dit *Ebieu*, canal qui conduit l'eau sous la roue d'un moulin.

36 *Binguier*, frapper, heurter.

37 *Biobio (faire)*, faire bonne mine.

38 *Biroque*, mauvaise cavale.

39 *Blanchet*, camisole de toile blanche.

40 *Bleste*, motte de terre non remuée.

41 *Blestru* (adj.), homme grossier, rustre.

42 *Bleu-Bleu*, bluet champêtre.

43 *Bliaud*, vêtement d'étoffe bleue, blouse.

44 *Boner (quelqu'un) se Boner*, couvrir les yeux.

45 *Bou*, bouleau.

46 *Boucfonnier*, fouille-partout.

47 *Bougette*, petite besace, musette.

48 *Bougenner*, disputer.

49 *Bouguenette (courir la)*, chercher les filles légères.

50 *Boul*, bouleau.

51 *Boulhari* et *Boulvari*, tapage.

52 *Bourgeolène*, bourgène des bois.

53 *Bouter (un champ)*, borner.

54 *Bouter (le feu)*, exciter.

55 *Boutonnier*, églantier.

56 *Bran*, son.

57 *Brané*, marqué de son.

58 *Branlot*, brize, plante appelée vulgairement langue de femmes.

59 *Brasiller*, cuire à feu de braise.

60 *Bresil*, porc salé, salaison.

61 *Bresiller*, mettre en morceaux, réduire en menus morceaux.

62 *Briche*, excrément.

63 *Bring (couleur)*, brunâtre.

64 *Bringue*, fille mal conformée.

65 *Brochette*, la verge.

66 *Brocson*, femme rude, altière.

67 *Bru*, nouvelle mariée.

68 *Bruman*, nouveau marié (l'homme de la bru).

69 *Buhots*, sabots tout en bois.

70 *Buhottes*, limaces des jardins.
71 *Bunée*, caprice, imagination.
72 *Bunette*, fauvette traîne-boisseau.
73 *Buquieux*, ouvrier qui fend les bucheux.
74 *Buquier*, frapper comme sur du bois.
75 *Buquillie*, amas de petits morceaux.
76 et 77 *Buret* et *Buron*, étable à porcs.
78 *Busoquer*, faire des riens, littéralement des petites bûches.

C

1 *Cabot*, tas.
2 *Cabreux*, homme difficile.
3 *Cabreux*, conduct'de vaches.
4 *Cabreux*, adject., orgueilleux, hautain, en parlant des hommes; remuant, agité, en parlant des animaux.
5 *Cachard*, adject., discret, peu communicatif.
6 *Cache*, avenue, venelle.
7 *Cache (être en)*, être en rut.
8 *Cacheux*, conduct'de vaches.
9 *Cachie*, troupe en marche, et son composé *10 Racachie*, grande troupe.
11 *Cachoux*, synonyme des substantifs Cabreux et Cacheux.
12 *Cachoux*, fouet du cabreux ou cacheux.
13 *Cacouard*, frileux.
14 *Caheutre*, chat-huant.
15 *Cahin*, c'est l'ancien mot peineux.
16 *Cahu*, chat-huant.
17 *Caïeu*, moule.
18 *Cailli*, adj., de deux couleurs, pie.
19 *Cailli*, substant. gendarme.
20 *Calard*, paresseux.
21 *Caler*, avoir peur, reculer.
22 *Calin*, éclair de chaleur.
23 *Calin*, coquillage.
24 *Calipette*, bonnet de femme, bonnet.
25 *Canuère*, camomille.
26 *Canchière*, sillon.
27 et 28 *Canivière* et *Canivre*, chanvre.
29 *Canets*, cruchons.
30 *Canne*, cruche, pots au lait.
31 *Cannée*, contenance d'une cruche.
32 *Canner* (en terme d'écolier), pleurer.
33 *Cant*, de côté.
34 *Canter*, pencher.
35 *Carabas*, lourde voiture.
36 *Caracot*, vêtement de femme
37 *Carapot*, bourrelet de paille qui coiffe les enfants.
38 *Carpelouse*, chenille.
39 *Cas*, chose; c'est mon cas, c'est ma chose.
40 *Cas*, affaire; il y trouve son cas, il y trouve affaire.
41 *Cas*, fortune: Il a mangé son cas, il a perdu sa fortune.
42 *Cas*, estime.

43 *Cas*, choses brisées, endommagées.
44 *Casanier*, adject., ami de sa maison.
45 *Casetier*, étui à aiguilles.
46 *Catir (se)*, se blottir.
47 *Catuner (se)*, froncer le sourcil, rouler des yeux.
48 *Caumoni*, flétri, desséché.
49 *Cauvette*, jeune femelle du corbeau.
50 *Chabernas* ou *Chabrenas*, vieux savetier, terme de mépris.
51 *Chacouter*, parler bas.
52 *Chaignolle* ou *Choignolle*, manivelle d'un rouet, du moulinet d'un puits, d'une baratte à beurre.
53 *Change*, vêtements nets, propres à remplacer les sales.
54 *Change*, provision d'objets neufs ou nets.
55 *Chapleuse*, chenille.
56 *Chas*, mauvais bouillon.
57 *Chatreur*, celui qui chatre les roues.
58 *Chatreux*, celui qui chatre les animaux domestiques ou de basse-cour.
59 *Chatroux*, poulpe marin.
60 *Chemise du bon Dieu*, liseron.
61 *Chenas* ou *Chnas*, grenier, grange, dernier étage.
62 *Chenevrotte*, chanvre.
63 *Chenu*, fort, bon (sens ironique).
64 *Cher*, paquet de chanvre non rouï.
65 *Chiboler*, manier, porter d'un lieu à un autre.
66 *Chibot*, ciboule.
67 *Chiler*, tomber abondamment ; se dit de la pluie.
68 *Chime*, rejeton des choux.
69 *Chinchoux*, à demi bon, passable.
70 *Chinelles*, fruits du prunier sauvage.
71 *Chipie*, femme acariâtre.
72 *Choaine*, vulg. pain de chanoine, petit gâteau.
73 *Choler*, tourner.
74 *Chopine*, vase à boire, contenance de ce vase.
75 *Chue*, cigüe.
76 *Chuque*, souche, racine.
77 *Clanche*, loquet de porte.
78 *Clancher*, ouvrir une porte.
79 *Claque*, giffle.
80 *Claque*, draine, espèce de grive, femme bavarde.
81 *Claquet*, digitale pourprée.
82 *Cliaribaudée*, feu clair.
83 *Cliche*, lienterie, dyssenterie.
84 *Clinque*, toux, coqueluche.
85 *Clique*, gens méprisables.
86 *Cloux de tonnerre*, belemnites.
87 *Cochonner*, salir, mal faire un ouvrage, vivre salement.
88 *Cochonnet*, jeu de balle.
89 *Cochonnets*, fruits de l'églantier.
90 *Cofiche*, coquillage.
91 *Cohan*, pot de terre ansé.
92 *Cohue*, grande assemblée, réunion de plaideurs.
93 *Cois*, paquet de chanvre roui
94 *Collerette de Vierge*, stellaire.

95 *Confière*, consoude.
96 *Confondre*, endommager, salir.
97 *Coni*, desséché, flétri.
98 *Coneille*, femelle du corbeau.
99 *Connils*, petits lapins.
100 *Cornes du diable*, macre.
101 *Coucou*, espèce de primevère
102 *Coue*, queue. *Porte-Coue*, homme portant une queue de cheveux.
103 *Coués (œufs)*, stérile.
104 *Coués (hommes)*, synonyme de couards, hommes lâches sans virilité.
105 *Couillière*, cornet de papier.
106 *Coulage*, désordre, gaspillage.
107 *Coulée*, étroit passage.
108 *Coulée de vent*, rafale.
109 *Couline*, torche de paille.
110 *Coquart*, mauvais coq, homme sot et niais, cocu.
111 *Cornier* et *Cosnière*, angle, extrémité.
112 *Crabe eragie*.
113 *Crachin*, pluie grasse.
114 *Crachiner*, pleuvoir du crachin.
115 *Crachoux*, crasseux.
116 *Cranière*, vieille maison.
117 *Cranque*, forme du mot crampe.
118 *Crasse*, mauvaise farce.
119 *Crassin*, voir *Crachin*.
120 *Crassiner*, voir *Crachiner*.
121 *Craquart*, hirondelle de mer
122 *Craquelin*, cartilage de la viande.
123 *Craqueux*, vaniteux, hableur, fanfaron.
124 *Crau*, pierre tendre, premier lit des carrières.
125 *Créature*, femme de mauvaise vie.
126 *Crelier*, frissonner.
127 *Crepir (se)*, s'étirer, s'étendre, s'élever.
128 *Cretine*, crue d'eau.
129 *Cretir*, être désagréablement émotionné.
130 *Creton*, résidu de graisse fondue.
131 *Cri cri*, grillon du foyer.
132 *Crique*, point du jour.
133 *Criquet*, grillon.
134 *Criquets*, mot enfantin signifiant les yeux.
135 *Criquoi*, craquement nocturne.
136 *Croquillons*, petits craquelins farcis.
137 *Cumblets*, culebute.
138 *Curot*, emplâtre.
139 *Custodage*, emploi, occupation du custos.
140 *Custodie*, bénéfice donné au clerc custos.
141 *Custos*, sacristain, portier d'église.

AJOUTER LES MOTS SUIVANTS :

142 *Corbiner*, tourmenter, tracasser.
143 *Couenne*, embarrassé, poltron, lourd, bête; adjectif dérivé du substantif suivant :
144 *Couenne, gras de lard*.
145 *Courante, (la)*, diarrhée.

Ces quatre mots ont un sens ironique et vulgaire.

146 *Couteler*, plier, mettre sur ses côtés.

D

1 *Dadinier,* faiseur de riens, niais.

2 *Dardeine,* pièce de 6 deniers en cuivre jaune.

3 *Dare-Dare,* promptement et bruyamment.

4 *Darée,* contenu du ventre; *Darier,* trayeur de vaches.

5 *Daru,* ventru.

6 *Dasée,* tas, monceau.

7 *Date,* urine.

8 *Debauschier (se),* se troubler, affoler.

9 *Debraguer,* dépouiller.

10 *Debraguer (se),* divorcer, se séparer civilement.

11 *Decaniller,* fuir comme des petits chiens.

12 *Dechiller,* tomber du ciel (de cœlo).

13 *Défilée,* longueur.

14 *Déganer,* imiter en ridiculisant.

15 *Dégoter (se)*, s'humaniser, se policer.

16 *Delabre,* homme sans soin.

17 *Demarer,* s'en aller, avancer.

18 *Dementer (se),* se plaindre avec larmes.

19 *Derader,* sortir des ornières.

20 *Desgois,* gazouillement.

21 *Desgoiser,* répétailler, parler d'abondance.

22 *Devraque,* débacle.

23 *Dichin,* d'ici.

24 *Dierie,* cancan, mauvais propos.

25 *Digard,* petit poisson.

26 *Digon,* homme parleur, taquin.

27 *Digoner,* taquiner, répéter.

28 *Digonnier,* caractère de celui qui taquine, homme taquin.

29 *Digue,* femme acariâtre.

30 *Diguer,* piquer, aiguillonner.

31 *Diguet,* aiguillon.

32 *Diguet,* pénis des animaux.

33 *Dobiche,* vieille femme.

34 *Doche* ou *Doque,* patience, plante.

35 *Dodiner,* remuer en cadence.

36 *Done,* femme ridicule, sorcière.

37 *Douchiner,* dorloter.

38 *Douet,* conduit, aqueduc, ruisselet.

39 *Douillant, e,* adject., sensible à la douleur.

40 *Drainer,* parler lentement.

41 *Druger,* courir, s'agiter.

42 *Druges (avoir les)*, avoir les nerfs agités, aimer, chercher le mouvement, le tumulte.

43 *Drugeon,* masc., *Drugette,* f., enfant turbulent, vif.

44 *Drurie* ou *Druerie*, amitié, empressement.

45 *Dumer,* perdre son poil ou sa plume.

46 *Durer,* prendre patience.

E

1 *Ebeluer,* voir bleu, avoir la vision confuse, éblouir.
2 *Eboire,* absorber.
3 *Ebratre,* crier fort.
4 *Ebrau (faire de l'),* tapager.
5 *Ecalots,* silices du colza battu, écorce des pois.
6 *Ecalouer,* frapper à coups de pierre, débarrasser de pierres.
7 *Ecamet,* pierre plate placée sur le seuil d'un champ.
8 *Ecarée,* largeur des épaules.
9 *Ecarer,* impatienter, ennuyer.
10 *Ecarie,* encadrement d'une porte, d'un tableau.
11 *Ecarure,* largeur d'une porte, d'une fenêtre et de toute ouverture à clore.
12 *Echallier;* brèche close de bois ou de pierre.
13 *Eclincher,* éclabousser.
14 *Ecochette,* noisette.
15 *Ecocté,* brisé sur sa tige.
16 *Ecrelle,* enfant décharné.
17 *Ecreuler,* ôter la crudité, cuire à demi.
18 *Ecri,* cri subit.
19 *Effoucher,* effrayer, rendre peureux.
20 *Efurlufer,* faire bravade, se vanter.
21 *Eguchier,* aiguiser.
22 *Eguerpir,* rejeter, quitter.
23 *Elaise,* largeur.
24 *Elevures,* boutons, ampoules.
25 *Elier,* purifier, soutirer le cidre.
26 *Elingue,* fronde.
27 *Elouviné,* affamé.
28 *Eluger,* ennuyer, tracasser.
29 *Emaguer,* écraser.
30 *Emoquer,* remuer, raviver.
31 *Empoter,* mettre en tonneau.
32 *Endagné,* invétéré.
33 *Endever,* agacer, donner au diable.
34 *Enhaner,* souffrir, avoir peine.
35 *Enhersé,* invétéré.
36 *Empoté,* embarrassé (impotens).
37 *Enquairer,* mettre au quair.
38 *Entamillon,* premier morceau coupé à un pain.
39 *Equerbotter,* éparpiller.
40 *Equille,* petit poisson.
41 *Eramie,* représentation.
42 *Eriée,* accès, crise.
43 *Erjuer,* émouvoir, agacer.
44 *Esbaner (s'),* s'ébattre.
45 *Esbigner (s'),* se poursuivre, s'attaquer, se tuer.
46 *Escarbouiller,* dissiper, distraire, étourdir.
47 *Essaver,* écorcher légèrement.
48 *Essiaux,* digues d'un moulin.
49 *Essiémer,* s'en aller comme un essaim.
50 *Espéciauté,* chose remarquable.
51 *Espérer,* attendre quelqu'un.
52 *Estrée,* chemin pavé.
53 *Etiboquer,* remuer, agacer, ébranler.
54 *Etibot,* arbre rabougri.

55 *Etigot*, pointe d'épines, brindilles, aiguillon (stigo).
56 *Etos*, chaume (stapula).
57 *Etorer (s')*, se munir à sa convenance, acheter.
58 *Etrain*, paille (stramen).
59 *Etriver*, taquiner, disputer, discuter.
60 *Equené*, intrigant (e catena).
61 *Equoreur* ou *Ecoreur*, préposé à la vente du poisson (œquor).
62 *Evar*, vivacité, emportement, colère.

F

1 *Fagot*, balivernes.
2 *Faintir*, défaillir.
3 *Falle*, estomac, sein.
4 *Fallue*, gâteau plat ou pain de prêtre.
5 *Fanail*, gosier.
6 *Fane*, foin des lieux marécageux.
7 *Fanette*, lenticule d'eau qui couvre les mares.
8 *Fangue*, fange, boue, vase fertilisante.
9 *Fel*, courageux, fidèle, vif.
10 *Felmèche*. parcelle enflammée.
11 *Fenasse*, mauvais foin.
12 *Fesse-Larron*, petit houx.
13 *Fêtre*, espèce de panaris.
14 *Fiat*, confiance.
15 *Fiée*, quantité.
16 *Fiellu*, courageux.
17 *Fiette*, confiance.
18 *Fifotte*, frai de l'étoile de mer.
19 *Fileresse*, libellule, demoiselle, jouet d'enfant.
20 *Fileter*, chasser au filet.
21 *Filetier*, chasseur au filet.
22 *Filière*, verge de l'homme.
23 *Finaré*, calculateur, homme rusé.
24 *Finet*, être adroit, trouver.
25 *Finette*, droguet de St-Lo.
26 *Flailler*, battre, porte qui flaille, porte qui bat.
27 *Flée*, fléau.
28 *Fleumes*, glaires, crachats, mucosités stomacales.
29 *Flie*, petit coquillage, patelle vulgaire.
30 *Flie*, terme injurieux, synonyme de vieille morue.
31 *Flion*, petit coquillage, telline.
32 *Floquer*, aller deçà de là, perdre sa stabilité.
33 *Flouette*, girouette.
34 *Foinillard*, rôdeur qui fouille partout, indiscret, espion.
35 *Forangue*, croûte qui se forme sur les lèvres des malades.
36 *Formal*, furoncle, bouton.
37 *Fouah!* exclamation de mépris et de dégoût.
38 *Fouasse*, petit pain au beurre.
39 *Fouée*, flambée.
40 *Fourcelle*, gorge, gosier.
41 *Fourer (se)*, se blétir, se gâter.
42 *Fourrer (se)*, se cacher.
43 *Fraipaille* ou *Frepouille*, objets sans valeur.
44 *Frenailler*, faire du bruit, remuer.

45 *Frequin*. mesure à beurre.
46 *Freullier*, vagabond, rôdeur.
47 *Freument*, durement, fortement.
48 *Friner*, émietter.
49 *Frioler*, avoir envie.
50 *Fripaille*, gens sans aveu, canaille.
51 *Fripoule*, même sens.
52 *Froue*, sciure de bois.
53 *Fungère*, fougère.
54 *Futé*. fin, rusé.
55 *Futer*. rassassier, dégoûter; *Fûter (se)*. se dégoûter.

G

1 *Gadolier*, garnement.
2 *Galaignie*, jointée, contenu de deux mains jointes.
3 *Galapian*, mauvais sujet.
4 *Galatine (être en)*, garder la chambre ou le lit.
5 *Galeter*, trembler.
6 *Gali*, sali.
7 *Gâlu*, myope.
8 *Galvadaire*, rôdeur.
9 *Gamaches*, jamibères de toile.
10 *Gambette*, petit couteau à manche recourbé.
11 *Gandoler*, balancer, remuer.
12 *Gastine*, bois à demi défriché.
13 *Gau*, coq.
14 *Gaupe*, femme sale, mégère.
15 *Gauplumé*, mal peigné.
16 *Gausses (avoir ses)*, rire à son aise.
17 *Gavailler*, perdre, endommager.
18 *Gavast*, brutal.
19 *Gebe*, gale du chat.
20 *Geindre*, se plaindre, murmurer.
21 *Geinottes*, racines du bunian (bulbocastanum).
22 *Gerce*, vieille brebis, vieille femme.
23 *Gergauder*, folatrer avec des garçons.
24 *Giraud*, farceur.
25 *Girette*, rieuse.
26 *Girot*, niais.
27 *Glierru*, lierre.
28 *Glotte dur (terregotte)*, terre dure.
29 *Gnot (ignotus)*, sot, niais.
30 *Gobergier*, s'étendre sur un lit ou sur le dos.
31 *Gode*, poisson.
32 *Godelée*, contenance d'un godet.
33 *Godet*, vase à boire.
34 *Godiamus (faire)*, se réjouir, chanter.
35 *Gogaille*, sot, niais.
36 *Goret*, porc.
37 *Gorin*, petit porc.
38 *Goriner*, hocqueter.
30 *Gorots*, boutons gustuleux.
40 *Gouliban*, gourmet.
41 *Gouras*, glouton.
42 *Gourer*, corrupt. d'égarer, se tromper.
43 *Gourmand*, goëland, oiseau de mer.
44 *Gourroufle*, insecte du genre scarabée.

45 *Grabuges*, troubles, désordre, émeute.

46 *Gradelier*, groseiller non épineux.

47 *Grappe*, espèce de crabe.

48 *Grau*, eau sale, purin.

49 *Graré*, marqué de petite vérole.

50 *Grec*, homme rusé, avare, escroc.

51 *Grimer*, égratigner.

52 *Grimure*, égratignure faite par les ongles de l'homme ou du chat, ou les dards des arbustes épineux.

53 *Gronée*, ce qu'on porte dans son giron.

54 *Groncer*, remuer légèrement.

55 *Groulonner*, renacler.

56 *Gruau*, seigle.

57 *Guedi*, farci, couvert.

58 *Guenippe*, vieille femme sale.

59 *Guenippes*, haillons sordides.

60 *Gueret*, jambe.

61 *Guerter*, mettre sa jarretière.

62 *Guertier*, jarretière.

63 *Guichon (g b. pour b.)* diminutif de *Buire*, vase à boire.

64 *Guichonnée*, contenance et contenu du guichon.

65 *Guincheux*, malicieux.

H

1 *Hagnette*, béquille.

2 *Haignette*, couteau mal aiguisé.

3 *Haigneux*, méchant, remuant.

4 *Haire*, de mauvaise humeur.

5 *Haiset*, petite barrière.

6 *Halipre*, gerçure des lèvres.

7 *Halmèche*, dispute vive.

8 *Han*, revenant, fantôme.

9 *Hanne*, vieille mégère.

10 *Hannebanne*, jusquiame.

11 *Hannequiner*, s'efforcer, peiner.

12 *Hanon*, centaurée noire.

13 *Hantier*, butte, tertre.

14 *Hardeau*, jeune garçon.

15 *Hardelé (œufs)*, sans coquille.

16 *Hardelle*, jeune fille.

17 *Hardouin*, entremetteur de mariages.

18 *Harée* pour *Horée*, plus d'une heure.

19 *Haricoteur*, acheteur et revendeur tout ensemble.

20 *Haridelle*, mauvaise monture.

21 *Harigacher*, disputer.

22 *Harin*, petit cheval.

23 *Harivelier (herus belluarum)*, marchand de bestiaux.

24 *Harmonner*, gronder.

25 *Hart*, jeune bois dont on fait des liens, cordelet.

26 *Has*, chien de mer.

27 *Hastivet*, orge précoce.

28 *Hennibreux*, cheval, vif, altier.

29 *Henuer*, tergiverser, tourner, changer.

30 *Herbière*, machoire, cimetière où la mort avale tout.

31 *Herganne*, de mauvaise humeur.

32 *Hernuer*, se mettre à la pluie.

33 *Herper*, trop cuire, s'attacher, être retenu.

34 *Herquellerie*, parcimonie, petitesse d'esprit, querelle oiseuse.

35 *Hesnu*, brouillard épais.

36 *Hesqueux*, soucieux, acariâtre, irascible.

37 *Hetter*, désirer, importuner, rechercher.

38 *Hodiner*, remuer.

39 *Horé*, arrivé à l'heure.

40 *Horière*, femme publique, qui se loue à l'heure.

41 *Horique*, maladie régnante.

42 *Horzin*, étranger.

43 *Houe*, poussière de chanvre.

44 *Houdri*, moisi.

45 *Houiner*, crier légèrement.

46 *Houler*, exciter, lancer.

47 *Housta*, femme hommace.

48 *Huards*, lutins, railleurs.

49 *Hubi*, hérissé.

50 *Huchier*, ouvrier en huches.

51 *Huchier* (verbe), être placé, et placer sur un lieu élevé.

52 *Huiserie*, terme de menuiserie, travail d'une porte.

I

1 *Ians*, dedans.

2 *Ileu*, *Ilo*, *Ichin*, là, ici.

3 *Itou*, également, aussi.

J

1 *Jacasse*, femme bavarde.

2 *Jacob*, niais.

3 *Jastoiser*, bavarder.

4 *Jaquet*, écureuil.

5 *Jodu*, sourd.

6 *Jonfler*, respirer, gonfler ses joues.

7 *Juignet*, corruption de juillet.

8 *Jupée*, étendue que parcourt le cri humain à son maximum d'acuité.

L

1 *Laque*, espèce, qualité.

2 *Lancret*, mauvais sujet.

3 *Landorer*, paresser, lambiner.

4 *Lanfée*, filasse, long discours.

5 *Langue de Pec*, carex glauca, plante.

6 *Lauluer*, parler en l'air, tromper.

7 *Launer*, radoter, resasser.

8 *Laurette*, laurier, sauce.

9 *Lemages*, fourrages légumineux.

10 *Leque*, roseau.

11 *Lesques* petit monceau, portion (reliqua).

12 *Lesqueries*, délicatesse dans la boisson (liqueur légère).

13 *Letiche*, animal blanc fabuleux.

14 *Liboudeux*, gluant.

15 *Licheur*, buveur.

16 *Liquer*, lécher.
17 *Lousse*, tromperie.
18 *Lubies*, illusions, rêveries.
19 *Lubins*, démons transformés en loups.
20 *Lubiner*, tracasser, être lubiné, être tourmenté des lubins.
21 *Luquer*, regarder attentivement.

M

1 *Magnan*, chaudronnier.
2 *Mai*, pétrin.
3 *Male*, fumier.
4 *Malin*, véron.
5 *Man*, larve de hanneton.
6 *Mandrille*, vieux manteau.
7 *Margoulette*, tête sale.
8 *Mastas*, lourdaud.
9 *Mastoc*, lourd, pesant, sot.
10 *Maxi*, méchant.
11 *Mèque*, sérum du lait.
12 *Mèle*, précipité visqueux du cidre en bouteille.
13 *Mèle*, nèfle.
14 *Mèle (un)*, un merle.
15 *Mèlesse (une)*, femelle du merle.
16 *Melier*, néflier.
17 *Mèli-Mèlot*, mercuriale, plante.
18 *Mercin*, médecin.
19 *Mercine*, médicament, purgation.
20 *Mezette*, mezange.
21 *Mière*, médecin.
22 *Mièvre*, délicat, timide.
23 *Migaut*, provision de fruits.
24 *Mionner*, pleurnicher, faire de la sensiblerie.
25 *Miquer*, ajuster.
26 *Mire*, médecin.
27 *Mirer*, ajuster, lancer à un but.
28 *Mirou*, surprenant.
29 *Miserette*, musaraigne.
30 *Moisson*, moineau.
31 *Moisson d'Arbanée*, moineau friquet.
32 *Montain*, verdier.
33 *Montée*, escalier, côte.
34 *Montée*, frai d'anguille qui suit le flux.
35 *Montoir*, rampe, côteau.
36 *Montoux*, comme au n° 33.
37 *Moque*, mouche.
38 *Morets*, fruits de la ronce et de l'airelle.
39 *Moriochemin*, marrube blanc.
40 *Mouron*, salamandre noire et jaune.
41 *Mouronné*, tacheté de noir et de jaune.
42 *Muche*, cachette, armoire secrète, lieu retiré.
43 *Mucher*, cacher, éloigner du regard.
44 *Mucre*, humide.
45 *Muler*, bouder, s'opiniâtrer.
46 *Musard*, farceur, diseur de jolis riens.
47 *Muser*, tromper, abuser par des riens.
48 *Musier*, fainéanter, perdre son temps.

N

1 *Na,* interjection affirmative, eh ! bien.
2 *Naboth,* petit homme.
3 *Nafre,* blessure.
4 *Naité,* origine, naissance.
5 *Nerchibot,* moricaud noir.
6 *Niel,* carie ou charbon des céréales.
7 *Niol,* indolent.
8 *Niquet,* délicat, souffreteux.
9 *Nivellerie,* bagatelle, futilité.
10 *Nivellier,* homme futile, flaneur.
11 *Noblepine,* aubépine, épine blanche.
12 *Noe,* auget qui met l'eau sous la roue d'un moulin, périmètre intérieur du pressoir.
13 *Noës,* gouttières.
14 *Nouc,* nœud.
15 *Nouc,* impair.
16 *Noué,* rachitique, malingre.

O

1 *Ohi,* défaut.
2 *Orfi,* poisson.
3 *Orver,* orvet.
4 *Ouèche,* où est-ce? interjection.
5 *Ouiche,* adv., oui ironique.
6 *Ousque,* interrogation, où.
7 *Ouvreux,* boutique, atelier.

P

1 *Pagnolée,* luzerne.
2 *Pain à chanter,* oublie, hostie.
3 *Pain de coucou,* alleluia.
4 *Pain de souris,* graminée.
5 *Papi,* coquelicot.
6 *Paquette,* pâquerette.
7 *Parcie,* fête de la moisson.
8 *Patarade,* gambade des chevaux et des bestiaux en gaieté.
9 *Pataré*, soupe au lait de beurre.
10 et 11 *Patas* et *Pataud,* homme grossier, butor.
12 *Pataudée,* mets grossier.
13 *Patauder,* manger salement, travailler grossièrement.
14 *Pataugér,* perdre le fil de ses idées, sauter çà et là dans la boue.
15 *Patée,* espace compris entre le pouce et le petit doigt de la main étendus.
16 *Patées*. coups donnés dans la main.
17 *Patées,* traces laissées par la main de l'homme ou par les doigts des quadrupèdes.
18 *Patronner,* tourner en tous sens et sans soin un objet, le salir.
19 *Patrouille,* torchon à nettoyer le four.
20 *Patrouiller,* torchonner la vaisselle, labourer un sol mouillé.

21 *Pec*, but.
22 *Peïot*, ligne dormante.
23 *Perancune*, souveraine.
24 *Peque*, chiffon, lambeau.
25 *Petouin*, écorcheur.
26 *Petra*, rustre.
27 *Peuffe*, vieilleries.
28 *Piau (vieille)*, hommasse, femme vile.
29 *Piauser*, enlever la peau.
30 *Pic*, petite part, par *pic* et par *mic*.
31 *Pichet*, vase de terre.
32 *Picot*, dindon.
33 *Picot*, mille-feuille.
34 *Picot*, poisson genre des plies.
35 *Picot*, point de dentelle.
36 *Pigache*, pointe de terre.
37 *Pigeonner*, bourgeonner, germer.
38 *Pigner*, pleurnicher.
39 *Pignole (tourner)*, tourner le dos, quitter brusquement.
40 *Pignoquer*, manger sans faim.
41 *Piment*, mélisse.
42 *Pinchon*, pinson.
43 *Pinçon*, tache noirâtre indiquant qu'on a été pincé.
44 *Pinte*, mesure des liquides.
45 *Piorne*, pivoine.
46 *Piot*, liqueur de choix, cidre naturel.
47 *Piper*, aspirer avec un chalumeau.
48 *Piperneau*, anguille de mer.
49 *Pipet*, paille servant de chalumeau.
50 *Pipie*, variante de *Pépie*, forte soif.
51 *Piquerai*, terrain renfermant des galets roulés.
52 *Piquette*, mélange de lait caillé et de crème.
53 *Pirot*, oie.
54 *Pisas*, urine des chats.
55 *Pisse*, urèthre.
56 *Pissette*, petite fontaine, petit jet d'eau.
57 *Pisseuse*, femme de mauvaise vie.
58 *Pissot*, urine.
59 *Pissotière*, urinoir.
60 *Pitou*, putois.
61 *Pitou*, adj., fin, malicieux.
62 *Pleutre*, misérable.
63 *Pleupleu*, pivert.
64 *Pomelière*, ellébore vert.
65 *Poncer*, presser un objet, exprimer le jus d'un fruit.
66 *Porion*, narcisse des prés.
67 *Pouèson*, mauvaise boisson.
68 *Pouèson*, femme vile et acariâtre.
69 *Pourgeoler*, porter soigneusement.
70 *Pras*, charogne, femme publique.
71 *Pratique (f s.)*. libertin.
72 *Pratiques (f p.)*, clients, acheteurs.
73 *Pucher*, couler la lessive.
74 *Puette*, mauvaise chandelle.
75 *Putte-putte*, oiseau.

Q

1 *Quaire*, corde ou chaine avec pieu.
2 *Queloque*, séréné des champs.
3 *Quénailles*, enfants.
4 *Quére*, chaise.
5 *Quérière*, voie de charrettes dans un champ.
6 *Quesne*, chêne.
7 *Quetines*, pommes vertes.
8 *Querque*, massée.
9 *Quignette*, petite cheville.
10 *Quille*, jambe.
11 *Quinquin*, pinçon.

R

1 *Rabiot*, reste de breuvage.
2 *Rabuquer*, remuer.
3 *Racachie*, troupeau nombreux.
4 *Raclée*, coups.
5 *Rade*, ornière.
6 *Raffreux*, guenilles.
7 *Rafuter*, ajuster, raccommoder.
8 *Ragot*, bavardage.
9 *Ragoter*, rabacher.
10 *Railes*, branches enlacées formant une haie sèche.
11 *Railes*, sillon creux bornant un champ, une plate-bande.
12 *Ramuerir*, rafraichir par des aspersions légères,
13 *Rancer*, redresser les reins, se cambrer sous un lourd fardeau.
14 *Raparat*, fantôme, revenant.
15 *Rapiamus (faire)*, s'attribuer tout, tout enlever.
16 *Rapiat*, avare, égoïste.
17 *Ratambœuf.*
18 *Ratier*, ruisseau des rues.
19 *Rater*, mesurer ras.
20 *Ratire*, asile, cachette.
21 *Ravouer*, raccommoder.
22 *Rebequer*, faire des réponses insolentes.
23 *Rebinder*, rebondir.
24 *Reblo*, l'oiseau du bon Dieu, roitelet.
25 *Recas*, lendemain ou octave d'une fête.
26 *Recler*, ramasser les pommes après le gaulage.
27 *Recopi*, ressemblant.
28 *Refreindre*, diminuer de prix, perdre de son prix.
29 *Reluquer*, regarder attentivement, fixement.
30 *Remancher*, disputer, gronder.
31 *Remiage*, action de repasser le marc de pommes sous le pressoir et de filtrer à l'eau chaude le marc de café.
32 *Remoquer*, ranimer, exciter.
33 *Reux*, surpris, confondu, honteux *(reus)*.
34 *Revolin*, résidus, restes.
35 *Ribaler*, sentier sur le bord de l'eau.
36 *Rible*, vent frais.
37 *Riée*, éclaircie de soleil.

38 *Rifle*, eczéma des enfants.
39 *Rincée*, averse, volée de coups.
40 *Riole (se mettre en)*, faire bombance, s'enivrer.
41 *Riolet*, petit ruisseau.
42 *Rion*, sillon de jardin.
43 *Ririe*, plaisanterie.
44 *Robert*, têtine.
45 *Roc*, reproche.
46 *Rognonner*, parler bas.
47 *Roquelauze*, houpelande.
48 *Rozeleu*, belette.
49 *Ruer*, lancer des pierres.
50 *Ruf*, fort *(rufus)*.
51 *Rupe*, même signification *(rupes)*.

S

1 *Sacquier*, secouer lourdement.
2 *Saffrer*, manger avidement.
3 *Saparou*, souveraine plante.
4 *Sas*, saule.
5 *Saucée*, averse.
6 *Sautée*, portée de petits animaux.
7 *Savigny*, sabine
8 *Seraine*, pot à lait.
9 *Seux*, sureau.
10 *Sie*, suie.
11 *Sion*, coups de vergé.
12 *Sionner*, fustiger.
13 *Souette*, maison sale.
14 *Souin*, homme sale.
15 *Sourguer*, surprendre.
16 *Sourguette*, piége, embûches.
17 *Suée*, averse ou émotion imprévue.
18 *Suer*, subir, supporter une chose imprévue.
19 *Super*, survider un vase, lapper un liquide.
20 *Sureille*, oseille commune.
21 *Suret*, pommier non greffé.
22 *Suretière*, plant de surets.

T

1 *Tac*, ancienne maladie, synonime d'épidémie.
2 *Tac*, chenille verte.
3 *Taf*, peur.
4 *Talbot*, noir de marmite ou de cheminée.
5 *Talboter*, noircir avec du talbot.
6 *Tangue*, sable et vase de rivière.
7 *Tantouiller*, salir.
8 *Tarinier*, préposé d'octroi.
9 *Tatillon*, homme vétilleux.
10 *Taton*, homme irrésolu et lent.
11 *Tetrelle*, têtine.
12 *Teurguier*, avoir des accès de toux.
13 *Teurquet*, manche de fouet en branches de saule tordues.
14 *Tèque*, balle, paume.
15 *Tequer*, tousser.
16 *Tezi-tezant*, doucement.

17 *Tic*, impair.
18 *Tiers*, la majorité. le tiers et le quart, tout le monde.
19 *Tinterelles*, cloches de carillon ou de procession.
20 *Tiponner*, s'habiller avec recherche.
Tirants, rayons solaires, précurseurs de la pluie.
21 *Tirée*, débouché pour les marchandises.
22 *Tirée*, route fréquentée.
23 *Toquer*, frapper de la tête, sens neutre, monter au cerveau.
24 *Touin*, homme sale.
25 *Tounioux*, vagabond.
26 *Touniresse*, vagabond.
27 *Toupin*, écervelé, homme léger.
28 *Tououurnier*, roder.
29 *Tournioux*, panaris.
30 *Tourtre*, tousser.
31 *Touzer*, tondre.
32 *Trada*, part, profit, remise.
33 *Tran*, pis, mamelle, sein.
34 *Trèmonde*, sonnerie générale de la Cathédrale.
35 *Trèmonne*, grosse cloche de la Cathédrale.
36 *Trèsir*, trembler.
37 *Trias*, embarras.
38 *Trompe*, erreur.
39 *Trotte*, longue distance.
40 *Trousselet (de noisettes, de cerises)*, grappe.
41 *Trutté*, caillé.

V

1 *Vaca*, champ sans culture.
2 *Vachicoter*, agiter l'eau.
3 *Valeter*, courir.
4 *Vaquie*, soupe ou bouillie claire.
5 *Varet*, sillon, champ inculte.
6 *Varibot*, boue claire.
7 *Vari-vara*, en désordre.
8 *Varou*, loup garou
9 *Vaspasian*, mauvais sujet.
10 *Vastourine (courir la)*, vagabonder.
11 *Vaton*, baton, garrot.
12 *Vatre*, eau bourbeuse, boue.
13 *Vatrer*, marcher dans la boue, se salir de boue.
14 *Vauboire*, varech.
15 *Vaule*, gaule.
16 *Vauler*, gauler.
17 *Vaulier*, chanceler.
18 *Vaupas*, enveloppe de céréales.
19 *Va-vite*, diarrhée.
20 *Vé*, pour gué.
21 *Veie*, liseron des champs.
22 *Veillie*, liseron des haies.
23 *Vèpes*, guèpes.
24 *Veprées*, après midi, soirées.
25 *Verdi-verdas*, onomotapée du bruit d'une chute.
26 *Verdrix*, bruant de plaine.
27 *Verhaule*, cours d'eau.
28 *Vertot*, bonde de tonneau.
29 *Vessié*, boursouflé, couvert de cloches.
30 *Veste*, correction, humiliation.
31 *Veule*, étiolé.

32 *Vi*, pour gui.
33 *Vieillotte*, tas de foin.
34 *Viette*, petite voie.
35 *Vigney*, lieu planté de vignots.
36 *Vignon*, calin ou gogin. coquillage.
37 *Vignots*, ajoncs.
38 *Vionder*, bourdonner.
39 *Viper*, crier à l'aigu.
40 *Vipillon*, goupillon.
41 *Viquet*, guichet du tonneau, d'une porte.
42 *Viret vireton*, baton des massiers.
43 *Vitouard*, source intermittente l'hiver et les temps humides.
44 *Vive*, petit poisson.
45 *Vivette*, enfant remuant.
46 *Vloper*, battre.
47 *Vlouser*, forniquer, jouer avec les femmes *(ludere lusus)*.
48 *Voter (quelqu'un)*, ne pas tutoyer.
49 *Vrac (en)*, en tas.
50 *Vrouster*, courir à l'aventure.

Y

You, où, adverbe.

Z

Zozo, badaud.

A. LE LIÈVRE.

LA CULTURE DES EAUX

par J.-E. PILLET, Vice-Président de la Société

I.

Au premier abord, le mot *Culture*, appliqué à l'exploitation de l'énorme surface liquide qui recouvre les trois quarts du globe, peut sembler un terme singulièrement choisi et l'on est tenté de se demander quelle analogie existe entre l'agriculteur et le nouvel industriel qu'il nous faudrait qualifier, pour être logique, du titre un peu barbare d'*Aquiculteur*.

Quel rapprochement établir entre le laboureur qui confie le grain à la terre, surveille le développement de la tige et de l'épi, moissonne et tire profit des produits obtenus et celui qui attend un revenu de la mise en culture des eaux douces ou salées?

L'assimilation s'impose cependant.

« Provoquer, dit M. Figuier, le développement et l'entretien de myriades de poissons alimentaires, repeupler les eaux de nos rivières et de nos fleuves, jeter dans les cours d'eau, les lacs salés, et jusque dans les mers une semence animale, comme le laboureur répand le grain sur la terre féconde et, de nos propres mains, distribuer la vie comme le Prométhée antique, créer ainsi une branche nouvelle du revenu public, mais surtout offrir à l'alimentation des ressources nouvelles en apportant sur nos marchés un aliment substantiel et sain; tel est le but de cette admirable industrie. » (*Merveilles de la Science.*)

Il y a peut-être dans ce programme un peu trop d'emphase; mais il convient de se rappeler qu'à l'époque où M. Figuier s'exprimait ainsi, l'*Aquiculture* commençait à peine à passer du domaine de

la théorie dans celui de la pratique. On n'avait pas encore connu la période des désillusions.

Avant d'examiner si ces espérances ont été pleinement justifiées, esquissons très rapidement l'histoire de la science dite *Pisciculture.*

Partout où la nature a mis de l'eau, à toutes les altitudes et sous toutes les latitudes, elle y a placé en même temps des poissons avec des organes appropriés aux exigences diverses du milieu ambiant.

Malgré cette prodigalité, nos cours d'eau sont aujourd'hui bien pauvres, nos côtes presque stériles et le temps est bien loin de nous où le saumon constituait exclusivement, en Ecosse, la nourriture des classes peu aisées. L'incurie des riverains, l'égoïsme et le mépris de la législation sont des causes plus que suffisantes pour expliquer cet état de choses.

« Les pêcheurs de la mer, disait, en 1862, M. Duméril, sacrifient tout à la proie présente et, sans se soucier de ce qui est à venir, ils travaillent véritablement à leur ruine en dévastant avec leurs filets traînants les lieux où le poisson a coutume de déposer ses œufs. »

La Pisciculture, qui se propose, par des procédés relativement simples, de féconder artificiellement des œufs de poissons, de soustraire les jeunes alevins aux causes de destructions si fréquentes au sein des eaux, de ne l'abandonner dans les endroits à repeupler que lorsqu'il est suffisamment armé pour la lutte, semble le remède indiqué au mal que nous venons de signaler.

De tout temps, les Chinois ont pourvu au repeuplement de l'eau en transportant sur tous les points du Céleste-Empire des œufs fécondés de poissons utiles.

Bien avant que Lucullus eût fait creuser dans le roc ses fameux viviers de Tusculum, les Romains amenaient dans les étangs de leurs villas les habitants de la mer et les retenaient captifs jusqu'à ce qu'ils eussent déposé là tout leur frai.

Près des ruines de Cumes, dans le lac Lucrin, l'Averne des poëtes, disparu en 1588, à la suite d'un tremblement de terre, le spéculateur Sergius Orata pratiquait avec succès les procédés de l'ostréiculture.

Les Gaulois, nos ancêtres, laissèrent improductifs les vastes marais dont les émanations délétères décimaient les populations riveraines.

Chez eux, la chasse primait la pêche.

Mais, en 1420, un moine de l'abbaye de Réome (Côte-d'Or) eut l'idée, le premier, de féconder artificiellement des œufs de truite et de les faire éclore dans des caisses en bois disposées dans une eau faiblement courante.

En 1768-70, Jacobi et Spallanzani publièrent leurs recherches embriogéniques et en déduisirent des préceptes pratiques de pisciculture. La France, à la veille de dramatiques événements, ne sut point en profiter, et il faut attendre 1820 pour constater, dans la Grande-Bretagne et dans la Côte-d'Or, des éclosions artificielles de saumons.

C'est vers la même époque que deux pêcheurs illettrés de la Bresse, Jéhin et Rémy reproduisirent, sans s'en douter et guidés par la seule observation de la nature, les tentatives pratiques de Spallanzani sur les salmonées.

M. de Quatrefages, mis au courant des essais de ces deux modestes novateurs, donna une certaine publicité à leur découverte.

La question en était là lorsque M. Coste, de la Faculté de Montpellier, fit sienne la pratique de la Pisciculture et sut intéresser le gouvernement impérial à l'œuvre dont il se proclamait le champion convaincu.

Un décret de 1852 créa l'établissement de Pisciculture modèle d'Huningue (Bas-Rhin). Un autre décret de 1858 autorisa le Laboratoire de Concarneau (Finistère), avec viviers en plein Océan. Ces deux fonda-

tions nationales avaient pour but d'assurer le repeuplement l'une des eaux douces, l'autre des plaines maritimes.

II.

A la suite des désastres de 1870, Huningue est devenu Allemand. Jusqu'à cette date, son Institut de pisciculture distribua, à quiconque en faisait la demande, des œufs fécondés d'espèces utiles, pour l'ensemencement des ruisseaux, rivières et étangs, luttant ainsi contre le braconnage et la mauvaise exploitation.

D'après les documents officiels, Huningue a livré ses produits à cinquante-neuf départements, a assuré le repeuplement des étangs de la Vendée, de la Camargue, de la Sologne, ainsi que de l'étang de Berre. — La Sologne, reçut, pour elle seule, 1,500,000 petites anguilles.

A Concarneau, six viviers avaient été creusés à la mine dans les rochers qui séparent de la terre ferme les îles Glenans. Le laboratoire abritait 85 bacs où, jour et nuit, on pouvait surveiller le développement et les métamorphoses des animaux marins.

Dans la pensée de M. Coste, il y avait là tous les éléments voulus pour entreprendre la culture de la mer et résoudre le problème de l'*Aquiculture maritime*. On ne tendait rien moins qu'à vérifier les prophéties de Lacépède : « Les eaux n'offriront plus de tristes solitudes, mais paraîtront animées par des myriades de poissons propres à nourrir l'homme et les animaux qui lui sont utiles, à fertiliser les champs ingrats en donnant à l'agriculture un engrais abondant. »

Parmi les produits de la mer, il en est un dont la rareté relative fait soupirer plus d'un gourmet.

La clef du Paradis qu'on nomme l'appétit, l'huître,

dont toutes les générations ont apprécié le mérite gastronomique, depuis Vitellius, qui en mangeait douze cents, jusqu'à certain Parisien qui, en plein siège, dans un restaurant du faubourg Montmartre, en absorba douze pour cent francs, l'huître se faisait rare dès 1850. En effet, Bory de Saint-Vincent, en 1855, entretenait l'Académie des Sciences de ce gros événement.

M. Coste ne se trouvait pas pris au dépourvu devant ce desideratum de l'Aquiculture. Sa visite au lac Fusaro, où l'industrie de Sergius Orata est toujours prospère, lui avait fourni le modèle d'un étang salé transformé en champ d'exploitation des plus productifs. Là, il avait vu des huîtres pêchées dans le golfe de Tarente et déposées sur des petits rochers artificiels, émettant leur frai dont se couvraient les petits monticules de pierres; il avait goûté des spécimens d'huîtres ainsi acclimatées et parvenues à la taille marchande en dix-huit mois.

Toujours secondé par le Gouvernement, M. Coste obtint la baie de Saint-Brieuc comme champ d'expériences, en 1858. Le fond fut parsemé de tuiles, de fascines, de coquilles, et reçut 3,000,000,000 d'huîtres de Tréguier et de Cancale. Six mois après, tous les collecteurs étaient chargés de naissain.

Arcachon et l'étang de Thau, près de Cette, furent aménagés de la même manière.

A Regnéville (Manche), Madame Sarah Félix, sœur de l'illustre tragédienne, se fit disciple de M. Coste et obtint, au début, de magnifiques résultats.

La Belgique et la Suède entrèrent dans cette voie et, sur les déclarations de leurs savants, risquèrent d'énomes capitaux.

L'aquiculture, surtout sous la forme de l'ostréiculture, obtenait un développement considérable.

Franchissons maintenant une période de vingt années et examinons ce que sont devenues toutes ces

entreprises créées très rapidement sous l'empire d'un enthousiasme irréfléchi : cherchons si la pratique a sanctionné toutes les prédictions des apôtres des théories aquicoles.

III

Au cours de la législature de 1879, le Sénat nommait une commission dont la tâche était ainsi définie:

1° Recueillir tous les renseignements sur l'état actuel des eaux fluviales et maritimes de France, au point de vue des produits de la pêche;

2° S'enquérir des meilleurs procédés de repeuplement des eaux et des mesures à prendre pour maintenir leur fertilité.

M. Bonnet, rapporteur, formula des conclusions d'où il appert que l'œuvre de M. Coste n'a fourni au pays aucune de ces ressources alimentaires qui devaient être inépuisables.

Il est, d'ailleurs, bien évident aujourd'hui, que la truite et le saumon, les deux espèces protégées par Huningue tout spécialement, ne sont devenus ni plus abondants ni d'un prix plus abordable que jadis. Nos marchés sont tributaires des pays voisins, de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suisse.

Pourtant, la France possède en cours d'eau, étangs salés ou non, 200,000 hectares propres à l'Aquiculture.

La Commission sénatoriale n'a pas maintenu d'illusions quant aux produits de la mer. Si la pêche maritime, de 1875 à 1881, a donné une augmentation annuelle de 1,000,000 de francs, il faut bien se garder de voir là un accroissement de la fécondité de poisson pêché. La prospérité n'est qu'apparente. Ce sont les denrées dont le prix s'élève progressivement; ce sont les importations étrangères qui embellissent les statistiques.

L'ostréiculture elle-même a manqué à toutes ses pro-

messes. Nous avons voulu consulter les agents de l'Administration et voici ce que nous avons recueilli :

« Rien des travaux de M. Coste ne subsiste ici », nous écrit le Commissaire de l'Inscription maritime de Saint-Brieuc.

L'agent de la marine à Regnéville est moins concis, mais aussi alarmiste :

« Le mouvement commercial huîtrier est insignifiant et nos parcs sont en pleine décadence.

« Le Parc du Banc du Pendu (ancien parc Sarah Félix), ne contient plus que 6,000 huîtres au-dessous de 0^m05, ne pouvant, par conséquent, être livrées à la consommation. La Société est en faillite et, à l'adjudication prochaine, on court risque de ne pas trouver acquéreur, à cause des charges et des grosses dépenses à faire pour arriver à un résultat possible avec le temps.

« Ce marasme de nos établissements huîtriers tient en grande partie à l'appauvrissement des bancs naturels surveillés par l'Etat et livrés une fois par an, à époque fixe, à l'exploitation des pêcheurs. Cette année, 8,000 petites huîtres seulement ont été trouvées sur quatre bancs exploités. Il est difficile pour les parqueurs de continuer leur industrie dans des conditions avantageuses, du moment qu'ils ne trouvent pas de sujets à déposer dans leurs réservoirs.

« Il serait fort à désirer que des jours meilleurs reviennent pour notre population vraiment intéressante et qui a des moments difficiles à passer. »

J'ai cité cette lettre intégralement, parce qu'elle a été écrite par un homme compétent, par un véritable témoin oculaire et, en même temps, parce qu'elle signale les causes du mal, savoir la mauvaise gestion des biens dont la nature nous a constitués les fermiers.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* (Décembre 1883), M. J. Clavé émet une opinion plus radicale et plus décevante encore.

De 1873 à 1881, il a fait venir à Chantilly, chaque année, 40,000 œufs embryonnés de salmonées de Salzbourg (Autriche). Très peu avortaient et, la troisième année, les sujets atteignaient le poids respectable de plus de un kilogramme et demi; mais, en même temps, ils diminuaient en nombre, au point de ne pouvoir fournir que 20 kilog. de substance alimentaire.

Or, la nourriture (foie de mouton et farine de maïs), l'entretien, les frais de garde, etc., se montaient annuellement à 1,000 francs, ce qui élevait à 50 francs le prix du kilogramme de truite consommée.

M. Clavé, estimant plus économique de se pourvoir de poisson aux Halles, renonça à continuer plus longtemps des expériences aussi concluantes.

Les pisciculteurs allemands sont probablement plus habiles car leur prix de revient n'est, d'après eux, que de 6 francs par kilogramme pour le poisson en stabulation : mais c'est encore beaucoup trop cher.

Il y a donc lieu d'abandonner la culture en eaux fermées des espèces communes principalement.

Mais si quelque philanthrope tentait aujourd'hui le repeuplement des rivières et des eaux qui appartiennent à tout le monde, il s'apercevrait bientôt que les aquiculteurs se heurtent à des causes d'insuccès d'un ordre absolument spécial et non prévu par M. Coste, je veux dire l'inobservance des lois et règlements sur la pêche, méprisés du public et mal compris des agents de l'autorité.

Un seul remède serait efficace, le groupement en syndicats des riverains et des intéressés, avec l'appui de l'Etat, comme cela se produit en Angleterre.

Mais, chez nous, pouvons-nous espérer de semblables associations? Notre routine administrative, l'omnipotence des Ponts-et-Chaussées s'y prêteraient malaisément, sans parler de l'indifférence de nos

usiniers qui polluent nos cours d'eau au grand détriment de la santé publique.

Concluons donc avec M. Clavé, que le jour où le Gouvernement le voudra, il est suffisamment armé pour empêcher la destruction du poisson et en favoriser le repeuplement : mais souhaitons qu'en guise de protection, on ne se contente pas de créer au Ministère de l'Agriculture une nouvelle Direction dite de l'Aquiculture, et de nouveaux emplois à offrir à la masse des solliciteurs.

Les règlements sont mieux observés en matière de police côtière, l'Inscription maritime ayant toujours été pleine de sollicitude pour les populations de nos rivages.

Malheureusement, la législation ne l'autorise pas à prohiber les filets traînants du genre *châlut* et les *dragues*.

Le châlut date de la Restauration. A son apparition, tous les anciens engins de pêche furent taxés d'infériorité et abandonnés à tous ceux qui n'avaient pas le moyen de se procurer le nouvel appareil. Celui-ci consiste en une longue poche dont les bords sont garnis de plombs très lourds destinés à râcler le fond des Océans. Remorqué par une barque qui file droit devant elle, toutes voiles dehors, le chalut reçoit, dans son interminable cône, et les poissons qui reposent sur les sables et les rochers et aussi tout ce qui garnit les prairies sous-marines, cailloux, varechs chargés de frai, semences d'huîtres, larves de crustacés, en un mot, l'espoir de la moisson pour les années à venir.

On s'explique facilement le succès du châlut à ses débuts, mais ce n'était que fictif et apparent, puisque non-seulement on s'emparait des producteurs, mais aussi de la progéniture. Les parents mangés, les enfants détruits dans l'œuf, la solitude devait s'établir au fond de la mer, C'est ce qui se produit de nos jours.

Une faute avait donc été commise, tout le monde le reconnaissait; il eût été utile de retourner aux anciennes traditions. C'est le contraire que nous constatons.

Loin de proscrire les causes du mal, on a multiplié les barques à chalut et, comme pour jeter un défi à la nature lésée dans ses droits, on arme dans nos ports des bateaux à vapeur qui traîneront le filet meurtrier par les temps de calme. Nos marchés seront ainsi alimentés encore, jusqu'au jour où, la mer ne contenant plus rien, le chalutier rentrera chez lui, ayant appris à ses dépens et aux nôtres qu'il est dangereux d'appliquer des procédés de Vandale à l'exploitation des biens dont la Providence nous a confié la gestion.

La *drague,* exclusivement employée pour la récolte des huîtres en eau profonde, est la cause unique et incontestable de la décadence et même de la disparition des bancs naturels.

Qu'on se figure un véritable couteau râclant brutalement les gisements huîtriers et accumulant dans le sac auquel il est fixé, tout ce que le fond de l'Océan offre de résistant, fragments de roches, coquilles vides propres à la fixation du naissain, huîtres et autres mollusques alimentaires, on aura une idée de cette charrue meurtrière. Supposons une centaine d'embarcations remorquant quatre ou cinq dragues chacune et labourant le même rocher du lever au coucher du soleil, en voilà bien plus qu'il n'en faut pour appauvrir à jamais le banc le plus favorisé.

Plus sages et plus prévoyants que nous, les Américains, n'ont pas tardé à remplacer nos usages barbares par des procédés plus heureux. Un double rateau (oyster-tong) leur permet de choisir, en quelque sorte, le mollusque vraiment comestible et d'épargner celui qui, à côté du premier, assurera la reproduction.

Les pêcheurs de Minorque ont recours à un moyen

plus conservateur encore: ils plongent, font leur choix et remontent dans leur bâteau.

Ne semble-t-il pas qu'entre cet excès de prudence et notre méthode si primitive, il existe quelque moyen terme digne de fixer l'attention des hommes compétents !

IV

Il est temps, maintenant, d'énoncer quelques conclusions pratiques et spéciales pour chaque branche de l'Aquiculture.

En eau douce, l'élevage en stabulation ne saurait rien donner ; les frais sont considérables, les bénéfices presque nuls, à moins qu'il ne s'agisse d'espèces qu'on ne doit point nourrir, telles que l'anguille. Quelques litres de *montée* jetés dans une pièce d'eau fructifient au centuple.

Pour le repeuplement général des fleuves et rivières, il faut, à défaut de syndicats, l'intervention de l'Etat. Ce concours ne semble pas, pour l'instant, très efficace, car les règlements sont devenus lettre-morte et pourtant notre législation sur la matière est éminemment protectrice, on reconnaît qu'elle a eu pour auteurs des esprits éclairés et prévoyants.

Quant au domaine maritime, on est réduit à déplorer l'inertie des agents de l'Administration. Sous les yeux même de l'Inscription maritime, la maraude et le pillage fleurissent avec une audace croissante. On se demande dans quels cartons sommeille le décret de 1862, prohibant l'usage du châlut à moins de trois milles des côtes, de manière à laisser au poisson la libre jouissance des prairies maritimes côtières où il rencontre une abondante nourriture et des abris pour frayer. Les Préfets maritimes peuvent même suspendre le droit de pêche sur des points déterminés pendant le laps de temps qu'ils jugent opportun.

Le Gouvernement est donc armé, bien armé; sa longanimité et sa tolérance n'en sont que plus surprenantes.

« C'est ainsi, nous écrit-on d'Isigny, qu'il n'existe plus que deux établissements huîtriers privés sur toute l'étendue du quartier, les bancs du large sur lesquels ils pouvaient s'approvisionner n'existant plus... Le dernier cantonnement, que possédait l'Etat à 6 kilomètres de Grandcamp, a été supprimé par une dépêche ministérielle du 28 octobre 1892.

« Ce fâcheux résultat est dû aux déprédations des riverains, déprédations que l'Administration est impuissante à réprimer à cause du personnel trop restreint dont elle dispose. — Il eût fallu se résoudre à des sacrifices pécuniaires qui n'ont pas paru en rapport avec les résultats que l'on était en droit d'en attendre. »

En parlant de l'ostréiculture proprement dite, M. le Commissaire de ce même quartier d'Isigny, nous avoue que les expériences qu'il avait envie de tenter auraient échoué faute de surveillance possible.

« Les huîtres que j'aurais pu faire semer sur les bancs dans un but de reproduction seraient toutes enlevées moins d'un mois après leur dépôt.

« Un exemple récent le prouve. Un maître au cabotage avait jeté lui-même, seul, en canot, la nuit, en observant le plus grand secret, un certain nombre d'huîtres portugaises, dans un endroit qui paraissait propice. Un an après, lorsqu'il voulut se rendre compte des changements survenus, il constata que toutes les huîtres avaient disparu et il apprit que son dépôt avait été enlevé depuis longtemps par des individus de la localité qui plongeaient pour les repêcher et n'en avaient pas laissé une seule. »

Cet exemple est certainement probant, comme le dit fort bien M. le Commissaire de l'Inscription maritime, et il est peu propre à encourager l'initiative in-

dividuelle. Pourtant, l'huître portugaise est robuste et susceptible de s'améliorer par le parcage dans les eaux de France. Ceci résulte d'un rapport sur les produits de la pêche à l'Exposition de 1878.

Un bateau frêté pour déposer, sur les crassats d'Arcachon, un chargement d'huîtres du Tage, fut forcé, par le mauvais temps, de chercher un refuge dans la Gironde et remonta jusqu'à Bordeaux. Là, le chargement s'échauffa et, pour éviter l'infection, il fallut reprendre la mer. Le capitaine, afin de se débarrasser de la cargaison, la jeta à l'eau dans le milieu du fleuve. C'est à cette circonstance qu'est dû l'immense gisement huîtrier de la pointe de Grave et le frai s'en est propagé jusqu'aux îles de Ré et d'Oléron.

Pour nous résumer, il convient de faire en ostréiculture ce qui est dangereux en aquiculture fluviale, c'est-à-dire d'opérer dans des espaces clos, sur des terrains émergés à certaines marées et facilement abordables pour la surveillance. Quelques résultats ont été obtenus chez nous ou en Hollande.

Terminons notre trop courte étude par la description d'un des établissements ostréicoles d'Arcachon, celui de la maison de Bragelongue, de Bordeaux, qui a bien voulu nous communiquer des notes détaillées et très complètes.

Les tuiles employées comme collecteurs de naissain sont, avant leur immersion, trempées dans une dissolution de chaux hydraulique, additionnée de sable fin. Dans la première quinzaine de juin, on dispose ces tuiles sur lesquelles l'amalgame a eu le temps de sécher, en eau claire et courante, dans une sorte de casier en bois dont le fond et les côtés sont faits de barreaux espacés de 0^{m} 10.

En novembre, commence le *détroquage* ou enlèvement du naissain fixé sur les tuiles, opération facile, la chaux empêchant l'adhésion de l'huître qui a alors

de deux à trois centimètres de diamètre. Ces jeunes sujets sont alors placés dans une caisse grillagée, à l'abri de la voracité des crabes.

Huit mois plus tard, ce danger n'est plus à redouter et on peut garnir les parcs de ces jeunes huîtres qui sont dirigées sur Marennes, la Tremblade et même sur l'Angleterre.

Trop d'eau douce compromettrait la récolte, mais un léger mélange, comme à l'embouchure de la *Seudre*, accélère l'engraissement. — Les bons parcs sont ceux qui, placés très bas, ne découvrent que deux ou trois heures au moment des fortes marées.

Les viviers sont faits de deux rangées de tuiles plantées dans la vase solide et entre lesquelles on tasse de l'argile. Une écluse est aménagée dans la partie déclive du terrain.

Beaucoup d'ostréiculteurs préfèrent aux tuiles des planches injectées à la créosote, dont l'odeur éloigne les tarets perforants et les crabes affamés.

L'huître, venue à la taille marchande, a besoin, pour être livrée à la consommation, de savoir conserver son eau en vue de voyages parfois très longs.

Trois jours avant l'expédition, les viviers sont ouverts, le mollusque, resté à sec, baille d'abord ; puis, apprenant à ses dépens ce que lui coûte cette imprudence, il acquiert de l'expérience et, au bout de quelques marées, l'éducation est complète. Quatre ou cinq jours de chemin de fer ne le feront pas périr.

Sans les frais d'installation, de bateaux, de pontons, de gardes, de salaires, insuffisamment compensés par les prix de vente des jeunes huîtres, il y aurait, semble-t-il, des bénéfices possibles pour l'ostréiculteur. Il y en a peu, et l'industriel qui lance, chaque année, un million de sujets de six mois dans ses viviers, s'estime heureux s'il arrive à réaliser, comme recette, la vente de 100,000 huîtres seulement à l'âge de 36 mois.

Les calculs des aquiculteurs en chambre ne se vérifient donc pas à la lettre. Il faut que les théoriciens sacrifient la meilleure partie de leurs illusions. Pourtant, la question ne nous paraît pas devoir être abandonnée, ne se préoccupât-on uniquement que de la mise en culture de nos côtes, dans le but de venir en aide à nos populations maritimes si résignées, si vaillantes. L'Etat et les capitaux de l'industrie privée peuvent seuls améliorer une situation bien compromise.

Nous formulons le vœu très sincère que ce concours se manifeste à brève échéance.

J.-E. PILLET.

LES ENNEMIS DU POMMIER

par M. BERTOT, président de la Société.

Il n'y a pas bien des années, beaucoup de cultivateurs considéraient comme préjudiciable à leurs intérêts le maintien de l'existence des pommiers sur les terres qu'ils faisaient valoir.

Plusieurs fermiers se firent autoriser par leurs propriétaires à arracher les pommiers, à l'ombrage desquels, disaient-ils, aucune culture ne prospérait.

Aujourd'hui d'autres idées ont prévalu : on met autant de soin à planter de jeunes sujets et à préparer l'avenir qu'on avait mis d'acharnement à faire disparaître les arbres à cidre vénérables que nos ancêtres avaient plantés pour nous.

C'est que le cidre a conquis une place honorable dans la consommation générale. Longtemps délaissé, il ne trouvait de consommateurs que dans les localités où, de temps immémorial on le fabriquait : maintenant, grâce à son prix abordable, par les plus humbles ménages, grâce aux améliorations et aux soins apportés à sa fabrication, grâce à la confiance qu'on peut avoir dans l'absence de toute falsification, il a été substitué au vin comme boisson usuelle, après que le phylloxera a eu ruiné une grande partie des vignobles du centre du midi de la France.

C'est donc par les ravages causés par un insecte à peine perceptible que les meilleurs vignobles de la France ont failli être anéantis. Le combat n'est pas fini contre le terrible puceron, cependant la science espère bien, tôt ou tard le supprimer, néanmoins sa malfaisante influence aura eu pour effet de faire conquérir à la boisson normande une estime qu'elle conservera et une place qu'elle ne perdra pas désormais.

Tout ce qui touche à l'élevage du pommier, au choix des bonnes espèces à propager, aux soins à donner à sa plantation, aux moyens les plus propres à le maintenir en vigueur et à le faire produire abondamment, nous intéresse vivement et ne laisse personne indifférent.

Mais de même que la vigne a de nombreux ennemis qui compromettent son existence, de même le pommier est assiégé par de nombreux adversaires qu'il est utile de faire connaître afin d'apprendre, sinon à les supprimer, ce qui paraît impossible, du moins à les combattre et à les diminuer. Il ne faut pas se dissimuler qu'à l'heure présente ce n'est plus, contre les grands animaux des temps passés devenus légendaires, les ours, les loups, que l'homme doit engager la lutte, mais contre des légions d'infiniment petits dont l'existence était à peine soupçonnée, il y a quelques années.

Autrefois, quand nous voyions au printemps les pommiers prêts à s'épanouir, leurs fleurs donner l'espoir d'une abondante récolte de fruits, quand, dis-je, nous voyions ces boutons de fleurs refuser de s'ouvrir, devenir bruns et prendre l'aspect qui les a fait comparer aux clous de girofle, nous ne savions à quelle cause précise attribuer ce phénomène et l'inévitable déception qui devait suivre. C'était, disait-on, l'influence de la lune rousse qui, chaque année, vient anéantir tant d'espérances, c'était encore l'effet des orages, des brouillards, des brumes de mer, venant s'abattre sur les pommiers qui allaient fleurir. On cherchait vaguement dans les variations de l'atmosphère, les causes du fléau, on les accusait de faire naître une foule de vers et d'insectes dont elles contribuaient à favoriser l'éclosion.

Aujourd'hui, on sait mieux pourquoi les fleurs de pommier prennent l'apparence des clous de girofle et à quelle cause il faut l'attribuer. Voici ce que de

sagaces observateurs nous ont appris et le résultat de leurs recherches :

Quand on ouvre un bouton de fleur de pommier, on trouve à l'intérieur une petite larve très vivante, relativement très développée, qui semble vivre tout à fait à son aise dans le petit abri qui la recouvre, lequel, par la réunion des pétales de la fleur, lui forme une sorte de coupole qui la protège. Pour arriver à l'état de croissance où on la trouve, elle a dû prendre la nourriture qui était à sa portée, elle a fait sa proie des étamines et des pistils de la fleur, entravant, ruinant ainsi toute fécondation; arrêtant aussi, d'une façon irrémédiable, le développement ultérieur du fruit. L'automne est ainsi frustré des promesses du printemps.

Comment cette larve malfaisante s'est-elle introduite dans les boutons de la fleur? Ce n'est ni à la faveur du brouillard, ni par la malignité de la lune rousse, mais par une voie facile à comprendre et nullement surnaturelle.

Si, après avoir constaté l'existence de la petite larve, on avait la curiosité de voir ce qu'elle devient, on observerait ce qui suit: après huit à douze jours, quelquefois plus, quelquefois moins, selon la température ambiante, la petite larve devient immobile, sa peau s'est durcie, elle prend une coloration brune foncée, elle est devenue une chrysalide: de la chrysalide sort un insecte parfait pourvu d'ailes sous un étui solide, un véritable coléoptère, sachant parfaitement voler au besoin ; très vif, très alerte, courant sur les écorces, sur les rameaux, sur les feuilles du pommier, à la recherche des femelles de son espèce, nouvellement écloses. Cet insecte, qui appartient à la famille des charançons, caractérisés par leur tête en forme de bec allongé, portant des antennes : cet insecte est le fameux *Anthonome*, devenu célèbre dans ces dernières années, parce qu'on a commencé à mieux le

connaître. Quand la femelle a été fécondée, ce qui coïncide assez généralement avec l'évolution du bourgeon qui va donner naissance à la fleur, elle se met en quête de boutons qui se préparent à éclore, elle les perce à l'aide de son rostre ou bec qui termine sa tête; et, par l'imperceptible ouverture qu'elle a faite, elle dépose un œuf. Quelques jours après, mais dans un temps très court, de cet œuf sort la petite larve qui, détruisant, comme nous l'avons dit précédemment, les organes essentiels à la fécondation de la fleur, suit toutes les phases de l'évolution que nous avons décrite et devient anthonome parfait. Si on considère qu'une femelle fécondée recommence quarante ou cinquante fois la manœuvre qui lui permet de déposer chaque fois un œuf qui deviendra une larve douée d'un très robuste appétit : Si on veut bien se rendre compte que pendant la floraison des pommiers de nouvelles générations se succèdent sans relâche les unes aux autres, sans que la première, qui est née à la fin de l'hiver, ait disparu, on se rend compte, par la pensée, du nombre incalculable d'anthonomes qui livrent leur assaut aux fleurs du pommier au point de frapper ceux-ci de stérilité, malgré les apparences les plus favorables.

La destruction de l'anthonome est très difficile; les pluies, le froid arrêtent la ponte de l'anthonome mais ne font que l'ajourner : on a soumis des anthonomes, pendant deux jours, à une température de 28 degrés au-dessous de zéro, sans que leur vitalité, après cette épreuve, ait paru diminuée : l'anthonome, pour passer l'hiver, se met à l'abri sous les gerçures de l'écorce du pommier, sous les feuilles mortes tombées au pied de l'arbre; là, il attend patiemment le réveil du printemps.

Pour atteindre l'anthonome dans sa retraite, on recommande de badigeonner le tronc et les plus fortes branches du pommier avec un lait de chaux : on doit

le faire de préférence pendant les mois de novembre, décembre et janvier. Pour opérer directement la destruction, on devra, au commencement d'avril, avant le gonflement des bourgeons à fleur, étendre de grandes toiles au pied des pommiers et secouer les branches en leur imprimant un ébranlement énergique. Les anthonomes, troublés dans leurs pérégrinations sur le pommier, appliquent leur bec sur leur poitrine, rassemblent leurs pattes, font le mort et se laissent choir en restant immobiles pendant un assez long temps qui permet de les rassembler, de les imbiber de pétrole et de les brûler. La secousse imprimée aux arbres fait tomber beaucoup de boutons, contenant des larves de l'insecte qui se trouvent aussi détruites par la même opération. On a observé que ce sont les pommiers de deuxième saison qui fournissent le plus d'anthonomes. Enfin, pour obtenir un résultat sérieux, il ne faut pas se borner à une seule opération, mais la répéter deux ou trois fois sur les mêmes sujets qui, chaque fois, on le verra bien, permettront de détruire des anthonomes nouveaux.

Je me suis étendu longuement sur l'anthonome, parce que si ses ravages datent de longtemps, ce n'est que d'hier que ses mœurs et ses habitudes nous ont été clairement révélées et qu'en le faisant connaître on arrivera à le combattre plus efficacement.

Je vous parlerai moins longuement de deux autres ennemis du pommier qui, eux aussi, lui portent parfois un préjudice extrêmement sérieux : l'un est le puceron lanigère, l'autre, la chenille d'un papillon qui, par son extrême voracité, compromet et trouble sa végétation au point de le faire quelquefois périr.

Le puceron lanigère est, dit-on, originaire d'Amérique et venu en Europe avec l'excellente espèce de pommier qui nous donne la pomme dite de Canada. Il fait partie de la grande famille des pucerons dont tout le monde connaît bien les caractères généraux :

la tête de l'insecte est munie d'un bec ou rostre au moyen duquel il peut percer l'écorce du pommier, y introduire une liqueur spéciale qui a pour effet d'amener sur le point piqué un afflux de sève, laquelle étant détournée de son cours ordinaire, produit un boursouflement, un gonflement qui déforment l'écorce et, font naître des nodosités saillantes sur le tronc et sur les branches, l'arbre dépérit visiblement, il végète misérablement et finit par mourir. Ce sont les espèces les plus estimées qui sont attaquées par le puceron lanigère. Quant à celui-ci, il est facile à reconnaître au duvet blanc qui le recouvre entièrement et qui lui a valu son nom. Ce duvet le protège contre la pluie, contre les intempéries des saisons, contre les moyens de destruction qu'on lui oppose; la plupart des liquides glissent sans le mouiller, sur l'épaisse toison dont il est revêtu. Le seul moyen dont on puisse attendre quelque efficacité est dû à l'emploi de l'huile de poisson qui le fait périr sûrement par son contact, sans nuire au pommier : le pétrole, la benzine et la naphtaline, qu'on a proposés, atteindraient le même but, mais leur contact n'est pas sans inconvénients sur la végétation des arbres.

La pullulation du puceron lanigère est des plus rapides : pendant toute la belle saison, il donne naissance à plusieurs générations successives qui forment des colonies envahissantes sur les arbres où ils ont jeté leur dévolu. Un badigeonnage attentif à l'huile de poisson en aurait peut-être raison si, malheureusement, l'insecte n'avait l'instinct de se réfugier l'hiver sur les racines des arbres d'où il reparaît au printemps pour recommencer ou plutôt continuer son œuvre malfaisante. Si le puceron lanigère venait à menacer sérieusement l'existence de nos plants de pommiers en se répandant dans les pépinières, où il a une tendance marquée à se cantonner, il faudrait traiter les racines par le sulfure de carbone, comme

on traite les racines des vignes phylloxérées, avec assez de succès pour inspirer l'espoir d'une réussite complète. Disons en passant que les boursouflures et les nodosités de l'écorce du pommier sont souvent accompagnées de chancres qu'on réussit admirablement à guérir, quand ils sont pris à temps, en leur appliquant le mélange connu sous le nom de Bouillie Bordelaise, qui est composé d'un mélange de chaux éteinte, délayée dans une solution de sulfate de cuivre à l'état de bouillie plus ou moins épaisse.

J'arrive à la chenille du bombyx neustria, qui a reçu le nom de livrée parce que les rayures brunes et bleues de son corps rappellent les galons des laquais de l'ancien régime. Cette chenille, après avoir passé par l'état de chrysalide, donne naissance à un papillon dont la femelle pond au mois de juillet un nombre considérable d'œufs. Elle les dépose sur les jeunes rameaux du pommier et en forme une espèce d'anneau ou de bague solidement reliée par une matière gommeuse qui leur permet de braver impunément toutes les intempéries de l'hiver ainsi qu'un froid prolongé. Au printemps, en même temps que paraissent les feuilles des pommiers, les jeunes chenilles sortent de l'œuf, mais elles vivent en famille et ne se dispersent pas à l'aventure; elles filent toutes ensemble une toile protectrice, un nid commun où elles viennent se reposer après qu'elles sont repues. Elles sont très voraces et détruisent toutes les feuilles qui sont à leur portée : Quand elles sont nombreuses, l'arbre perd toutes ses feuilles naissantes et reprend l'aspect qu'il avait pendant l'hiver. Ce n'est qu'au mois d'août que, faisant un effort, il peut difficilement reverdir. Mais l'année est perdue pour la production des fruits et il peut arriver, si l'arbre est languissant, qu'il soit atteint dans sa vitalité et qu'il meure.

Pour conjurer les ravages du bombyx neustria, il faut s'attacher à détruire les anneaux que l'insecte

parfait a déposés sur les rameaux des pommiers. Ils sont assez apparents pour ne pas échapper à la vue. Si les arrêtés préfectoraux, qui prescrivent l'échenillage, étaient exécutés à la lettre, on pourrait espérer de voir diminuer le nombre de ces ennemis du pommier. Les petits oiseaux insectivores sont les meilleurs auxiliaires de l'homme, ils savent fort bien attaquer les dépôts d'œufs et le nombre de chenilles dont ils font leur proie, est incalculable. On ne saurait trop recommander de les entourer de protection, surtout à l'époque où ils redoublent d'activité pour nourrir leurs petits, nouvellement éclos dans les nids qu'ils ont formés.

D'autres chenilles, en grand nombre, vivent aux dépens du pommier, sans compromettre cependant son existence. L'une des plus curieuses est la chenille de la phalène hiémale, qui donne naissance à un papillon dont la femelle est complètement privée d'ailes ; elle se hisse pendant l'hiver sur le pommier, en grimpant péniblement le long du tronc, il suffit, pour l'arrêter dans son ascension, d'entourer le tronc d'un lien de paille en forme d'anneau enduit de matière gluante, comme le goudron, pour le mettre à l'abri de son invasion.

Je ne vous ferai pas l'énumération de tous les insectes qui vivent sur le pommier : on en connaît plus de cent cinquante espèces; inégalement malfaisantes, mais aucune n'est un danger sérieux pour l'existence de nos pommiers, au même degré que celles dont je viens de vous entretenir.

Permettez-moi, en terminant, d'appeler votre attention sur une pratique des vieux cultivateurs normands dont, à mon gré, on n'a pas suffisamment saisi toute la portée. C'est la destruction rapide, par le feu, par les coulines, de tout ce qui peut nuire au pommier, mousses, lichens, œufs et germes d'insectes, insectes parfaits, destruction qui s'opérait l'hiver

dans la semaine de l'Epiphanie. M. Pluquet, dans son histoire de Bayeux, a voulu voir, dans cet usage, une trace des traditions druidiques. Pour moi, j'y vois quelque chose de plus, une grande mesure utile.

« La veille des Rois, dit-il, dans les campagnes, on « allume des torches de paille ou des tiges de Molène « enduites de goudron, et les maîtres, les domes- « tiques, les enfants courent les champs en chantant « à gorge déployée :

« Couline vaut lolo
« Pipe au pommier
« Guerbe au boissey. »

N'est-ce pas le moyen le plus pratique et le plus efficace, sans faire tort aux pommiers de les débarrasser par une flamme, qui passe comme un éclair, de la plupart des parasites qui l'encombrent et de faire donner à chaque pommier une pipe de cidre.

Quand on réfléchit aux vieilles coutumes de nos pères, on leur trouve souvent un sens profond qui est leur justification et qui mérite parfois d'être remis en lumière.



LE SYMBOLISME DES FLEURS

LE LIS ET LA ROSE

Notre Société, par son titre complexe, ne peut cantonner ses recherches dans les documents historiques ou les édifices civils, militaires ou religieux intéressant l'histoire de notre Bessin : la nature toute entière est comme un livre ouvert devant ses yeux et non contente d'en déchiffrer les pages plus ou moins obscures, elle veut y faire lire le plus grand nombre avec elle. Noble tâche, prétention élevée, qui ne peut qu'honorer ses membres et faire aimer davantage les sciences et les arts.

Dans ce second volume de nos Mémoires, on ne peut donc trouver déplacer l'esquisse suivante, du symbolisme artistique des fleurs. Nous suivrons l'ordre alphabétique :

L'Absinthe.— La fleur d'absinthe a pour privilège de symboliser l'amertume, et par extension l'absence, cette peine si dure pour les amis.

L'Acacia blanc signifie l'amitié ; le rose, l'élégance ; le jaune, l'amour secret.

L'Amandier fleuri exprime l'espoir.

L'Aubépine exprime l'espoir.

La Balsamine exprime l'impatience, la précipitation.

La Belladone est l'emblème du silence.

Le Bluet représente la délicatesse.

Le Camelia symbolise la beauté.

La Campanule devient synonyme de constance.

Le Chèvrefeuille symbolise l'amour fraternel.

Le Convolvulus qui s'attache comme le chèvrefeuille, signifie aussi l'affection.

L'Epine symbolise la pénitence.

Le Houx signifie aussi la pénitence et par extension le méchant qui fait peine à ses semblables.

L'Hyacinthe rappelle la prudence chrétienne, la paix de la conscience.
L'Hyssope signifie l'humiliation et la purification de l'âme par la pénitence.
La Jacinthe exprime la résignation.
Le Jasmin, l'amabilité.
Le Jonc, la docilité.
Le Lierre, l'immortalité.
Le Lys, la pureté.
Le Myrthe, l'allégresse, le bonheur éternel.
L'Olivier, la beauté, la douceur et la paix.
L'Oranger, la vertu ; son fruit : les actes de justice ; sa fleur : la chasteté.
La Palme, le repos et le triomphe des justes.
La Pâquerette est le symbole de la jeunesse.
Le Pavot représente le sommeil physique et l'indolence morale.
La Pivoine, par sa couleur rouge ou blanche, signifie timidité ou honte.
La Primevère est l'emblême de la jeunesse et de la fraîcheur.
La Scabieuse représente le malheur, le deuil.
La Véronique est le symbole de la fidélité féminine.
La Verveine, de l'enchantement.
La Violette, de l'humilité.

Les fleurs que nous venons de citer ont rempli un grand rôle dans la décoration artistique des églises et autres monuments postérieurs au christianisme. Il en est d'autres encore qui ont été utilisées d'une manière remarquable par la sculpture et la peinture. Citons le *Perce-Neige*, la *Pensée*, la *Passiflore*, le *Nénuphar*, le *Lotus*, le *Lis* et le *Lierre*, la *Vigne* et la *Rose*. Un mot sur les plus usitées.

LE LIS

Le peuple hébreu, ce peuple toujours en face de ces grands horizons de l'Orient, favorisé par un ciel d'azur et une température presque toujours égale à

elle-même n'a pu s'empêcher d'apprécier et la blancheur du lis et la délicatesse de son parfum.

Salomon l'a signalé dans le Cantique des Cantiques, le Sauveur lui-même nous invite à le considérer au milieu des champs, tel qu'il se développe sans la culture des hommes. Saint-Ambroise, Saint-Bernard, Saint-François de Sales, l'ont salué tour à tour comme le symbole de la pureté et des âmes chastes, et dans nos Pyrénées on bénit à la Saint-Jean des branches de lis que l'on dispose en croix sur la porte des maisons où elles demeurent toute l'année comme une sauvegarde. Une fleur chantée par le plus sage des rois, louée par le Christ, chantée par ses saints, célébrée par les poëtes, consacrée par la piété chrétienne à tous ceux qui n'ont pas voulu faner leur âme dans les amours de la terre et demeurer les imitateurs et les amis de la Reine des Vierges, ne déroge point en devenant le plus bel ornement du palais de nos monarques et du palais du Roi des Rois.

La sculpture nous la montre à Tivoli sur la cuirasse d'un empereur romain, à Rome sur un buste de l'impératrice Placidie, à Monza, sur les tombeaux des reines lombardes, à Saint-Vital de Ravenne, elle forme la couronne de Théodora, épouse de l'empereur Justinien.

Clovis, nommé patrice romain, pouvait donc bien, au dire de nos vieux chroniqueurs, prendre le lis pour armoiries. Ecoutez comment la chose se fit :

Mon narrateur est Raoul de Presles, qui le rapporte ainsi au roi Charles V :

« Et si portez les armes des trois fleurs de lis en
« signe de la bénoiste Trinité et qui de Dieu par son
« ange furent envoyées au roy Clovis, premier roi
« chrestien, pour soy combattre contre le roy Candat
« qui estoit sarrazin, adversaire de la foy chrestienne,
« et qui estoit venu d'Allemagne, a grant multitude
« de gens, ès-parties de France, et qui avait fait, mis

« et ordenné son siège à Conflans Sainte-Honorine,
« dont combien que la bataille commençât en la
« vallée, toutefois fust elle achevée en la montaigne
« en laquelle est à présent la tour de Mont-Joie :
« et la fust pris premièrement et nommé vostre
« cry en armes: « Mont-Joie Saint-Denys. » Et en
« la révérence de celte victoire, et de ce que
« ces armes Nostre Seigneur envoya du Ciel par
« un ange et démontra à un hermite qui tenait en
« icelle vallée, de ceste une fontaine, un hermitage,
« en lui disant que il feit raser les armes de III Crois-
« sans que Clovis portoit pour lors en son escu, et
« feit mettre en ce lieu les trois fleurs de lis, et en
« icelle se combattit, et il auroit victoire contre le roy
« Candat, lequel hermite le révéla à la femme de
« Clovis qui apportoit souvent au dict hermite sa
« refection : laquelle les emporta, et defaça les crois-
« sans et y mist les trois fleurs de lis. En ceste place
« fust fondé un lieu de religieux qui fust et est encore
« appelé l'Abbaye de Joye en Val, en laquelle l'escu de
« ces armes a esté longtemps en révérence de ce. »

J'aime à croire que Charles V se laissa convaincre par le récit naïf de Raoul de Presles, puisque la fleur de lis d'or du florin d'or aux fleurs de lis frappée en 1365 était l'unique monnaie qui eut cours sous son règne. On y voyait le roi debout sous un dais gothique: le champ était semé de fleurs de lis qu'on retrouvait sur sa tunique couvrant sa cotte de mailles et autour courait cette devise: KAROLVS DI GRATIA FRANCORVMREX.

Les lis héraldiques de France apparaissent dans une forme plus ou moins rudimentaire dans des monuments plus fragiles que le florin d'or ou franc à pied de Charles V. Je veux parler des sceaux des princes de notre troisième race de la branche purement capétienne. Henri Ier (1035) porte en effet dans une de ses mains un fleuron à trois lobes qui surmonte aussi le cercle perlé de sa couronne. Sur le sceau de Louis VII

(1175), le fleuron que le roi tient de la main droite, ceux de la couronne et du sceptre affectent nettement la forme de la fleur de lis. Une fleur de lis à pistils apparaît pour la première fois sur le contre sceau de Philippe-Auguste (1180), c'est *le lis florencé ou lis en fleur proprement dit*, emblême de l'âme pure définitivement couronnée dans les cieux.

Nous touchons presqu'au XIIIe siècle, ou le lis couronné, autre forme artistique et décorative du lis, devient l'attribut spécial de la T. S. Vierge, de Notre-Dame, car la mystique du moyen-âge, qui faisait d'Elle la Reine de la Chevalerie céleste, la trouvait si belle et si suave que plus que jamais elle apparaissait la fleur par excellence ornant le Paradis, y attirant tous les regards, y méritant autant d'hommages qu'un lis terrestre miraculeusement fleuri dans un lieu fangeux et au milieu des épines dans quelque coin de notre terre.

C'était, du reste, à la protection d'une Vierge trouvée dans un massif de lis en 1048 que Garcias IV, roi de Navarre, attribuait son retour à la santé et fondait à la même époque l'ordre de N.-D. du Lis. Rien de surprenant que Blanche de Castille n'aie plus tard érigé près Melun l'abbaye de N.-D du Lis. La Vierge et la France avaient la même fleur pour symbole et il semblait à nos pères que l'immortelle beauté du lis céleste, de la Vierge Marie, devait être le partage de la nation et des descendants de Saint-Louis. C'est cette conviction qui faisait dire à Malherbe :

Elles mentiront les prophéties,
De tous ces visages palis,
Dont la vaine étude s'applique
A chercher l'anclimatérique
De l'éternelle fleur de lys.

Adage que la scolastique gallicane résumait par ce mot fameux : « *Regnum Galliæ, Regnum Mariæ, nunquam peribit.* » Terminons cette étude sur le lis

en empruntant non plus la langue de Cicéron, mais le doux langage du beau pays de France, et disons à la louange de cette fleur, pour résumer toutes ces remarques, disons avec M. Henri Cantel :

Fleurs chères à nos Rois, sur l'autel de la Vierge,
Neigez, neigez, lis blancs !
Ouvrez aux doux parfums de l'encens et du cierge,
Vos calices tremblants !
Pendant que Mai sourit, si vert, et rend au monde
Sa robe de vingt ans,
Les âmes sous la nef de l'église profonde,
Ont aussi leur printemps,
La prière et l'amour, en l'honneur de Marie
Montent jusqu'au ciel, la patrie
Où vont tous les soupirs, tous les rêves humains.

A l'appel de nos cœurs, sans force et sans défense,
Lis blancs, symboles d'innocence,
Vous qui ne filez pas, neigez sur nos chemins.

Et pour rapprocher ces renseignements épars sur la fleur mystique, virginale, royale et nationale du lis des arts dans notre Bessin, voyons-la, cette douce et belle fleur sur les monuments qui nous restent.

Dans les vitraux de nos églises, les feuilles de sa tige donnent lieu à mille enroulements gracieux ; sa fleur entr'ouverte supporte les médaillons à personnages qui font de nos verrières un livre à images pour le peuple ; le peintre sur verre comme l'enlumineur de nos manuscrits la disposent en encadrements multiples dans leur agencement. C'est le lis qui est l'arbre mystérieux qu'Isaïe voit sortir du giron de Jessé : sur sept de ses fleurs pour occuper le sommet de nos fenêtres ogivales, les sept colombes à nimbe crucifère figure des dons de l'Esprit-Saint, s'abaissent avec amour, et dans la gracieuse scène de l'Annonciation c'est encore cette fleur de la pureté, cette fleur royale que l'Archange porte entre ses mains, c'est elle que l'Esprit-Saint retrouve dans la

maison de l'humble Vierge de Nazareth. Sur son trône de Reine ou de Mère la Vierge tient encore en sa main notre lis, elle l'offre à son Royal et Divin Enfant quand l'Enfant, Dieu lui-même, ne le présente pas à sa mère.

Dans les premiers sceaux du chapître de Bayeux, la Patronne de l'Eglise et du diocèse tient encore cette fleur symbolique et les grandes portes de notre Cathédrale en offrent encore à l'intérieur un semis épais alternant avec l'aigle à deux têtes des armoiries capitulaires. La ferronnerie des grilles latérales du chœur dans leurs élégants volutes retracent encore cette fleur, le vieux bâton cantoral montre encore, mais privées de l'argent qui les recouvrait, les marguerites et les lys. Et qui ne reconnaîtrait encore la même fleur dans le feuillage de plus d'un chapiteau, bien que le sculpteur ne se soit pas astreint à une copie servile des formes de la nature? Saluons surtout le lis dans la plupart de ces bouquets qui couronnent les frontons de nos édifices religieux, voyons le dessinant à jour comme les mailles d'une délicate dentelle la tracerie des fenêtres des collatéraux de notre Cathédrale et surtout les ouvertures de notre belle tour du Patriarche, et terminant, avec moins de grâce cependant, le montant principal et les bras de cette remarquable croix de notre autel majeur que la pensée et le ciseau d'un grand artiste, Caffieri, ont rendue le plus bel ornement du mobilier sacré échappé aux révolutions : mais il est temps de passer à la rose.

LA ROSE

La rose, cette reine des fleurs, a partagé avec le lis l'éloge des écrivains sacrés et son rôle mystique n'est pas moins grand pour les rêveurs et les artistes.

La rose a eu l'insigne honneur dans l'art chrétien de donner son nom à l'une des parties les plus importantes pour la clarté et la décoration dans nos édifices sacrés. Sous les plus modestes proportions comme dans de larges espaces le nom de rose ou de rosace rappelle, en effet, une des plus heureuses créations architecturales.

Pénétrez avec moi par la pensée dans ces basiliques primitives germant pour ainsi dire au-dessus des catacombes et des tombeaux des martyrs à l'heure où le labarum et la conversion de Constantin donnaient au christianisme droit de cité et rang définitivement officiel dans le monde romain. Ses colonnes arrachées aux monuments de tant de peuples soumis à Rome divisent en trois parties égales le prétoire ou le palais qui deviendra dans quelque temps une église : voici ces architraves classiques, ces peintures inspirées de l'art antique qui courent le long des murs et dominent les colonnes ; charpentes massives, à caissons colorés, stucs mêlés de plaques métalliques forment les voûtes des longues nefs, quelques rares ouvertures y répandent la lumière ; l'oculus de l'abside éclaire seul les degrés où se tient le magistrat ou le prince.

Pour un peuple toujours dehors, les séances doivent du reste être assez courtes sous le ciel du midi ou de l'orient, les marbres découpés ou les treillages métalliques qui clôturent les fenêtres laissent toujours assez de lumière ; les clartés du soleil sont du reste tamisées par le velum de l'oculus de l'abside et par le coloris des marbres et les peintures des murailles. Toutes autres sont les nécessités du culte nouveau et de ses nombreux adeptes qui commencent à se reconnaître pour être en majorité dans les villes au moins. Malgré la simplicité de ses rites, la religion nouvelle doit à chacun de ses adeptes, une éducation intellectuelle et morale toute complète et

fort sérieuse ; tâche délicate qui, vu les obstacles de toute nature, sans compter les plus intimes que l'on se crée souvent à soi-même et que l'on aime assez pour avoir la faiblesse de se les dissimuler jusqu'à la dernière heure, tâche, dis-je, qui n'était pas celle d'un jour. De là, plus longues réunions dans l'édifice sacré ; de là, nécessité de joindre à l'enseignement oral l'enseignement par les yeux, et vu la discipline du secret et la résistance du paganisme expirant, usage aussi des figures symboliques.

Mais quelles figures pouvaient se présenter au pinceau et au ciseau de l'artiste, sinon ces types depuis longtemps admirés et consacrés devenus des modèles et comme une incarnation de la pensée elle-même. Pour être à leur place, dans un monde tout rempli d'idées nouvelles, quelques caractéristiques inappréciables à première vue pour les profanes, devaient approprier ces types aux croyances chrétiennes, les spiritualiser en quelque manière, les sanctifier pour qu'ils aident à l'amélioration morale, à la sanctification des âmes. De là, une plus profonde étude et une application plus noble du symbolisme de la rose.

La rose, par sa beauté, rappelait la beauté féminine, par son parfum attirant elle symbolisait l'attrait qu'exerce la femme sur tout ce qui n'est pas elle, par son peu de durée, aussi elle annonçait la brièveté de la vie, aussi était-elle le symbole de la beauté de la femme, la fleur de Vénus, aussi était-elle le synonyme de la jeunesse qui est si séduisante et qui n'a qu'un temps, et comme jeunesse et beauté sont le temps et l'occasion du plaisir, elle était aussi l'élément décoratif des fêtes et des réjouissances et l'image des passions coupables. C'est pour cela qu'au livre de la Sagesse les impies tiennent entre eux ce langage : « Couronnons-nous de roses avant qu'elles ne se « flétrissent. » Ces couronnes éphémères de roses

semblent être sous la plume de l'écrivain sacré comme une transparente et ironique allusion aux débauches de l'Egypte et de Babylone, que le peuple hébreu avait vues de si près et plus d'une fois enviées peut-être.

Mais il est d'autres roses que celles-là dans le symbolisme chrétien et artistique. Le ciel pour nos pères est un beau parterre, dans sa représentation graphique la rose, reine des fleurs, ne doit pas manquer. Dieu qui a créé, d'après le récit mosaïque, les fleurs et les plantes, chacune dans leur genre, avec leurs graines, ne veut, dans ses jardins spirituels, que des fleurs d'élite, c'est-à-dire des âmes choisies.

La première entre toutes, venue de la terre, c'est cette rose mystique que les ronces des vices et les misères de la vie humaine n'ont pu étouffer ou faire dégénérer, c'est la Rose mystique, rose toute belle, *tota formosa*, éclose sur la terre de Judée, ainsi que les palmiers de Judée et les roses de Jéricho, la seule qui puisse dire aux autres âmes semées par Dieu dans ce monde: « Fruits divins qui écoutez ma parole, fructifiez comme les roses, fleurissez comme les lis sur le bord des ruisseaux. » La Rose a donc été de bonne heure le symbole de la Vierge Mère. Tantôt elle accompagne le monogramme de Marie, tantôt elle s'élève à droite et à gauche de la Mère du Christ, quelquefois, elle orne sa main ou celle de l'Enfant-Dieu, elle forme aussi comme un tapis sous leurs pas. Blanche, elle signifie, entre les mains de la Vierge ou du Sauveur, la pureté; Rouge, entre les mains de l'un ou de l'autre, elle symbolise la charité: par cette couleur, est rappelée aussi la Passion du Christ et la Compassion de sa Mère: le Christ, au dire de saint Bernard, est la rose blanche attachée à l'arbre de la Croix. Le feu de la Charité lui a ôté sa couleur naturelle, l'effusion de son sang la transforme en rose rouge, les épines l'ensanglantent et chacune

de ses plaies est comme une rose rouge nouvelle poussée sur la Croix. La Vierge mystique elle-même, que sa pureté a rendue la plus belle rose blanche du paradis des âmes, ne revient aux Cieux qu'empourprée du sang de Jésus : depuis la Passion, elle a connu les épines de la rose, symbole des peines de la vie, elle a connu la pourpre royale de l'amour divin, préparée avec le sang du Christ, pour la sacrer à jamais Reine des Martyrs. La rose, élevée à l'honneur de symboliser le Christ et la Vierge, occupe donc une place d'honneur dans la mystique chrétienne. A cause de la perfection géométrique de ses formes, sous le nom de quintefeuille ou de quatrefeuille, la rose est devenue un motif élégant de décoration. Voyez-la marquer la séparation du plat des murs d'avec les corniches ou bandeaux de feuillage, accentuer, par ses creux bien évidés, la dernière assise qui supporte les modillons ou balcons à jour. Dans les surfaces planes des gables, entre les porches et les frontons, elle dissimule l'étroitesse ou la largeur des ouvertures et la nudité des murs, cache l'embarras d'un constructeur qui veut amoindrir l'effet de masses résistantes, nécessaires ou disproportionnées. Dans les croisées de nos grands édifices, à leur chevet ou à leurs façades, tantôt avec cinq ou quatre, six ou huit lobes, elle verse des torrents de lumière.

Entassées côte à côte, de dimensions variées, mille scènes bibliques ou historiques se présentent dans leurs traceries, grâce à l'art du verrier ; et le pavage des grandes nefs est tout embelli des couleurs de l'arc-en-ciel qu'elles lui envoie sous les feux d'un soleil de midi, quand la lune elle-même ne reflète pas, en contours indécis, les saints personnages qui y sont représentés. Je pourrais vous rappeler les oculus à quatre lobes, occupant la façade de quelques antiques basiliques, permettant ainsi, depuis des siè-

cles, aux générations qui les ont visitées, de lire les symboles chrétiens dont les peintres et les sculpteurs avaient décoré leurs enceintes : Dans notre terre de France, je n'aurais qu'à nommer les rosaces de Notre-Dame de Paris, des églises de Chartres (transept nord), de Beauvais (portail nord), d'Amiens, de Reims, de Laon, la façade ouest de Rhodez, le portail nord de Bordeaux, la façade sud de Senlis. J'aime mieux vous renvoyer à Saint-Ouen de Rouen, vous signaler les roses du portail de Saint-Etienne-le-Vieil et de Saint-Pierre de Caen, vous prier de visiter Ardennes et de me dire si les constructeurs de Notre-Dame de Bayeux ont été mal inspirés en demandant à la rose le modèle des fenêtres du grand portail, du transept nord et de la chapelle de Bonne-Nouvelle.

Je voudrais bien vous dire un mot des poètes sur notre rose : il faudrait pour cela détailler ici le *Plaid entre la Rose et la Violette*, du bon chroniqueur Froissard. Je reconnais volontiers avec le poète que la rose peut comparer ses pâleurs aux lueurs de l'aube, son éclat aux feux des soleils couchants. — J'ajouterai qu'elle a raison de se glorifier suivant sa couleur de ses rapports avec le raisin blanc et le raisin rouge,

Dont blanc vin et vermeil se font
Par lesquels vins solennellement
On célèbre au Saint-Sacrement.

mais je laisse à vos dames le soin d'apprécier l'eau de rose, cette eau si bonne, d'après Froissard, eau

Qui les grands chalours assouage (*)
On en rafreschit son visage
Et n'en mouille ou bouche et mains.

Je m'arrête ici pour rester avec vous « à l'eau de rose » : une plus longue étude pourrait vous montrer les épines, ce dont je serais bien marri, car je vous

(*) Adoucit.

dégoûterais de mes fleurs et ce n'est nullement mon envie de vous rendre si vilain service, patients auditeurs ou lecteurs.

Z.***.

Note.— L'auteur anonyme de cette étude ayant cité le bâton cantoral du Chapitre de Bayeux, nous devons déclarer que le bâton cantoral auquel il fait allusion a cessé depuis longtemps d'être porté par le second dignitaire du chœur de notre Cathédrale. Il servait aux derniers jours du rite bayeusain de support à un dragon de bois qui portait, le samedi saint, dans sa gueule, le cierge nouvellement béni dans la cérémonie du « *Lumen Christi.* » Le bâton n'était pas le seul insigne de nos chantres : les Inventaires nous signalent un bonnet ou mitre ronde avec deux fanons pendant en arrière et les gants : *Cum mitra rotunda et duobus chirothecis et baculo.* Nous ne savons lequel des chantres connus dont nous donnons ici la liste abondonna ces antiques insignes et laissa son sceptre de choreveque devenir le support du dragon appelé vulgairement *Bête Saint-Vigor.*

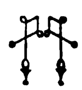
Grands Chantres à partir de la réorganisation des prébendes sous Odon de Conteville

Guillaume de Ros.
Geoffroy.
Herbert. 1153.
Henri. 1205.
Hugues de Malestor. 1208.
Etienne Ier de Matissis. 1228.
Etienne II de Grisetot. 1246.
Jean Ier. 1291.
Jean II de Justice. 1353.
Jean III de la Coste. 1404.
Nicolas Ier Clemengis, 1437.
Brando de Castiglione.
Robert le Sage. 1463.
Raoul Bouvery. 1469.
Robert d'Argouges.
Jean IV le Beauvoisin. 1498.
Florent de Courboyer. 1504.
Antoine Ier de Chabannes.
Guillaume II de Silly.
Jacques Ier de Silly.

Nicolas II Dangu.
Philippe de Crequi.
Cabart.
Bernard Ier le Maignan. 1589.
Antoine II d'Escrametot. 1597.
Antoine III d'Escrametot. 1626.
Jacques II d'Escrametot. 1666.
Jean V Lamy. 1691.
Jean VI Durand de Grainville. 1692.
Bernard II Campagne. 1729.
Pierre Campagne. 1749.
Antoine IV d'Aigueperse de Saint-Cyr. 1749.
Eustache Philippe Le Sueur Desfrênes.

Autres chantres dont la date n'a pu être fixée :

Testard.
Raould.
Hugues de Boron.
Raould de Troismonts.



Note sur les Progrès de l'Electricité

par le Professeur LONDET

MESSIEURS,

L'éloge des sciences n'est plus à faire. Si, parfois, elles avancent lentement, si les découvertes des savants ne se traduisent pas immédiatement par d'utiles applications, il arrive un jour où l'échafaudage de faits bien observés, permet d'asseoir sur une base solide des lois générales fécondes en résultats.

C'est alors que leur saine interprétation, limitée aux seules données de l'expérience, et dégagée d'idées préconçues, est marquée par d'étonnants progrès.

L'étude de l'électricité nous fournit un moyen d'établir cette vérité; pour cela, il n'y a qu'à suivre par étapes successives le chemin qu'a parcouru cette science.

Un cylindre de verre poli, frotté avec des étoffes de laine, attire les corps légers et les repousse après le contact: un bâton de gomme laque, dans les mêmes conditions, produit un effet semblable.

Admettrons-nous que ces deux substances possèdent dans l'intérieur de leurs molécules, un ou plusieurs fluides. Tout ce que nous savons, c'est que le verre et la gomme laque se comportent différemment vis-à-vis des corps électrisés. Si l'un provoque une action répulsive, l'autre produit une attraction. Conclure qu'il existe deux modes d'électrisation, c'est rester dans le domaine de la vérité, aller plus loin, c'est risquer d'en sortir. On peut, si l'on veut, caractériser ces deux états par deux mots différents, celui de positif et de négatif, mais à la condition de ne pas

attacher à ces deux qualifications un sens qu'elles n'ont pas.

La science gagne beaucoup à observer cette réserve.

L'immortel Newton ne s'en est pas départi, en énonçant la loi de la gravitation universelle. « Tout « se passe, a-t-il dit, comme si les corps s'attiraient « proportionnellement à leurs masses et en raison « inverse du carré de leurs distances. » Présentée sous cette forme, cette loi ne peut être infirmée. Peut-être, n'est-elle que la synthèse de lois plus élémentaires, inconnues jusqu'à présent, elle n'en restera pas moins éternellement vraie, parce qu'elle est conforme aux faits et les résume sans les dépasser.

Depuis des années, les astronomes s'en servent pour prédire avec certitude les éclipses et bien d'autres phénomènes célestes ; jamais on n'a trouvé leurs calculs en défaut.

Relier les faits constatés en électricité par une loi aussi certaine, tirer de cette loi des conséquences rigoureuses, sans s'égarer dans des hypothèses prématurées, tel a été l'objet de la physique contemporaine.

L'électricité se manifeste par des attractions et des répulsions ; elle agit comme la pesanteur, ayons recours à la balance ou du moins à des instruments fondés sur le même principe. On aura ainsi un moyen d'établir une définition précise de l'unité d'électricité. On dira que deux petites balles égales et chargées identiquement possèdent l'unité d'électricité, lorsque la répulsion qui s'exerce entre elles est égale à l'unité de force. L'avantage de cette définition est évident, car il conduit à la loi de Coulomb, analogue à la loi Newtonienne.

Issue de la même origine, la science de l'électricité hérite, en partie, du patrimoine que lui lègue l'astronomie ; elle se sert des mêmes calculs, appuie ses raisonnements sur les mêmes théorèmes. De là, cet

emploi de mots nouveaux, inédits dans le langage de la physique, tels que : potentiel, surface de niveau, flux de force, mots qui impliquent bien moins l'apparition de récentes découvertes que l'abandon d'anciennes hypothèses.

Arrêtés là, les progrès de l'électricité eussent été incomplets. Il est indifférent de dire que dans un conducteur en équilibre la force électrique est nulle en chaque point, ou que le potentiel y est constant. En mécanique, c'est tout un.

Le véritable essor de la physique date du jour où on a relié les unités, dont on se sert en mécanique, aux grandeurs que l'on considère en électricité.

Vous vous rappelez, Messieurs, les entraves qu'apportait au commerce la confusion des poids et mesures, et l'immense service que rendit l'invention du système métrique.

Le même fait s'est passé en physique.

Vingt grandeurs différentes entraient en jeu, dont les rapports étaient mal définis ; ç'a été l'œuvre du congrès de 1881, d'unir, dans un même faisceau, tant d'éléments divers. Après avoir considéré comme grandeurs fondamentales, indépendantes les unes des autres, la longueur, la masse et le temps, on a relié la géométrie à la mécanique par la série des définitions qui spécifient la force, le travail et la puissance.

Comme, d'un autre côté, il y a de nombreux points de contact entre le magnétisme et l'électricité, on a réuni toutes les grandeurs que l'on considère dans ces deux sciences par une chaîne continue qui s'est soudée facilement à la chaîne précédente.

Il en a été de même pour la chaleur, qui n'est qu'une force vive des molécules, une forme nouvelle du travail. Il est résulté de cette conception un système de mesures, admirablement combiné, et qui a mis en lumière le grand principe qui domine actuellement la physique, je veux dire le principe de la conservation de l'énergie.

Rien ne se perd, rien ne se crée, a dit Lavoisier. Cette vérité, qui constitue la base fondamentale de la chimie, s'applique en toute rigueur à la physique. Les travaux des forces ne se perdent pas : ils se transforment.

Considérons une chute d'eau, dont le débit à la seconde est de 750 litres : si la chute a une hauteur de 2 mètres, sa puissance mécanique équivaut à 20 chevaux-vapeur. On peut l'utiliser pour actionner par l'intermédiaire d'une roue hydraulique une machine de Gramme. Avec des instruments de mesure, on pourra suivre et analyser la transformation de l'énergie dépensée par la chute. Une partie de la force vive de l'eau se perdra dans les tourbillons de la cascade, une autre s'usera dans les frottements, et enfin une dernière se transformera en énergie électrique, qui deviendra apparente sous la forme de chaleur et de lumière. Les ingénieurs, qui connaissent le jeu de ces transformations, peuvent aisément calculer par avance l'éclairage qui en résultera et l'intensité de foyers de chaleur possédant une puissance calorifique inconnue jusqu'alors.

L'arc voltaïque permet de fondre les métaux les plus réfractaires, de les souder, et enfin de simplifier d'une façon singulière les opérations de la métallurgie. Que l'on jette dans un creuset chauffé par l'électricité, des minerais de cuivre et d'aluminium, on obtiendra, à l'état de pureté, du bronze possédant la riche couleur de l'or.

Aujourd'hui, tout se calcule, tout se prévoit ; ce n'est plus un agent mystérieux qui produit le travail de l'électrolyse. Deux corps, en se combinant, dégagent une quantité déterminée de chaleur ; pour les séparer, il faudra leur fournir la même somme de calories ; on l'empruntera à l'énergie d'une pile, d'une dynamo dont on aura réglé d'avance et sans tâtonnements, la force électromotrice.

Quoi de plus merveilleux que ce mécanisme dont les rouages s'engrènent si bien !

A l'heure actuelle, il ne nous est pas donné de prédire toutes les conséquences du principe nouveau qui éclaire la physique, comme un phare perce les brouillards de la mer ; mais, parmi les applications qui en découlent, il en est une qui fait naître de belles espérances.

Il arrivera un jour où l'exploitation des mines de charbon deviendra dispendieuse, et où il faudra compter dans l'industrie avec ces lits de houille où l'on puise à pleines mains. Mais qu'importe à l'homme? La Providence a mis à sa disposition une source inépuisable de forces naturelles. Le soleil crée à la surface de la terre, par l'inégale répartition de sa chaleur, de grands courants aériens ; il transporte, sur le flanc des montagnes, l'eau des mers qui revient à son point de départ par une longue série de plans inclinés, il combine son action à celle de la lune pour imprimer à l'Océan son éternel mouvement de flux et de reflux. Tant de force vive ne peut rester perdue. L'eau des fleuves, le vent, la mer, sont là pour actionner les machines électriques.

Une dynamo restitue, par un long fil, une partie de l'impulsion qu'elle a reçue, à une machine semblable; celle-ci anime tous les outils qui composent une usine et permet d'utiliser à de grandes distances l'énergie que la nature a placée loin de nos centres industriels.

Ainsi compris, le transport de la force est appelé à rendre d'incalculables services.

Bien des rêveurs ont cherché le mouvement perpétuel sous une forme impossible à réaliser: Deux Français, Hippolyte Fontaine et Marcel Desprez, ont, pour ainsi dire, résolu le problème, puisqu'ils empruntent la force à des éléments qui ne connaissent point de repos.

Tu m'en fais un pouvoir inique
Dont toutes les prescriptions
Deviennent des proscriptions.
Si j'écris : Sir Henry Colporte
Tu mets, hélas! Henry Cloporte.
Si j'écris : ma vive douleur,
Je lis par toi vive couleur.
D'un parent si j'apprends la [perte
Nouvelle porte reste ouverte
A tes méfaits : Pour décédé
Tu m'écris le mot décidé.
Lors mon émotion visible
Devient émotion risible
Chaque lecteur ajoutera
D'innombrables et cœtera
Dans ce livre à plus d'une page
Il remarquera ton passage
J'eus beau crier, beau tempêter
Je ne pus toujours t'arrêter :
Tu gardas, coquille effrontée,
Ton allure dévergondée.
J'invoquais grammaire et bon [sens,
Hélas ! c'était perdre mon [temps.
De tes forfaits la litanie
Hélas ! serait chose infinie
Tes errata, tiens les voilà
Et ma foi, je m'arrête là.

II.

LE BEURRE D'ISIGNY, PAR J. B.

A Louis ÉNAULT

Quand le bon Dieu nous par-
[tagea
Ses bienfaits, raconte l'histoire,
Tout homme aussitôt exigea
L'un les honneurs, l'autre la
[gloire
Chacun avec empressement
Réclamait la part la meilleure:
Seuls, les gens du pays Nor-
[mand
Demandèrent modestement
Qu'on leur donnât l'assiette au
[beurre !...

* * *

Ainsi fut fait, et depuis lors
Isigny grandit et progresse,
Le sol prodigue ses trésors
Au bétail qui là-bas s'engraisse;
Prés verts, beaux comme des
[velours,
Frais gazons que la brise ef-
[fleure,
Tapis des champêtres amours
Pour les gens d'Isigny toujours
Vous n'êtes que l'assiette au
[beurre.

* * *

Il ne connaissent pas les dieux
Ni les déesses poétiques,
Ni les bosquets mystérieux
Des hamadryades rustiques.
Comme leurs voisins de Saint-
[Lo
Ils ne savent pas où demeure
Thalie, Euterpe ou Clio
Leur nymphe, c'est la nymphe
[Io
Qui leur fournit l'assiette au
[beurre.

* * *

En ce canton béni du ciel
La vie est une douce chose.
Comme l'abeille prend son miel
Dans le calice de la rose,
La fillette aux fermes appas
S'en va traire lorsque vient
[l'heure
Et souvent elle rentre au bras
Du riche fermier Nicolas
Qui lui promet l'assiette au
[beurre.

* * *

La crème mousse dans le seau,
On rêve aux futures tartines.
Le lait lui-même est vraiment
[beau
Dormant dans de larges ter-
[rines.
En ce pays Virgilien
On voudrait fixer sa demeure

C'est le seul où l'on vive bien
Le seul où sans souci de rien
Tout le monde ait l'assiette au
[beurre.

* * *

Nos grands politiques pourtant
A chaque instant nous la pro-
[mettent :
A la place d'argent comptant
Pour l'achat du vote ils la met-
[tent.
Ces bons messieurs n'ont qu'un
[défaut:
Qu'on en sourie ou qu'on en
[pleure,
C'est pour eux seuls, de bas en
[haut,
Las ! que l'assiette de l'impôt
Se trouve être l'assiette au
[beurre.

* * *

Que ne peut-on en dire autant
De notre France tout entière !
Combien on y vivrait content
Du Président à la laitière !
Au lieu de cette poule au pot
Avec quoi toujours on nous
[leurre
Le peuple aurait pour son écot
A son tour sa part du gros lot
Il a droit à l'assiette au beurre.

III.

RÉPONSE A L'ENVOI DU BEURRE D'ISIGNY

D'un fromage fait à la Trappe
Je savourais seul la douceur
Quand soudain à ma porte on frappe :
C'était messire le Facteur.

Vite, j'entr'ouvre la missive
Chantant le Beurre d'Isigny
Aussitôt ma Muse pensive
Messieurs, voulut répondre ainsi :

« Aux confins de mon ermitage
Le beurre n'est pas inconnu
Il est après un chaud potage
Le bienvenu.

Que l'on soit riche ou qu'on [mendie
On ne peut se voir présenter
Le vrai beurre de Normandie
Sans y goûter.

« Entre la poire et le fromage
Votre beurre, ami, m'a surpris
Si tard ! ai-je dit, c'est dom- [mage
J'en aurais... pris

Que l'on soit riche ou qu'on [mendie
On ne peut se voir présenter
Le vrai beurre de Normandie
Sans y goûter.

« Le cordon bleu qui me con- [trôle
Incontinent me vient chanter :
Votre beurre en ma casserole
Va bien sauter.

Que l'on soit riche ou qu'on [mendie
On ne peut se voir présenter
Le vrai beurre de Normandie
Sans y goûter. »

Voici, Messieurs, ma chanson- (nette
Pour celui qui voulut donner
Du beurre à plein dans notre [assiette
Après diner

Car même en notre Académie
On ne peut se voir présenter
Du beurre en la croûte ou la mie
Sans y goûter.

A. L.

IV.

LE TRÉSOR DU POÈTE

Sonnet pour un ami de Collège.

Je hante le Parnasse : on disait que la Muse
Avait pris pour compagne ou Richesse ou Gaîté ;
On ne m'a pas tout dit, Gustave, en vérité
Ecoute mes aveux et dis si je m'abuse.

M'abuser ! mais, hélas ! quand j'entre à la cambuse
Point d'autre or au gousset que l'or en vers chanté,
Et que faut-il de plus pour voir en Pauvreté
Le seul trésor qui reste au rimeur et l'amuse.

On est dans notre siècle ou bourgeois ou sergent
Esclave de la mode ou serf de son argent
Chacun choisit son maitre, à chacun sa manie.

C'est la commune loi, mais bien autre est mon sort
Sans crainte, réveillé ; sans honte, je m'endors :
Pauvreté pour mon cœur a douceur infinie.

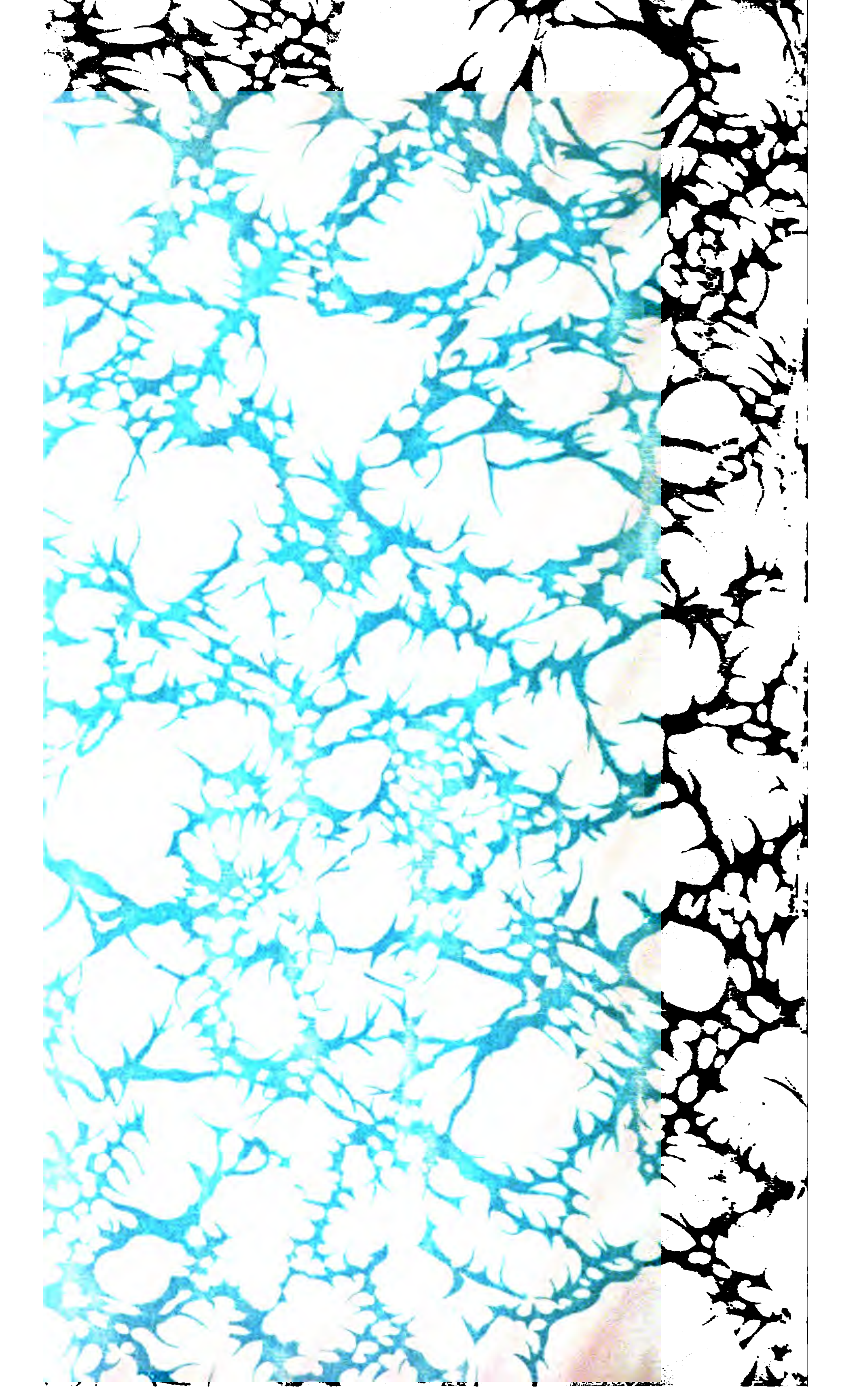
— 1875 —

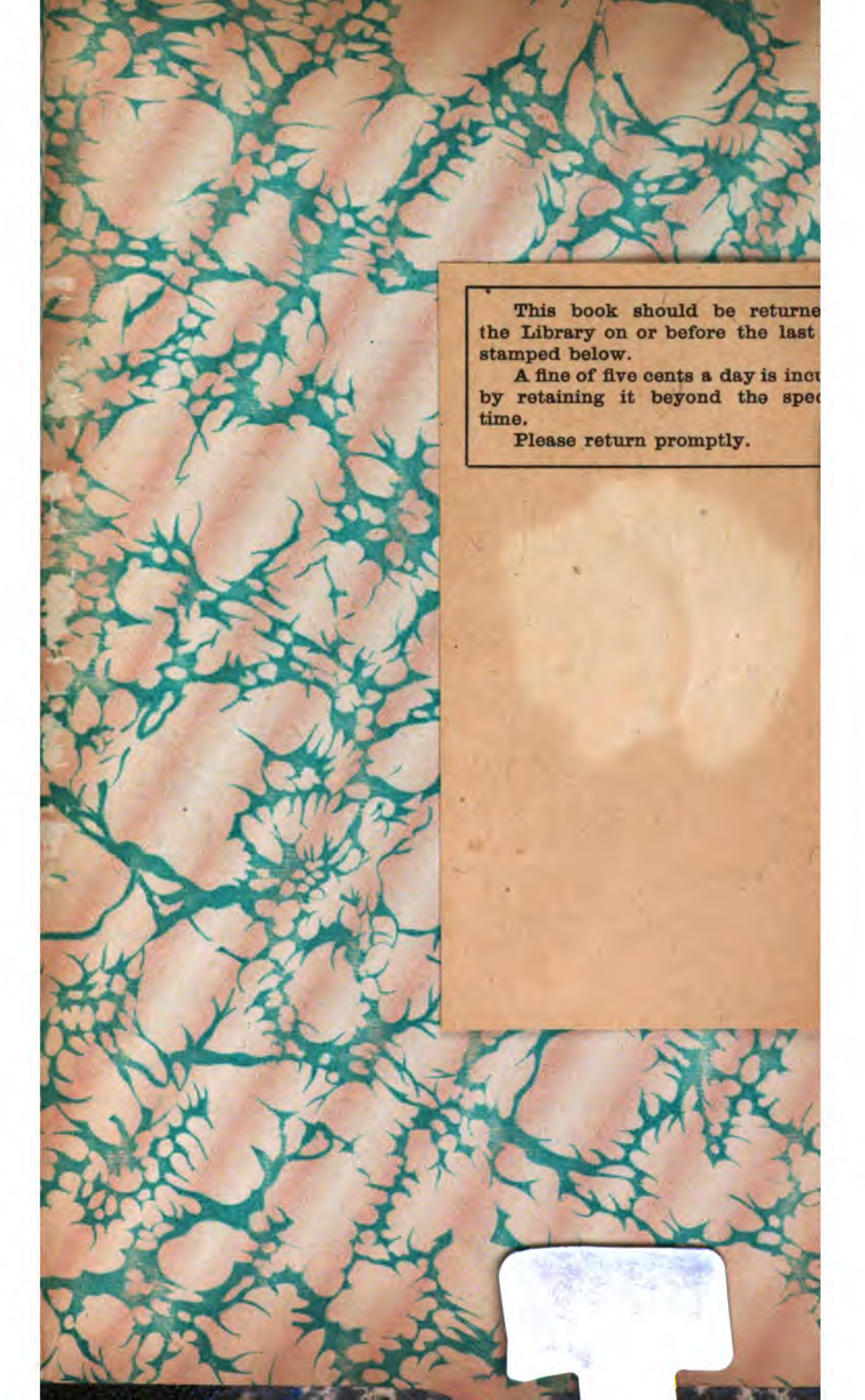
A. Le Lièvre.



TABLE DES MATIÈRES






This book should be returne
the Library on or before the last
stamped below.
A fine of five cents a day is incu
by retaining it beyond the spec
time.
Please return promptly.

